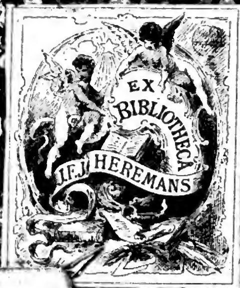



EX
BIBLIOTHECA
J.F.J. HEREMANS







HISTOIRE

DES

PAYS-BAS.

IMPRIMÉ PAR LES PRESSES MÉCANIQUES DE RIGA.

HISTOIRE

DES

PAYS-BAS,

DEPUIS LES TEMS ANCIENS
JUSQU'A LA CRÉATION DU ROYAUME DES PAYS-BAS,
EN 1815;

PAR

l'Abbé J.-H. Janssens,

ANCIEN PROFESSEUR D'EXÉGÈSE, DE THÉOLOGIE, D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,
DE PHILOSOPHIE, ETC.



Historia testis temporum, lux veritatis, magistra vitæ.
CICÉRON.
Tros, Rutulusve fuat, nullo discrimine habebo.
VIRGILE.

Volume II.

Bruxelles.

RIGA, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.
Même Maison à Liége.

1840



HISTOIRE

DES

PAYS-BAS,

DEPUIS LES TEMS ANCIENS
JUSQU'À LA CRÉATION DU ROYAUME DES PAYS-BAS,
EN 1815.

SECTION DEUXIÈME.

§ XXXIV.

Le commandeur de Requesens succède au duc d'Albe. Son caractère. Son gouvernement dans les Pays-Bas. Il publie une amnistie et un jubilé. Sommes considérables que coûte la guerre dans les dix-sept provinces. Combat naval à Romersval. Reddition de Middelbourg. Bataille de Mook. Mort du comte Louis de Nassau, du comte Henri son frère, et du prince Christophe de Bavière.

Philippe II nomma, pour succéder au duc d'Albe 200.
dans le gouvernement-général des Pays-Bas, dom Louis de Zuniga y Requesens, commandeur de l'ordre de Malte, et alors gouverneur de Milan, lequel fit son entrée à Bruxelles le 17 novembre 1573.

Ce vieillard était humain, mais dépourvu de force d'âme et de grands talens militaires. Le roi d'Espagne l'avait choisi parce qu'il voulait, mais trop tard, user d'une certaine clémence qu'il entendait à sa manière.

Dans un état de paix, les vertus du commandeur auraient fait le bonheur d'un peuple tranquille; mais les dix-sept provinces étaient dans l'état d'une agitation extrême, d'un désordre épouvantable, et en butte aux plus affreuses calamités.

Requesens manquait aussi d'ascendant sur l'esprit des troupes, et d'argent pour les solder et pour en prévenir les mutineries.

Les caisses étaient vides, et la guerre cruelle dans les Pays-Bas avait déjà coûté à Philippe II des sommes immenses (V. N° 198); Van Meteren les porte à plus de *quarante-deux millions* de ducats (*a*).

Requesens fit tout ce qu'il put pour gagner les chefs du parti du prince d'Orange-Nassau, qui était beaucoup plus nombreux dans le pays que celui du roi d'Espagne. Il fit ôter le trophée insolent que le duc d'Albe s'était élevé à lui-même et qui blessait les Belges au cœur (V. N° 166); il abolit le *tribunal de sang*, supprima l'impôt accablant du *dixième* et *du vingtième denier* (V. N° 169-170), rendit une prompte justice à des villes qui se plaignaient des excès commis par les garnisons espagnoles, et publia, le 6 juin 1574, une amnistie plus complète que celle du duc d'Albe; Grégoire XIII y ajouta un jubilé uni-

(*a*) Van Meteren : *Histoire des Pays-Bas*, liv. V.

versel ; mais ils produisirent tous deux peu d'effet (*b*).

Comme les provinces des Pays-Bas, surtout celles qui avaient pris les armes, ne se fiaient plus à la politique perfide des Espagnols, Requesens fut obligé de continuer la guerre.

Il envoie en conséquence, au commencement de 201.
1574, d'Anvers et de Berg-op-Zoom deux flottes, fortes, selon Hooft, l'une de trente grands vaisseaux de guerre, et l'autre de soixante et dix voiles de moindre grandeur, avec des munitions, des vivres et des troupes pour passer par les deux bras de l'Escaut, et venir au secours de Middelbourg, réduite à toute extrémité par les troupes de Guillaume I[er], prince d'Orange-Nassau.

Sanche d'Avila commande la première de ces escadres, et le seigneur de Glimes, vice-amiral de Zélande, a le commandement de l'autre. Les troupes à bord sur cette deuxième escadre sont sous les ordres du mestre-de-camp Julien Romero. D'Avila entre avec sa flotte dans le Hond (*c*) ; de Glimes s'arrête avec la sienne vis-à-vis du château de Romersval, où il attend la haute marée pour continuer sa route.

Le prince d'Orange-Nassau fait aussitôt diviser son escadre en deux parties, dont il laisse une devant Middelbourg pour recevoir Sanche d'Avila, et

---

(*b*) Haræus : *Annales tumultuum belgicorum,* ad an. 1574.

Vandervynckt : *Histoire des troubles des Pays-Bas sous Philippe II,* part. IV, chap. I.

(*c*) *Hond* signifie en flamand *chien;* ce bras de l'Escaut est ainsi nommé à cause de son bruit qui imite plus ou moins l'aboiement de cet animal.

dirige l'autre, sous les ordres de l'amiral Louis de Boisot, à la rencontre de Glimes.

Romero engage de Glimes à livrer bataille le 29 janvier 1574 : on se bat d'abord de part et d'autre avec valeur et acharnement, mais bientôt le vice-amiral d'Espagne échoue avec plusieurs autres vaisseaux. L'amiral de Boisot le cerne tout de suite, et fait pleuvoir sur les Espagnols une grêle de balles, de boulets et de fusées : le vaisseau du vice-amiral devient en peu de tems la proie des flammes, ainsi que d'autres bâtimens, et sombre enfin sans voiles.

Romero avance rapidement avec le vaisseau-amiral et d'autres navires ; mais ce vaisseau est embrasé à son tour. Romero, pour échapper à l'incendie, n'a d'autre moyen de salut que de se jeter à la nage dans l'Escaut ; un grand nombre d'autres navires sont ou consumés par le feu ou submergés dans les flots. Les Hollandais s'emparent du reste de la flotte espagnole, et remportent la plus brillante victoire sous les yeux du commandeur de Requesens, qui contemple avec effroi cette grande catastrophe du haut de la digue de Sacherlo. De son côté, le prince d'Orange regarde de loin le triomphe de son escadre.

Les vainqueurs étaient tellement acharnés dans ce terrible combat, qu'ils ne firent quartier à personne, et jetèrent les Espagnols, au nombre d'environ douze cents, à la mer sans les dépouiller auparavant de leurs riches ornemens et de leurs chaînes d'or ; mais ils s'emparèrent d'un grand nombre de canons, de munitions, etc.

De Glimes périt dans cette défaite avec plusieurs

officiers de distinction et plus de douze cents soldats. D'Avila, qui fut aussi spectateur de ce grand désastre, se sauva avec sa flotte; mais comme il était poursuivi par les vainqueurs, il ne gagna le port de Goes qu'avec beaucoup de peine (*d*).

Les Hollandais, fiers de leur victoire navale, entreprirent expédition sur expédition, et la victoire suivit partout le pavillon orange. L'amiral Louis de Boisot attaqua, le 30 mai de la même année, entre Lillo et Calloo, une escadre espagnole, et s'empara de trois vaisseaux; l'amiral Adolphe Van Haemstede, brûla quatre autres navires, et poursuivit les autres qui se sauvèrent dans le port d'Anvers.

Le cardinal Bentivoglio assure que la flotte d'Espagne était composée de quarante vaisseaux grands, moyens et petits, bien pourvus d'artillerie et de munitions de toute espèce; que les Bataves se rendirent maîtres de la plus grande partie; que les autres navires furent coulés à fond ou devinrent la proie des flammes, et que le reste était tellement abîmé qu'il ne pouvait plus servir (*e*).

Middelbourg n'ayant plus de secours à espérer, 202.
fut obligé de se rendre, le 18 février 1574, aux armes victorieuses de Guillaume, prince d'Orange-

---

(*d*) Bentivoglio : *Histoire des guerres de Flandre,* liv. VIII.
Vandervynckt : *Histoire des troubles*, etc., *loc. cit.*
Strada : *De bello belgico*, Decas I, lib. 8.
Haræus, *Annales tumultuum belgic.*, ad an. 1574, rapporte la défaite de la flotte espagnole avec des variantes, ainsi que Hooft : *Nederlansche historien*, IX boek.

(*e*) Bentivoglio : *loco citato.*

Nassau, après un blocus et un siége de deux ans et deux mois.

Un grand nombre d'habitans étaient morts de faim et de maladies produites par les alimens pernicieux : il n'y avait plus aucune provision, pas même de chair de cheval et de chien ; il n'y restait qu'un peu de mauvais pain, fait avec du grain de lin.

Le brave Christophe Mondragoné, gouverneur de cette place importante, dont la valeur éprouvée et l'incomparable probité étaient connues du prince d'Orange-Nassau, obtint, pour sa garnison, les honneurs de la guerre, la libre sortie du clergé séculier et régulier avec les vases et les ornemens sacrés, ainsi que celle des autres habitans qui, sans distinction de culte, voudraient profiter de la capitulation pour se fixer en Flandre.

Mais Mondragoné s'engagea en revanche à obtenir de Requesens la liberté de Philippe de Marnix, seigneur de Sainte-Aldegonde, fait prisonnier à La Haye, vers la fin de 1573, et de quelques autres prisonniers de distinction, et promit de se constituer prisonnier de guerre à Middelbourg, si le commandeur n'agréait pas sa capitulation. Mais Requesens ratifia toutes les conditions stipulées par Mondragoné (*f*).

(*f*) Strada : *De bello belgico,* Decas I, lib. 8.

Vandervynckt : *Histoire des troubles des Pays-Bas*, etc., part. IV, chap. I.

Van Meteren : *Histoire des Pays-Bas,* liv. V.

Hooft : *loc. citato.*

V. Haræus : ad an. 1574.

L'on remarque que, sous Requesens, la guerre devint plus humaine, de barbare qu'elle avait été sous le duc d'Albe.

Le prince d'Orange avait mis beaucoup d'importance à la délivrance de l'auteur du célèbre *compromis*, qui était un de ses plus intimes confidens et de ses meilleurs conseillers. Lorsqu'il le sut entre les mains des Espagnols, il écrivit au duc d'Albe qu'il userait de représailles sur l'amiral comte de Bossu, son prisonnier, s'il faisait du mal à Sainte-Aldegonde

Armuiden suivit l'exemple de la capitale de l'île de Walcheren, qui était ainsi toute entière au pouvoir du prince Guillaume.

Ce prince avait, en attendant, fait lever une nou- 203.
velle armée en Allemagne, qui devait entrer dans les Pays-Bas, sous les ordres de son frère, le comte Louis de Nassau : d'après le plan concerté, le comte Louis devait marcher à la rencontre du prince avec ses troupes, afin de se réunir à lui, et de porter ensemble le dernier coup à la puissance espagnole dans les dix-sept provinces.

L'entreprise et les mouvemens militaires du comte avaient été si bien masqués et exécutés si promptement, que le commandeur Requesens n'en fut instruit que lorsque Louis de Nassau était déjà en marche vers les Pays-Bas, en février 1574, avec une armée d'environ sept mille hommes d'infanterie et de trois à quatre mille de cavalerie. Cette armée passa rapidement le Rhin et la Moselle, et se rapprocha de la Gueldre pour traverser la Meuse.

Pour parer ce coup hardi et bien concerté, Requesens envoya Sanche d'Avila, général fort habile et très-brave, avec toutes les troupes dont il pouvait disposer pour barrer le passage de la Meuse au comte, mettre les places fortes de ce côté en sûreté, et empêcher la réunion des armées des deux frères.

Le comte chercha, pour appuyer ses manœuvres, à s'emparer d'une ville forte; mais les mesures prises par d'Avila l'empêchèrent de surprendre successivement Maestricht, Ruremonde et Nimègue, où il avait des nombreux adhérens et sur lesquels il comptait. Il abandonna dès lors le projet de passer la Meuse, et résolut d'entrer dans le pays situé entre le Wahal et la Meuse, où le prince son frère devait se rendre avec une armée pour opérer sa jonction avec lui.

D'Avila obtint, au moyen de ses nombreux espions, des détails exacts sur la marche et sur les projets du comte; afin de les faire échouer, il passa à Grave avec la plus grande célérité sur la rive droite de la Meuse, et mit, le 13 avril 1574, son armée en ordre de bataille, dans la bruyère de Mook (Moekerheyde), dont les vastes plaines favorisaient le développement et les manœuvres de ses troupes; son but était de tenir les deux armées ennemies séparées, et de forcer le comte au combat ou à la retraite.

Louis de Nassau, arrivé au village de Mook, fut fort surpris d'y trouver son adversaire campé à une lieue de distance : il devait accepter la bataille ou battre en retraite; ce dernier parti était périlleux,

parce qu'il manquait de vivres et d'argent, et il n'avait aucune place forte pour asile ; il se résolut donc au combat, bien déterminé, en cas d'échec, de se frayer un passage, l'épée à la main, à travers les rangs ennemis, afin de réjoindre son frère qui s'avançait rapidement avec des forces considérables vers Nimègue.

Il y avait une grande différence entre les deux armées ennemies : celle de Sanche d'Avila était composée de vieux militaires, formés à l'école de grands capitaines ; elle prévenait pour ainsi dire les ordres de ses chefs, et exécutait avec la plus grande promptitude les manœuvres qu'ils lui prescrivaient.

L'armée du comte Louis ne comptait au contraire que des soldats levés à la hâte, sans expérience de la guerre, et avides de pillage : elle manquait de vivres et d'argent, était embarrassée de ses bagages et prête à se mutiner. Le mécontentement y devenait tous les jours plus grand, et produisait de nombreuses désertions, surtout dans la cavalerie. Au jour du combat, ces troupes montrèrent les plus mauvaises dispositions et réclamèrent leurs paies arriérées, lorsqu'il fallait combattre un ennemi redoutable qui était devant elles.

Le 14 avril, le comte de Nassau disposa son armée en ordre de bataille dans le village de Mook et dans les environs, et couvrit son infanterie par un fort retranchement ; les collines qui environnaient ces endroits n'étaient guère propres au développement de sa cavalerie, sur laquelle cependant il comptait beaucoup.

Le comte avait avec lui son frère cadet, le comte Henri de Nassau, jeune capitaine d'un grand courage et de grande espérance, et le prince Christophe de Bavière, fils de l'électeur palatin Frédéric III, qui commandait en chef le corps de cavalerie. Ils se mirent tous les trois à la tête d'un fort escadron d'élite, posté en réserve, soit pour décider de la victoire dans le moment opportun, soit pour s'ouvrir en cas de défaite un passage, le sabre à la main, au travers des bataillons espagnols, et rejoindre le prince d'Orange-Nassau.

D'Avila harangua ses troupes pour les animer à exterminer l'armée des hérétiques. Louis de Nassau s'adressant à ses troupes « Voilà, leur dit-il, le jour « qui sera le terme de l'esclavage de la Flandre (des « Pays-Bas) et des craintes de l'Allemagne : le jour « où les soldats des diverses nations qui combattent « pour nous, vont recevoir le prix de leurs travaux « des mains de la victoire!.... Le moment de la li- « berté de la Flandre est venu. Affermissons-la par « notre victoire dans la Hollande et la Zélande. Toutes « les provinces embrasseront bientôt notre cause.... « Courage, soldats, songez aux grands intérêts « qui doivent nous animer, et je réponds de la vic- « toire » (*g*).

Les Espagnols attaquent soudain le retranchement de Mook qui est défendu avec courage et bravoure : la mêlée devient sanglante; des renforts arrivent de part et d'autre; on avance et on recule. Les vieux

(*g*) Bentivoglio : *Histoire des guerres de Flandre*, liv. VIII.

soldats d'Avila profitent de leur longue expérience, et montent sur le retranchement : le comte Louis fait avancer son principal corps d'infanterie, et l'action devient de plus en plus acharnée et meurtrière. Ce corps soutient quelque tems avec intrépidité les efforts multipliés de toute l'infanterie espagnole, accourue au retranchement; mais les Espagnols gagnent toujours du terrain, et forcent enfin les troupes du comte à la retraite.

La victoire balance entre deux corps de cavalerie ennemie : celui du comte Louis se jette avec fureur sur les cavaliers espagnols, les rompt et les met en déroute; les Espagnols fuient jusqu'aux places voisines, où ils publient que l'armée espagnole est battue. La cavalerie du comte charge de nouveau, mais les lanciers d'Avila se précipitent sur elle, tandis que l'infanterie la prend en flanc, la fait reculer, perce ses rangs, et la jette dans le plus grand désordre. D'Avila reçoit dans ce moment, d'après le cardinal Bentivoglio, des troupes fraîches, qui lui sont d'un puissant secours. Louis de Nassau, Henri son frère, et le prince de Bavière font de vains efforts pour rallier leur cavalerie; ils s'exposent à tous les dangers, et combattent comme de simples et braves soldats. Mais tout est inutile : la cavalerie, emportée par la frayeur, s'enfuit à bride abattue, et cherche son salut dans la vélocité de ses chevaux. Le champ de bataille devient alors un lieu de carnage, où restent environ quatre mille soldats du comte.

Cette brillante journée ne coûte à l'armée espagnole qu'environ deux heures de tems, et à peu près

deux cents morts : toute l'artillerie et les bagages de l'armée ennemie, et un bon nombre de prisonniers, sont le prix de cette victoire.

Le comte Louis de Nassau, Henri son frère, et le prince palatin, cherchent à s'ouvrir un passage, l'épée à la main, à travers les vainqueurs, se battent en désespérés, et *périssent,* dit Bentivoglio, *en combattant avec la plus insigne valeur.*

On ne trouva pas leurs corps qui, sans doute foulés et refoulés dans les chocs de la cavalerie, furent rendus méconnaissables et dépouillés par les pillards (*h*).

Quelques historiens ont assuré que le comte Louis de Nassau, grièvement blessé, s'était retiré du monceau de cadavres et s'était traîné jusqu'à la Meuse pour y laver ses plaies, et qu'il y fut tué par des paysans accourus pour piller, et qui ne le connaissaient pas (*i*).

Van Meteren croit que le comte Louis, blessé au bras, se retira avec son frère et Christophe de Bavière dans une maison, où ils furent assaillis et brûlés (*k*).

D'après Hooft, le prince d'Orange pressentit le malheur de son frère Louis; car il dit à quelques

---

(*h*) Bentivoglio : *Histoire des guerres de Flandre,* liv. VII.

Haræus : *Annales tumultuum belgic.,* ad an. 1574.

Strada : *De bello belgico,* Decas I, lib. 8.

Vandervynckt : *Histoire des troubles des Pays-Bas,* etc., part. IV, chap. I.

(*i*) Apud Haræus et Strada : *loc. cit.*

(*k*) *Histoire des Pays-Bas,* liv. V. Voy. Hooft : *Nederlansche historien,* IX boek.

confidens que l'arrivée de son frère lui était très-agréable, mais qu'il souhaitait dans les circonstances actuelles qu'il se trouvât avec son armée à cent lieues de distance.

§ XXXV.

Mutinerie de l'armée d'Avila. Fameux siége de Leyde. Longue et opiniâtre défense des habitans. Famine et épidémie. Insurrection. Dévouement héroïque. On perce les digues de la Meuse et de l'Yssel. Délivrance de Leyde. Fondation de son université.

La victoire de Mook faillit devenir funeste à Sanche 204.
d'Avila : l'armée espagnole n'était pas payée depuis longtems; il y avait des corps dont la solde était arriérée de deux et de trois ans. Ce général espagnol avait promis de payer ses troupes après la victoire; mais, manquant toujours de fonds, il chercha à les amuser par de belles promesses. L'armée se mutina donc, et se donna d'autres chefs; la cavalerie et l'infanterie se formèrent en un seul corps, auquel les révoltés donnèrent le nom d'*escadron des mécontens,* et lui choisirent un commandant qui eut le nom d'*élu*.

Ce corps de mutins s'empara d'Anvers, et les bourgeois, effrayés des menaces journalières de pillage de la ville, contribuèrent forcément pour la somme de quatre cent mille florins au paiement de leurs soldes arriérées; Requesens n'en parut pas fâ-

ché, car il accorda aux mutins une amnistie, et les envoya ensuite au siége de Leyde (*l*).

Pendant la mutinerie des Espagnols à Anvers, on avait fait descendre la flotte d'Espagne, forte de trente voiles, afin que les révoltés ne s'en servissent pas; mais l'amiral hollandais, Louis de Boisot, l'attaqua vigoureusement, s'empara de quelques vaisseaux, en brûla d'autres, et mit le reste en fuite.

205. François Valdes avait commencé le siége, ou plutôt le blocus de la ville populeuse de Leyde dans les premiers jours de novembre 1573; mais il fut forcé de le lever le 21 mars suivant, lors de l'entrée de l'armée du comte Louis de Nassau dans les Pays-Bas. Après la défaite du comte, il revint le 26 mai 1574 avec des forces supérieures. Il lui fut facile alors d'investir de toutes parts cette grande cité, entrecoupée par un grand nombre de canaux, en s'emparant de la tête de ces canaux.

Il environna donc, d'après le cardinal Bentivoglio, Leyde d'environ soixante forts (*m*), et lui coupa ainsi toutes ses communications, pour la réduire par la famine. Le vieux Rhin arrosait bien ses murs, mais comme il se perd à quelque distance dans les sables des Dunes, il laissait la ville sans communication avec la mer.

Jean Van der Does, seigneur de Norwick, sa pa-

(*l*) *Annales de rebus Belgicis*, lib. I.
Haræus : *Annales tumultuum belgic.*, ad an. 1574.
Van Meteren : *Histoire des Pays-Bas*, liv. V.
(*m*) *Histoire des guerres de Flandre*, liv. VII.

trie, guerrier et littérateur distingué, connu dans les belles-lettres latines sous le nom de *Janus Dousa*, commandait à Leyde. Il rejeta courageusement les conditions trompeuses que Valdes lui offrait.

La ville avait négligé de se pourvoir abondamment de vivres et de munitions, et n'avait qu'une faible garnison. Guillaume, prince d'Orange-Nassau, qui, avec sa sagacité ordinaire, avait prévu ce long et terrible siége, avertit à tems les magistrats des dangers que Leyde courait, et les exhorta à se procurer tout ce qu'il fallait pour opposer une longue et opiniâtre résistance à l'ennemi de la patrie; il leur annonça même que dans trois mois et plus les États ne pourraient secourir la ville.

Van der Does, à la tête de la petite garnison, défendit avec bravoure les approches de la cité, mais il dut enfin céder au grand nombre d'ennemis qui l'assiégeaient : « On répara les murailles, dit Bentivo-« glio; les femmes travaillaient avec les hommes jour « et nuit. Pour se conserver plus longtems des vi-« vres, on en restreignit d'avance la consommation. « Le courage des habitans était au plus haut point. « Ils s'excitaient mutuellement à se défendre jus-« qu'au dernier soupir, plutôt que de s'exposer à « périr par les supplices horribles, dont Harlem « venait de fournir les plus affreux exemples (*n*). »

L'argent manqua dans la ville pendant ce long siége; mais on y suppléa par un papier-monnaie, où était représenté d'un côté un lion tenant le cha-

(*n*) *Histoire des guerres de Flandre*, liv. VIII.

peau, symbole de la liberté, sur une lance avec ces mots : *Hæc libertatis ergo* 1574; *Pour la liberté;* au revers, on lisait autour des armes de la ville, composées de deux clefs : *Urbem Leidam servet Deus; Dieu conserve Leyde.*

Sur d'autres monnaies de papier on voyait le lion tenant dans une de ses pattes les armes de Leyde, et dans l'autre l'épée avec cette inscription : *Pugno pro patria* 1574 *; Je combats pour la patrie.* Sur l'exergue, il y avait : *Lugdunum Batavorum ; Leyde.*

L'on frappa aussi des pièces en cuivre, sur lesquelles on voyait les armes de la ville avec cette légende en abrégé : *Nummus obsessæ urbis Lugduni sub gubernatione illustrissimi principis Araici cusus; Monnaie du siége de Leyde, frappée sous le gouvernement de l'illustrissime prince d'Orange.*

Van der Does fit de fréquentes sorties, détruisit les ouvrages de Valdes, lui tua beaucoup de monde et lui enleva des vivres. Mais la ville fut à la fin en proie à la plus grande détresse : au bout de quatre mois de siége, les habitans n'avaient plus chaque jour par tête qu'une ration de quatre onces de mauvais pain, et de huit onces de chair de cheval, de chien ou de chat. Ces alimens s'épuisèrent bientôt : l'on dévorait dans la malheureuse Leyde des rats, des souris, des peaux hachées, des ossemens ramassés sur les fumiers, du sang caillé et pourri retiré des égouts, des feuilles, des racines et toutes sortes d'immondices pour entretenir un souffle de vie.

Une épidémie, causée par cette nourriture perni-

cieuse, moissonna plusieurs milliers d'habitans : les rues étaient jonchées de cadavres fétides; l'œil effrayé ne rencontrait nulle part que des squelettes ambulans et décharnés, se soutenant à peine sur leurs jambes défaillantes ; on voyait des mères expirant d'inanition avec leurs enfans mourans sur leur sein desséché.

La tradition porte que la famine et la misère surpassèrent à Leyde, comme à Harlem, toutes les horreurs des siéges de Samarie, de Jérusalem et de Sagonte.

On avait fait sortir de la ville une partie des femmes, des enfans et des vieillards, qui s'étaient retirés à Harlem : le gouverneur de cette ville et d'autres chefs espagnols, les engagèrent à écrire au commandant de Leyde, pour le déterminer à rendre la ville à des conditions favorables. Mais Van der Does mit pour réponse au bas d'une de ces lettres :

Fistula dulce canit, volucrem dum decipit auceps.
Quand la flûte au doux son, leurre un crédule oiseau,
Le perfide oiseleur le prend dans son réseau.

Le prince d'Orange, qui s'intéressait vivement à la conservation de cette place importante, fit parvenir, au moyen de pigeons, des lettres aux assiégés, dans lesquelles il leur promettait un prompt secours et les exhortait à ne pas perdre courage (*o*).

(*o*) Ces petits messagers aériens furent après leur mort empaillés et placés à l'hôtel-de-ville de Leyde.

Valdes fit en attendant passer en ville plusieurs lettres, dans lesquelles il engageait les habitans à lui ouvrir les portes, en leur offrant des conditions fort acceptables. Un bon nombre de bourgeois mourant de faim, et se fiant à ces belles promesses, menacèrent les magistrats s'ils ne rendaient pas la ville.

Valdes, profitant de cette disposition des esprits d'une partie des habitans, résolut de livrer une attaque générale dans l'espoir que quelques-uns lui livreraient les portes de Leyde.

Mais il était épris, d'après Strada, des charmes d'une demoiselle noble de La Haye, nommée Magdeleine Moons, qui devint un peu plus tard son épouse, à laquelle il confia son projet. La veille de l'attaque projetée, il l'invita à La Haye à un grand repas, et la trouva triste, inquiète et abattue : il lui en demanda la cause. Elle lui répondit qu'elle avait devant les yeux l'horrible tableau des pillages et des massacres auxquels il allait le lendemain livrer ses malheureux compatriotes de Leyde.

Valdes, ému de la profonde douleur de sa maîtresse, lui répliqua que, pour lui prouver son attachement inviolable, il abandonnait l'attaque générale. Il se croyait sûr de réduire la ville par la famine. Ainsi ce fut l'amour qui sauva probablement Leyde des plus cruelles horreurs, et qui causa plus tard les plus grands désastres à l'armée espagnole (*p*).

(*p*) Strada : *De bello belgico*, Decas I, lib. 8.

Mais les soins du prince d'Orange, la vigilance des magistrats et le courage de Van der Does ne purent empêcher une sédition : le peuple, réduit à la plus déplorable extrémité, et trompé par les promesses fallacieuses de Valdes, demanda par des cris furieux que le commandant rendît la ville aux conditions avantageuses qu'on offrait, disait-il.

Pierre Adrianszoon Van der Werve, bourgmestre de Leyde, découvrit sa poitrine et dit brusquement aux séditieux : *Si vous ne pouvez supporter la faim, partagez mon corps par lambeaux pour vous en nourrir, plutôt que de me proposer de vous livrer à la cruauté de vos tyrans.*

D'autres historiens attribuent ce dévouement héroïque au commandant Van der Does.

Cet acte sublime et la courte harangue, prononcée avec une grande émotion, déterminèrent les bourgeois à se défendre jusqu'au dernier soupir, plutôt que de se fier à un ennemi traître et perfide.

On répondit donc des remparts aux Espagnols : « Votre projet est de prendre Leyde par la famine : « nous n'en sommes pas effrayés ; quand nous n'au« rons plus de vivres, nous couperons notre bras « gauche et nous nous défendrons avec le bras droit : « la mort nous est mille fois plus douce que votre « affreux despotisme. »

Dans ces terribles extrémités, Guillaume d'Orange- 206.
Nassau, vivement touché de l'horrible situation des assiégés, avait convoqué les États de Hollande pour aviser aux moyens de secourir Leyde par l'inondation. L'amiral Louis de Boisot proposa dans la séance

du 24 juillet de percer les digues de l'Yssel et de la Meuse :

« Nous connaissons les effets de la marée, dit-il à « l'assemblée, ils sont effrayans aux deux points de « l'équinoxe : la mer, agitée alors d'un mouvement « extraordinaire, semble mépriser ses bornes natu-« relles, et porte ses ravages sur nos côtes. Déjà « même la saison avancée nous annonce le retour de « ces tems orageux ; profitons-en. Inondons dès au-« jourd'hui les campagnes voisines de Leyde ; les « grandes marées où nous allons entrer consom-« meront notre ouvrage ; et nos superbes tyrans, as-« siégés eux-mêmes dans leurs forts, périssant dans « nos marais, seront contraints de lever le siége (q). »

Le pays à inonder par la rupture de ces digues était d'une étendue de vingt lieues environ, entre Leyde, Delft, Rotterdam et Gouda ; et par cette vaste inondation, l'amiral était sûr de pouvoir porter des secours efficâces à la ville assiégée avec des barques plattes et des galères, surtout à la haute marée.

Dans la nécessité pressante, on ne prend parti que du désespoir, et le hardi projet est adopté à l'unanimité : *Pays gâté vaut mieux que pays perdu !* s'écrient tous les députés.

On assemble tout de suite une grande quantité de petites barques, armées de canons, fournies par toutes les villes voisines, et bientôt une flotte considérable, composée, d'après Bentivoglio et Strada, d'environ cent cinquante navires armés en guerre,

---

(q) Bentivoglio : *Histoire des guerres de Flandre,* liv. VIII.

montée, selon ce dernier historien, de mille deux cents combattans, sans compter les matelots, convoie un grand nombre de bateaux chargés de vivres de toute espèce; Hooft porte le nombre des combattans et des matelots à environ deux mille cinq cents hommes (*r*).

Les digues sont rompues au commencement d'août, et les Espagnols épouvantés sont assiégés dans leur camp par les eaux; soudain ils se retirent des fonds dans les forts situés plus haut; mais enfin Valdes s'enfuit précipitamment, et abandonne son artillerie, ses bagages et ses vivres. Ses troupes sont ou englouties dans les flots, ou massacrées dans les eaux par les soldats de la flotte; d'autres se sauvent sur les digues; mais les bateaux et les galères des Bataves vomissent sur elles une grêle de balles et de boulets.

Il faut environ deux mois à l'escadre hollandaise pour entrer à Leyde à cause des basses eaux, qui ne permettent pas de traverser les digues. Mais à la fin de septembre arrivent les hautes marées, et font des environs de la ville assiégée une vaste mer. La flotte étant arrivée près de la cité aperçoit un fort considérable, élevé par les Espagnols à la tête du canal de Leyde; elle craint qu'il ne lui faille encore beaucoup de tems pour s'en emparer, et que les malheureux assiégés ne succombent, en attendant, de misère et d'inanition.

(*r*) Bentivoglio : *loco citato*.
Strada : Decas I, lib. 8.
Hooft : *Nederlansche historien*, IX boek.

A la vue de l'escadre libératrice, les hommes et les femmes, ayant encore un peu de forces, se rendent sur les remparts : là les bourgmestres leur montre le dernier obstacle à leur délivrance et à leur bonheur : *Nous irons tous*, s'écrient-ils, *l'emporter avec nos mains, nos ongles et nos dents, tandis que nos compatriotes l'attaqueront, plutôt que de périr ici de faim et de misère.*

Heureusement un enfant, sorti de la ville, trouve la forteresse ennemie abandonnée : on l'annonce à la flotte qui entre enfin dans le canal, au bout de cinq mois de siége, le 3 octobre 1574.

Tout est consumé dans la ville, et un peu plus tard Leyde eût été un vaste charnier. Aussitôt hommes, femmes, enfans et vieillards, exténués d'une longue et affreuse misère, se précipitent dans les eaux pour arriver plus vite aux bords des navires; et là ils se gorgent avec voracité d'une nourriture que leur estomac affaibli ne peut digérer : les alimens qui doivent faire leur bonheur leur deviennent ainsi nuisibles.

Les Espagnols perdirent dans leur affreuse retraite environ quinze cents hommes. Le cardinal Bentivoglio porte le nombre des habitans, morts de faim et de maladie, à dix mille; mais Hooft et la plupart des autres historiens le réduisent à six mille (*s*).

(*s*) Voyez, sur ce siége mémorable, Hooft : *Nederlansche hist.*, IX boek. Bentivoglio, liv. VIII.

Strada : *loco citato.*

Haræus : *Annales tumultuum belgic.*, ad an 1574.

L'amiral de Boisot se dirigea avec ses gens et les habitans de la ville tout droit à l'église, et y offrit des actions de grâce à l'Éternel, pour l'heureuse délivrance de Leyde.

Guillaume Ier, prince d'Orange-Nassau, fit son entrée dans la cité le lendemain, remercia Dieu de sa protection signalée, les magistrats, le commandant, la garnison et les bourgeois de leur belle et opiniâtre défense et de leur fidélité aux États-Généraux.

L'année suivante, le prince y fonda, avec les États de Hollande et de Zélande, une université comme prix durable d'une constance extraordinaire dans des maux extrêmes, dont bien peu de villes assiégées présentent l'exemple.

Le brave Van der Does fut nommé premier curateur de cette université, qui est devenue l'une des plus célèbres de l'Europe.

La défaite des Espagnols se célèbre tous les ans à Leyde, le 3 octobre, qui est le jour de sa délivrance.

Vandervynckt : *Histoire des troubles des Pays-Bas*, etc., part. IV, chap. I.

Van Meteren : *Histoire des Pays-Bas*, liv. V.



§ XXXVI.

Conférences de Bréda entre les députés du roi d'Espagne et du prince d'Orange-Nassau. Leur rupture. Guillaume Ier est mis légalement à la tête de l'administration suprême des provinces soulevées. Succès des Espagnols. Combat étonnant dans le canal de Duveland. Prise de Zierikzée par les Espagnols.

207. L'empereur Maximilien II, ému du sort déplorable des dix-sept provinces, offrit sa médiation au roi d'Espagne et au prince d'Orange-Nassau pour mettre un terme aux longues horreurs de cette guerre d'extermination. Elle fut acceptée par Requesens, au nom de Philippe II, et par Guillaume Ier; ce prince vit avec satisfaction la maison d'Autriche s'intéresser aux malheurs de sa patrie. Le comte de Schwartzembourg, qui avait épousé une sœur de Guillaume, eut avec lui une entrevue préalable à Dordrecht, et lui remit une lettre de la part de l'empereur. Il était chargé par Maximilien de conduire cette affaire épineuse à bonne fin avec le comte de Hohenloe, aussi beau-frère du prince d'Orange.

Les conférences s'ouvrirent donc en mars 1575 à Bréda, ville qui, avant les troubles, faisait partie du domaine de Guillaume, prince d'Orange. Mondragoné, le mestre-de-camp Romero, et deux autres seigneurs espagnols, passèrent en Hollande pour servir d'ôtages pour la sûreté des députés de Guillaume Ier.

Les envoyés hollandais réduisirent toutes leurs

demandes à deux chefs principaux, qu'ils insérèrent dans un mémoire : le premier portait que le roi d'Espagne ferait sortir des Pays-Bas toutes les troupes étrangères, et le second qu'il convoquerait les États-Généraux des provinces pour régler les affaires de religion et d'État d'après la forme usitée sous l'empereur Charles-Quint.

Les députés de Requesens rejetèrent ces deux points, et en proposèrent six autres comme conditions de paix, savoir : 1° l'oubli réciproque du passé ; 2° le rétablissement de la religion catholique dans toutes les provinces ; 3° la proscription de la religion réformée ; 4° les protestans sortiraient librement du pays, et auraient le tems de vendre leurs biens ; 5° on remettrait au roi d'Espagne toutes les villes, forts et châteaux, alors au pouvoir des mécontens, avec leur artillerie, leurs armes et leurs munitions ; 6° Philippe II rendrait aux villes révoltées leurs anciens priviléges, et rétablirait tous ses sujets dans les biens et dans les honneurs qu'ils possédaient avant la révolution.

L'on peut facilement présumer que ces propositions, appuyées sur des principes et des intérêts diamétralement opposés, et qui ne laissaient aux nombreux seigneurs réformés que le choix de leur exil, furent à leur tour rejetées par les députés de Hollande ; le prince d'Orange-Nassau fut l'arbitre de leurs négociations. Les conférences furent donc rompues le 14 juillet suivant (*t*).

(*t*) V. Grotius : *Annales de rebus Belgicis*, lib. II.

208. Après cette rupture, une assemblée des chevaliers, des nobles et des députés des grandes et des petites villes des provinces soulevées fut tenue à Dordrecht; elle revêtit légalement le prince d'Orange-Nassau de l'administration suprême de l'État pendant la durée de la guerre, charge qu'il exerçait auparavant comme *stathouder* de Hollande, de Zélande et d'Utrecht. On donna au prince quelques instructions générales, et l'assemblée s'engagea à lui obéir; enfin, pour l'aider dans cette tâche pénible, on lui adjoignit un conseil de vingt-un membres des États.

209. Les Espagnols coururent en attendant avec une nouvelle fureur aux armes, que la fortune favorisa : Gilles de Berlaimont, seigneur d'Hierges, prit et saccagea la ville et le château de Buren qui appartenait à Guillaume I[er], du chef de sa première femme, fille et héritière de Maximilien d'Egmont, comte de Buren; il s'empara ensuite par un deuxième assaut de la ville d'Ouderwater, et y mit tout à feu et à sang; il n'y eut que vingt habitans qui échappèrent à cet horrible massacre. Schoonhoven, craignant un sort aussi barbare, se rendit à de Berlaimont par capitulation (*u*).

Vitelli, autre général de Requesens, soumit à la même époque les villes de la Hollande situées entre le Wahal et le Lech, etc.

Bentivoglio : *Histoire des guerres de Flandre,* liv. IX.
Haræus : *Annales tumultuum belgicorum*, ad an. 1575.
Van Meteren : *Histoire des Pays-Bas,* liv. V.
Hooft : *Nederlansche historien,* X boek.
(*u*) Bentivoglio : *loco citato*.

Mondragoné se rendit maître de la petite île de Finaert, en passant à la basse marée par un canal large d'une demi-lieue environ, de la même manière qu'il s'y était déjà pris pour secourir la ville de Goes (V. Nº 191) (*v*).

Le roi d'Espagne, connaissant la supériorité des 210.
flottes hollandaises sur celles d'Espagne dans les Pays-Bas, résolut d'envoyer une flotte puissante d'Espagne dans ces parages, pour soumettre les villes maritimes révoltées, et il ordonna à Requesens de s'établir, à quelque prix que ce fût, en Zélande, afin qu'il pût y recevoir l'escadre et les secours de la péninsule.

Requesens se détermina en conséquence à s'emparer des îles de Duveland et de Schouwen, dans l'espoir que, par leur conquête, il pourrait facilement reconquérir l'île de Walcheren, où se trouvent les grands ports de Flessingue et de Middelbourg. Dans l'île de Schouwen existe Zierıczée, ville considérable, possédant un bon port propre à recevoir des flottes.

Requesens fit donc passer trois mille hommes dans l'île de Tholen, et ordonna à Sanche d'Avila d'y conduire l'escadre chargée d'autres troupes d'expédition.

Il fallait pour arriver de la petite île inhabitée de Philipsland, ou Filipsland, dans l'île de Duveland, traverser à gué un bras de mer d'environ trois lieues : Jean Osorio d'Ulloa, l'un des braves officiers espa-

---

(*v*) Bentivoglio : *Ibidem*.

gnols, fut mis à la tête d'environ douze cents soldats qui formaient le premier corps; Gabriel Peralta commandait le dernier, composé d'environ cinq cents hommes; le corps du milieu était fort de deux cents cinquante militaires, tant combattans que pionniers; en tout, d'après Strada, deux mille soldats (*w*). Ces troupes furent transportées sur des barques de l'île de Tholen dans celle de Philipsland.

Le prince d'Orange-Nassau, qui avait prévu ce projet, avait envoyé dans le canal à traverser plusieurs barques bien armées, et avait fait échouer sur le sable des grands vaisseaux montés par des soldats qui, comme des citadelles, devaient foudroyer l'expédition espagnole au millieu des flots. Au bout du canal il avait fait retrancher derrière une digue quelques compagnies zélandaises, commandées par Charles de Boisot, amiral de Zélande, pour recevoir l'ennemi s'il réussissait à passer par le bras de mer.

Le 28 septembre 1575, les Espagnols se déshabillent, ne gardent que leurs souliers et leurs caleçons, portent dans un sac suspendu à leur cou, des vivres et des munitions, tiennent leurs armes et leur uniforme élevés, et entrent pendant la nuit, lorsque la marée commence à baisser, dans l'eau, à la pointe la plus avancée de Philipsland.

D'Ulloa suit immédiatement les guides : les soldats ne peuvent suivre qu'une route étroite, parsemée d'écueils et environnnée de gouffres, et marchent

---

(*w*) *De bello belgico*, Decas I, lib. 8. V. Hooft : *loco citato*.

deux ou trois de front, ayant souvent l'eau jusqu'aux aisselles.

La flotte batave s'avance alors à droite et à gauche, et fait sur les Espagnols un feu épouvantable; de petits bâtimens approchent tout près de l'ennemi et lui font beaucoup de mal : les matelots se jettent dans l'eau et l'attaquent au milieu des ondes; les combattans des deux partis, presqu'enfoncés dans la mer, se portent et se rendent de loin des coups de fusils, et de près des coups de pistolets, de lances, de piques et d'épées, et sont en partie précipités dans les abîmes. Les vaisseaux échoués tirent au vague dans les ténèbres des coups de canon pressés. Le flux commence, la flotte profite de l'élévation des eaux, et approche l'ennemi de près; ses soldats l'assomment avec de longues perches et des crochets armés de fer, et font les plus grands efforts pour l'entraîner dans la mer ou arrêter sa marche hardie, et le réduisent presqu'à l'extrémité. Les Espagnols se resserrent et font courageusement face à ces grands dangers : l'obscurité de la nuit empêche les deux divisions de l'escadre hollandaise de concerter leurs attaques, et favorise ainsi la marche lente et pénible de l'expédition.

L'horreur de ce combat acharné au milieu des flots et des ténèbres de la nuit n'est éclairée que par les flammes rougeâtres des canons, des mousquets et des pistolets, et par la faible lueur d'une petite aurore boréale. Hooft assure qu'il s'éleva une horrible tempête, dont les éclairs incessans sillonnaient l'air dans toutes les directions.

Les Espagnols regardent ce phénomène comme un miracle du ciel qui leur promet la victoire, selon Strada, et bravent avec joie et intrépidité les dangers extrêmes de cette périlleuse traversée (*x*) ; tant l'imagination exaltée influe sur les actions !

Requesens, placé sur le rivage, anime de sa voix ses soldats ; le jésuite Michel Hernandes est à côté de lui, et adressse des prières au Dieu des armées ; le crédule Strada assure que, par un prodige étonnant, des flambeaux et des poutres enflammés parurent dans les airs pour éclairer les Espagnols, et il ajoute qu'une auréole céleste, gage de la victoire, ceignit la tête du commandeur (*y*).

L'expédition espagnole est pourtant retardée par tant d'obstacles, et le retour de la marée force le dernier corps à rebrousser chemin ; le deuxième ne compte plus que neuf hommes, le premier ne perd qu'environ treize hommes, et parvient avec une peine et un courage presqu'incroyables à la pointe du jour à l'île de Duveland. Il attaque tout de suite avec fureur les Zélandais retranchés. La victoire paraît facile sur des hommes harassés par une marche longue et fatigante ; mais, dès la première attaque, l'amiral Charles de Boisot est tué ; les Zélandais découragés par cette perte subite, sont saisis d'une terreur panique, et prennent la fuite. Les Espagnols reçoivent bientôt des secours, et s'emparent de toute l'île de Duveland. Cette traversée audacieuse, et le

---

(*x*) Strada : *loco citato*.

(*y*) Strada : *Ibidem*.

combat terrible que l'expédition a à soutenir, sont un des plus beaux faits d'armes dont l'histoire moderne fasse mention (*z*).

Les troupes espagnoles, encouragées par ces succès, traversent ensuite à gué et de la même manière un autre bras de mer d'environ une lieue de longueur, et se rendent maîtresses de l'île de Schouwen. 111.

Les Hollandais, épouvantés par tant d'audace et de succès, se retirent à Ziericzée; les Espagnols les y assiégent sous la conduite de Mondragoné. Le prince d'Orange fait des efforts multipliés, même en personne, pour secourir cette place importante : on perce des digues pour lui porter secours par l'inondation; le brave Louis de Boisot, amiral de Hollande, qui avait si heureusement délivré la ville de Leyde (V. N° 206), essaie d'approcher de la ville assiégée, avec des vivres et des munitions, mais il y est tué en combattant avec la plus grande valeur : « Son vais« seau, qui était très-gros, dit Bentivoglio, échoua « sur le sable; aucun de ceux qui le montaient « n'échappa à la mort (*a*).

Arnauld van Dorp, gouverneur et grand-bailli de Ziericzée défendit en brave la ville jusqu'à la dernière extrémité; mais, en butte enfin à toutes les

(*z*) Strada : *De bello belgico*, Decas I, lib. 8.

Bentivoglio : *Histoire des guerres de Flandre,* liv. IX.

Vandervynckt : *Histoire des troubles des Pays-Bas,* Part. IV, chap. I, et *n*.

Hooft : *Nederlansche historien,* X boek.

(*a*) Bentivoglio : *loco citato*.

V. Van Meteren : *Histoire des Pays-Bas*, liv. V.

horreurs de la famine, elle fut obligée de se rendre le 29 juin 1576, après huit mois de siége. Ziericzée se racheta du pillage moyennant deux cent mille florins (*b*); mais trois mois après, cette ville se rendit aux troupes du prince Guillaume d'Orange-Nassau.

Par ces conquêtes, les provinces de Hollande et de Zélande étaient si étroitement serrées par l'ennemi, que le prince d'Orange, ne pouvant obtenir des secours de l'Angleterre, et ne comptant pas sur la France, proposa de brûler les moulins, de percer les digues, et de chercher une autre patrie. Mais la Providence vint à son secours.

(*b*) Bentivoglio : *Ibidem*. V. Van Meteren : *loco citato*.



§ XXXVII.

Mort de Requesens. Lettres secrètes de Philippe II brûlées. Bouleversement général dans les Pays-Bas. Le conseil d'État prend les rênes du gouvernement. Révolte de l'armée espagnole. Proscription des Espagnols dans les dix-sept provinces. Sac de Maestricht et d'Anvers. Horreurs commises dans cette dernière ville par la soldatesque espagnole. Les États provinciaux s'emparent du gouvernement de leurs provinces. Influence du prince d'Orange-Nassau. Il tend une main secourable aux provinces méridionales, et envoie des troupes à leur secours. Ses plénipotentiaires aux États-Généraux de Gand. Pacification de Gand. Articles de ce traité célèbre. Nouvelle réunion des provinces. Réflexions sur leur séparation, particulièrement sur celle de 1830.

Requesens n'ayant pas de repos, et pas de fonds pour solder les troupes qui se mutinaient à chaque instant, ne voyant pas d'espoir de faire rentrer les provinces insurgées sous l'obéissance du roi d'Espagne, et désespérant du succès du long siége de Ziericzée, fut agité par des inquiétudes continuelles; il gagna une fièvre violente, qui l'emporta au bout de peu de jours, le 5 mars 1576. 212.

Sa mort imprévue fut l'occasion d'un bouleversement général et sans exemple dans les annales des Pays-Bas. Le conseil d'État prit de droit les rênes du gouvernement au nom du roi. 213.

L'Espagnol Rhoda se comporta arrogamment, sans titre, comme gouverneur-général des dix-sept provinces, écrivit et scella avec le sceau du roi des dépêches, et brûla différentes lettres secrètes de Philippe II trouvées au château d'Anvers, parce que ces pièces auraient dévoilé les desseins perfides de la cour d'Espagne sur les Pays-Bas; il employa même tous les moyens pour se défaire du duc d'Aerschot, chef du conseil d'État, afin qu'il ne pût découvrir les dépêches confidentielles du roi (*c*).

Ce fut Joachim Hopperus qui conseilla à Philippe II de confirmer sans restriction le conseil d'État dans l'administration des dix-sept provinces, en alléguant pour raison que ce conseil était composé des premiers seigneurs du pays, dévoués à son service, et qui, connaissant parfaitement l'état des choses et l'esprit des provinces, avaient plus d'influence et plus de moyens pour apaiser les troubles que des gouverneurs étrangers à nos contrées. Le roi, qui commençait, quoique trop tard, à pencher vers la clémence et la réconciliation, goûta ces raisons, et confirma le conseil d'État, par lettres du 24 mars 1576, dans le gouvernement des Pays-Bas.

Ce conseil était composé de huit à neuf membres, partagés en deux partis politiques : l'un était dévoué à la politique du cabinet de Madrid, et l'autre suivait secrètement le système politique de Guillaume I[er], prince d'Orange-Nassau ; on leur donna les noms d'*Espagnols* et de *Patriotes*. Une anarchie fatale ne

(*c*) Van Meteren : *Histoire des Pays-Bas,* liv. VI.

tarda pas de sortir de cette division dans l'administration du pays.

Le prince d'Orange, dont le sort des armes s'améliorait considérablement à la mort du commandeur Requesens, avait de nombreux partisans et admirateurs dans les provinces méridionales, et il concertait secrètement avec leurs principaux chefs le plan de changer de domination (*d*).

L'armée espagnole, depuis longtems sans paie, 214.
s'était encore révoltée après les désastres de Leyde, et avait arrêté et garrotté son commandant, François Valdes, qu'elle faillit massacrer ; elle avait cherché, mais inutilement, à s'emparer de Harlem et d'Amsterdam, et ne s'était apaisée qu'en recevant quelques paiemens à Utrecht.

Après la mort de Requesens, les troupes firent de vives instances auprès du conseil d'État pour toucher leurs soldes arriérées ; mais elles n'en obtinrent que des promesses illusoires.

Elles cessèrent alors de combattre les Hollandais, et se révoltèrent de nouveau. Les Espagnols, qui avaient pris Zierczée, abandonnèrent bientôt cette conquête. Mondragoné dut évacuer toute l'île de Schouwen, et même y laisser toute son artillerie ; et le prince d'Orange-Nassau fut derechef maître de toute la Zélande.

(*d*) V. Vandervynckt : *Histoire des troubles des Pays-Bas,* partie IV, chap. 2.

Bentivoglio : *Histoire des guerres de Flandre,* liv. IX.

Les troupes mutinées fondirent sur le Brabant, et y pillèrent un très-grand nombre de bourgs et de villages ; les paysans assommèrent les pillards qui s'écartaient de leurs corps ; enfin les mutins surprirent Alost, par la trahison d'un paysan, et s'y fortifièrent.

215. Le conseil d'État, indigné de tant d'insubordinations et de rapines, fit des armemens dans toutes les provinces pour s'opposer aux pillages et aux brigandages de ces hordes étrangères ; les deux partis se couvrirent du nom du roi. Les révoltés étaient, suivant de Thou, au nombre d'environ six mille Espagnols, tous vieux guerriers accoutumés au massacre et au carnage.

Les armemens des provinces étant effectués, on fit au conseil d'État la proposition de *proscrire tous les Espagnols* dans les dix-sept provinces : Viglius d'Ayta, Pierre Ernest, comte de Mansfeld, et Charles, comte de Berlaimont, la combattirent vivement; mais la majorité l'emporta, et la proposition fut adoptée. Les trois conseillers opposans furent traités d'Espagnols et mis en prison, d'où ils sortirent pourtant peu de tems après. Viglius mourut à Bruxelles, le 8 mai 1577.

On plaça Philippe de Croy, duc d'Aerschot, à la tête du conseil en qualité de président, et le 26 juillet 1576 tous les Espagnols furent *proscrits* au nom du roi, déclarés ennemis de la nation, et rebelles au souverain, avec ordre à tous les sujets des Pays-Bas de les exterminer partout où ils les rencontreraient en armes. C'était un projet un peu extravagant, que de

déclarer que le roi d'Espagne traitait ainsi ses propres soldats (e) !

Les Espagnols cherchèrent à réunir leurs forces et à s'emparer de quelques postes avantageux pour défendre leur vie, et se venger de la proscription faite au nom, mais contre le gré de leur maître. La guerre se ralluma alors en plusieurs provinces : Alphonse Vargas, commandant de la cavalerie espagnole, battit, le 15 septembre, les troupes des États à Visenach, village situé entre Louvain et Tirlemont, et se fit un passage, le sabre à la main, à travers les troupes belges, pour rejoindre ses compatriotes à Alost; mais, ayant appris que la garnison et les bourgeois de Maestricht avaient embrassé le parti du conseil d'État, il marcha sur cette ville pour secourir un petit nombre d'Espagnols qui s'y trouvaient, et se rendre maître de cette place importante. 216.

Il s'assura d'abord de la partie de la ville nommée Wyck, où il y avait quelques militaires d'Espagne : le pont, qui réunit Wyck à l'autre partie de Maestricht, fut garni d'artillerie braquée contre les ennemis du pays; les Espagnols se saisirent, d'après Strada, d'un grand nombre de femmes de Wyck, les forcèrent à marcher contre les canons, se cachèrent derrière elles, avancèrent vers le pont, et firent un feu

---

(e) Grotius : *Annales de rebus Belgicis*, lib. II.
Vandervynckt : *loco citato*.
Haræus : *Annales tumultuum belgic.*, ad an. 1576.
Van Meteren : *Histoire des Pays-Bas*, liv. VI.
Hooft : *Nederlansche historien*, XI boek.

meurtrier sur les défenseurs de ce poste. Les Belges n'osèrent mettre le feu à leurs canons, parce qu'ils ne voulaient pas tuer leurs parentes et leurs amies. Au même moment, Vargas pénétra d'un autre côté dans la ville; les Espagnols s'en emparèrent le 20 octobre 1576, et la livrèrent au massacre et au pillage (*f*).

Les commandans espagnols firent tous leurs efforts pour conserver à tout prix Maestricht et la citadelle d'Anvers, afin de recevoir dans la première de ces villes des renforts d'Italie par terre, et dans le fort de l'autre des secours d'Espagne par mer.

217. Les troupes des États assiégèrent en attendant les châteaux de Gand et d'Anvers, occupés par les Espagnols : Jean de Navarèse, l'élu des mutins, vole d'Alost au secours de ses compatriotes enfermés dans la citadelle de cette dernière place; Vargas et Romero le joignent avec leurs hordes au passage de l'Escaut, et ils pénètrent ensemble, le 4 novembre 1576, dans le fort. Les Espagnols, qui, d'après Strada et de Thou, sont au nombre de six mille hommes, se divisent tout de suite en deux corps, dont l'un est commandé par Romero, et l'autre par Navarèse, se jettent avec fureur sur les retranchemens défendus par des soldats wallons et allemands et par les bourgeois, et s'en emparent.

Les vaincus prennent la fuite, se retirent dans l'hôtel-de-ville et dans les maisons voisines, et conti-

---

(*f*) Strada : *De bello belgico,* Decas I, lib. 8.
Haræus : *Annales tumultuum belgic.*, ad an. 1576.
Grotius : *De rebus Belgicis,* lib. II.

nuent de tirer sur l'ennemi. Les Espagnols mettent le feu à ces bâtimens, et en peu de tems, le plus beau quartier de la ville est la proie des flammes. L'hôtel-de-ville, bâti en marbre, l'un des plus magnifiques édifices de l'Europe, qui a coûté plus de deux cent mille couronnes, et un nombre fort considérable de maisons remplies de marchandises précieuses, sont dévorés par le feu. Toutes les archives et les autres papiers de la ville périssent dans l'incendie.

A cet embrasement affreux succède la plus horrible boucherie : les soldats des États et les bourgeois n'ont d'autre alternative que de se jeter dans l'eau ou de se laisser massacrer. Frédéric Perronnet, seigneur de Champigni, gouverneur d'Anvers, vient à bout de se sauver avec quelques autres gentilshommes par l'Escaut. Le massacre est accompagné de toutes sortes d'atrocités, et du viol des femmes et des filles ; plusieurs dames sont pendues nues par les cheveux, etc.

Voici un trait rapporté par l'historien Hooft, dont les parens de sa femme souffrirent beaucoup dans ce sac affreux ; il donnera une idée de cet horrible désordre : on célébrait le soir les noces d'un mariage, lorsque les féroces vainqueurs se précipitèrent dans la salle du festin ; on leur ouvre les chambres, les armoires et les coffres, afin qu'ils y prennent ce qui peut satisfaire leur avidité, mais les cannibales massacrent, entre autres personnes, le jeune époux aux pieds de sa femme qui, à moitié morte, se réfugie dans les bras de sa vieille mère évanouie. Un officier espagnol l'en fait arracher et transporter à la citadelle ; le père ne se possédant pas tue le soldat qui

enlève sa fille; mais il tombe tout de suite percé de plusieurs coups d'épée. La jeune veuve est renfermée dans une chambre, et elle s'apprête à se pendre avec ses chaînettes d'or, lorsque l'officier qui l'a fait ravir, entre, et sans considération pour sa beauté et pour son désespoir, il la dépouille de tous ses vêtemens, la fouette jusqu'au sang, et la chasse toute nue et ensanglantée dans la rue; elle cherche à se cacher dans une ruelle; mais un Espagnol l'y suit, l'assomme, et traîne son cadavre dans la rue.

Le cardinal Bentivoglio porte le nombre des morts à sept mille, et d'autres historiens le font monter à dix mille. Les Espagnols n'en comptent que deux cents, parmi lesquels se trouve l'*élu* des révoltés (*g*).

218. Ce carnage est suivi du plus effroyable pillage, dans lequel ni les églises ni les couvens ne sont épargnés : les vases sacrés et les ornemens précieux sont la proie de ces vandales sacriléges.

Les Espagnols font souffrir les plus horribles tourmens aux habitans pour les forcer à leur découvrir leurs richesses : les maisons ne retentissent que de cris féroces de ces brigands, et de hurlemens affreux de leurs victimes; les rues sont obstruées de malheureux, qui essaient de se soustraire par la fuite aux tortures de leurs bourreaux.

Cet épouvantable pillage dure trois jours, et An-

(*g*) Bentivoglio : *Histoire des guerres de Flandre*, liv. IX.
Haræus : *loco citato*.
Van Meteren : *ibidem*.
Hooft : *Nederlansche historien*, XI boek.

vers, l'une des plus opulentes cités du monde, fournit un butin en or, en argent, en perles, en diamans, etc., évalué à plus de *deux millions d'écus d'or;* Van Meteren le porte à *quatre millions*, et Hooft à plus de *soixante tonneaux d'or*. Des officiers espagnols, devenus riches, pour transporter plus aisément leurs rapines, se firent confectionner des manches d'épée et de poignard en or massif, et même des cuirasses, sur lesquelles ils mirent un vernis noir; mais les orfèvres, pour recupérer une partie des richesses qu'on leur avait enlevées, mêlèrent la moitié de cuivre avec l'or. L'incendie avait en outre dévoré pour des sommes immenses.

« Le commerce était alors à Anvers, dit le car« dinal Bentivoglio, dans l'état le plus florissant « par le concours incroyable des négocians étran« gers. Il y avait introduit des richesses immen« ses, et avec elles tous les raffinemens de mollesse « et de luxe qu'elles enfantent. Un très-grand « nombre d'Anglais, et d'Allemands des villes an« séatiques qu'on nommait *Osterlings*, s'y étaient « établis.

« Ces deux nations avaient dans cette ville deux « maisons d'une si grande étendue, qu'on les aurait « moins prises pour des comptoirs que pour des co« lonies. Les commerçans fastueux, abusant de leur « opulence, et oubliant l'économie ordinaire de leur « état, vivaient avec la magnificence des souverains. « L'or, l'argent, les perles, les diamans, tous les « objets d'une consommation recherchée, étaient la « matière de leur négoce, et leurs magasins étaient

« remplis de toutes les espèces de marchandises les « plus précieuses.

« Il serait difficile de calculer les richesses du bu-« tin que firent les Espagnols au milieu des trésors « de cette ville. Le sac dura trois jours. Néanmoins « cette abondance prodigieuse de biens de toute na-« ture ne suffit pas à l'insatiable cupidité du soldat. « On n'entendait dans toutes les maisons que d'af-« freux hurlemens...... On le vit (le soldat) dans « cette horrible alternative saccager et massacrer tour « à tour, jusqu'à ce qu'épuisé de fatigue, plutôt que « rassasié de sang et de rapine, il revînt à ses dra-« peaux (*h*). »

Le sac d'Anvers fit une brèche considérable à son commerce et à celui des provinces méridionales.

Le président de Thou rapporte des détails si affreux du malheur de cette ville, qu'ils font frémir d'horreur. Et c'étaient des soldats de Sa Majesté Catholique qui se disaient les défenseurs de l'autel et du trône, qui se livrèrent à de si lâches attentats contre des bourgeois vaincus et désarmés!

A tous ces maux se joignit encore la peste, qui éclata à Gand en octobre 1574, et qui ravagea pendant environ trois ans une grande partie des villes des Pays-Bas.

219. Le conseil d'État ne put en attendant faire respec-

(*h*) Bentivoglio : *loco citato.*

V. Vandervynckt : *Histoire des troubles des Pays-Bas*, part. IV, chap. 4.

Grotius : *Annales de rebus Belgicis*, lib. II.

Hooft : *loco citato.*

ter son autorité par les entraves que la révolte des Espagnols mit à ses pouvoirs; de là l'anarchie dans le gouvernement.

Les États des provinces se prévalurent des lettres de Philippe II, en date du 24 mars 1576, pour prendre, au nom du roi, le gouvernement de leurs provinces respectives. Ils laissèrent subsister le conseil d'État, mais ils en bornèrent l'autorité.

Le gouvernement des provinces méridionales prit alors, toujours au nom du roi, une forme républicaine, semblable à celle qu'eurent un peu plus tard les Provinces-Unies du Nord. Ces provinces envoyèrent leurs députés à l'assemblée des États-Généraux, et le conseil d'État exécutait les ordres de cette assemblée (*i*).

Guillaume I[er], prince d'Orange-Nassau, était trop 220.
prévoyant pour ne pas avoir pressenti à quels excès se porteraient les mutineries continuelles d'une soldatesque féroce, laissée longtems sans paie, et quelles en seraient les suites funestes pour l'Espagne; aussi sut-il habilement profiter de ces circonstances, et diriger la perturbation générale des provinces méridionales vers son but politique.

Les plus grands seigneurs de ces provinces étaient, ainsi que les masses du peuple, révoltés de la tyrannie espagnole, et épiaient le moment favorable pour changer de domination. Ils ne voyaient que le prince d'Orange-Nassau, qui avait si courageusement

---

(*i*) Vandervynckt : *Histoire des troubles des Pays-Bas, loc. cit.*

tenu tête aux forces de l'Espagne, qui pût secourir le pays. Ils se lièrent donc secrètement avec lui, et ce prince devint l'âme du conseil d'État et des États-Généraux des provinces belgiques (*k*).

221. Des membres influens des États de Flandre conclurent, par l'entremise du baron d'Auxi, frère du comte de Bossu, le 23 septembre 1576, avec le prince d'Orange, alors en Zélande, un traité dont les conditions paraissent avoir été concertées d'avance. Guillaume I[er] envoya en conséquence au secours des Gantois huit drapeaux et dix-sept pièces d'artillerie, qui arrivèrent à leur destination dès le 26 du même mois, au nombre d'environ trois mille hommes.

Le château de Gand fut alors battu en brèche pour en expulser la garnison espagnole; ce fort se défendit vaillamment jusqu'au 11 du mois de novembre 1576, époque à laquelle il se rendit. C'était la femme du brave Mondragoné qui y commandait pendant l'absence de son mari, et qui s'y comportait en héroïne.

Le prince d'Orange-Nassau envoya vingt-trois autres drapeaux qui, du consentement des provinces, se répandirent dans le pays pour en chasser les troupes ennemies (*l*).

222. Dans ces entrefaites, les États-Généraux des provin-

(*k*) Vandervynckt : *Histoire des troubles*, etc., part. IV, chap. 2.

Haræus : *Annales tumultuum belgic.*, ad an. 1576.

(*l*) Vandervynckt : *loco citato*.

ces méridionales étaient assemblés à Gand; les députés de presque toutes les provinces s'y trouvaient. Les horreurs commises par les Espagnols leur inspirèrent une haine encore plus forte contre le nom espagnol.

Le 18 octobre, les plénipotentiaires du prince Guillaume Ier et des États de Zélande et de Hollande firent leur entrée dans cette cité au nombre de neuf : Philippe de Marnix, seigneur de Sainte-Aldegonde, qui avait fait partie du *congrès de Bréda* (V. N° 207), était un de ces députés.

Ces États-Généraux signèrent, le 8 novembre 1676, le traité si connu sous le nom de *Pacification de Gand;* il contenait vingt-cinq articles et fut la base d'autres traités conclus plus tard.

D'un côté figuraient les prélats, les nobles, les villes, etc., des provinces belgiques; et de l'autre le prince Guillaume d'Orange-Nassau, les États-Généraux et les villes de Zélande et de Hollande, et leurs alliés. On énumérait dans cet acte la perfidie notoire et les forfaits horribles des Espagnols, qu'on déclarait de nouveau traîtres et ennemis de la patrie; ils devaient être poursuivis à outrance pour le rétablissement des chartres, des priviléges et des droits des provinces, et pour le repos et la sûreté des habitans.

Le reste du traité portait en substance qu'il y avait paix éternelle et inviolable entre les deux parties contractantes, et qu'elles se secourraient mutuellement de leurs forces, de leurs biens et de leur sang, surtout pour expulser les Espagnols, et les autres troupes étrangères à la solde du roi d'Espagne.

Après avoir chassé les hordes de Philippe II, les deux parties devaient, chacune de son côté, procurer le plus tôt possible la convocation des États-Généraux des dix-sept provinces, de la manière usitée en 1555, sous l'empereur Charles-Quint, pour régler les affaires de religion et d'État, et pour rendre aux provinces leurs anciennes constitutions, leurs priviléges, etc.

Les habitans du Midi et du Nord pouvaient librement communiquer et négocier ensemble. Les provinces de Zélande et de Hollande, ainsi que leurs associés, ne devaient porter aucune atteinte au culte catholique romain hors de leurs territoires.

Les édits cruels portés contre les réformés, et les nombreuses ordonnances criminelles du fameux duc d'Albe, étaient suspendus jusqu'à la prochaine réunion des États-Généraux.

Les biens confisqués depuis 1566 jusqu'à ce jour à cause des troubles, devaient être restitués à qui de droit. Il fallait annuler et biffer des registres tous les jugemens portés en matière de religion et de troubles.

Les trophées, les statues et les inscriptions placés par le duc d'Albe devaient être anéantis.

Le prince Guillaume d'Orange-Nassau était continué dans ses charges de stathouder et de grand-amiral de Zélande, de Hollande, etc., ainsi que dans tous les autres pouvoirs qu'il exerçait à cette époque, jusqu'à la décision des États-Généraux.

Les frais et les dettes contractées par ce prince lors de ses deux expéditions dans les Pays-Bas, de-

vaient également être soumis à l'assemblée des États-Généraux.

Un article particulier concernait la princesse douairière de Brédérode, et était relatif à sa terre de Viane et à ses autres domaines.

Un pareil article était rédigé en faveur du comte de Buren, fils aîné du prince d'Orange, et captif en Espagne, relativement à la seigneurie de Buren.

L'on devait rendre réciproquement les prisonniers sans rançon, notamment le comte de Bossu (*m*).

Le conseil d'État approuva ce célèbre traité, et Philippe II fut lui-même obligé, par la force des circonstances, de le confirmer. Les provinces qui n'y avaient pas adhéré d'abord, y accédèrent ensuite (*n*).

Les provinces belgiques et bataves, réunies sous 223.
le même sceptre par Philippe-le-Bon vers 1432, et portées au nombre de dix-sept par l'empereur Charles-Quint, avaient été heureuses jusqu'au commencement du règne de Philippe II, roi d'Espagne, en 1555. Des maux incalculables commencèrent alors à peser sur elles. Ils augmentèrent dans les provinces belgiques depuis la séparation forcée des provinces hollandaises et la guerre cruelle qui s'y faisait. La

---

(*m*) Haræus : *loco citato*.

Vandervynckt : *ibid.*, c. 3.

Bentivoglio : *Histoire des guerres de Flandre,* liv. IX.

Van Meteren : *Histoire des Pays-Bas,* liv. VI.

Hooft : *Nederlansche historien,* XI. boek.

(*n*) Vandervynckt : *Histoire des troubles des Pays-Bas, sous Philippe II*, part. IV, chap. 3.

Bentivoglio : *loco citato*.

communauté de la mer, des fleuves, des rivières, des canaux et des grandes routes fut suspendue; le commerce et l'industrie languirent. Les dix-sept provinces sentirent toutes la nécessité de se réunir non-seulement pour chasser le tyran commun de la patrie, et l'empêcher d'y revenir jamais avec son joug de fer, ses chaînes, ses échafauds, ses bûchers et ses potences, mais aussi, et principalement, pour coopérer ensemble à leur bonheur, à leur prospérité, à leur tranquillité, à leur commerce et à leur industrie mutuels.

Cette réunion s'opéra spontanément, à la grande surprise de l'oppresseur de nos provinces, au congrès de Gand, en 1576, après environ dix ans de séparation, de troubles et de malheurs.

Elle fut regardée réciproquement comme si nécessaire, que la différence d'opinions religieuses, introduite par Luther, Calvin, etc., n'y apporta aucun obstacle. Les deux parties contractantes se bornèrent à stipuler le libre exercice du culte que chacune d'elles professait.

Aussi cette réconciliation et cette réunion ne furent pas seulement solennellement signées par les députés laïcs des deux parties; mais aussi par les prélats des provinces méridionales qui se trouvèrent au congrès, et dont Vandervynckt et Haræus nous ont conservé les noms (*o*).

Les facultés de théologie et de droit de l'université

(*o*) Vandervynckt : *loco citato*.
Haræus : *Annales tumultuum belgicorum,* ad an. 1576.

de Louvain, approuvèrent cette Pacification de Gand, comme il conste par l'édit perpétuel de Marche, conçu entre les États et dom Juan d'Autriche (*p*).

La réunion des dix-sept provinces était le chef-d'œuvre de la politique du grand Taciturne : il sut si habilement profiter de toutes les circonstances qu'il vint à bout de lier tous les Pays-Bas à des intérêts qui leur étaient communs, et gagna laconfiance des peuples catholiques qui, auparavant, le regardaient comme l'ennemi de leur culte. Il est hors de doute qu'il eût su maintenir l'union qu'il avait si heureusement cimentée, s'il eût été possible de prévenir le fanatisme, soutenu par l'ambition et la jalouse envie, que la prudence humaine ne pouvait maîtriser.

Cette réunion fut malheureusement rompue malgré les efforts constans du prince d'Orange-Nassau, qui ne voyait de véritable bonheur réciproque pour les dix-sept provinces que dans cette réunion. L'équilibre des puissances européennes demandait cette restauration : aussi lorsque Henri IV, roi de France, eût formé le projet de travailler à cet équilibre, Élisabeth, reine d'Angleterre, proposa en 1601 à Sully, premier ministre du roi, de faire secouer le joug espagnol aux provinces belgiques, afin de les réunir aux Provinces-Unies.

Ce que le grand Taciturne ne put conduire à bonne fin, un de ses illustres héritiers, devenu en 1813

(*p*) Haræus : ad an. 1576 et 1577.
Hooft : *Nederlansche historien*, XI boek.

Prince-Souverain des Provinces-Unies, eut le bonheur de l'effectuer environ deux cent trente-cinq ans après, lorsqu'il monta en 1815 sur le trône des dix-sept provinces sous le titre de Guillaume Ier, roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg, etc.

Les grandes puissances de l'Europe, réunies à cette dernière époque au Congrès de Vienne, savaient parfaitement bien que les provinces méridionales des Pays-Bas, depuis leur séparation, n'avaient pu se défendre seules, sous leurs différens maîtres étrangers, contre leurs puissans voisins, et qu'elles avaient été le jouet de la fortune, la pomme de discorde, la proie du premier envahisseur du voisinage, et le pont que foulèrent les Français pour se jeter sur l'Allemagne; elles prirent donc à cœur l'intérêt de ces provinces, mais particulièrement aussi le repos et l'équilibre de l'Europe, et dans leur sagesse elles réunirent ces mêmes provinces à celles du Nord des Pays-Bas pour faire leur bonheur mutuel, et pour opposer par là une forte barrière aux envahissemens toujours renaissans de la France.

Nous ne rappellerons pas ici à nos lecteurs le bonheur, la prospérité, la richesse, la liberté, l'étendue du commerce et de l'industrie dont jouirent les provinces belgiques depuis 1815-1830, et qui leur avaient été inconnus jusqu'alors, sous le sceptre paternel de Guillaume Ier, et nous passerons sous silence quels remparts les forteresses frontières de nos provinces opposèrent à l'esprit de conquête des Français (V. vol. I, N° 82).

Mais le génie du mal excita, pour les intérêts bri-

tanniques et français, au sein de la paix, au milieu du bonheur public, un parti qui travaille toujours dans l'ombre lorsqu'il ne domine pas, et qui, avec avec des auxiliaires, brisa, en protestant de son dévouement au souverain, les liens qui unissaient le Midi de notre patrie au Nord.

Il est notoire que cette révolte ne s'est soutenue que par la protection intéressée des cabinets de Saint-James et du Palais-Royal, dont le premier fait de nos provinces le marché de ses produits, et l'autre de notre armée l'avant-garde de ses troupes contre l'Allemagne, pour incorporer en tems opportun notre pays dans son vaste empire, et porter ses frontières jusqu'au Rhin.

Sans ces deux cabinets la Belgique serait rentrée spontanément sous l'obéissance de son souverain en 1831 : car les armées belges, commandées par Daine et Léopold, roi de Belgique, battues à Hasselt et à Louvain, et refoulées jusqu'à Bruxelles par le prince royal d'Orange-Nassau, ne trouvèrent pas d'appui dans la nation.

Il fallut les intrigues de John Bull et une armée de cinquante mille Français pour arrêter le vainqueur dans sa marche sur la capitale de la Belgique.



§ XXXVIII.

Dom Juan d'Autriche gouverneur-général des Pays-Bas. Conditions que les États-Généraux mettent à sa réception sur l'avis du prince d'Orange-Nassau. Les États arment et ordonnent d'apporter au gouvernement tous les objets en or et en argent. Traité de Marche en Famenne. Les États et Juan d'Autriche engagent vainement le prince Guillaume et les États de Hollande et de Zélande à se réunir à eux. Crédit extraordinaire du prince d'Orange dans ces deux provinces. Instructions secrètes de Juan d'Autriche. Il cherche à étendre son autorité. Ses lettres secrètes saisies. Il s'empare par ruse du château de Namur. Publication de ses lettres interceptées. Dom Juan fait revenir ses anciennes troupes. Les États des provinces belgiques appellent Guillaume d'Orange-Nassau à leur secours. Son entrée triomphale à Bruxelles. Il est créé Ruward du Brabant. Démolition des citadelles. L'archiduc Mathias, gouverneur-général des Pays-Bas, et le prince d'Orange son lieutenant-général. Traité conclu avec l'archiduc. Nouveau serment prescrit. Expulsion des jésuites. Proscription de dom Juan d'Autriche. Grégoire XIII envoie un nonce et une forte somme d'argent à Juan d'Autriche. Il accorde indulgence plénière à tous ceux qui prendront les armes contre les Pays-Bas. Défaite de l'armée des États à Gemblours. Causes de ce désastre.

224. L'autorité de l'Espagne était presque détruite dans

les Pays-Bas, lorsque Philippe II nomma son frère naturel, dom Juan d'Autriche, au gouvernement-général des dix-sept provinces.

Ce prince, arrivé inopinément le 4 octobre 1576 dans le Luxembourg, seule province qui n'avait pas souscrit à la Pacification de Gand, notifia au conseil d'État à Bruxelles sa nomination. Il demanda bientôt des ôtages pour la sûreté de sa personne avant de pénétrer plus avant dans le pays. Plus tard, le cabinet de Madrid demanda même, d'après le cardinal Bentivoglio, le prince d'Orange en ôtage pour la sécurité de dom Juan.

Les États prirent l'avis du prince Guillaume I[er], qui était tranquille en Hollande : « Le prince d'Orange, « dit Bentivoglio, était devenu leur oracle depuis « l'union conclue entre les provinces. On n'y trai- « tait les affaires les plus importantes que sur ses « mémoires, et l'on ne s'y déterminait que sur ses « avis (*q*). »

Guillaume d'Orange-Nassau avait intercepté des lettres secrètes de Philippe II, de dom Juan d'Autriche et de Roda, qui lui avaient fait connaître les intentions perfides de la cour de Madrid. Il répondit donc aux États qu'ils ne devaient pas se fier à la politique artificieuse d'un ennemi déloyal et traître, que tout accommodement avec l'Espagne leur devait être suspect ; mais, s'ils croyaient que la convenance exigeait qu'ils traitassent avec dom Juan, ils ne de-

(*q*) *Histoire des guerres de Flandre*, liv. X.

vaient pourtant le recevoir qu'à la condition qu'il prêterait préalablement serment à la Pacification de Gand, et licencierait les troupes étrangères au pays.

Les États ayant reçu cet avis, ne voulurent en conséquence recevoir Juan d'Autriche qu'à la condition qu'il renverrait toutes les hordes espagnoles, et qu'il prêterait serment d'observer les articles de la Pacification de Gand (V. N° 222). Ils croyaient, ainsi que le prince Guillaume, qu'il n'aurait pas accepté ces conditions (*r*).

Dans ces entrefaites, les États armèrent, et ordonnèrent au nom de Philippe II, d'après le récit d'Haræus, de Hooft et autres, aux magistrats, aux églises, aux chapitres, aux confréries, etc., d'apporter en huit jours, sous des peines graves, tous leurs objets en or et en argent sur l'autel de la patrie; les vases sacrés étaient exceptés de cette mesure. Le gouvernement donnait en échange certaines sommes et des billets (*s*).

225. Juan d'Autriche, après avoir fait inutilement de grandes difficultés, dut céder à la force des circonstances, bien résolu de s'y soustraire à l'occasion : il conclut donc, au nom du roi d'Espagne, le 12 février 1577, à Marche en Famenne, avec les députés

---

(*r*) Vandervynckt : *Histoire des troubles des Pays-Bas*, part. IV, chap. 4.

Van Meteren : *Histoire des Pays-Bas*, liv. VI.

Hooft : *Nederlansche historien*, XI boek.

(*s*) V. Haræus : *Annales tumult. belgicorum*, ad an. 1576.

Hooft : *loco citato*.

Van Meteren : *ibidem*.

des États un traité intitulé : *Édit perpétuel et irrévocable*, en dix-neuf articles. Les ambassadeurs de l'empereur Rodolphe II qui avait offert sa médiation pour terminer ce long conflit, ainsi que les députés du prince-évêque de Liége et du duc de Clèves, y intervinrent.

Dans cet édit, il fut stipulé d'un côté que le nouveau gouverneur-général ferait partir des Pays-Bas toutes les troupes étrangères dans le terme de quarante jours, sans qu'on pût les y rappeler ni d'autres militaires à leur place qu'avec le consentement formel des États; les places et les citadelles, occupées par les Espagnols, devaient être remises aux troupes des États, et les prisonniers réciproquement rendus, nommément le comte de Buren (V. N° 129), à la condition que le prince d'Orange, son père, se conformerait à la décision de l'assemblée des États-Généraux, et que Philippe II conserverait aux provinces leurs anciennes constitutions et priviléges. Tous les actes des États furent approuvés et confirmés.

De l'autre côté, il était convenu que les États maintiendraient la religion catholique dans toutes les provinces, licencieraient les soldats étrangers, renonceraient à toutes les ligues dans lesquelles ils étaient engagés, et paieraient au comptant six cent mille florins pour solder les soldats espagnols, et satisferaient plus tard les troupes allemandes qui étaient à la solde du roi d'Espagne.

La Pacification de Gand entre les États, dit l'Édit perpétuel au nom du roi, et son cousin Guillaume de Nassau, prince d'Orange, chevalier de son ordre,

et les provinces de Zélande et de Hollande, est encore acceptée et ratifiée dans tous ses articles.

Le traité de Marche fut ratifié à Madrid le 7 avril suivant (*t*).

Le lecteur aura remarqué que depuis quelque temps les actes du cabinet d'Espagne dans les Pays-Bas étaient empreints d'un certain engourdissement, frappés comme d'une fatalité néfaste, et arrivaient toujours trop tard. Les dernières concessions auraient peut-être produit de bons effets sous Requesens; mais elles ne devaient pas en avoir sous dom Juan d'Autriche.

Il était bien dur pour les dix-sept provinces de devoir encore payer six cent mille florins à ces hordes barbares, qui venaient de piller pour des millions, et qui avaient, comme Bernardin de Mendoza l'assure dans son *Histoire des guerres de l'Espagne dans les Pays-Bas*, dans l'espace d'environ sept mois, massacré soixante mille hommes et ruiné leurs familles.

Cet accommodement forcé ne détruisit pas la méfiance et l'animosité mutuelles. Les Espagnols étant payés partirent, et les places et les forts qu'ils avaient occupés, furent remis aux troupes des États. Les Allemands restèrent, parce que le pays étant épuisé, on ne pouvait pas tout de suite former la somme nécessaire

---

(*t*) Vandervynckt : *Histoire des troubles*, etc., *loco citato*.
Haræus : *Annales*, etc., ad an. 1577.
Bentivoglio : *Histoire des guerres de Flandre*, liv. X.
Van Meteren, liv. VI.
Hooft : *loco citato*.

pour les solder ; plus tard, dom Juan les retint sous différens prétextes pour subjuguer de nouveau nos provinces.

Ce prince, qui ne devait être reconnu comme gouverneur-général qu'après le départ des Espagnols, fit alors son entrée solennelle à Bruxelles le 1er mai 1577.

Les États des provinces belgiques avaient tenu le 226.
prince d'Orange-Nassau, qui était alors à Berg-op-Zoom, au courant des négociations, et la paix étant conclue, ils le prièrent de se réunir à eux pour faire jouir toutes les provinces du bienfait de la pacification.

Mais le prince Guillaume, fin et prévoyant, savait bien que cette paix ne pouvait durer ; il leur répondit donc que la paix était mal assurée, et protestait de sa bonne volonté de réparer les fautes commises : mais il leur fit entendre que les provinces de Zélande et de Hollande, auxquelles il commandait, étaient bien déterminées à ne pas courir les dangers des provinces du Midi (*u*).

Le crédit du Taciturne était alors dans ces deux provinces de la Batavie à son plus haut degré ; on l'y regardait comme le libérateur du pays, et le peuple ne l'appelait que le *père Guillaume* (*v*).

Juan d'Autriche envoya au prince Guillaume et

(*u*) Van Meteren : *Histoire des Pays-Bas*, liv. VI.
Hooft : *Nederlansche historien*, XII boek.

(*v*) Deux siècles environ après, le même nom fut donné à Guillaume Ier, roi des Pays-Bas.

aux États de Zélande et de Hollande une députation pour obtenir leur adhésion au traité de Marche, et pour engager le prince par des raisons et des promesses à coopérer au rétablissement de la paix. Mais Guillaume ne se laissa pas ébranler : il répondit dans des termes fort obligeans que les provinces dont il était stathouder, demandaient des garanties plus fortes, et il fit poliment sentir au gouverneur-général qu'il n'était pas d'avis de changer de politique. Il fit bientôt, par précaution, fortifier différents points dans les deux provinces (*w*).

227. Dom Juan d'Autriche avait reçu de Philippe II l'ordre secret de se défaire du prince d'Orange-Nassau, de Philippe de Croy, duc d'Aerschot, de plusieurs autres grands seigneurs des Pays-Bas, et de soumettre d'abord la Hollande et la Zélande, pour se rendre ensuite plus facilement maître des autres provinces : aussi chercha-t-il bientôt à étendre son autorité bornée; mais le conseil d'État, pénétrant ses vues, traversa ses desseins, et sur le conseil du prince d'Orange, il lui résista.

Le nouveau gouverneur, secrètement irrité, demanda que les États des provinces belgiques prissent les armes contre Guillaume Ier, qu'ils lui abandonnassent les prérogatives attachées à sa dignité, en par-

---

(*w*) V. Haræus : *Annales tumultuum belgic.*, ad an. 1577.
Hooft : *loco citato.*
Vandervynckt : *Histoire des troubles des Pays-Bas*, part. IV, chap. 4.
Van Meteren : *ibid.*, liv. IV.

ticulier le commandement des troupes, et la nomination aux emplois de l'État (*x*).

Les États lui refusèrent ces demandes, et le rappelèrent aux articles de la Pacification de Gand qu'il avait juré d'observer. Ce prince, couvert de lauriers, et personnellement respectable, eut plus d'une occasion d'exercer sa patience. Mais il résolut bientôt de sortir de cet état d'humiliation par la force et la ruse, et de se venger de la nation et des États.

Il écrivit donc secrètement des lettres *en chiffres* au roi d'Espagne, ainsi que son secrétaire Escovedo, dans lesquelles il lui demandait au plus vite de l'argent et des troupes, pour établir par la force des armes sa domination dans les Pays-Bas; il ajoutait qu'il commencerait à soumettre la Zélande. Mais Henri IV, alors roi de Navarre, intercepta ces dépêches, et les envoya au prince d'Orange-Nassau, son ami (*y*).

Dom Juan visita sous divers prétextes différentes 228.
places fortes pour y gagner sous-main les gouverneurs et les généraux, afin qu'il pût s'en emparer en tems opportun.

Enfin il saisit l'occasion du voyage de Marguerite de Valois, reine de Navarre, qui se rendait à Spa, en apparence pour y prendre les eaux, mais en réalité pour y intriguer avec quelques seigneurs des

(*x*) V. des détails dans Van Meteren : *Histoire,* etc., liv. VI.

(*y*) Haræus : *loco citato.*

Van Meteren : *ibidem.*

Pays-Bas, afin de placer son frère, le duc d'Anjou, à la tête du gouvernement des dix-sept provinces. Le prince vint donc pour la complimenter à Namur, et là, jetant le masque, il s'empara par stratagème, le 24 juillet 1577, du château de cette place, d'où il fit sortir le gouverneur des États avec sa petite garnison. Le comte Charles de Berlaimont, gouverneur du comté de Namur, et ses quatre fils, l'assistèrent dans cette entreprise. Ce comte mourut à Namur, en 1578. Dom Juan d'Autriche se rendit ensuite maître de plusieurs autres places dans le comté de Namur (*z*).

Haræus rapporte que les agens du gouverneur-général avaient intercepté un ordre des États, adressé aux magistrats de Namur, de se saisir du prince à cause du contenu de ses lettres secrètes qui avaient été saisies (*a*).

229. Guillaume, prince d'Orange-Nassau, publia alors, pour justifier sa conduite, les *huit lettres secrètes* interceptées par le roi de Navarre et déchiffrées par Philippe de Marnix.

Juan soutint qu'elles avaient été écrites avant l'Édit perpétuel de Marche, et désavoua celles de son secrétaire (*b*). Mais les États ne se laissèrent pas aveugler; ils firent traduire ces dépêches dans toutes les langues

---

(*z*) Vandervynckt : *Histoire des troubles des Pays-Bas*, part. IV, chap. 4.

(*a*) Haræus : *Annales tumult. belgic.*, ad an. 1577.

(*b*) *Lettre de dom Juan aux États, apud Haræus,* ad an. 1577.

de l'Europe, et les envoyèrent à toutes les cours pour justifier leur méfiance à l'égard du nouveau gouverneur et faire connaître sa mauvaise foi et sa perfidie.

Les États acquirent bientôt la certitude que beaucoup d'Espagnols étaient restés dans le voisinage des provinces méridionales et venaient de rejoindre Juan d'Autriche. Un corps espagnol était arrivé à Mézières.

Guillaume Ier, qui avait prévu la fâcheuse tour- 230.
nure que prenaient les affaires des États, leur conseilla de lever des troupes et de l'argent pour résister à dom Juan et le chasser des Pays-Bas.

Les États-Généraux, qui avaient une confiance sans bornes dans les lumières du prince, lui envoyèrent une députation pour le prier de venir à leur secours et de se rendre à Bruxelles.

Le prince d'Orange-Nassau, accompagné de son épouse, de son frère Jean, comte de Nassau, etc., arriva tout de suite à Anvers et il fut reçu, le 23 septembre 1577 à Bruxelles, avec une sorte de triomphe, au milieu des plus vives démonstrations de satisfaction et de joie; c'était le plus beau jour de sa vie : « Le « concours et les acclamations avec lesquelles il fut « reçu dans ces deux villes, dit le cardinal Bentivo- « glio, ne purent s'exprimer : la multitude ne se con- « tentant pas de l'attendre en dedans des murs, « sortit plusieurs milles à sa rencontre, et suivant ses « pas avec les démonstrations de la joie la plus vive, « elle l'appelait *son père, son protecteur, le soutien* « *de la liberté belgique,* avec des éclats de voix si « étonnants, que l'air en retentissait au loin de toutes « parts. Les témoignages de la satisfaction publique

« qu'il reçut des ordres des citoyens les plus respec-
« tables, ne furent pas moins flatteurs : on eût dit,
« à voir une entrée si brillante, que c'était celle du
« maître absolu de ces deux villes (*c*). »

231. Les États rétablirent alors la charge de *Ruward*, ou de gouverneur du Brabant, dont ils investirent le prince d'Orange-Nassau, pour lui donner une preuve non équivoque de leur respect et de leur confiance. C'était, dit Vandervynckt, une espèce de régence et de protectorat, surtout dans de grandes révolutions et les interrègnes : on l'a comparée à la dictature romaine (*d*).

Guillaume Ier, devenu l'idole du peuple et le bras droit des États, exerçait une très-grande autorité dans les Pays-Bas, excepté dans le comté de Namur et dans le duché de Luxembourg, qui tenaient pour dom Juan d'Autriche, et il travaillait assidûment avec les États à leur plan de défense commune.

Les États-Généraux ayant décrété la démolition des citadelles d'Anvers et de Gand du côté de la ville, le prince Guillaume fit abattre celle d'Anvers, qui avait été élevée par le duc d'Albe, d'horrible mémoire, et qui avait causé tant de maux aux Anversois : hommes, femmes et enfans travaillèrent avec une espèce de fureur à la démolition de cet odieux

---

(*c*) Bentivoglio : *Histoire des guerres de Flandre*, liv. X.
V. Vandervynckt : *Histoire des troubles*, etc., part. IV, ch. 4.
Hooft : *Nederlansche historien*, XII boek.
(*d*) Vandervynckt : *loco citato*.
V. Van Meteren : *Histoire des Pays-Bas*, liv. VI.
Hooft : *loco cit.*

monument de la tyrannie espagnole, et découvrirent dans une cave le fameux trophée du duc, qui fut traîné avec une sorte de rage dans les rues, couvert de boue, brisé et refondu pour en faire de l'artillerie (V. Nos 166 et 167).

Groningue, Utrecht, Valenciennes, Lille, etc., abattirent aussi leurs forts pour ne plus être dominés dans leurs murs par l'ennemi.

Peu de tems après, le duc d'Aerschot, le mar- 232.
quis d'Havrech, Philippe comte d'Egmont, et dix-sept autres seigneurs du Brabant, de la Flandre et des provinces wallonnes, jaloux de la grande autorité et de la popularité de Guillaume, prince d'Orange-Nassau, formèrent une ligue pour servir de contrepoids à son nombreux parti ; Philippe de Croy, duc d'Aerschot, était l'âme de cette opposition, et l'ancienne rivalité entre les maisons d'Orange et de Croy reparut : ce fut dom Juan d'Autriche qui la ranima de tous ses moyens.

Ces gentilshommes se retirèrent à Gand pour y délibérer sur le parti qu'ils avaient à prendre, et finirent par offrir le gouvernement-général des Pays-Bas à l'archiduc Mathias, frère de l'empereur Rodolphe II, et neveu, par sa mère, de Philippe II, roi d'Epagne; ce prince n'avait qu'environ vingt ans. Le duc d'Aerschot s'était imaginé qu'il dominerait facilement l'archiduc, jeune et sans expérience, parce qu'il lui devrait son élévation; mais le contraire arriva (*e*).

(*e*) Grotius : *Annales de rebus Belgicis*, lib. II.

Les États et le prince d'Orange dissimulèrent l'injure qui leur avait été faite par l'appel de l'archiduc sans leur participation et sans leur connaissance; mais ils négocièrent, dès l'arrivée de Mathias, un traité avec lui, dont la substance portait que le prince d'Orange-Nassau serait son *lieutenant-général* en tout et partout, et que l'archiduc n'aurait aucune autorité à exercer, dit Vandervynckt, même quant à ses propres gardes, sur le militaire, sur le gouvernement politique et sur les finances, sans l'avis du conseil d'État et le consentement des États-Généraux (*f*).

Les États allouèrent à l'archiduc sept mille florins par mois, et à son lieutenant-général deux mille huit cents florins.

L'archiduc Mathias fut donc reconnu gouverneur-général des Pays-Bas, et il fit son entrée à Bruxelles le 18 janvier 1578, accompagné du prince d'Orange-Nassau, auquel il accorda sa confiance.

Le lieutenant-général exerçait en réalité toute l'autorité de gouverneur, dont l'archiduc n'eut que le titre. Le duc d'Aerschot perdit l'influence qu'il

---

Vandervynckt : *Histoire des troubles des Pays-Bas,* part. V, chap. I.

Haræus : *Annales tumultuum belgic.*, ad an. 1577.

Hooft : *loco citato.*

(*f*) Vandervynckt : *loco citato.*

V. Haræus : *ibidem.*

Strada : *De bello belgico,* Decas I, lib. 9.

Van Meteren : *Histoire des Pays-Bas,* liv. VI.

Hooft : *Nederlansche historien,* XII en XIII boek.

avait eue. Les Gantois, dominés par Ketulle, Hembise, Ryhove et par d'autres zélateurs de la réforme (V. N° 245), jetèrent même le duc en prison, quoiqu'il fût leur gouverneur; mais Guillaume, prince d'Orange, eut la générosité de le rendre quelques jours après à la liberté.

Le prince d'Orange fit prêter aux députés des États un nouveau serment, par lequel ils reconnaissaient l'archiduc Mathias pour gouverneur-général, et tenaient Juan d'Autriche et ses adhérens pour ennemis de la nation et perturbateurs du repos public. 253.

Les États-Généraux déclarèrent dom Juan ennemi de l'État pour avoir violé le traité de paix qu'il avait juré d'observer, lui ordonnèrent de quitter les dix-sept provinces, sous peine d'être puni comme traître à la patrie, et défendirent sous peine de mort à tous les habitans de le reconnaître pour gouverneur (*g*).

Le nouveau serment fut aussi proposé aux ecclésiastiques et aux religieux : les jésuites, qui étaient venus dans les Pays-Bas sous le duc d'Albe, refusèrent de le prêter à Anvers où ils exerçaient une très-grande influence; ils furent chassés de la ville, et eurent le même sort à Bruges et ailleurs (*h*).

Les États-Généraux resserrèrent en même tems leur union : les députés catholiques, y compris les

---

(*g*) Van Meteren : *Histoire*, etc., liv. VII et VIII.
Strada : *loco citato*.
Hooft : *Ibidem*.
(*h*) Van Meteren, liv. VIII.
V. Strada : *De bello belgico*, Decas I, lib. 9.

prélats, jurèrent de prendre les protestans sous leur protection contre la persécution de l'Espagne, et les députés réformés firent serment de défendre les catholiques (*i*).

234. Dom Juan d'Autriche frémissait de tant d'humiliations, et brûlait du désir de se venger : de tous côtés les troupes espagnoles, restées par ses ordres dans le voisinage, le rejoignirent ; les soldats allemands, retenus sous différents prétextes, en firent autant, et les autres hordes qu'il avait mises comme en dépôt au service des ligueurs de France, rentrèrent dans le pays. Alexandre Farnèse, depuis prince de Parme, fils de la duchesse Marguerite, ex-gouvernante des dix-sept provinces, lui ramena les anciennes bandes d'Espagne, qu'il avait été forcé, par le traité de Marche en Famenne, d'envoyer en Italie. En peu de temps, dom Juan eut une armée considérable de vieilles troupes aguerries, qui montait, d'après Vandervynckt, à vingt mille hommes.

Il fit précéder ces troupes d'un étendard sur lequel il y avait, selon Strada et Hooft, une croix avec cette inscription : *In hoc signo vici Turcas, in hoc hæreticos vincam; Par la croix j'ai triomphé des Turcs; par la croix je vaincrai les hérétiques.*

Le pape Grégoire XIII avait envoyé auprès de dom Juan le nonce Philippe Sega, pour l'aider de ses conseils, afin que rien ne fût statué au détriment de la religion catholique. Il fit remettre à ce prince cin-

---

(*i*) Van Meteren : *loco citato.*

quante mille écus d'or ou ducats pour les frais de la guerre.

Pour encourager les troupes de Philippe II, et en augmenter le nombre, ce pontife accorda, par une bulle du 18 février 1578, à tous ceux qui s'étaient rangés ou se rangeraient sous les drapeaux de Juan d'Autriche pour combattre les peuples des Pays-Bas, indulgence plénière à l'article de la mort (*k*). C'était enfin une espèce de croisade contre les dix-sept provinces.

L'armée des États, à peu près de la même force 235.
que celle de l'ennemi, d'après Strada et Vandervynckt, mais bien inférieure en nombre, surtout en cavalerie, selon Bentivoglio, bloqua d'abord Namur, prit Bouvignes par capitulation, et le château de la Roche de Despontin d'assaut; elle était commandée par Antoine de Goignies, seigneur de Vaudegies, mais il y avait un très-grand nombre de soldats des nouvelles levées qui n'avaient jamais fait la guerre. Elle se retirait, d'après Bentivoglio, pour rentrer en Brabant, lorsque la cavalerie espagnole atteignit les escadrons des États, qui formaient l'arrière-garde, à Gemblours, sur les frontières du duché de Brabant.

Dom Juan d'Autriche avait fait précéder les hostilités d'une déclaration de guerre, à laquelle les États opposèrent un autre manifeste.

(*k*) Voir cette bulle, mutilée par Strada, dans Van Meteren : *Histoire des Pays-Bas,* liv. VIII.

V. Hooft : *Nederlansche historien,* XIII boek.

Strada : *loco citato.*

Les troupes de dom Juan étaient pleines d'uu enthousiasme fanatique, produit, dit Strada, par la nouvelle que le pape Grégoire XIII leur accordait sa bénédiction apostolique, et le pardon général de toutes leurs fautes à l'article de la mort. Une bataille meurtrière s'engage à Gemblours le 31 janvier 1578. La cavalerie espagnole fond avec impétuosité sur la cavalerie belge qui se retire en arrière-garde par une gorge, et la met en déroute. Les escadrons des États ne purent se rallier, ni couvrir l'infanterie; ils se précipitèrent même sur l'arrière-garde des fantassins qui est jetée dans le plus grand désordre; ce choc soudain se communique au corps de bataille, et l'armée entière, ainsi en déroute, est en peu de tems défaite par l'ennemi.

D'après le récit de Strada et de Hooft, six cents cavaliers espagnols commencent l'action malgré Juan d'Autriche, qui ne veut pas encore livrer bataille, selon Strada, et l'éviter, d'après de Thou; ils sont rejoints par six cents autres, et défont dans une demi-heure de tems l'armée des États, qui perd, dit Strada, dix mille hommes tant tués que prisonniers, trente-quatre drapeaux, toute son artillerie et ses équipages.

Antoine de Goignies fut fait prisonnier avec ses principaux officiers.

La petite ville de Gemblours, dont les États avaient fait une place de guerre, fut prise par les Espagnols avec les magasins de vivres, d'armes et de munitions qui y avaient été établis.

Alexandre Farnèse, prince de Parme, se distingua

à ce combat, court, mais fort sanglant du côté des Belges, et dom Juan n'eut à regretter; suivant Strada et Hooft, qu'environ neuf hommes (*l*).

La bataille de Gemblours fut perdue pour les Pays-Bas par la jalousie des seigneurs qui suivaient le parti envieux du duc d'Aerschot; car aussitôt que la nouvelle de l'élévation de Guillaume I[er] à la place de lieutenant-général de l'archiduc Mathias fut parvenue au camp, dit l'historien Petit qui se trouvait alors à l'armée, on ne tint plus de conseil de guerre; le vicomte de Gand, le général Lalaing et les autres principaux officiers se retirèrent de l'armée sous divers prétextes.

(*l*) V. Bentivoglio : *Histoire des guerres de Flandre*, liv. X.
Strada : *De bello belgico*, Decas I, lib. 9.
Vandervynckt : *Histoire des troubles des Pays-Bas sous Philippe II*, part. IV, chap. 4.
Haræus : *Annales tumultuum belgic.*, ad an. 1578.
Van Meteren : *Histoire*, etc., liv. VIII.
Hooft : XIII boek.



§ XXXIX.

Suites de la bataille de Gemblours. Prise et sac de Sichem et de Dalhem. Cruautés commises dans ces villes par les Espagnols. Jean Casimir, comte Palatin, entre avec une armée dans les Pays-Bas. Les États appellent le duc d'Anjou à leur secours. Traité conclu avec ce prince. Bataille de Rimenante. La liberté des cultes accordée aux provinces flamandes. Les provinces wallonnes se séparent de la confédération. Mort de dom Juan d'Autriche. Notice sur ce prince. Alexandre Farnèse, prince de Parme, gouverneur-général des dix-sept provinces.

236. A la nouvelle du désastre de Gemblours, la consternation se répandit à Bruxelles, et la terreur dans tout le pays. L'archiduc Mathias, le prince d'Orange, et le ministère se retirèrent précipitamment de la capitale à Anvers, et dom Juan d'Autriche ne tarda pas à faire son entrée triomphale dans la capitale des Pays-Bas espagnols. Louvain, Tirlemont, Jodoigne, etc., etc., se soumirent au vainqueur.

237. Le prince de Parme s'empara de vive force de Sichem, qu'il livra à un sac affreux; le commandant se sauva avec une partie de sa faible garnison dans le petit fort, et se rendit ensuite à discrétion. Le prince le fit pendre en haut de la citadelle, ainsi que ses compagnons qui avaient été les plus vaillans défenseurs de cette bicoque; les autres, au nombre d'environ cent soixante-dix, furent, par ordre d'A-

lexandre Farnèse, massacrés pendant la nuit et jetés dans la rivière (*m*).

Le sort horrible de Sichem décida de la reddition de Diest, de Lewes, de Maubeuge, de Philippeville, etc., et fit capituler Nivelles. 238.

Dans ces entrefaites, une langueur mortelle força dom Juan de se retirer à Namur, et de remettre le commandement de l'armée au prince Alexandre de Parme : Farnèse prit la ville de Limbourg et sa citadelle par capitulation; la petite ville de Dalhem, ou Dalheim, que défendait une faible garnison d'environ deux cent cinquante hommes, fut prise d'assaut, ainsi que son petit château, le 20 juin 1578.

Les farouches vainqueurs égorgèrent la garnison, et tous les habitans qu'ils purent découvrir, sans distinction d'âge, de condition et de sexe.

La fille du gouverneur de Dalhem, tué pendant le siége, était âgée d'environ seize ans, et s'était réfugiée avec beaucoup d'autres dames dans l'église : elle était remarquable par sa beauté et sa parure; deux soldats se la disputèrent et firent les plus violens efforts pour se l'arracher; celui qui dut la céder à son rival fit à la victime une blessure fort grave au cou : elle tomba baignée dans son sang; l'autre furieux allait fondre sur ce lâche assassin, lorsque d'autres soldats se précipitèrent dans l'église : craignant alors que sa proie ne lui échappât, il lui porta un coup

(*m*) Strada : *loco citato*.
Haræus : *Annales*, etc., ad an. 1578.
Van Meteren : liv. VIII.

mortel à l'oreille. Un officier délivra l'infortunée demoiselle des mains de ce forcené, et la fit transporter à la maison paternelle où elle expira (*n*).

239. La diète de Worms envoya en attendant sur la demande des États, faite, d'après le conseil du prince d'Orange, par Philippe de Marnix, Jean Casimir, comte Palatin, avec une armée au secours des Pays-Bas : ces troupes étaient à la solde d'Élisabeth, reine d'Angleterre. Casimir crut faire fortune dans les troubles du pays, et se faire nommer comte de Flandre, mais il ne réussit pas. Il en était de même d'Élisabeth, qui assistait les Pays-Bas parce qu'elle avait des projets sur la Zélande, et désirait l'affaiblissement de la puissance espagnole.

240. Les États-Généraux réclamèrent en même tems l'assistance de Henri III, roi de France, et lui offrirent de se mettre sous sa protection; mais le mauvais état des affaires de son royaume, ainsi que la politique, ne permirent pas à ce prince d'accepter cette offre.

Les États s'adressèrent alors à son frère unique, François de France, depuis duc d'Anjou (François de Valois), qui agréa la proposition avec empressement. Il fit précéder son arrivée dans les provinces belgiques d'un manifeste, et envoya des troupes sur les frontières.

Ce fut Marguerite de Valois, sa sœur, qui, par ses intrigues, lui ménagea ce protectorat (V. N° 228).

(*n*) Strada : *De bello belgico*, Decas I, lib. 10.

Le roi de France désavoua, par politique, l'entreprise de son frère.

Les États des Pays-Bas conclurent avec François de Valois un traité qui portait en substance, qu'il serait leur protecteur et entretiendrait à leur service dix mille hommes d'infanterie et deux mille de cavalerie; que les conquêtes qu'il ferait en-deçà de la Meuse vers la Flandre seraient acquises aux États, et que les pays qui seraient conquis au-delà de cette rivière, vers la France, constitueraient une souveraineté particulière pour lui. Les États-Généraux ne pouvaient conclure aucun arrangement avec dom Juan d'Autriche sans le consentement du duc, et s'ils voulaient se donner un autre maître, ils étaient obligés de préférer le duc d'Anjou. Ils avaient l'administration du pays, et le duc ne pouvait y rien innover. Le gouvernement pressa François de France d'accélérer la marche de ses troupes pour les réunir à celles du pays et à celles du comte Palatin, afin d'écraser Juan d'Autriche. La duc se rendit à Mons où il reçut une ambassade solennelle (*o*).

Les provinces n'avaient alors qu'une armée d'en- 241.
viron huit mille fantassins et deux mille cavaliers à opposer aux Espagnols : elle était rassemblée vers Lierre sous les ordres de l'archiduc Mathias. Le comte de Bossu, nommé mestre-de-camp-général, commandait sous lui.

Dom Juan, ayant réuni un corps de douze mille

(*o*) Van Meteren : *Histoire des Pays-Bas*, liv. VIII.
Haræus : *Annales tumultuum belgic.*, ad an. 1578.

hommes d'infanterie et de quatre mille de cavalerie, selon Bentivoglio et Hooft, attaqua le 1er août 1578 l'armée des États, contre l'avis du prince de Parme, à Rimenante. L'armée espagnole était précédée d'un étendard noir, parsemé de petites étoiles d'or; au milieu on y voyait un Christ, aux pieds duquel les armes du roi d'Espagne étaient figurées. Le pape avait accordé indulgence plénière aux troupes qui combattraient sous ce drapeau.

La bataille se livra, mais dom Juan fut forcé de battre en retraite en laissant sur le champ de bataille, d'après de Thou, neuf cents hommes. Strada fait monter sa perte seulement à quatre cents soldats, ainsi que celle des États. Le comte de Bossu se distingua dans ce combat (*p*).

242. Les provinces de Zélande, de Hollande, de Flandre, et particulièrement la ville de Gand, demandèrent alors la liberté des cultes, que les États, sur l'avis du prince d'Orange-Nassau, leur accordèrent, en donnant une interprétation forcée au traité de la Pacification de Gand. Le Brabant et la Flandre donnèrent leur adhésion à cette décision; mais les provinces wallonnes, le Hainaut et l'Artois, ne voulurent que l'exercice exclusif du culte catholique-romain.

Les provinces wallonnes se séparèrent alors de la confédération, et portèrent par ce schisme un coup fatal aux États, d'où plus tard s'ensuivit la scission des

---

(*p*) Bentivoglio : *Histoire des guerres de Flandre,* liv. X.
V. Hooft : *Nederlansche historien,* XIV boek.
Strada : lib. X.

Pays-Bas en provinces septentrionales et méridionales (V. Nº 245 et suiv.).

La division se mit partout, la Flandre se divisa elle-même. Les Wallons formaient un parti à part qui portait pour signe distinctif un chapelet au cou. Le prince de Parme et les autres chefs espagnols profitèrent habilement de cette division des partis qu'ils entretenaient, fomentaient et augmentaient.

Dom Juan d'Autriche, retranché dans son camp de 243
Bouges, près de Namur, se consumait en attendant d'une langueur mortelle qui dégénéra en une fièvre violente, accompagnée d'un fort délire. Il mourut le 1er octobre 1578, âgé d'environ trente-trois ans. Avant d'expirer, il avait remis provisoirement le gouvernement des Pays-Bas au prince de Parme, son neveu, que Philippe II confirma dans cette dignité.

La mort prématurée de dom Juan a été attribuée par les uns à la fatigue, par d'autres aux chagrins ou à la peste, mais par un plus grand nombre au poison que le jaloux et soupçonneux roi d'Espagne, son frère, lui aurait fait secrètement donner.

On a assuré qu'il avait été accusé, à la cour de Madrid, d'intrigues secrètes pour épouser Élisabeth, reine d'Angleterre, et qu'il voulait lui apporter les Pays-Bas en dot.

D'après Strada, Philippe II avait déjà auparavant soupçonné ce prince d'aspirer à la royauté en Afrique, après la conquête de Tunis, et avait changé alors toutes les personnes qui l'entouraient (q).

(q) Strada : *De bello belgico*, Decas I, lib. 10.

Ce qu'il y a de certain, c'est que le secrétaire du prince, Jean Escovedo, qui passait pour son confident intime, fut mandé en Espagne, où il fut en secret assassiné sur l'ordre formel du roi, par Antonio Perez, secrétaire d'État (*r*).

Philippe II avait à peine appris la mort de son frère Juan d'Autriche, qu'il ordonna qu'on lui envoyât en Espagne tous les papiers et toutes les cassettes du prince.

Strada affirme que ceux qui ont vu le corps inanimé de dom Juan, y ont remarqué des indices certains de poison (*s*).

On lui trouva, disent d'autres historiens, les poumons desséchés et pulvérisés, et les entrailles toutes noires.

Les habitans des Pays-Bas ajoutèrent d'autant plus de foi à l'empoisonnement qu'ils savaient que Philippe II, qui avait fait secrètement exécuter son fils unique, et probablement empoisonner sa femme (V. Nos 150 et 151), avait le cœur fermé à tous les sentimens de la nature et de l'humanité.

Juan d'Autriche « montra tant d'ardeur pour la « gloire, dit le cardinal Bentivoglio, qu'on crut dé- « couvrir en lui une vaste ambition. Elle arma contre « sa personne l'envie la plus envenimée, qui jeta sur

---

(*r*) Strada : *loco citato.*

Vandervynckt : *Histoire des troubles des Pays-Bas*, part. IV, chap. 4.

(*s*) Strada : *loco citato.*

« sa fidélité dans le service du roi les plus injurieux « soupçons.

« On lui imputa d'avoir aspiré à la souveraineté de « la Flandre (des Pays-Bas) ; et l'on prétendit qu'ayant « noué plusieurs intrigues secrètes avec la reine Élisa- « beth, il en était venu jusqu'à lui faire des proposi- « tions de mariage. De là est née l'opinion que sa mort « n'a pas été naturelle. Quoi qu'il en soit, et sans « rien décider sur cet objet, à l'égard duquel la calom- « nie pouvait couvrir la vérité d'un voile impénétra- « ble, ce prince laissa, en mourant, la plus grande « réputation de valeur, et on donna à sa mémoire « les plus magnifiques éloges (*t*). »

Tous les membres du corps de dom Juan furent séparés et envoyés ainsi en Espagne, où ils furent réunis et mis dans un tombeau à l'Escurial auprès de celui de Charles-Quint (*u*).

Ce fut sous le gouvernement de Juan d'Autriche que la persécution religieuse commença à cesser.

Dom Juan était le fils naturel de l'empereur Charles- 244.
Quint, et, d'après un premier rapport de Strada, d'une demoiselle noble de Ratisbonne, appelée Barbe Blomberg, qui chantait quelquefois devant l'empereur pour charmer ses loisirs (*v*).

Mais le même historien raconte plus loin que Philippe II confia à l'infante Isabelle, sa fille chérie,

---

(*t*) Bentivoglio : *Histoire des guerres de Flandre,* liv. X.

(*u*) Strada : *Ibidem.*

Hooft : *Nederlansche historien*, XIV boek.

(*v*) Strada : *De bello belgico,* Decas I, lib. 10.

depuis mariée au duc Albert d'Autriche, que la mère de dom Juan était une illustre princesse, que Charles-Quint avait mis en avant Barbe Blomberg pour sauver l'honneur de la véritable mère, et que la demoiselle de Ratisbonne aida, ainsi que Philippe II, à couvrir ce mystère d'un voile impénétrable. Strada ajoute que l'infante Isabelle communiqua cette anecdote au cardinal de Cueva, dont l'historien dit la tenir.

Juan d'Autriche ne connut donc jamais sa véritable mère; car d'abord il crut que ce fut Madeleine d'Ulloa, et ensuite la demoiselle Blomberg; il recommanda même, avant de mourir, cette dernière personne à son frère Philippe II. Barbe Blomberg reçut après la mort de dom Juan une pension en Espagne et y décéda (*w*).

Quoique la naissance du prince Juan soit une énigme, il a été téméraire d'assurer que sa mère fut Marie, reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, et sœur de l'empereur Charles-Quint.

Charles cacha soigneusement la naissance de dom Juan, et l'envoya, avant qu'il eût atteint l'âge d'un an, en Espagne, où il fut élevé secrètement à la campagne par Madeleine d'Ulloa, épouse de Louis Quixada, seigneur de Villagarcia, et grand-maître de la maison de l'empereur. Charles-Quint ne déclara ce secret que peu de tems avant sa mort à Philippe II, son fils, roi d'Espagne; il lui recommanda d'avoir

---

(*w*) Strada : *loco citato*.

soin de son frère et de le destiner à l'état ecclésiastique.

Philippe II ordonna un jour à Quixada de venir pendant une partie de chasse avec son élève à un endroit désigné, où lui-même devait se trouver avec sa cour. Quixada lui présenta le jeune prince qui se mit à genoux : *Savez-vous bien*, lui dit le roi en le faisant relever, *quel est votre père? Vous êtes fils d'un homme illustre : Charles-Quint est votre père et le mien.* Il le fit ensuite élever à sa cour, où le jeune prince développa les grands talens qu'il avait reçus de la nature.

Juan réduisit en 1570 les Maures de Grenade. La grande réputation qu'il se fit par cette heureuse expédition le fit mettre à la tête d'une flotte d'environ trois cents vaisseaux, que l'Espagne et l'Italie avaient équipée contre les Turcs qui menaçaient alors d'envahir l'Europe.

Dom Juan d'Autriche ordonna le combat, contre l'avis de Louis de Requesens, dans le golfe de Lépante, non loin des lieux où Auguste et Antoine se disputèrent l'empire du monde.

Les chrétiens attaquèrent les Musulmans avec une fureur peut-être sans exemple, le 7 octobre 1571. Juan d'Autriche décida par sa présence d'esprit, par son activité et par sa valeur de la victoire, et anéantit ou prit presque toutes les forces navales des infidèles : il s'empara de la capitane turque, prit cent et trente galères, coula à fond cinquante-cinq autres, tua vingt-cinq mille Turcs parmi lesquels était l'amiral Ali-Pacha, fit dix mille prisonniers, et ren-

dit à la liberté quinze mille esclaves chrétiens. Sa victoire fut complète; elle coûta la vie à dix mille chrétiens, mais elle délivra la chrétienté des dangers du joug musulman.

Le jeune prince acquit par ce mémorable fait d'armes la plus brillante réputation militaire dont jamais vainqueur ait joui ; il voulait marcher directement sur Constantinople, où tout était dans la plus grande consternation et dans une horrible confusion ; mais son conseil de guerre s'y opposa. C'était pourtant le seul parti à prendre pour tirer avantage de cette brillante victoire, et nul doute que le vainqueur de Lépante ne se fût rendu maître de la capitale de l'empire ottoman ; la défaite sanglante des Turcs remplit de joie toute le chrétienté, et Philippe II fut accablé de félicitations sur les talens distingués et sur l'héroïsme de son frère ; mais le jaloux monarque répondit froidement que Juan avait beaucoup risqué.

En 1573, Juan d'Autriche s'empara de Tunis, où il établit, à l'exemple de l'empereur Charles-Quint, son père, un roi africain, tributaire de l'Espagne.

Le pape voulut qu'on déclarât le jeune héros roi de Tunis et des contrées qu'il enleverait à l'islamisme, mais Philippe II s'y opposa : aussi les Turcs lui enlevèrent Tunis, et d'autres places en Afrique, pendant qu'il faisait une guerre d'extermination aux peuples des Pays-Bas.

Enfin, sur la recommandation du souverain pontife, dom Juan, devint en 1576, gouverneur-général des dix-sept provinces, où il était précédé de la plus belle réputation ; mais il y trouva une malheureuse fin.

§ XL.

Division dans les provinces. D'Hembise et de Kethulle. Troubles à Gand. Persécution des catholiques. Le prince d'Orange-Nassau vient à leur secours. Union d'Utrecht. Confédération d'Arras. Confusion dans les Pays-Bas. Siége mémorable de Maestricht. Belle et courageuse résistance des habitans. Intrépidité des femmes, divisées en compagnies. Pillage et massacre horribles de cette ville sous le prince de Parme. Congrès de Cologne. Offres faites au prince d'Orange. Nouvelles hostilités. Prise et sac de Malines.

La division des provinces, occasionnée par la li- 245.
berté des cultes (V. N° 242), mit tout en désordre et en confusion dans le pays. Jean Casimir se retira bientôt en Allemagne, et le duc d'Anjou en France.

Jean d'Hembise, ou d'Imbice, gentilhomme qui descendait de l'illustre famille de Sully, et François de Kethulle, seigneur de Ryhove, ennemis acharnés du nom espagnol, s'étaient emparé de l'autorité suprême à Gand, et y avaient établi un gouvernement républicain dont ils étaient les chefs. Ils confisquèrent et vendirent les biens du clergé, démolirent des monastères et des Églises, fondirent les cloches pour en faire des canons, et abolirent l'exercice public du culte catholique.

Ces seigneurs avaient pour but de secouer le joug espagnol, et de se soustraire à l'autorité des États, pour former un état particulier et indépendant.

Les crimes de plusieurs cordeliers, convaincus de pédérastie, à Gand et à Bruges, avaient ôté toute influence aux couvens, et même nui à la religion catholique romaine.

Des prédicateurs, abusant de leur ministère, avaient débité des philippiques sanglantes contre les chefs de la réforme. Parmi eux se distingua Corneille Adrianszen, natif de Dordrecht, qui se servit dans ses sermons d'expressions licencieuses, de turlupinades et des invectives les plus déplacées.

Ce fut Adrianszen qui institua la confrérie des *femmes flagellées,* pour ôter aux jeunes filles la honte naturelle de lui confesser toutes leurs pensées, leurs désirs et leurs actions contraires à la pudeur. Cette confrérie subsista assez longtems avant qu'elle fût bien connue du public, parce que les femmes savent ordinairement garder un secret dont la découverte compromettrait leur honneur (*x*).

Guillaume I[er], prince d'Orange-Nassau, se rendit à Gand vers la fin de 1579, fit restituer par les Gantois les biens appartenant aux catholiques, et leur permit le libre exercice de leur culte dans leurs églises; mais il ne put faire cesser la désunion et la discorde dans

---

(*x*) V. des détails dans Cerisier : *Tableau de l'histoire générale des Provinces-Unies,* t. III, pag. 375 et suiv.

Il existe plusieurs éditions des *Sermons d'Adrianszen :* celles d'Amsterdam de 1607, in-8°, et de 1640, in-8°, contiennent une gravure qui représente l'étrange discipline secrète que ce moine infligeait lui-même aux jeunes pénitentes, et que Voetius a appelée : *Discipline gymnopygique.* Les femmes âgées étaient fouettées par d'autres femmes, pour les délivrer du diable de la chair.

cette cité. Ce prince fut en butte à des attaques violentes, parce qu'il voulait la liberté de la religion catholique.

Il regardait plus tard les fureurs exercées par les protestans, à Gand et ailleurs, comme la cause de la défection des provinces wallonnes.

D'Hembise perdit la tête sur l'échafaud à Gand, en 1584, et de Kethulle mourut en frénésie (*y*).

Les provinces wallonnes voyant la violation de la Pacification de Gand dans la ville même où elle avait été conclue, étaient décidées à rester dans le sein de l'Église catholique romaine, et de rentrer sous la domination de l'Espagne, si Philippe II cònsentait à leur rendre leurs priviléges et leurs constitutions; elles déclarèrent aux Gantois la guerre qui fut cruelle de part et d'autre. Le comte Jean Casimir joignit son armée à celle de Gand, au lieu de la faire servir à la cause commune des provinces. Les Wallons tâchèrent enfin de se rapprocher du prince de Parme.

Le prince d'Orange-Nassau qui prévit le sort des provinces wallonnes, crut nécessaire de resserrer les nœuds de l'union entre les provinces sur la fermeté desquelles il comptait le plus, et sur lesquelles il exerçait le plus d'autorité et d'influence, afin de pouvoir se passer des Wallons, s'ils se réunissaient à l'Espagne. 246.

(*y*) Voyez les détails de ces désordres dans Vandervynckt: *Histoire des troubles des Pays-Bas sous Philippe II,* part. V, chap. 2 et 3.

V. Haræus: *Annales tumultuum belgic.,* ad an. 1578.

Van Meteren: *Histoire des Pays-Bas,* liv. IX.

Il convoqua donc une assemblée à Utrecht, où les députés de Zélande, de Hollande, de Gueldre, d'Utrecht et de Groningue se réunirent. Ceux de Frise et d'Over-Yssel adhérèrent un peu plus tard aux décisions de ce congrès.

Le 23 janvier 1579, cette assemblée signa le célèbre *traité d'union* en 26 articles, si connu sous le nom *d'union d'Utrecht,* et qui forma la belle heptarchie des provinces septentrionales des Pays-Bas.

Ce traité portait en substance que ces provinces étaient unies entre elles comme si elles ne formaient qu'un seul corps.

Chaque province conservait sa constitution et ses priviléges; elles devaient toutes se porter mutuellement secours si on les attaquait, soit pour la cause du roi d'Espagne, soit pour celle de la religion.

Les subsides ne pouvaient être réglés que par le consentement unanime des provinces, ainsi que tout ce qui concernait l'*union,* la guerre, la paix et les alliances.

La Hollande et la Zélande pouvaient fixer l'exercice du culte comme bon leur semblerait, et les autres provinces avaient la faculté d'adopter la religion qui leur conviendrait le mieux (*z*).

Pour connaître les forces militaires que la petite

(*z*) V. Vandervynckt : *Histoire des troubles,* etc., part. V, chap. 3.

Haræus : *Annales,* etc., ad an. 1578.

Van Meteren : *loco citato.*

Hooft : *Nederlansche historien,* XIV boek.

république pouvait opposer au puissant roi d'Espagne, les provinces firent le recensement de tous les hommes en état de porter les armes, depuis dix-huit ans jusqu'à soixante (*a*).

Il ne fut pas question dans le traité d'Utrecht de la renonciation à l'obéissance au roi d'Espagne, quoique l'indépendance du nouvel État en fût le but; mais le nom du roi Philippe II ne parut plus en tête des édits, etc. L'on mit à sa place : *Les États-Généraux des Provinces-Unies.*

Ces sept provinces prirent pour armes un *lion,* qui tenait dans une de ses pattes un *glaive,* et dans une autre *sept flèches,* leurs symboles, liées ensemble; il y avait cette devise empruntée à Salluste : *Concordia res parvæ crescunt, discordia maximæ dilabuntur; Par la concorde les petites choses prospèrent, et par la discorde les plus grandes se détruisent.*

Dans les premiers tems de la république, le *lion* avait sur sa tête un *bonnet,* symbole de la liberté que les Romains donnaient à leurs esclaves lorsqu'ils les affranchissaient : mais lorsque la souveraineté des Provinces-Unies fut reconnue par toutes les autres puissances, lors du traité de Westphalie en 1648, on plaça une *couronne* sur la tête du *lion* comme marque de souveraineté.

Les Gantois, fort portés pour le culte réformé, accédèrent à l'union d'Utrecht, ainsi qu'Anvers,

---

(*a*) Grotius : *Annales,* etc., lib. III.
Haræus : *loco citato.*

Bruges, Ypres, Venloo, etc. (*b*). Ce célèbre traité fut la base et le titre constitutif de la république batave.

247. Comme on avait dérogé dans l'Union d'Utrecht au traité de la Pacification de Gand en ce qui était relatif au culte (V. N° 222), et que la Zélande et la Hollande pouvaient proscrire l'exercice public de la religion catholique, les provinces wallonnes, qui comptaient peu de réformes et un grand nombre de prêtres, de moines et de religieuses que la persécution des protestans y avait fait affluer, s'en montrèrent très-irritées. Le prince de Parme saisit avidement cette disposition des esprits pour les brouiller davantage avec les Provinces-Unies, afin de cimenter une nouvelle union du Midi qu'il se proposait d'opposer à la confédération des sept autres provinces du Nord des Pays-Bas.

Mathieu Moulard, évêque d'Arras, et Valentin de Pardieu, seigneur de la Motte, et gouverneur de Gravelines, lui ménagèrent cette union qui fut signée, le 23 mai 1579 à Arras, par les députés de l'Artois, de la Flandre française et du Hainaut.

La jalouse envie de quelques grands seigneurs de ces provinces contre le prince d'Orange-Nassau avait puissamment contribué à la conclusion de ce traité.

Les causes et les manœuvres secrètes qui ont joué

(*b*) V. Haræus : *Annales tumult. belgic.*, ad an. 1578.
Van Meteren : *Histoire des Pays-Bas,* liv. IX.
Hooft : *loco citato*.
Grotius : *Annales*, etc., *loco cit.*

un grand rôle dans cette scission, sont, croyons-nous, jusqu'à ce jour restées inconnues.

Le seigneur de la Motte engagea l'armée wallonne, forte de huit mille hommes, à rentrer sous l'obéissance du roi d'Espagne.

Dans l'acte de la confédération il était stipulé qu'on maintiendrait l'exercice exclusif de la religion catholique romaine, qu'on garderait la fidélité à Philippe II et à ses successeurs, qu'on assurerait la stricte exécution de la Pacification de Gand et de l'édit perpétuel de Marche en Famenne, et qu'on réunirait toutes les forces de la confédération à celles du roi d'Espagne contre tous ceux qui voudraient porter atteinte à un de ces points.

Ces provinces exigèrent le départ des troupes espagnoles, et devaient récupérer les constitutions, les priviléges et la forme de gouvernement qu'elles avaient lors de l'abdication de Charles-Quint.

Le prince de Parme confirma ce traité le 28 juin, et le roi d'Espagne le ratifia le 12 décembre 1579.

Les soldats espagnols ne partirent du pays qu'au commencement de 1580, et revinrent un peu plus tard, comme il était facile de le prévoir (V. N° 256) (*c*).

Les États-Généraux des autres provinces ne se laisrèrent pas abattre par cette défection, et ils publiè-

---

(*c*) Vandervynckt : *Histoire des troubles*, etc., part. V, ch. 3.
Haræus : *Annales*, etc., ad an. 1579.
Bentivoglio : *Histoire des guerres de Flandre*, liv. XI.
Strada : *De bello belgico*, Decas II, lib. I.
Grotius : *Annales*, etc., lib. III.

rent un édit au nom de Philippe II, qui déclarait Valentin de Pardieu traître à la patrie.

Les provinces flamandes de la Belgique restèrent attachées à l'union d'Utrecht, et furent, après la prise d'Anvers par le prince de Parme, réunies, ainsi que les provinces wallonnes, à la domination de l'Espagne (V. N° 266).

248. Ces deux confédérations opposées mirent le comble à la division dans les Pays-Bas; une guerre de religion s'ensuivit et rendit impossible toute réconciliation. Les diverses provinces s'occupaient bien plus des intérêts de la religion qu'elles professaient, que de la haine commune qu'elles nourrissaient contre le despotisme espagnol : ce fut ainsi la principale cause du retour des Wallons sous le sceptre de fer du roi d'Espagne.

249. Alexandre Farnèse, maître de Namur, de Luxembourg, d'une grande partie du Limbourg, et sûr de l'Artois, du Hainaut et de la Flandre française, commença dès le milieu du mois de mars 1579 ses opérations militaires par le siége de Maestricht.

Selon Strada, il était à la tête d'une armée de vingt-quatre mille hommes d'infanterie, et de sept mille de cavalerie. D'après Hooft, les Liégeois lui envoyèrent quatre mille mineurs, accoutumés à travailler dans les mines de houille, de fer, etc.

Le prince d'Orange-Nassau avait fait réparer et augmenter les fortifications de la place importante de Maestricht par le célèbre ingénieur Tappin.

Le prince de Parme commence à serrer étroitement Maestricht par une circonvallation, fait jeter

deux ponts de bateaux sur la Meuse en-dessus et au-dessous de la ville pour empêcher tout secours par eau, et la foudroie avec une artillerie formidable.

La garnison n'est que d'environ douze cents soldats, à laquelle se sont joints les habitans et les paysans des environs : elle fait des sorties courageuses, détruit des ouvrages de l'ennemi, et ruine avec une intrépide activité des batteries et des mines par son artillerie et ses contre-mines. Le brave Tappin se multiplie, et il est partout le premier aux postes de l'honneur et du danger.

Mais les nombreux assiégeans avancent insensiblement, font une large brèche, et courent à l'assaut ; la garnison, les habitans, hommes et femmes, repoussent ce premier assaut avec la plus grande bravoure. Les Espagnols donnent une deuxième attaque : pour les encourager à courir pour ainsi dire à une conquête certaine, on leur crie : *Victoire! Victoire! Saint-Jacques! Le régiment de Lombardie est entré!* Mais les bataillons, qui montent à la brèche, sont culbutés et jetés dans les fossés ; les paysans assomment les assaillans à coups de bâton et de fléau, les femmes jettent sur eux des pierres, et des vases remplis de poix, de soufre, et d'autres matières enflammées, tant sont grandes la haine et la crainte des Espagnols ! Enfin l'ennemi est forcé de se retirer avec une très-grande perte.

Ces attaques sont si acharnées et si meurtrières que le prince de Parme est obligé de renforcer son armée de siége par de nouvelles troupes.

Les femmes se distinguent dans ce siége mémorable:

d'après Strada, elles sont divisées en trois compagnies; les unes, armées comme les hommes, font le service avec la garnison comme les plus braves guerriers; les autres travaillent aux contre-mines, et d'autres enfin réparent les anciennes fortifications, en élèvent de nouvelles, aident les pionniers dans leurs travaux, etc.

Avant le deuxième assaut, les Espagnols avaient mis le feu à une mine, chargée de quatorze tonneaux de poudre, qui éclata en arrière et leur tua environ cinq cents hommes.

Vers la fin du siége, le manque de munitions et une grande disette de vivres se font sentir dans la place : la plus grande partie des soldats ont été tués dans les combats journaliers, et des maladies épidémiques, suites ordinaires des fatigues, des veilles et des privations extraordinaires, moissonnent plus de la moitié des valeureux défenseurs de Maestricht.

Le prince Farnèse, croyant que cet état affreux engagera les habitans à se rendre, leur offre une capitulation honorable, qui est rejetée daus l'espoir d'un prompt secours du prince d'Orange; mais Guillaume I[er] ne peut réunir assez de troupes pour attaquer un ennemi aussi nombreux.

Le prince de Parme fait alors sauter plusieurs mines, dont on porte le nombre à vingt-deux, et qui font de larges brèches dans les murs; il ordonne ensuite, selon Hooft, neuf autres assauts consécutifs, qui sont courageusement repoussés.

Enfin, les soldats, les bourgeois et les paysans ne suffisent plus à la défense de la ville : un soldat espagnol monte tout doucement sur un rempart, et n'y

trouve qu'un faible poste endormi de lassitude; les assiégeans, avertis de cette découverte, accourent en foule à cette position mal gardée, et massacrent les soldats.

Au bruit et au tumulte de cette surprise soudaine, les assiégés volent de toutes parts à la défense du rempart envahi, et un combat à mort s'engage : le gouverneur Melchior, comte de Schwartzemberg, accourt l'épée à la main et est tué; le brave ingénieur Tappin, son lieutenant, est blessé et fait prisonnier, et meurt ensuite de ses blessures au château de Limbourg. Les assiégés doivent finalement céder au nombre et à la rage de l'ennemi, et la ville est prise d'assaut, le 29 juin 1579, après environ quatre mois de siége.

Les femmes encouragent alors les hommes à se défendre jusqu'au dernier soupir : elles jettent par les fenêtres et du haut des toits des pierres, des tuiles, des bois, de l'eau bouillante et des cendres ardentes sur les vainqueurs.

Aussi cette malheureuse ville est-elle livrée à toute la fureur des barbares Espagnols : ils y massacrent pendant trois jours, sans distinction de condition, de religion, de sexe et d'âge, toutes les personnes qu'ils peuvent découvrir : c'est sur les femmes particulièrement qu'ils exercent leur lubrique brutalité et assouvissent leur rage. Une grande multitude de personnes, voyant l'ennemi maître de la ville, se jettent précipitamment sur le pont de Wyck pour chercher inutilement leur salut dans la fuite; elles sont refoulées et renversées les unes sur les autres,

et la féroce soldatesque y fait un carnage effroyable : une foule d'hommes, de femmes, de mères avec leurs enfans, pour échapper aux balles et au fer de l'ennemi, se précipitent du pont dans les flots de la Meuse, et y trouvent une mort plus douce. Tout le reste est massacré et égorgé.

A peine quatre cents personnes de la garnison et des habitans purent-elles se soustraire à cet épouvantable carnage. La ville qui comptait, suivant Strada, une population de trente-quatre mille âmes, fut entièrement dépeuplée, dit le cardinal Bentivoglio, et ne put de longtems se rétablir.

Pendant plusieurs années, il n'y eut guère à Maestricht que quelques soldats qui, manquant de chauffage, abattirent les maisons vides pour avoir du bois. Ce furent des Liégeois qui commencèrent à repeupler Maestricht.

Le prince de Parme sauva momentanément la vie au brave Tappin, qui s'était illustré, écrit Bentivoglio, *par des prodiges de capacité et de valeur.*

Les Espagnols perdirent à ce siége au-delà de deux mille cinq cents hommes, et firent, dans le pillage de la ville, un butin évalué à *plus d'un million d'écus d'or* (*d*).

250. Dans ces intervalles, la réconciliation des provinces

(*d*) Bentivoglio : *Histoire des guerres de Flandre*, liv. XI.
Strada : *De bello belgico*, Decas II, lib. 2.
Vandervynckt : *Histoire des troubles*, etc., part. V, chap. 3.
Van Meteren : *Histoire des Pays-Bas*, liv. IX.
Hooft : *Nederlansche historien*, XV boek.

wallonnes avec l'Espagne avait été entamée et terminée comme nous l'avons raconté. Des princes, amis de la paix, cherchèrent à réconcilier également le roi Philippe II avec les autres provinces des Pays-Bas : l'empereur Rodolphe II offrit donc encore sa médiation au roi d'Espagne et aux États pour leur procurer les bienfaits de la paix, et les invita à un congrès dans la ville de Cologne.

L'assemblée s'installa en cette ville, le 5 avril 1579 : les médiateurs étaient d'abord J.-B. Castagna, nonce de Grégoire XIII, qui succéda lui-même à Sixte-Quint sous le nom d'Urbain VII, ensuite les électeurs de Trèves et de Cologne, l'évêque de Wurtzbourg, les envoyés du duc de Juliers, du prince-évêque de Liége, et Othon Henri, comte de Schwartzemberg, ambassadeur de l'empereur Rodolphe.

De la part de Philippe II y parut, comme plénipotentiaire, le duc de Terra-Nova, auquel le prince de Parme adjoignit, par ordre du roi, trois députés.

Philippe de Croy, duc d'Aerschot, était à la tête de l'ambassade des États et de l'archiduc Mathias; elle était composée de onze députés.

Le duc de Terra-Nova était muni d'instructions secrètes qu'il ne pouvait communiquer qu'à Alexandre Farnèse. Il y avait trois points sur lesquels le roi d'Espagne était inflexible :

1° Il exigeait l'exercice exclusif du culte catholique dans les dix-sept provinces, et accordait aux nombreux réformés un terme de quatre ans pour se retirer dans d'autres pays;

2° Il demandait une obéissance absolue, sans réserve et sans conditions;

3° Il refusait de reconnaître l'archiduc Mathias pour gouverneur-général des Pays-Bas, ainsi que les actes qui portaient son nom.

Comme le prince d'Orange-Nassau, lieutenant-général de l'archiduc et chef des Provinces-Unies, exerçait une grande influence sur les esprits et aurait pu affranchir les dix-sept provinces du joug espagnol et leur procurer leur ancienne liberté, Philippe II voulait à tout prix s'en défaire, afin de pouvoir rétablir dans ces contrées son despotisme.

D'après l'un des articles secrets, Terra-Nova ne devait jamais consentir à ce que le prince Guillaume Ier restât dans les Pays-Bas; mais au besoin il pouvait stipuler que son fils aîné, le comte de Buren, serait mis en liberté et aurait dans les dix-sept provinces tous les biens de son père qui étaient confisqués. Les États que le prince possédait en Franche-Comté devaient être échangés contre des domaines situés dans d'autres pays.

Le plénipotentiaire du roi d'Espagne pouvait même accorder tous ces biens au prince d'Orange-Nassau, si celui-ci persistait à les réclamer. Philippe II offrit de remettre au comte de Buren les charges et les dignités que le père possédait avant les troubles. Le duc pouvait enfin offrir au prince d'Orange une somme de cent mille écus d'or pour l'engager à s'exiler dans ses États d'Allemagne.

On voit quel intérêt le roi d'Espagne mettait à l'éloignement d'un prince qu'il savait capable de bou-

leverser tous ses projets tyranniques sur les dix-sept provinces. Ce fut une espèce de triomphe pour Guillaume Ier dans les Pays-Bas, lorsque son refus d'accepter ces conditions et d'abandonner la cause de la liberté y fut connu.

Les États avaient demandé, par l'organe de Jean, comte de Nassau, frère du prince d'Orange, une suspension d'armes pendant les conférences ; mais cette trêve fut rejetée par l'Espagne, parce qu'elle voulait jeter son épée dans la balance de la diplomatie, et s'emparer de Maestricht, qui tenait encore.

Le prince de Parme écrivit au duc de Terra-Nova, que les démarches des Provinces-Unies pour se réconcilier avec le roi n'étaient qu'un stratagème du prince d'Orange-Nassau, d'abord pour rompre la réconciliation commencée par les provinces wallonnes, auxquelles il faisait entendre, disait-il, que cette réconciliation devenait inutile, attendu que toutes les provinces devaient concourir à la paix générale, et ensuite pour obtenir une trêve pendant la durée du congrès qu'il saurait traîner en longueur, afin d'avoir le tems de se concerter avec ses puissans amis de France, d'Angleterre et d'Allemagne pour former une armée capable de résister aux armes d'Espagne.

L'on ne discuta dans le congrès que l'article relatif à la religion, sur lequel les deux parties ne purent jamais tomber d'accord, comme on pouvait le prévoir : car les protestans, parmi lesquels il y avait plusieurs des premiers seigneurs des Pays-Bas, auxquels on n'offrait que l'exil, ne voulurent renoncer ni à leur patrie, ni à la religion réformée.

Guillaume Ier, prince d'Orange-Nassau, issu d'une maison impériale, se crut plus qu'humilié lorsqu'on lui offrit de l'or pour abandonner sa patrie, la liberté conquise de son pays, et pour renoncer à une autorité presque souveraine qu'il exerçait dans les Provinces-Unies.

Les médiateurs épuisèrent tous les moyens de réconciliation, mais ce fut en vain : les conférences furent rompues, comme Guillaume d'Orange l'avait prévu et souhaité; le congrès se sépara le 17 novembre 1579, après avoir duré environ six mois. Le duc d'Aerschot fit sa paix particulière avec le roi d'Espagne (*e*).

Les États-Généraux remercièrent, dans un long écrit, S. M. l'empereur Rodolphe des efforts qu'il avait bien voulu faire pour obtenir une paix durable, mais ils y exposèrent aussi la perfidie de dom Juan d'Autriche et de Philippe II, qui n'avaient signé la Pacification de Gand et le traité de Marche en Famenne que pour gagner du tems, afin de faire écraser d'abord les provinces de Zélande et de Hollande par les autres provinces des Pays-Bas, et de mettre ensuite tout le pays sous l'ancien joug d'Espagne (*f*).

(*e*) Vandervynckt : *Histoire des troubles des Pays-Bas sous Philippe II*, part. V, chap. 3.

(*f*) *Responsio ordinum Germaniæ-Inferioris* (Pays-Bas) *ad propositionem illustris Othonis-Henrici, comitis de Schwartzemberg, legati à S. Cæsarea M. ad se missi.*

Cet écrit se trouve à la fin de l'ouvrage de Hotomanus (sous le nom d'*Ern. Eremundus*), intitulé : *Origo et historia Belgicorum tumultuum*, etc., Amstelodami, 1641, in-12.

Les hostilités recommencèrent de bonne heure en 1580 : le prince de Parme se rendit maître de Courtrai, de Mortagne et de Saint-Amand, et les troupes des États s'emparèrent de Nivelles, de Ninove, d'Avennes et de Malines.

Les habitans de cette dernière ville, encouragés et soutenus par des moines armés, se défendirent courageusement jusque dans les rues; un grand nombre d'entre eux périt, et plusieurs religieux furent tués: Pierre Wolf, qui antérieurement avait fait livrer la ville à Alexandre Farnèse, fut de ce nombre.

Malines fut pillée par les troupes anglaises qui faisaient partie de l'armée des États. Les Anglais envoyèrent dans la Grande-Bretagne les cloches, les horloges, et même des pierres sépulchrales qu'ils avaient enlevées.

§ XLI.

Assemblée générale à Anvers pour élire un nouveau souverain des Pays-Bas. Élection du duc d'Anjou. Traité des États avec ce prince. La souveraineté de Hollande et de Zélande est donnée au prince d'Orange-Nassau. Les États-Généraux abjurent l'obéissance du roi d'Espagne, et consignent les griefs de la nation dans un manifeste. Médailles commémoratives. Philippe II proscrit Guillaume Ier, prince d'Orange, et met sa tête à prix. Apologie de ce prince. Extraits.

Guillaume Ier, prince d'Orange-Nassau, et les Pro- 251.
vinces-Unies et flamandes, craignant de ne pouvoir

affranchir les Pays-Bas de la tyrannie espagnole sans le secours d'une puissance étrangère, résolurent d'abjurer la domination de l'Espagne, et de se donner un nouveau souverain.

Le prince convoqua à cet effet une assemblée des États-Généraux à Anvers au commencement de 1580.

Dans cette assemblée générale, quelques députés catholiques rejetèrent la proposition, mais Guillaume et la pluralité furent d'avis qu'il fallait absolument changer de maître pour le salut du pays. On différait pourtant sur le choix du nouveau souverain; les uns voulaient offrir la souveraineté des dix-sept provinces à Élisabeth, reine de la Grande-Bretagne, et les autres à François de Valois, duc d'Anjou, frère unique de Henri III, roi de France. Le prince d'Orange et la majorité appuyaient ce dernier parti; mais comme cette question était d'une grande portée, les députés retournèrent chez eux pour prendre l'avis des États des provinces (*g*).

Les provinces de Hollande et de Zélande nommèrent des députés pour offrir leur souveraineté au prince Guillaume lui-même; mais les autres provinces de l'Union ayant préféré le duc d'Anjou, à cause du puissant secours qu'elles en espéraient pour chasser les Espagnols, l'offre de ces provinces ne fut faite au prince que plus tard.

252. Les États-Généraux s'étant de nouveau assemblés, les suffrages se réunirent sur François de France, duc

---

(*g*) V. Grotius: *Annales*, etc., lib. III.

d'Anjou. Les États lui envoyèrent en conséquence, le 2 août 1580, Philippe de Marnix, seigneur de Sainte-Aldegonde, à la tête d'une ambassade solennelle pour lui notifier son élection.

Le duc accepta la souveraineté aux conditions proposées par les États, et il les signa avec les ambassadeurs le 29 septembre suivant.

Ce traité en 27 articles portait que les États transféraient au duc d'Anjou tous les titres et prérogatives des souverains des Pays-Bas, et qu'ils pourraient se donner un maître à leur choix s'il mourait sans postérité légitime. Le duc devait conserver et maintenir les constitutions et les priviléges des provinces, convoquer au moins une fois par an l'assemblée des États-Généraux, qui de plus pouvaient se réunir de leur propre autorité quand ils le jugeraient nécessaire.

Le duc nommait les officiers de l'armée, les conseillers d'État et les gouverneurs des provinces et des villes, mais sous le bon plaisir des États. Il devait accorder une protection égale aux catholiques et aux réformés, et ne rien changer au culte et à l'administration établis dans la Hollande et dans la Zélande. Ces deux provinces reconnaissaient l'autorité du duc, et contribuaient avec les autres provinces aux dépenses communes, etc.

Le nouveau souverain des Pays-Bas promettait d'user de son crédit et de son influence auprès du roi de France, son frère, pour obtenir une forte armée, engager ce monarque à déclarer la guerre à l'Espagne et à réunir ses troupes à celles des États.

Le duc ne pouvait disposer de ses conquêtes, ni contracter de nouvelles alliances, ni même se marier, qu'avec le consentement des États-Généraux. Il recevait pour les frais ordinaires de l'administration deux millions et quatre cent mille florins. Ce prince enfin déliait de fait les États de leur serment de fidélité s'il n'accomplissait pas tous ses engagemens (*h*).

D'après Grotius, Hooft, les autres historiens hollandais et Strada, Philippe de Marnix conclut avec le duc d'Anjou un traité secret, par lequel le duc céda à Guillaume I[er], prince d'Orange-Nassau, et à ses héritiers, la souveraineté des provinces de Hollande et de Zélande, en se réservant foi et hommage (*i*). Il s'agissait de l'inauguration du prince en qualité de comte de ces provinces lorsqu'il fut assassiné par Balthasar Gérard (*k*).

L'archiduc Mathias avait abdiqué l'autorité éphémère de gouverneur-général, dont il avait été revêtu pendant environ quatre ans, le 22 juillet de cette année. Il se retira en Allemagne vers la fin de 1581, et obtint des États-Généraux une pension de cinquante mille florins et la jouissance des revenus de l'évêché d'Utrecht (*l*).

(*h*) V. les détails de ce traité dans Hoofts : *Nederlansche historien,* XVII boek.

(*i*) Grotius : *Annales,* etc., lib. IV.

V. Hooft : XIX boek.

Strada : *De bello belgico,* Decas II, lib. 4.

(*k*) V. les détails dans Cerisier : *Tableau de l'histoire général des Provinces-Unies*, t. III, pag. 512 et suiv.

(*l*) V. Bentivoglio : *Histoire des guerres de Flandre,* liv. XI.

L'on voit que François de France, duc d'Anjou, n'eut que le vain titre de souverain; le pouvoir réel résidait dans les États dont le prince Guillaume d'Orange-Nassau était l'âme et le chef.

Les esprits étant ainsi préparés, Guillaume Ier détermina les États-Généraux assemblés à La Haye à déclarer Philippe II déchu de la souveraineté des dix-sept provinces, pour avoir violé son serment, les constitutions et les priviléges de la nation, attenté à la liberté des consciences, et exercé la plus affreuse tyrannie dans les Pays-Bas. 253.

Les États-Généraux consignèrent les griefs des peuples dans un long manifeste, daté de La Haye, le 26 juillet 1581; il fut imprimé par leurs ordres à Anvers, chez Christophe Plantin.

Ils y observèrent d'abord que les rois sont faits pour le bonheur de leurs peuples, et non pas pour les opprimer, tyranniser et exterminer.

Ils rappelaient ensuite que Philippe II, roi d'Espagne, avait violé son serment d'observer et de maintenir les constitutions, les priviléges et les droits des différentes provinces des Pays-Bas, en les foulant tous successivement et despotiquement aux pieds, qu'il avait ainsi créé, malgré l'opposition de la nation, plusieurs nouveaux évêchés auxquels il assigna les

---

Strada : *loco citato.*
Grotius : *Annales,* etc., lib. III.
Haræus : *Annales tumult. belgic.,* ad an. 1580.
Van Meteren : *Histoire des Pays-Bas,* liv. X.
Hooft : *loco citato.*

revenus des plus riches abbayes, et adjoignit à chacun neuf chanoines, dont *trois étaient les agens de l'inquisition;* ils ajoutaient qu'il avait introduit par force l'horrible tribunal de l'inquisition d'Espagne et les décrets et les ordonnances du concile de Trente, pour rechercher et condamner aux plus affreux supplices tous ceux qui ne professaient pas la religion catholique romaine.

Les États remarquaient que Philippe avait proscrit les nombreux seigneurs des dix-sept provinces qui avaient présenté une humble requête à la duchesse Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, contre l'inquisition, qu'il avait fait périr les ambassadeurs des Pays-Bas envoyés en Espagne, condamner à mort le prince Guillaume d'Orange-Nassau, et une quantité d'autres nobles, dont les biens furent confisqués à son profit.

Ils lui reprochaient d'avoir fait arrêter en traître par le duc d'Albe les deux plus nobles seigneurs du pays, et ensuite condamner à un échafaud ignominieux par des juges réprouvés d'avance par les constitutions du pays. Ils ajoutaient que le duc, son féroce lieutenant, avait exterminé par le fer, le feu et la corde des milliers de citoyens, forcé un bien plus grand nombre à s'expatrier, et que tous leurs biens avaient été saisis par le fisc.

Ils exposèrent que le duc d'Albe avait frappé, par ses ordres, les provinces des contributions énormes du *centième, du vingtième et du dixième denier,* et cela pour solder des farouches Espagnols, qui n'avaient d'autre mission que de réduire les Pays-Bas au plus affreux esclavage.

Ils rappelèrent le sac horrible donné par les soldats d'Espagne aux villes de Maestricht et d'Anvers; la mission de dom Juan d'Autriche de brouiller et de séparer les provinces, afin de les subjuguer plus facilement, malgré le serment qu'il avait prêté d'observer la Pacification de Gand et le traité de Marche en Famenne, ratifiés par le roi son maître.

Enfin les États reprochèrent à Philippe II d'avoir proscrit tous les membres des États-Généraux, particulièrement Guillaume, prince d'Orange-Nassau, et d'avoir armé, par l'appât de l'or et les titres de noblesse, de vils sicaires pour lui ôter la vie.

Les États-Généraux déclarèrent en conséquence Philippe II, roi d'Espagne, déchu de la souveraineté des Provinces-Unies et des autres provinces des Pays-Bas, et ordonnèrent ensuite que toutes les affaires seraient provisoirement expédiées en leur nom, excepté qu'en Zélande et en Hollande on se servirait du nom de *Monseigneur le prince d'Orange et des États de ces deux provinces*. Les sceaux, les cachets et les armes du roi d'Espagne devaient être brisés, et être remplacés par le grand sceau des États-Généraux pour les affaires de l'administration générale (*m*).

François de Valois fut proclamé, dans l'assemblée de La Haye, souverain des Pays-Bas, le 28 juillet de la même année. Il fut ordonné à tous les fonctionnaires publics d'abjurer l'autorité du roi d'Espagne

---

(*m*) V. ce manifeste dans Van Meteren : *loco citato*, et dans Hooft : *Nederlansche historien*, XVIII boek.

dans les Pays-Bas, et de prêter serment de fidélité aux États-Généraux.

Pour transmettre à la postérité ces événemens mémorables, on frappa des médailles en cuivre, sur lesquelles il y avait d'un côté le lion belgique attaché à un pilier, qui était surmonté d'une statue de vainqueur, et une souris rongeant son licol, avec cette inscription : *Rosis leonem loris mus liberat; La souris délivre le lion en rongeant ses liens.* Au revers on voyait le pape et le roi promettant la paix et essayant de rattacher le lion, avec ces mots : *Liber revinciri leo pernegat; Le lion, devenu libre, ne se laisse plus rattacher.*

Les Zélandais firent paraître des médailles sur lesquelles il y avait, d'un côté, un lion s'élevant des flots de la mer, avec cette légende : *Vos terra, at ego excubo ponto; Vous veillez sur terre, moi je veille par mer.* Au revers, figurait le chapeau de la Liberté sur une pique, avec ces mots : *Si non nobis, saltem posteris; Si ce n'est pas pour nous, ce sera pour nos descendans* (*n*).

A Gand, on frappa des médailles sur lesquelles deux mains tenaient un anneau, en signe d'alliance; dans l'intérieur, on lisait : *Jehova*, et autour : *Pro Christo, lege et grege; Pour le Christ, la loi et le peuple;* de l'autre côté figuraient ces mots : *Religione et justitia reduce, vocato ex Gallia pacata duce Andegavensi, belgicæ libertatis vindice; La religion*

(*n*) Van Meteren : *Histoire des Pays-Bas*, lib. X.
Hooft : *loco citato.*

et la justice rétablies, le duc d'Anjou, vengeur de la liberté belge, appelé de la France pacifiée.

Le roi d'Espagne n'avait pas attendu jusqu'alors 254.
pour décharger tout son courroux sur Guillaume Ier, prince d'Orange-Nassau, auquel il attribuait tout ce que les États-Généraux avaient décrété contre son autorité : ne pouvant vaincre ce grand homme ni par la force des armes, ni par la ruse, il recourut à l'arme des lâches et des traîtres.

Dès le 15 mars 1580, il lança un violent édit dans le public, par lequel il proscrivit ce prince : il l'y compare à Caïn et à Judas, et entasse plusieurs accusations, dont la plus grande partie étaient des injures, des invectives et des choses exagérées, dénaturées et controuvées; l'accusation vraie que le prince était loin de nier, c'était que Guillaume avait employé tous ses moyens, sacrifié sa fortune et son repos, et exposé cent fois sa vie pour délivrer sa patrie de l'horrible tyrannie de l'Espagne, et pour y établir la liberté de conscience.

Philippe II nomme ce prince : étranger, ingrat, parjure, rebelle, hérétique, etc.

« Nous le déclarons, dit-il, traître et méchant, « ennemi de nous et du pays, et comme tel l'avons « proscrit et proscrivons de nos pays.... Interdisant « et défendant à tous nos sujets de quelque état, « condition et qualité qu'ils soient, de hanter, vivre, « converser, parler, ni communiquer avec lui en « appert et à couvert, ni le recevoir ou loger en leurs « maisons, ni lui administrer vivre, boire, feu, sous « peine d'encourir notre indignation. »

Le roi d'Espagne mit ensuite la tête du prince Guillaume Ier à prix, et promit *en parole de roi et comme serviteur de Dieu, vingt-cinq mille écus d'or* en terre ou en argent comptant à celui qui le livrerait vivant ou mort. Il s'engagea encore à ennoblir l'assassin s'il n'était pas noble, et à lui pardonner tous les délits et forfaits qu'il pourrait avoir commis; il assura en outre l'ennoblissement et des récompenses à tous ceux qui coopéreraient à cette infâme lâcheté.

Enfin il déclara les adhérens du prince déchus de leur noblesse, de leurs biens et de leurs titres, s'ils ne l'abandonnaient pas un mois après la publication de cet édit. Le prince de Parme publia ce fameux ban le 15 juin 1580.

255. Le prince d'Orange-Nassau, qui descendait d'une des plus anciennes et des plus illustres familles de l'Europe, et qui ne le cédait pas, sous ce rapport, à la maison d'Autriche (V. No 130), voyant son honneur compromis par ce virulent manifeste, et sa vie menacée par les poignards de lâches assassins, publia une longue apologie en français et en hollandais, qu'il adressa, le 13 décembre 1580, aux États-Généraux assemblés à Delft, et qu'il envoya à toutes les cours de l'Europe, afin de se justifier des odieuses accusations lancées contre lui. Les États-Généraux déclarèrent que le prince était injustement accusé, et lui offrirent une garde à cheval (*o*).

(*o*) Grotius : *Annales*, etc., lib. III.
Van Meteren : *loco citato*.
Hooft : *Nederlansche historien*, XVII boek.

Cette apologie, écrite d'un style vif et un peu violent, est une pièce foudroyante, et un document précieux pour l'histoire. Le prince d'Orange-Nassau ne craignit pas de se constituer en face de l'univers l'accusateur du plus puissant monarque et du plus affreux tyran de l'Europe. Mais il n'appela pas, à son tour, tous les scélérats à aiguiser leurs poignards contre Philippe II; il attendait sa sûreté de la bonté de sa cause, de son épée et de l'amour de ses compatriotes.

Le roi d'Espagne avait accusé le prince d'ingratitude envers la maison d'Autriche, Guillaume Ier soutient que les familles de Nassau et d'Orange n'ont pas d'obligation à celle d'Autriche, et qu'au contraire celle-ci en a beaucoup aux maisons de Nassau et d'Orange.

Il dit que Charles-Quint ne lui a point fait de grâce dans la succession du prince Réné de Châlons-Orange, que cette principauté lui appartenait d'après tous les droits et toutes les lois (V. N° 131), attendu que Réné était son cousin-germain, et l'avait institué son héritier universel.

Il rappelle les grands services rendus par ses ancêtres à la maison d'Autriche, ceux d'Englebert II, comte de Nassau, son grand-oncle, pour soutenir les droits de l'archiduc Maximilien, depuis empereur, dans les Pays-Bas (V. Nos 63 et 64), de Henri, comte de Nassau, son oncle, qui contribua puissamment à placer la couronne impériale sur la tête de Charles-Quint, ceux de Philibert, prince de Châlons-Orange (V. N° 72 *n*), qui soumit à cet empereur la Lombardie, l'État romain et le royaume de Naples.

« Si ceux de Nassau, conclue-t-il, n'avaient pas « vécu par ci-devant, si ceux d'Orange n'avaient « tant fait d'armes devant le roi Philippe fut né, il « n'aurait pas mis tant de titres sur le front (préam- « bule) de cette proscription, par laquelle fausse- « ment et calomnieusement il me prononce traître « et méchant. »

Le roi d'Espagne avait reproché au prince Guillaume d'avoir épousé une abbesse du vivant de sa deuxième femme; le prince répondit par une fière récrimination : « Qu'il n'appartient pas au meurtrier « de sa propre femme et de son fils, à celui qui a fait « épouser au prince d'Ascali dona Eufrasia, après en « avoir abusé, et qui a donné à ce malheureux sei- « gneur un héritier illégitime (ce qui le fit mourir de « chagrin), d'attaquer la sainteté d'un mariage con- « forme à toutes les lois, et approuvé par le Parle- « ment de Paris (*p*). »

Guillaume d'Orange-Nassau fait le détail de tous les domaines que ses ancêtres possédaient depuis des siècles dans les Pays-Bas, pour prouver qu'il n'est pas étranger à ces provinces, comme Philippe II l'avait avancé.

« Mais qui est-ce qu'ils appellent étranger? de-

(*p*) Le prince d'Orange avait fait divorce avec la princesse Anne de Saxe, sa deuxième épouse, pour cause d'infidélité, et avait marié en troisièmes noces Charlotte de Bourbon, fille de Louis duc de Montpensier, abbesse de Jouarre. (Grotius : *Annales de rebus Belgicis,* lib. III, pag. 71, et Haræus : *Annales tumult. belgic.,* ad an. 1575.)

« mande-t-il. Celui qui est né hors du pays? Le roi « d'Espagne est donc étranger comme moi ; car il est « né en Espagne, pays naturellement ennemi des « Pays-Bas; et moi je suis né en Allemagne, pays « ami et voisin de ces provinces. On me répondra « qu'il est roi, et je dis au contraire que ce titre de « roi m'est inconnu. Qu'il soit roi en Castille, en « Aragon, à Naples, aux Indes; qu'il le soit, s'il veut, « à Jérusalem, en Asie et en Afrique, tant y a que « je ne connais en ce pays qu'un duc et un comte, « dont la puissance est essentiellement limitée par « nos priviléges, lesquels il a juré de maintenir in- « violablement, en prenant possession de ces pro- « vinces. »

En parlant de l'origine des troubles des dix-sept provinces, il affirme : « Que Charles-Quint, qui « connaissait mieux, dit-il, que prince ni homme « du monde, la superbe et orgueilleuse nature des « Espagnols, avertit sérieusement le roi, s'il retenait « cet orgueil d'Espagne, qu'il prévoyait bien qu'il « serait cause de la ruine entière de cet État, lequel « à la longue ne pourrait souffrir l'insolente domina- « tion que les Espagnols exercent partout où ils peu- « vent. »

Guillaume rapporte qu'il a appris en France de la bouche de Henri II que Philippe II était convenu avec lui d'établir dans les Pays-Bas le terrible tribunal de l'inquisition, et d'y introduire le concile de Trente avec tous ses décrets, pour exterminer tous ceux qui seraient suspects en matière de religion : « Je confesse, « ajoute-t-il, que je fus alors tellement ému de pitié

« et de compassion envers tant de gens de bien qui « étaient voués à l'occision, que j'entrepris à bon « escient d'aider à chasser cette vermine d'Espagne « de ce pays; et j'estime que moi et mes compagnons « avec tous ceux qui ont favorisé une si louable en- « treprise, avons fait un acte de louange immortelle, « qui eût été accompli, si nous eussions si bien fermé « la porte après leurs talons qu'ils n'y eussent ja- « mais rentré. »

Le roi d'Espagne avait affirmé qu'il n'avait pas donné l'ordre au duc d'Albe de commettre des cruautés dans les Pays-Bas, et qu'il ne devait imposer le vingtième et le dixième denier que du consentement des États; mais Guillaume lui répond : « Si le duc « d'Albe, en une affaire de si grande importance, et « qui a été la cause et la ruine de tant de milliers « de personnes, a passé sa commission, quelle pu- « nition en est ensuivie? Et qui presserait le roi sur « la mort de messieurs d'Egmont et de Horn, il en « dirait autant et désavouerait le duc d'Albe.

« N'est-ce pas un bon moyen de se décharger de toute « faute? Mais qu'il choisisse le parti qu'il voudra : ou « le roi l'a commandé, et alors il ne peut éviter le « nom de tyran; ou il ne l'a point commandé, et le « même nom lui demeurera puisqu'il n'a point châtié « celui, lequel de son autorité privée aurait usurpé « une telle tyrannie sur un peuple libre. Donc il « appert que le roi en est coupable..... Quoique j'aie « toujours, ajoute le prince d'Orange, tenu le duc « d'Albe pour l'ennemi du pays, qui s'est volontiers « baigné en notre sang et dans celui de tous les chré-

« tiens, si est-ce que je l'ai trop connu et trop prati-
« qué pour croire qu'il eût été si sot et si hardi, que
« d'oser entreprendre de mettre une imposition de
« cette conséquence, de l'avoir poursuivie par des
« moyens si extraordinaires, sans en avoir bon com-
« mandement, non une fois, mais plusieurs. »

En parlant des affreuses procédures du duc d'Albe, et de sa propre condamnation à mort par coutumace : « Ils mettent, dit-il, le procès de mes compagnons et « le mien, contre les articles de l'ordre de la Toison « d'Or, contre le serment du roi, qui est le chef, entre « les mains de je ne sais quels faquins, qui n'étaient « pas dignes d'être les valets de mes compagnons et de « moi : ils me dégradent, ils me privent de mes biens, « ils me comdamnent à la mort; et qu'est-ce cela, « autre chose, sinon me quittez de mes sermens, « me mettre en liberté d'assaillir mon ennemi par « tous les moyens que Dieu m'aurait donnés? »

Le prince Guillaume, en parlant de l'or que le roi d'Espagne lui avait offert, afin qu'il s'exilât des Pays-Bas (V. N° 250), et des sommes et de l'annoblissement promis à son assassin, ne peut s'empêcher de dire :

« Le roi promet vingt-cinq mille écus à celui qui « me rendra en ses cruelles mains mort ou vif, et « qu'il ennoblira celui qui aura fait un acte si géné- « reux, s'il n'est pas noble ; mais je vous prie, quand « celui qui aurait exécuté un si méchant acte, serait « de race noble, pensez-vous qu'il y ait gentilhomme « au monde, je dis entre les nations qui savent ce que « c'est que noblesse, qui voulût seulement manger

« avec un si lâche, si méchant et si scélérat, qui « aurait tué, pour de l'argent, un homme, voir le « plus abject que se puisse trouver? »

Enfin Guillaume termine sa longue et célèbre apologie par cette péroraison:

« Plût à Dieu, Messieurs, ou que mon exil perpé« tuel ou même ma mort, vous pût apporter une « vraie délivrance de tant de maux et de calamités « que les Espagnols vous machinent et vous apprê« tent! Oh! que ce bannissement me serait doux! Que « cette mort me serait agréable! Car pourquoi est-ce « que j'ai exposé mes biens? Est-ce pour m'enrichir? « Pourquoi ai-je perdu mes propres frères que j'ai« mais plus que ma vie (*q*)? Est-ce pour en trouver « d'autres? Pourquoi ai-je laissé mon fils si longtems « prisonnier? M'en pouvez-vous donner un autre? « Quel prix, quel loyer puisse-je attendre de mes « longs travaux, sinon de vous acquérir, s'il en est « besoin, au prix de mon sang, *la liberté?* Si donc « vous jugez, Messieurs, que mon absence ou ma « mort même vous puissent servir, commandez, en« voyez-moi jusqu'aux confins de la terre, j'obéirai.

« Voilà ma tête sur laquelle nul prince ni monar« que n'a puissance que vous: disposez-en pour votre « bien, pour le salut et la conservation de votre *ré« publique* (*r*).

(*q*) Adolphe, Louis et Henri, comtes de Nassau, morts sur le champ d'honneur pour la liberté de la patrie.

(*r*) L'on peut voir cette apologie en hollandais dans Hooft: *Nederlansche historien,* XVII boek.

§ XLII.

Le duc d'Anjou entre en campagne et délivre Cambrai. Il se retire en Angleterre. Son inauguration à Anvers. Premier assassinat sur le prince Guillaume d'Orange-Nassau par Jaurengi. Entreprise du duc d'Anjou sur Anvers. Il en est chassé. Brigandages de ses troupes. Vengeance de deux jeunes filles. Mort du duc d'Anjou. Le prince d'Orange échappe à un deuxième, à un troisième et à un quatrième assassinat. Il se retire dans les Provinces-Unies. Il est assassiné à Delft. Ses titres. Horrible supplice de l'assassin. Récompenses accordées par Philippe II à la famille de ce scélérat. Douleur universelle dans les provinces à la mort de Guillaume Ier. Médailles frappées à cette occasion. Le prince Maurice succède à son père. Le comte Guillaume-Louis de Nassau.

La ville de Cambrai était alors étroitement bloquée par le prince de Parme, et réduite par une cruelle famine à toute extrémité. 256.

Le nouveau souverain des Pays-Bas, à la tête d'une belle armée française, soutenue par différens corps des États, força le prince à en lever le siége, le 2 août 1581, prit, sous les yeux de l'ennemi, Cateau-Cambresis, et commença sa nouvelle carrière militaire par des succès brillans.

Mais au lieu de poursuivre ses avantages, comme les États l'en prièrent avec instance, il se rendit

en Angleterre pour offrir la souveraineté incertaine des dix-sept provinces à la reine Élisabeth, qui le berçait du vain espoir de lui donner sa main.

Le prince Alexandre Farnèse profita de l'absence du duc et se rendit par capitulation maître de Tournay que Marie de la Laing, princesse d'Epinoi, défendit en héroïne pendant l'absence de son mari. Il obtint avec beaucoup de peine des provinces wallonnes le consentement de rappeler les troupes espagnoles (V. N° 247).

257. Le 19 février 1582 le duc d'Anjou, de retour de la Grande-Bretagne, arriva à Anvers, où il fut solennellement inauguré, le surlendemain, comme duc de Brabant et marquis du Saint-Empire. Les fêtes qui suivirent cette céremonie et durèrent long-tems, furent troublées par un horrible accident.

La cour de Madrid avait dès lors cherché tous les moyens d'ôter la vie au prince d'Orange-Nassau, son redoutable adversaire dans les Pays-Bas, et avait trouvé un lâche assassin. Philippe II avait promis, d'après de Thou et Van Meteren, à Gaspar Anastro, marchand espagnol établi à Anvers, qui faisait de mauvaises affaires, quatre-vingt mille ducats et une commanderie de Saint-Jacques, s'il assassinait le prince Guillaume Ier.

Anastro essaya d'engager Antoine Venero, son caissier, à commettre le crime; mais comme celui-ci refusa dans la crainte de se charger de cette dangereuse entreprise, il y détermina Jean Jaurengi, ou Jauregui, son second commis, qui était natif de Bilbao, et âgé d'environ vingt-trois ans; il lui avait représenté

la gloire, les richesses, les titres et le paradis qu'il gagnerait, disait-il, par cet assassinat.

Jaurengi confia son secret en confession à Antoine Timmerman, dominicain, qui disait habituellement la messe chez Anastro. Ce moine fanatique confirma le jeune insensé dans son abominable dessein, en lui disant que son dévouement était sublime et héroïque, et avait pour objet la gloire de Dieu et le bien de la religion ; il lui donna l'absolution et la communion.

Le 18 mars 1582, le prince d'Orange donna un grand dîner pour célébrer l'anniversaire de la naissance du nouveau duc de Brabant. Jaurengi choisit ce jour pour exécuter son projet : il entend la messe, reçoit la communion, boit un fort coup de vin de Malvoisie, se rend au château d'Anvers, et présente au prince, au moment où il se retire de la salle à manger dans sa chambre, une requête. Pendant que le prince la lit, le traître biscayen lui tire un coup de pistolet à la tête : la balle passe au-dessous de l'oreille gauche, casse des dents, traverse le palais, et sort par la joue droite. Le prince, étourdi, chancèle et tombe évanoui ; les seigneurs de sa suite le soutiennent. L'assassin, qui a le pouce emporté par l'explosion de l'arme, veut se poignarder ; mais il est à l'instant accablé de coups, et un hallebardier lui fend la tête.

Le coup fut tiré de si près que les cheveux du prince en furent brûlés. Charlotte de Bourbon, troisième femme de Guillaume Ier, fut tellement saisie de cet affreux attentat, qu'elle en mourut quelques

semaines après. Le prince d'Orange, revenu de son évanouissement, s'écria : ***Je lui pardonne ma mort, épargnez le malfaiteur.***

Le comte Maurice, fils du prince, trouva sur le sicaire un *Agnus Dei*, une petite chandelle de cire verte, un catéchisme, des lettres et des tablettes avec des prières en espagnol : dans l'une, Jaurengi priait l'ange Gabriel d'intercéder pour lui auprès de Dieu et de la Vierge, et de l'assister pour consommer heureusement son crime.

Dans les lettres, il y avait des instructions pour s'échapper après avoir exécuté son crime. Il promettait dans l'une d'elles de jeûner au pain et à l'eau pendant une semaine, et de donner des robes à différentes statues de la Vierge, et des couronnes à des Crucifix, s'il parvenait à s'évader.

Il était établi par ces écrits et par des papiers saisis chez Anastro, que le coup avait été concerté dans la maison de cet Espagnol.

Le corps de l'assassin fut traîné à l'échafaud, et Timmerman et Venero furent arrêtés comme ses complices. Anastro s'était enfui avant que l'attentat fût consommé.

Le confesseur et le caissier avouèrent toutes les circonstances qui avaient précédé ce crime affreux, et furent tous deux, par sentence des juges, étranglés, et ensuite coupés en quatre parties. Leurs têtes et leurs membres, ainsi que ceux de l'assassin, furent exposés sur les boulevards, où ils restèrent jusqu'au moment où le prince de Parme s'empara d'Anvers en 1585, environ quatre ans après : ils furent alors

solennellement recueillis, exposés comme les reliques de trois martyrs, et ensuite enterrés (s).

Au premier bruit de cet assassinat, les habitans d'Anvers étaient dans la plus grande consternation, comme s'ils avaient perdu *le père le plus chéri,* dit le cardinal Bentivoglio, et crurent que le coup partait du duc d'Anjou, pour se débarrasser d'un prince qui disposait de l'autorité des Pays-Bas, et qui l'empêchait d'y dominer à sa manière.

La demeure du duc fut à l'instant investie par le peuple qui le menaçait d'une cruelle vengeance, et plusieurs Français furent arrêtés. Le prince Guillaume, qui avait repris connaissance, conjura ce grand orage en faisant lire dans les rues un billet de sa main, dans lequel il déclarait que l'attentat provenait des Espagnols. Les masses du peuple, devenues plus furieuses encore, se portèrent alors à la maison d'Anastro.

Le duc d'Anjou fut inauguré en qualité de comte 258.
de Flandre, le 23 août 1582 à Gand; mais il fut bientôt las d'être subordonné de fait à l'autorité des États et du prince d'Orange-Nassau, et il conçut le projet perfide de s'emparer de vive force de tous les pouvoirs dans les Pays-Bas : il ordonna en conséquence à ses commandans de Dunkerque, d'Ostende, de Nieuport,

---

(s) Van Meteren : *Histoire des Pays-Bas*, liv. XI.
Haræus : *Annales tumult. belgicorum*, ad an. 1582.
Strada : *De bello belgico*, Decas II, lib. 4.
Bentivoglio : *Histoire des guerres de Flandre*, liv. XII.
Hooft : *Nederlansche historien,* XIX boek.

de Bruges, etc., d'exciter du désordre, et de réduire au milieu du tumulte ces villes et d'en chasser les troupes des États, le 16 janvier 1583, en commençant partout l'attaque à la même heure. Il se réserva à lui-même la périlleuse réduction d'Anvers.

A cet effet il fit approcher d'Anvers, le 16 janvier, sa nombreuse armée, composée de Français et de Suisses, et en logea une partie près de son hôtel dans cette grande cité. Le soir, le bourgmestre pria le duc de ne pas trouver mauvais qu'on tendît les chaînes dans les rues de meilleure heure qu'à l'ordinaire, et qu'on allumât les lanternes devant les maisons, attendu que les habitans soupçonnaient quelque projet sinistre de la part des Français; il ajoutait qu'il croyait pourtant que ces soupçons n'étaient pas fondés. Les Anversois, qui avaient reçu secrètement un avis confidentiel d'un seigneur français sur le complot du duc, firent bonne garde pendant la nuit, et fermèrent le lendemain, 17 janvier, toutes les portes de la ville.

Le duc d'Anjou dîna ce jour-là avant l'heure ordinaire, annonça qu'il allait passer la revue de son armée qui était hors de la ville, et invita ensuite le prince d'Orange-Nassau à l'accompagner. Mais Guillaume I[er], instruit des projets sinistres du duc, s'y refusa sous prétexte d'indisposition. L'on détacha donc les chaînes dans les rues, et on ouvrit les barrières pour laisser passer le duc avec sa suite.

A midi, lorsque les habitans dînent, le perfide François de Valois envoie ses troupes en deux colonnes vers Roode-Porte et Kipdorp-Porte, qui leur sont ouvertes : le duc arrive lui-même avec plusieurs

bataillons à cette dernière porte, où ses affidés se rangent de deux côtés pour lui ouvrir un libre passage ; il passe ainsi au deuxième pont-levis : là montrant de la main la cité à ses troupes : *Courage*, leur crie-t-il, *Anvers est à vous!*

Un seigneur, appelé Rochepot, fait semblant de s'être cassé la jambe, et s'écrie : *Au secours! au secours!* C'était le signal donné. Un bourgeois vole pour secourir Rochepot, mais il en reçoit un coup violent. Les soldats se ruent à l'instant sur la garde bourgeoise, la massacrent, et se précipitent dans la ville en hurlant : *Ville gagnée! Vive la messe! Tue, tue !* C'est le signal du massacre.

Le duc d'Anjou, resté hors de la ville pour encourager ses troupes, y entre en s'écriant : *Quatre mille hommes sont entrés, la ville est gagnée!*

Mais pendant que les farouches soldats pillent et égorgent tous ceux qu'ils rencontrent, et violent des filles et des femmes, les habitans quittent précipitamment leur repas, s'arment, et fondent comme des lions en fureur sur les soldats du duc. Ils lèvent les ponts-levis et tendent les chaînes : tout leur sert d'arme pour assommer un ennemi déloyal et perfide.

Le roulement rapide des tambours et le bruit violent des cloches qu'on tinte à coups redoublés, jettent partout l'alarme dans la cité et appellent tous les citoyens au combat. La foule des Anversois armés grossit comme des flots pressés par la tempête ; les cris de *traître!* de *vengeance!* et de *mort!* retentissent dans l'air et répandent l'épouvante dans les rangs ennemis. Les Français sont bientôt forcés à s'enfuir de rue en

rue dans le plus grand désordre. Ils cherchent inutilement une voie de salut : plusieurs, pour échapper aux balles et au fer vengeur du parjure, se précipitent dans les fossés et dans l'Escaut, où ils trouvent la mort. Les catholiques et les réformés sont étroitement unis dans le danger commun : hommes, femmes et enfans lancent sur les fuyards, par les fenêtres et du haut des toits, une grêle de pierres, de tuiles, d'ardoises, des morceaux de bois, des tables, des chaises et d'autres meubles ; les balles sifflent de toutes parts, et portent la consternation et la mort dans les bataillons français. Des bourgeois manquant de balles, plient avec leurs dents des pièces de monnaies et en chargent leurs arquebuses ; d'autres arrachent les boutons de leurs habits qui leur servent ainsi de plomb.

Maîtres des remparts, les Anversois braquent les canons sur les soldats qui marchent au pas de charge sur la ville ; l'artillerie tonne à coups précipités et fait de grands ravages dans les colonnes ennemies. A Kipdorp-Porte le massacre est effroyable, et les morts et les mourans sont tellement amoncelés, que la sortie et l'entrée de la ville y sont interceptées. Le monceau de cadavres obstrue la porte : il est, dit Strada, de la hauteur de deux hommes. Enfin le duc d'Anjou ne trouve de salut que dans une fuite honteuse et précipitée.

Le prince d'Orange-Nassau, guéri de sa blessure, se trouvait dans cet horrible carnage ; il contribua beaucoup au succès des Anversois, et sauva par son autorité les prisonniers d'une mort certaine.

Van Meteren, Hooft et Haræus portent la perte du duc à environ quinze cents soldats, dont à peu près

trois cent vingt gentilshommes, et ils évaluent celle des bourgeois à environ quatre-vingt-trois hommes, de manière que ce nombre de morts formerait l'année 1583, dans laquelle ce funeste événement arriva.

Selon Strada, la perte de François de France était de deux mille soldats. D'autres historiens assurent que le duc perdit encore dans la Dyle et dans les inondations à peu près deux mille hommes pendant sa longue et périlleuse fuite. Lui-même, ne se fiant pas à son cheval, passa à pied dans les eaux qui lui montaient souvent jusqu'aux aisselles; aussi depuis cette époque sa santé s'altéra.

L'on plaça sur la porte de Kipdorp le chronographe suivant : *aUXILIUM sUIs DeUs; Dieu vient au secours des siens;* ce qui fait l'année 1583 (*t*).

D'après le récit de M. le président de Thou, les troupes françaises, sous les ordres du duc d'Anjou, s'étaient déjà auparavant fait remarquer sur les frontières méridionales des Pays-Bas par leurs pillages et leur honteuse immoralité, tandis que les Espagnols ravageaient le pays et se souillaient de crimes sur d'autres points de nos provinces. En voici deux exemples :

Un colonel français, nommé Du Pont, était logé au village de Becourt chez Jean Milet, brave et hon-

(*t*) Haræus : *Annales tumult. belg.*, ad an. 1583.
Van Meteren : *Histoire des Pays-Bas*, liv. XI.
Hooft : *Nederlansche historien*, XIX boek.
Strada : Decas II, lib. 5.
Bentivoglio : *Histoire des guerres de Flandre*, liv. XII.
Vandervynckt : *Histoire des troubles des Pays-Bas*, p. V, c. 1.
Grotius : *Annales de rebus Belgicis*, lib. IV.

nête cultivateur, qui avait trois jeunes filles, dont l'aînée, appelée Marie, était la plus belle et soignait le ménage.

Du Pont, devenu passionnément amoureux de cette jeune beauté, l'invita un jour avec son père à sa table : après de copieuses libations, le colonel demande ironiquement au père la main de Marie. Le vieillard, qui soupçonne l'intention perfide de l'officier, refuse poliment en alléguant l'inégalité de condition. Du Pont, furieux, maltraite le père et le chasse à la porte. La jeune fille veut suivre son père, mais elle est arrêtée par des soldats qui la livrent à leur chef. Celui-ci, sans avoir égard à ses cris, à ses pleurs et à ses gémissemens, l'opprime de force et la montre ensuite dans cet état pitoyable à ses compagnons de débauche. Marie, âgée de seize ans, ayant perdu son honneur, jure de se venger, mais elle dissimule et attend l'occasion.

Quelque tems après, Du Pont l'invite de nouveau à sa table, la fait asseoir à côté de lui et la plaisante sur le déshonneur qu'il lui a fait. La jeune paysanne profite d'un moment où il tourne la tête, lui plonge un couteau dans le cœur et renverse la table. Le colonel tombe et rend à l'instant le dernier soupir.

Pendant que les soldats se précipitent au secours de l'officier, Marie se sauve, raconte brièvement l'accomplissement de sa vengeance à son père et lui conseille de s'enfuir avec ses deux sœurs; mais, inconsolable d'avoir perdu son honneur, elle reste à la maison et attend tranquillement son sort. Bientôt les soldats s'en emparent et l'attachent à un arbre pour la

fusiller. La pauvre fille recommande son âme à Dieu, et dit aux soldats : ***Tirez juste et délivrez-moi d'une vie qui m'est à charge ; j'ai vengé mon honneur flétri, mais le crime de votre chef sera bientôt puni.***

Effectivement, Milet ayant appris la mort de sa fille chérie, excita les communes environnantes à venger son outrage et sa mort, et bientôt le village de Becourt est cerné de toutes parts par des paysans armés, qui exterminent jusqu'au dernier des soldats du colonel Du Pont.

Voici l'autre trait, mais qui a une autre fin :

Un officier espagnol, hébergé chez un avocat dans les environs de Ryssel, cherche à faire violence à la fille de son hôte, qui est d'une beauté ravissante; mais elle se défend avec désespoir, arrache à son oppresseur la dague qu'il porte à sa ceinture, la lui enfonce dans le corps, et prend la fuite. L'officier, se sentant mortellement blessé, se confesse avec un grand repentir, épouse la jeune fille sur son lit de douleur et de mort, et lui laisse son nom, ses titres et sa fortune pour réparer l'outrage qu'il lui a fait (*u*).

Vers l'époque de l'entreprise du duc d'Anjou, on exécuta et écartela à Anvers, Pierre Dordoigne, convaincu d'être venu d'Espagne pour assassiner Guillaume I[er], prince d'Orange-Nassau (*v*).

Vers le même tems, Hans Hanszoon, négociant à Flessingue, eut la tête tranchée pour avoir aussi voulu attenter aux jours du prince (*w*).

(*u*) V. Hooft : *Nederlansche historien*, XIV boek.
(*v*) Haræus : *Annales*, ad an. 1583.
(*w*) Hooft : *loco citato*.

Au milieu de janvier 1583, les lieutenans du duc d'Anjou avaient réussi à réduire quelque places sous l'obéissance absolue de leur maître; mais ils avaient échoué dans d'autres. La haine des habitans contre les troupes du duc devint générale ; mais pour éviter un plus grand mal, et ne pas retomber sous le joug de fer de l'Espagne, le prince Guillaume Ier employa tout son crédit pour réconcilier François de Valois avec les États, d'autant plus que le duc traitait alors avec le prince de Parme, auquel il aurait pu livrer plusieurs villes fortes qui étaient en son pouvoir. Pour ces motifs les États-Généraux conclurent un nouveau traité avec le duc, le 18 mars 1583, et l'obligèrent à prêter un autre serment (*x*).

259. Mais cette réconciliation était forcée de la part des États ; la confiance mutuelle était détruite, et le duc d'Anjou ne voyant que des ennemis à combattre, des affronts à recevoir, et l'esprit des habitans aliéné, quitta les Pays-Bas. Il mourut à l'âge de trente ans, à Château-Thierry, le 10 juin 1584, suivant les uns, de poison donné par les Espagnols, et selon d'autres, de chagrin ou de phthysie gagnée dans les eaux de la Dyle. Il fut regardé comme un prince bizarre, léger et voluptueux, qui ne fit qu'augmenter les troubles des dix-sept provinces. Le cruel désappointement qu'il subit à Anvers, et sa fuite au milieu des eaux, furent probablement les causes qui le conduisirent au tombeau.

Le duc d'Anjou avait prétendu à la main d'Éli-

(*x*) Hooft : XX boek.

sabeth, reine de la Grande-Bretagne, dont il reçut une promesse de mariage sous des conditions à remplir par Henri III, roi de France, son frère; il donna à la reine et il en reçut une bague comme arrhes d'une union qui ne devait pas s'accomplir.

Les Provinces-Unies se regardèrent comme indépendantes depuis le départ du duc d'Anjou, et battirent monnaie à leur coin.

Le prince Farnèse profita de la confusion de la Flandre, gagna plusieurs grands seigneurs, et se rendit maître de Dunkerque, de Nieuport, de Duxmude, d'Ypres, de Bruges, de Furnes, de Menin, de Rupelmonde, d'Alost, etc.

Les efforts que le prince d'Orange-Nassau avait 260.
faits pour réconcilier le pays avec son nouveau souverain, le rendirent injustement suspect de trahison. On l'accusa même, sans motif, d'avoir voulu livrer la citadelle d'Anvers aux Français. La politique et les intrigues de la cour de Madrid y jouèrent un grand rôle.

Cette grande injustice affligea profondément ce prince généreux, qui avait tout sacrifié pour briser les fers trop pesans de ses concitoyens; il regardait, selon Grotius, comme le dernier des malheurs de savoir qu'il était l'objet de la défiance et de la terreur publique (*y*). Ne voulant plus être témoin de cette criante ingratitude, et se soustraire aux périls qui menaçaient sans cesse ses jours dans les provinces méridionales, il se retira, le 22 juillet 1583, dans

(*y*) Grotius : *Annales de rebus Belgicis,* lib. IV.

les Provinces-Unies, où, au milieu de ses fidèles et reconnaissans Bataves, il croyait sa vie à l'abri des assassins du potentat d'Espagne.

Mais il est bien difficile de toujours échapper à l'arme meurtrière des sicaires hypocrites, poussés au crime par un aveugle fanatisme, une soif ardente d'or et de faux honneurs!

Le prince Guillaume avait heureusement échappé à Bruges à une quatrième tentative d'assassinat, projetée par Nicolas Salseda, qui fut tiré vif à quatre chevaux à Paris (*z*). Nous ne parlerons pas des autres tentatives qui avaient été secrètement ourdies par des stipendiés de la cour d'Espagne contre la vie de ce prince.

Guillaume Ier s'était fixé à Delft, où il était vénéré comme le père et le libérateur de la patrie, lorsque Balthasar Gérard, Franc-Comtois, âgé d'environ vingt-six ans, s'y rendit pour l'assassiner et gagner par ce crime la somme d'or et l'ennoblissement que Philippe II avait attachés au meurtre du prince. Quatre autres scélérats, attirés par le même appât, les uns inconnus aux autres, se trouvaient en même tems dans cette ville pour commettre le même attentat, d'après le rapport de Strada.

Ce fourbe astucieux se disait fils d'un protestant, brûlé vif, affirmait-il, à Besançon pour la réforme, et se donnait le nom de Pierre Guion : il affectait une ardeur extrême pour le culte protestant, et fréquen-

(*z*) Hooft : *Nederlansche historien*, XIX boek.

tait assidûment les temples de Delft, ayant soin de porter un gros évangile ou un psautier sous le bras. Il avait avec lui quelques blancs-seings du comte de Mansfeld, gouverneur de Luxembourg.

Par ces manœuvres perfides, il gagna la confiance du prince Guillaume qui se servit de ses blancs-seings, et l'envoya avec des dépêches au maréchal de Biron en France. Gérard lui rapporta des lettres sur le décès du duc d'Anjou.

Guillaume I[er], satisfait de la commission, lui fit compter une certaine somme, dont le traître employa une partie à acheter deux mousquetons et des munitions. Le prince lui fixa le 10 juillet pour venir faire signer son passeport afin d'entreprendre un autre voyage.

Gérard arrive le jour indiqué, cachant soigneusement sous l'aisselle ses deux longs pistolets, chargés chacun de trois balles; il prend ses mesures pour s'évader après avoir perpétré son crime, et lorsque le prince sort de la salle à manger, il se met derrière un pilier et lui décharge à bout partant un mousqueton dans la poitrine, en présence de la princesse Louise, son épouse, qui avait déjà vu de ses yeux massacrer l'amiral de Coligni, son père, et de Téligni, son premier mari.

Guillaume, prince d'Orange-Nassau, mortellement blessé, ne peut que dire en chancelant : *Mon Dieu! ayez pitié de moi et de votre peuple!* L'infortuné prince est porté dans la salle où il vient de dîner, et y expire aussitôt, le 10 juillet 1584, à l'âge de cinquante-un ans.

Ses funérailles furent célébrées avec une pompe magnifique et presque royale, dont le burin a conservé le souvenir. Le chien du prince avait refusé depuis cet affreux attentat toute nourriture, et creva de douleur aux pieds de son malheureux maître. L'on voit ce fidèle animal représenté aux pieds du prince dans le superbe mausolée érigé dans la grande église de Delft à la mémoire du célèbre fondateur des Provinces-Unies, et où la reconnaissance de ses concitoyens a gravé en caractères d'or le nom si flatteur de PÈRE DE LA PATRIE (*a*). Le prince d'Orange-Nassau avait pris pour devise : *Sævis tranquillus in undis; Calme au milieu des flots en fureur.*

Voici les titres que portait ce prince : Guillaume, par la grâce de Dieu, prince d'Orange, comte de Nassau, de Catzenelleboghe, de Dietz, de Vianden, etc., marquis de Vère et de Flessingue, vicomte d'Anvers et de Besançon, baron de Breda, de Diest, de Grimberghe, d'Arley, de Nozeroy, etc., seigneur de Chastelbellin, etc., lieutenant-général des Pays-Bas, et gouverneur de Brabant, de Hollande, de Zélande, d'Utrecht et de Frise, amiral des Pays-Bas.

L'assassin fut arrêté dans sa fuite par les gens du

(*a*) En 1837 on a trouvé, en classant des portefeuilles aux archives du royaume des Pays-Bas, la correspondance originale de Guillaume I[er] avec la duchesse Marguerite de Parme, régente des dix-sept provinces, pendant les derniers mois de 1566 et le commencement de 1567; ces papiers précieux fourniront probablement un jour des renseignemens sur divers actes du prince à cette époque.

prince Guillaume lorsqu'il allait gagner un mur pour se jeter dans un fossé, et sortir ainsi de la ville. Dans ses interrogatoires et au milieu de ses affreuses tortures, où ses pieds furent à demi rôtis, il soutint généralement qu'il n'avait été poussé à cet assassinat que par l'inspiration du ciel, et par les conseils d'un jésuite de Trèves, d'un cordelier de Tournay et du prince de Parme; il ajoutait qu'il le commettrait encore s'il restait à faire. Mais dans certains momens il avoua qu'il s'était offert à commettre ce crime par l'amour de l'or, et qu'il s'en repentait à cause du supplice horrible qui l'attendait.

Pour satisfaire l'indignation et la vengeance de toutes les classes de la société, Gérard fut condamné à un supplice affreux.

Le 14 juillet il fut conduit entre deux bourreaux au marché de Delft : on lui avait rasé les cheveux, la barbe et tous les poils du corps; on s'imaginait, d'après les idées superstitieuses de ce tems, qu'il avait quelque charme, parce qu'il n'avait pas poussé un seul cri dans les horribles tourmens qu'il avait soufferts.

Au moment où on lui brûlait la main droite dans une espèce de gaufrier ardent, il la leva comme pour la montrer et faire le signe de la croix. Il essaya de se dresser avec tant d'efforts et de violence, qu'il fit peur aux exécuteurs des hautes-œuvres. Ses bras, ses jambes et ses cuisses furent tenaillés avec des pinces étincelantes; on lui ouvrit le ventre et la poitrine, et on lui arracha le cœur qu'on lui jeta à la figure; enfin on lui trancha la tête, et on coupa son corps en

quartiers. Sa tête, à mine sinistre, fut mise sur une pique, et ses membres furent placés sur les portes de Delft (*b*).

261. Philippe II, roi d'Espagne, accorda à la famille de ce scélérat les titres de noblesse, les trois seigneuries de Livremont, d'Hortal et de Dampmartin, situés dans la Franche-Comté, et quatre mille florins. Étrange noblesse que celle qui est la récompense du crime ! Aussi cette famille en fut privée lorsque la France conquit la Franche-Comté.

A la nouvelle de cet assassinat, une consternation générale et une douleur universelle se répandirent dans les Provinces-Unies; on crut la perte irréparable, parce qu'on ne soupçonnait pas encore les talens extraordinaires et le génie militaire du fils.

« La mort du prince d'Orange, dit le cardinal « Bentivoglio, répandait dans les provinces une cons- « ternation extrême. Jamais la perte d'un prince, « d'un bienfaiteur ou d'un père n'excita des regrets « aussi amers. »

L'on frappa des médailles parmi lesquelles il y en avait une qui représentait un navire sans mât, sans voiles et sans gouvernail, au milieu d'une tempête affreuse et d'une mer bouleversée par les flots en fureur; elle portait cette inscription : *Incertum*

(*b*) Il est surprenant que Haræus, en rapportant les détails des tourmens affreux subis par B. Gérard, ait l'air de regarder cet assassin fanatique comme un homme très-pieux, tout absorbé en Dieu, et presque comme un martyr de la bonne cause espagnole. (*Annales tumult. belgic.*, ad an. 1584.)

quo fata ferent; Incertain où le destin le conduira.

Les États-Généraux, profondément affligés de la grande perte de leur habile et illustre chef, conférèrent, par reconnaissance pour les services éminens du libérateur, le gouvernement héréditaire de la Hollande et de la Zélande et la charge de grand-amiral, etc., au prince Maurice, son deuxième fils, né d'Anne, princesse de Saxe, au château de Dillenbourg, en 1567; il était âgé d'environ dix-huit ans, et faisait alors ses études académiques à la célèbre université de Leyde.

Ce prince prit pour devise un arbre coupé d'où sortaient des rejetons, avec ces mots : *Tandem fit surculus arbor; Un rejeton devient enfin un arbre.* Les États lui donnèrent pour lieutenant le brave général comte de Hohenloe, qui depuis épousa la sœur du prince Maurice.

Le comte Guillaume-Louis de Nassau, fils du comte Jean, frère du prince défunt, eut le gouvernement héréditaire de la Frise et du pays de Groningue, que Guillaume Ier lui avait déjà confié. Ce gouvernement, resté dans cette branche des comtes de Nassau, fut réuni en 1747 à celui de stathouder ou capitaine-général et d'amiral héréditaire des Provinces-Unies, dans la personne de Guillaume-Charles-Henri-Frison de Nassau, prince d'Orange, qui descendait au cinquième degré du comte Jean, frère du prince Guillaume Ier (V. Nos 413 et 414). La famille royale actuelle des Pays-Bas descend de cette branche nassauvienne.

Le prince Maurice commença sa carrière militaire

par la prise de la ville d'Axel, dans le pays de Vaes, dont il s'empara par escalade (*c*).

§ XLIII.

Reddition de Gand. Siége mémorable d'Anvers par le prince de Parme. Pont géant. Machines infernales. Leur effet terrible. Vaisseau-monstre. Combat acharné. Reddition d'Anvers. Ruine du commerce de cette place et des autres villes maritimes de la Belgique. Clôture de l'Escaut par les Provinces-Unies. Émigrations. Les provinces méridionales sont reconquises par les Espagnols, et séparées des provinces septentrionales des Pays-Bas.

262. Gand, long-tems bloqué, serré étroitement et en proie à une famine affreuse, capitula enfin avec le prince de Parme. Cette ville s'engagea à ne tolérer dorénavant que l'exercice du culte catholique romain, promit de payer deux cent mille florins, et devait livrer douze bourgeois pour être décapités. Alexandre Farnèse n'en prit que six, dont trois s'évadèrent de

---

(*c*) V. sur l'assassinat du prince Guillaume, etc., Van Meteren: *Histoire des Pays-Bas*, liv. XII.

Haræus : *Annales tumult. belgic.*, ad an. 1584.

Hooft : *Nederlansche historien*, XIX boek.

Strada : *De bello belgico*, Decas II, lib. 5.

Bentivoglio : *Histoire des troubles des Pays-Bas*, part. V, chap. 5.

Grotius : *Annales de rebus Belgicis*, liv. IV.

Délices des Pays-Bas, t. V, p. 7 et suiv., 6e édit., Liége, 1769.

la prison. Les trois autres rachetèrent leur vie très-chèrement.

Par convention, publiée le 19 février 1584, le prince de Parme accorda aux Gantois une amnistie générale, leur rendit leurs anciens priviléges, et accorda aux réformés qui ne voulaient pas abjurer le protestantisme, un délai de deux ans pour quitter la ville et disposer de leurs effets; mais la plus grande partie des protestans s'établirent dans les Provinces-Unies (*d*).

Alexandre Farnèse ayant soumis la Flandre, cher- 263.
chait à se rendre maître à tout prix d'Anvers, qui était le boulevard maritime des provinces méridionales des Pays-Bas.

Cette populeuse et opulente cité avait une forte garnison, qui était commandée par le bourgmestre Philippe de Marnix, seigneur de Sainte-Aldegonde. Elle était abondamment pourvue de vivres et de munitions, qui étaient en grande partie arrivés de la Zélande et de la Hollande.

Dès l'an 1584, le prince cerna la ville et rendit ses communications avec les communes environnantes très-difficiles, mais il ne commença ses grandes opérations militaires que l'année suivante.

Pour priver Anvers de tout secours des Provinces-Unies et réduire la cité par la famine, il ferma l'Escaut par des ouvrages hardis et étonnans : d'abord il éleva sur les deux rives opposées du fleuve deux forts,

---

(*d*) V. Van Meteren : *loco citato*.

l'un à Ordam, qui fut appelé le fort Saint-Philippe, et l'autre à Calloo, qui fut nommé le fort Sainte-Marie.

Les Zélandais et les Hollandais, profitant du vent et de la marée, conduisirent par précaution de grandes provisions de vivres à Anvers; mais les magistrats, sachant que la ville était encore dans l'abondance, les fixèrent à bas prix; les négocians se retirèrent, ne revinrent plus, et Anvers fut un peu plus tard sans provisions et dut enfin se rendre.

Alexandre Farnèse, après avoir construit les deux forteresses sur les bords de l'Escaut, fit creuser un canal de quelques lieues de longueur qui, s'embouchant dans la Moere, passait à Gand; c'est par ce canal que lui parvenaient les matériaux et toutes les choses nécessaires pour fermer l'Escaut. Il travaillait lui-même à cet ouvrage, la pioche à la main, et donnait ainsi l'exemple aux soldats et aux ouvriers. Le canal portait le nom de *Parme*.

Le prince ordonna ensuite d'enfoncer dans l'Escaut entre les deux forts de gros pieux; de fortes poutres d'une hauteur extraordinaire y furent assemblées transversalement. Ces deux estacades qui formaient les culées du pont projeté, étaient hérissées de poutres solides, terminées en pointes ferrées.

La digue de pieux d'Ordam avait environ neuf cents pieds de long, et celle de Calloo en avait deux cents. L'espace entre ces deux estacades était à peu près de douze cent cinquante pieds. Il fut fermé par trente-deux gros navires de soixante pieds de longueur et de douze de largeur, qui étaient accro-

chés ensemble par de fortes chaînes fixés par des ancres et éloignés d'environ vingt pieds les uns des autres ; ils étaient montés par des soldats et des matelots, et deux canons garnissaient chaque vaisseau.

L'intervalle entre les navires était fermé par des poutres, couvertes de planches et fixées transversalement.

Cet énorme pont fut revêtu de palissades et garanti par une défense extérieure. Il s'étendait à peu près de Calloo jusqu'à Lillo, et était long, d'après la description de Strada qui en avait vu à Rome le modèle en bois et le plan envoyés par le prince de Parme, d'environ deux mille quatre cents pieds ; aussi ne fut-il fini qu'au bout de sept mois, le 25 février 1585. Il y avait quatre-vingt-dix-sept pièces d'artillerie.

Pour mettre ce pont gigantesque à l'abri des attaques de la marine d'Anvers et des Provinces-Unies, on plaça au-dessus et au-dessous de grands radeaux solidement attachés, qu'on nommait *Flottes,* parce qu'ils flottaient sur l'Escaut.

Les Anversois et les Bataves se moquèrent d'abord de cet ouvrage immense, et négligèrent de le détruire lorsqu'il en était tems, parce qu'ils croyaient que l'Escaut s'opposait à sa construction.

Quand il fut trop tard, les assiégés essayèrent de 264.
rompre ce pont ; mais n'ayant pu le détruire ni à coups de canons de gros calibre, ni par des brûlots, ni par des attaques du côté de terre, Frédéric Giambelli, ingénieur italien, s'offrit à l'anéantir en se servant de grands vaisseaux dont il était l'inven-

teur et qui furent appelés *Machines infernales*.

Il pratiqua au milieu de ces navires, moyennant une solide maçonnerie, des mines qu'il remplit d'une poudre de sa composition : six mille livres en furent placées dans l'un et sept mille cinq cents dans l'autre. On chargea ensuite ces navires de gros blocs de pierre, de boulets, de poutres et d'autres projectiles bien entassés. Au tillac brûlait dans un foyer maçonné un grand feu. Ces vaisseaux furent achevés seulement au bout de huit mois.

Le 4 avril 1585, deux vaisseaux monstrueux, *la Fortune* et *l'Espérance*, suivis d'autres brûlots plus petits, descendent l'Escaut : *la Fortune* fait explosion sur la rive gauche du fleuve avec une détonation épouvantable et cause beaucoup de mal à la garnison d'une redoute espagnole ; *l'Espérance* éclate à la tête du fameux pont : tous les soldats qui s'y trouvent sont tués ; le prince de Parme est renversé et blessé près du fort Sainte-Marie.

La flotte des Provinces-Unies était de l'autre côté du pont, prête à remonter l'Escaut aussitôt que l'ouvrage d'Alexandre Farnèse aurait été détruit.

« Loin d'exprimer les terribles ravages, dit Ben-
« tivoglio, que produisit cet horrible tourbillon de
« feu et de flammes, on peut à peine le concevoir.
« L'air resta obscurci pendant longtems. L'affreuse
« secousse que reçut la terre s'étendit à plusieurs
« milles : l'Escaut sortit de son lit, ses vagues fran-
« chirent les rivages avec une impétuosité incroyable.
« Les corps des tristes victimes qui avaient péri dans
« cet embrâsement ne conservèrent pas même la

« figure humaine. La grêle épaisse de pierres et de « toute sorte d'instrumens de mort que lança cet « effroyable volcan tombait de toutes parts; un « grand nombre d'infortunés furent tués ou blessés, « ou maltraités de la manière la plus cruelle. Les « royalistes y perdirent cinq cents hommes qui furent « tués. Beaucoup d'autres furent estropiés ou re- « çurent les plus dangereuses blessures. »

L'Espagnol Vasquens et Tuccius portent les morts à huit cents; dans ce nombre ne sont pas compris les blessés, dont le chiffre était beaucoup plus considérable (*e*).

Strada et Vandervynckt parlent de quatre grands brûlots, mais de Thou, Bentivoglio et les écrivains des provinces septentrionales, cités par l'auteur de l'*Histoire métallique des Pays-Bas,* n'en mentionnent que deux; mais, outre les deux grands, il y en avait quelques petits. L'historien Strada porte tous les brûlots ensemble au nombre de dix-sept.

Vandervynckt, en rapportant cette terrible explosion, dit : « L'éclat en fut épouvantable; l'on croyait « que le monde périssait : tout fut renversé à une « demi-lieue à la ronde, on sentit le tremblement de « terre à neuf cents pas de distance; personne ne put « rester debout, tous furent abattus; le prince « (de Parme) et ses deux généraux renversés à terre, « furent blessés par les pierres et les poutres qui « pleuvaient. Le prince évanoui reçut une pièce de

(*e*) Apud Strada : Decas 1, lib. 6.

« bois entre la tête et les épaules ; il se releva pour-
« tant bientôt. Le fort de bois d'où il venait de sortir
« fut enlevé. Le marquis de Richebourg, d'autres
« disent Robais et Billi, y furent tués et leurs corps
« trouvés bien loin de là, avec ceux de tous les sol-
« dats qui garnissaient les ouvrages. Le fleuve, qui
« qui est plutôt un golfe dans cet endroit, découvrit
« son abîme et jeta ses eaux de part et d'autre avec
« tant d'impétuosité, que les forts, les redoutes et
« les digues furent submergés en un instant, l'eau
« passa fort au-dessus. Une de ces machines infer-
« nales, dirigée vers la côte de Flandre, y fit aussi
« un grand dégât ; les autres coulèrent à fond sans
« effet. Si ces quatre brûlots eussent éclaté ensemble
« ou successivement près du pont contre lequel ils
« étaient dirigés, on peut juger que ce pont et tous
« ses environs auraient été abîmés et que la terre
« en aurait changé de face. »

Malgré cette violente secousse, le pont ne fut pas rompu, mais seulement endommagé : six de ces navires furent emportés, et les autres étaient renversés. Le prince Farnèse ne perdit pas de tems, et fit tout de suite réparer son ouvrage qui reparut bientôt aussi solide et aussi formidable qu'auparavant.

265. Les Anversois employèrent alors d'autres ressources dont l'une fut un *vaisseau-monstre*, semblable à une citadelle flottante : il portait une artillerie nombreuse et environ mille soldats ; d'après le récit de Strada, sept mois furent employés pour le construire, et il coûta à peu près cent mille florins. Les assiégés y mettaient tant de confiance qu'ils le nommèrent *la Fin*

de la guerre : mais cette masse énorme étant approchée de la redoute ennemie d'Ordam ne fit que des efforts impuissans, et fut presqu'entièrement détruite par l'artillerie espagnole.

Philippe de Marnix et Henri de Tseraerst, seigneur de Couvenstein, avaient proposé à tems d'inonder le terrain situé entre la contre-digue de Couvenstein qui était longue d'une lieue, et la grande digue construite le long de l'Escaut; mais les propriétaires de ce terrain s'y opposèrent vivement, et furent ainsi la cause probable de la prise d'Anvers. Les assiégés s'y déterminèrent trop tard; ils coupèrent enfin la digue principale en deux endroits, et convinrent avec l'escadre des Provinces-Unies, qui était dans les environs de Liefkenshoek, d'attaquer la contre-digue de deux côtés pour sauver la ville par l'inondation.

Le comte de Hohenloe avança par l'Escaut avec trente vaisseaux pour couper la digue de son côté; mais les navires d'Anvers n'étant pas arrivés pour le soutenir de l'autre rivage, il fut repoussé par l'ennemi avec une perte de trois cents hommes.

Les assiégés armèrent alors deux flottes considérables, dont *la Fin de la guerre,* qui était réparée, faisait partie, pour attaquer ensemble de deux côtés la contre-digue, défendue par quatre forts. Mais le lourd château flottant s'enfonce par son énorme poids dans le gravier; la première escadre, forte de plus de cent navires, fait des efforts inouïs pour s'emparer de la contre-digue; la deuxième flotte, composée à peu près du même nombre de vaisseaux, survient et le combat devient encore plus acharné.

Les Anversois gagnent enfin la contre-digue, et cet espace, étroit d'environ dix-sept pieds de largeur, devient le théâtre de l'action la plus sanglante; le comte de Hohenloe et Sainte-Aldegonde encouragent les soldats de la voix, du geste et de l'exemple : « Camarades, dit Philippe de Marnix, voilà le dernier « péril que vous avez à surmonter! le passage est as- « suré, Anvers est délivré; sa délivrance vous couvre « de gloire, et procure des avantages inestimables à « la confédération. Vos femmes, vos enfans, vos frères « et tout ce qui vous reste de plus cher au sein de la « patrie, tous ont les yeux sur vous. C'est du succès « de ce combat que dépend leur salut : il faut vaincre « ou mourir! »

Les Anversois et les Bataves redoublent de valeur, et se croient sûrs de la victoire : mais le prince Farnèse vole en toute hâte avec ses plus braves officiers au secours de ses troupes, y rétablit l'ordre et les ranime par son exemple : le carnage recommence avec une nouvelle fureur, les combattans avancent et reculent, gagnent et perdent du terrain: ils sont décidés à triompher ou à périr! Pendant qu'on se bat de part d'autre comme des lions furieux, la marée baisse; les Anversois se rembarquent alors sans pouvoir achever le combat. Cette fatale nécessité leur ôte le courage et l'espoir : ils succombent, et perdent deux mille cinq cents hommes avec une grande partie de leurs vaisseaux. La perte des Espagnols était d'environ mille soldats.

Enfin la disette devint très-grande dans la ville assiégée; le peuple s'ameuta et força les magistrats

à entamer une capitulation avec le prince de Parme. Le seigneur de Sainte-Aldegonde la traîna en longueur autant qu'il put dans l'espoir de recevoir des secours, et ne la termina que le 17 août 1585, jour où la ville se rendit, après environ un an de siége. La prise d'Anvers mit le comble à la gloire militaire du prince Farnèse.

Les conditions de la capitulation portaient que la ville rentrerait sous l'obéissance du roi d'Espagne aux mêmes titres que par le passé, qu'elle recouvrerait ses anciens priviléges et paierait quatre cent mille florins pour les frais de la guerre. On accordait une amnistie générale aux habitans, mais la religion catholique devait être seule publiquement professée. Les réformés avaient un terme de quatre ans pour se retirer dans d'autres pays; Philippe de Marnix ne pouvait pendant un an porter les armes contre l'Espagne (*f*).

Ce seigneur mourut à Leyde en 1598. C'était un grand politique, doué d'une activité peu commune: aussi avait-il pris pour devise: *Repos ailleurs*.

La prise d'Anvers coûta à Philippe II douze millions, somme énorme pour cette époque.

Plusieurs milliers de négocians, prévoyant la 266.

(*f*) Bentivoglio : *Histoire des guerres de Flandre*, liv. XIII.

Vandervynckt : *Histoire des troubles des Pays-Bas*, part. V, chap. 5.

Strada : *De bello belgico*, Decas II, lib. 6 et 7.

Haræus : *Annales tumult. belgic.*, ad an. 1584-1585.

Van Meteren : *Histoire des Pays-Bas*, liv. XII.

Hooft : *Nederlansche historien*, XXI, XXII en XXIII boek.

ruine de leur commerce, quittèrent Anvers, ainsi que Bruxelles, Gand, Bruges, Ypres, etc., et s'établirent avec leurs richesses à Amsterdam et à Rotterdam.

La prise d'Anvers par les Espagnols, qui fit fermer pour cette cité l'Escaut par les Provinces-Unies, est l'époque de la décadence de son immense commerce, et celle de l'accroissement considérable de celui d'Amsterdam et de Rotterdam. La navigation maritime, la pêche et l'industrie reçurent en même tems leur dernier coup dans les provinces méridionales des Pays-Bas. L'industrie et le commerce ne se relevèrent dans ces contrées que sous le règne paternel de Guillaume I[er], roi des Pays-Bas.

Bruxelles, Vilvorde, Malines, etc., ayant fait leur soumission, les provinces belgiques furent de nouveau assujetties à la domination espagnole, et séparées des Provinces-Unies jusqu'en 1815, époque où elles furent derechef réunies pour former le nouveau *royaume des Pays-Bas.*



§ XLIV.

Robert Dudley, gouverneur-général des Provinces-Unies. Médailles. Produit des contributions dans ces provinces. Conquêtes du prince de Parme. Le comte de Leicester est obligé de donner sa démission. Médailles. Alexandre Farnèse est forcé de lever le siége de Berg-op-Zoom. Le Stathouder Maurice est inauguré marquis de Vère. Monnaie avec sa devise. Les États rendent au prince Maurice l'autorité de Stathouder. Émigrations, famine et peste en Brabant et en Flandre. Armement gigantesque de Philippe II contre Élisabeth, reine de la Grande-Bretagne. Le pape excommunie cette princesse, et la déclare déchue de la souveraineté. Notice sur cette reine (n.). Destruction de l'Invincible Armada espagnole. Médailles. Pertes énormes du roi d'Espagne.

Les Provinces-Unies, consternées par la soumission 267.
des provinces belgiques, craignirent pour le sort de leur république naissante, et offrirent successivement la souveraineté des Pays-Bas à Henri III, roi de France, et à Élisabeth, reine de la Grande-Bretagne, qui la refusèrent par politique.

Élisabeth, qui avait ironiquement répondu aux ambassadeurs bataves : *Il ne serait pour moi ni beau ni honnête de m'emparer du bien d'autrui*, n'avait refusé que par la crainte de rompre en visière avec le roi d'Espagne; mais elle conclut un traité secret avec les États-Généraux, par lequel elle s'engagea à leur

envoyer six mille hommes sous les ordres de Robert Dudley, comte de Leicester, son favori. Ce seigneur, fort haï en Angleterre, prétendait à la main de sa souveraine, quoiqu'il fût bigame. La reine devait payer la solde à ces troupes, que les États s'obligeaient à lui rembourser plus tard. Mais en attendant il fallait remettre aux Anglais, pour hypothèque, Flessingue et Ramekens, qui étaient les clefs de la Zélande, et la ville de la Brièle, qui ouvrait le passage en Hollande.

Dudley arriva dans la province de Zélande vers la fin de 1585. Les Zélandais frappèrent alors des médailles sur lesquelles on voyait d'un côté leur lion, sortant des flots agités de la mer, avec cette devise : *Luctor sed emergo; Je lutte contre les flots, mais j'en sors.* Sur l'exergue on lisait : *Auctore Deo, favente regina; Par la grâce de Dieu et la faveur de la reine* (*g*).

La rusée princesse croyait que son autorité s'étendrait insensiblement dans les deux provinces où elle avait des garnisons, et qu'elle pourrait en tems opportun s'en rendre maîtresse, ainsi que des autres provinces des Pays-Bas.

Le gouvernement britannique a souvent suivi cette tactique détournée : en 1837, pendant la guerre entre Charles V et la reine Christine, il s'empara aussi en Espagne de Saint-Sébastien, du Passage, etc.,

---

(*g*) Grotius : *Annales de rebus Belgicis,* lib. V.
Haræus : *Annales,* etc., ad an. 1585.
Hooft : XXIII boek.
Van Meteren : *loco cit.*

sous prétexte qu'il fournissait des secours à cette princesse.

Les États proclamèrent le 1er février 1586 Dudley gouverneur-capitaine-général des Provinces-Unies. Il eut un traitement annuel de cent mille florins. Les contributions montaient alors dans cette république à deux millions quatre cent mille florins.

Dans ces entrefaites, le prince de Parme se rendit maître de Grave, de Venloo, de Nuys, etc., et prit par capitulation la ville de l'Écluse en août 1587. Cette forteresse avait soutenu sept assauts, et ses remparts étaient criblés, assure-t-on, de dix-sept mille quatre cents boulets, lancés par trente pièces d'artillerie. Les Hollandais étaient réduits de mille six cents hommes à sept cents, et reçurent, pour leur belle défense, les honneurs de la guerre : ils sortirent de la place avec armes et bagages, drapeaux déployés, mèche allumée sur le fusil, et avec autant de balles qu'ils pouvaient en mettre dans leur bouche.

Les États attribuèrent la perte de l'Écluse, de De- 268.
venter et d'autres villes à la trahison des Anglais, et principalement à celle du comte de Leicester. Ce seigneur s'était rendu odieux par sa vanité, son incapacité et sa violence. Il avait fait battre monnaie aux armes de l'Angleterre, et avait le projet de se saisir du prince Maurice, du comte de Hohenloe et d'Olden-Barneveldt pour les reléguer dans la Grande-Bretagne, et s'emparer par la ruse et la force de l'autorité souveraine des Provinces-Unies, comme l'avaient déjà essayé dom Juan d'Autriche et le duc d'Anjou.

Les États rendirent au prince Maurice l'autorité

suprême qu'ils avaient confiée au comte à cause du jeune âge du stathouder. Ils crurent que ce prince qui pourtant n'était âgé que d'environ vingt-un ans, serait l'homme le plus propre à défendre la liberté batave que son illustre père avait conquise au prix de sa vie; ils ne se trompèrent pas : *Fortes nascuntur fortibus*. Dès le commencement de 1589, Maurice exerçait, sans aucune opposition ni restriction, les fonctions de stathouder, ou de gouverneur-capitaine-général et de grand-amiral des Provinces-Unies (*h*). Après beaucoup d'intrigues et de démêlés avec les États, Dudley dut donner sa démission en 1588; il mourut dans la même année d'une fièvre, selon les uns, et de poison, selon les autres (*i*).

Alexandre Farnèse fut en 1588 forcé de lever le siége de Berg-op-Zoom. Le stathouder Maurice fut à cette époque inauguré marquis de Vère dans l'île de Walcheren; il fit battre des pièces d'argent aux armes d'Orange-Nassau et de Vère; il y avait d'un côté ces mots : *Nodus indissolubilis*, et de l'autre une main tenant une épée, avec cette légende : *Je maintiendrai*, devise qui se trouve maintenant dans les armes du royaume des Pays-Bas (*k*).

(*h*) Grotius : *Annales de rebus Belgicis*, lib. V.
Van Meteren : liv. XIV.

(*i*) V. les intrigues et les démêlés de Dudley dans Hooft : *Nederlansche historien*, XXIII-XXVII boek.
Van Meteren : *Histoire des Pays-Bas*, liv. XIII, XIV et XV.
Haræus : *Annales tumult. belgic.*, ad an. 1585-1588.

(*k*) Cette ancienne devise des princes d'Orange-Châlons, qui se trouvait aussi dans le blason de René, prince d'Orange-Nassau

Comme les querelles du comte de Leicester qui était soutenu par le gouvernement de la reine Élisabeth, firent craindre une rupture entre l'Angleterre et la république des Provinces-Unies, on frappa en Hollande des médailles qui représentaient d'un côté deux bœufs attelés à une charrue, l'un aux armes de la Grande-Bretagne, et l'autre aux armes de la république batave, avec cette inscription : *Trahite æquo jugo; Tirez d'une manière égale;* sur l'exergue l'on voyait deux pots flottant dans la mer, avec ces mots : *Frangimur, si collidimur; Nous nous brisons, si nous nous entrechoquons.* Mais la reine d'Angleterre avait alors un besoin pressant des secours des Hollandais pour se défendre contre la flotte immense de Philippe II, qui menaçait de l'écraser; elle conserva en conséquence son amitié aux États.

Dans ces intervalles, les grandes villes de la Flandre et du Brabant étaient vers 1587 presque dépeuplées, et de grands villages en Flandre étaient entièrement déserts : les malheureux habitans avaient fui leur triste patrie à cause des horreurs de la guerre, de l'intolérance, de la famine et de la peste. 269.

Van Meteren et Hooft rapportent que les villages

(V. N° 72, *n.*), s'écrivait autrefois : *Je maintiendray Châlons.* Plus tard, le mot Nassau remplaça celui de Châlons, et finalement les princes de la maison d'Orange-Nassau ne conservèrent que les deux premiers mots : *Je maintiendrai.* (V. Münch : *Geschichte des Hauses Nassau-Oranien*, t. III, pag. 257, Achen und Leipzig, 1833.)

étaient devenus des repaires de loups : ces animaux féroces et carnassiers s'étaient prodigieusement multipliés ; poussés par la faim ils dévoraient non seulement les autres bêtes, mais aussi les enfans, les femmes et les hommes qu'ils pouvaient atteindre. A deux lieues autour de Gand, ils déchirèrent plus de cent personnes.

Les chiens chassés par la famine parcouraient le pays par troupeaux, et se jetaient avec rage sur les animaux et sur les hommes : une femme qui ne put trouver d'asile pour se mettre en sûreté, fut pendant la nuit mise en lambeaux par des chiens qui lui enlevèrent le sein.

Les champs étaient abandonnés et sans culture, un morne silence régnait partout ; l'on n'entendait que le hurlement des loups et l'aboiement des chiens.

On ne distinguait dans les campagnes, autrefois si florissantes, ni fossés, ni chemins, ni terres, ni prairies : tout était couvert de buissons, d'épines, de ronces et d'herbes.

Les vivres étaient d'une cherté extraordinaire ; un chien crevé fut ramassé et mangé à Bruges. Beaucoup de personnes furent obligées d'aliéner des biens-meubles et immeubles à un très-bas prix : un bonnier de bonne terre ne se vendait alors que de dix à vingt-cinq florins. D'après Haræus, chaque huître coûtait à Bruxelles cinq sols du pays et chaque moule un sol. A Anvers, à Bruges, etc., la mesure de seigle (cent vingt livres) se vendait jusqu'à vingt-quatre florins de Brabant, tandis que l'année

suivante elle ne coûta plus qu'un florin et demi (*l*).

Philippe II, vivement irrité des secours que la reine Élisabeth accordait aux Provinces-Unies, et fortement excité par le pape Sixte V à venger la religion catholique du schisme que cette princesse avait embrassé, résolut de perdre cette reine et de s'emparer de son trône. 270.

Il fit abattre des forêts entières pour construire une flotte immense, nommée d'avance *l'Invincible*, qui sortit du port de Lisbonne à la fin de mai 1588.

Elle était composée de cent cinquante grands vaisseaux, portant deux mille six cent cinquante pièces d'artillerie, environ huit mille matelots, vingt mille soldats, et une grande partie de la noblesse d'Espagne. Strada rapporte qu'il y avait six cent soixante-neuf moines faisant les fonctions d'aumôniers.

Xerxès conduisit contre la Grèce une flotte considérable qui fut détruite dans la fameuse bataille de Salamine; mais ces navires étaient bien peu de chose en comparaison des vaissseaux énormes de Philippe : jamais l'Océan n'avait porté des masses si lourdes et si imposantes.

Le prince de Parme devait en outre conduire de la Flandre en Angleterre une armée de trente mille fantassins et d'environ deux mille cavaliers, et commander ensuite les troupes de débarquement.

(*l*) Van Meteren : liv. XIV.
Hooft : XXV boek.
Haræus : ad an. 1587.

Élisabeth, exposée à un si grand danger, invoqua le secours des Hollandais : ceux-ci firent de grands efforts, réunirent quatre-vingt-dix vaisseaux de toute espèce, et rendirent à cette princesse des services signalés dans cette grande crise.

Une flotte de trente-cinq navires bien choisis, sous les ordres de Justin, comte de Nassau, fils naturel du prince Guillaume Ier, croisa devant Dunkerque, forma avec les quatre-vingt-dix autres vaisseaux un blocus formidable tout le long des côtes de la Flandre et de la Zélande, et empêcha le prince Farnèse de sortir des ports avec son escadre et ses troupes qui étaient embarquées.

L'immense flotte d'Espagne, commandée par Alphonse-Louis-Perez de Gusman, duc de Médina-Sidonia, fut d'abord dispersée le 29 juin de cette année par une horrible tempête; elle se rallia ensuite à la Corogne et parut dans la Manche en vue des côtes de la Grande-Bretagne à la fin de juillet.

L'escadre anglaise ne comptait que cent navires, plus petits, plus légers, mais plus propres à exécuter de promptes manœuvres que les lourds vaisseaux espagnols : elle était commandée par les amiraux Drake, Howard et Seymour, officiers habiles et expérimentés. La reine Élisabeth, armée de pied en cap comme une amazone, monta à cheval, harangua et encouragea ses troupes.

A la vue de la flotte britannique, le duc de Médina-Sidonia rangea son escadre en ordre de bataille en forme de croissant. Cette vaste masse de gros navires offrait à l'œil effrayé un spectacle étonnant et ter-

rible. Les Anglais évitèrent sagement une action générale qui devait leur être défavorable, mais ils harcelèrent les vaisseaux séparés de la flotte, s'en emparèrent, et tirèrent sur les navires à rames des boulets enchaînés qui rompaient rames et cordages.

Médina s'approche enfin des côtes de la Flandre, en vue de Dunkerque, pour combattre d'abord l'escadre hollandaise, et pour faire ensuite sortir des ports le prince de Parme avec sa flotte et son armée; mais un tems calme le force à jeter l'ancre au milieu des flottes batave et anglaise.

Pendant ce contre-tems, qui dure un jour entier, les trois escadres ne peuvent changer de position: vers le milieu de la nuit, les Espagnols aperçoivent huit bâtimens remplis de matières combustibles, et qui sont tout en feu: favorisés par le vent et la marée, ces barques se dirigent de différens côtés sur le milieu de la flotte ennemie. Les Castillans croient que ce sont encore des machines infernales, telles qu'on en avait employé dans le fameux siége d'Anvers (V. N° 264), et qui vont leur causer des maux incalculables; de tous côtés ils crient: *Feu d'Anvers! Feu d'Anvers!* L'épouvante est générale, chaque vaisseau lève précipitamment l'ancre ou coupe son cable: les ténèbres de la nuit et un vent violent augmentent la terreur et la confusion; les vaisseaux s'entrechoquent avec un fracas épouvantable et se dispersent en différentes directions. Ce stratagème obtient le succès désiré. A la pointe du jour, les Hollandais et les Anglais attaquent victorieusement quelques navires espagnols et les coulent à fond.

Le duc de Médina-Sidonia, ayant perdu dix vaisseaux et environ cinq mille hommes, prend le parti de retourner en Espagne; mais il est forcé de passer par les mers du Nord, et de faire le tour des îles britanniques, car les Anglais et les Bataves, maîtres du canal, lui ferment le passage au Midi.

A peine la flotte a-t-elle fait voile qu'il s'élève une des plus violentes tempêtes que Neptune en courroux ait jamais excitées: le jour s'obscurcit et les ténèbres le remplacent; le tonnerre gronde, les éclairs sillonnent l'air, la foudre tombe de tous côtés. Des vents impétueux se déchaînent, et ouvrent tantôt avec fureur les abîmes de la mer, et soulèvent tantôt les flots jusqu'aux nues. Les vagues bouleversées poussent des mugissemens effroyables, et la mort se présente partout avec son horrible appareil. Le désordre, la confusion et la terreur sont à leur comble; l'affreuse obscurité empêche de voir les signaux, et le bruit étourdissant des coups de tonnerre, du mugissement de l'Océan, du choc des vaisseaux et des cris des troupes, ne permet pas d'entendre la voix des commandans. Ces lourds navires sont tantôt lancés vers la région du tonnerre, et tantôt entraînés vers les gouffres entr'ouverts de la mer : la tempête les choque les uns contre les autres avec une espèce de rage, les brise avec fracas, et les jette avec impétuosité sur différentes plages de l'Europe. C'est ainsi que les vents et les flots courroucés, instrumens puissans de l'Éternel, vengèrent la reine d'Angleterre et les Provinces-Unies de l'orgueilleuse tyrannie du roi d'Espagne.

Douze vaisseaux espagnols furent jetés sur les côtes

de la Grande-Bretagne, dont la flotte anglaise s'empara ; cinquante autres périrent sur les rivages d'Écosse, d'Irlande, de Hollande, de France et de Danemarck.

Les Zélandais firent frapper des médailles sur lesquelles on lisait d'un côté : *Classis hispanica; La flotte espagnole*, et sur l'autre : *Venit, ivit, fuit,* 1588; *Elle est venue, s'est avancée, et n'existe plus.*

Cette gigantesque et malheureuse entreprise coûta à Philippe II environ cent vaisseaux, vingt mille hommes et quarante millions de ducats : « Ainsi s'évanouissent, observe le cardinal Bentivoglio, les desseins des hommes. Ainsi la Providence divine se plaît à confondre dans ses décrets éternels les vains projets de leur orgueilleuse sagesse! »

La destruction de cette flotte jeta la consternation dans un royaume qui jusqu'alors avait été l'effroi des États voisins : il n'y avait presque pas de famille noble qui n'eût à pleurer un parent; aussi Philippe II abrégea le tems ordinaire du deuil. Ce prince apprit le désastre de *l'Invincible Armada* avec un sang-froid stoïque : *Je l'avais envoyée,* dit-il, *combattre les Anglais et non pas les élémens.*

Les généraux espagnols rejetèrent mal à propos les causes de ce grand malheur sur le prince de Parme.

Le pape Sixte V avait, comme nous l'avons dit, vivement encouragé Philippe II à faire ce grand armement; mais son prédécesseur, Pie V, avait déjà auparavant, par sa bulle du 25 février 1570, privé Élisabeth de sa couronne, et délié tous ses sujets du serment de fidélité, en les exhortant à faire passer

le diadème de la Grande-Bretagne sur une autre tête (*m*) (*n*).

(*m*) Grotius : *De rebus Belgicis*, lib. I.

Bentivoglio : *Histoire des guerres de Flandre*, liv. XIV.

Strada : *De bello belgico*, Decas II, lib. 9.

Vandervynckt : *Histoire des troubles des Pays-Bas*, part. VI, chap. 3.

Haræus : *Annales tumult. belgic.*, ad an. 1588.

Van Meteren : *Histoire des Pays-Bas*, liv. XV.

(*n*) Élisabeth, fille de Henri VIII et d'Anne de Boulen, se fit couronner en 1559 par un évêque catholique, quoiqu'elle fût protestante dans l'âme.

Comme il y avait, pendant son règne, en Angleterre, autant de protestans que de catholiques, cette princesse en profita pour régler définitivement la réforme, et convoqua un Parlement qui établit la religion anglicane telle qu'elle est encore de nos jours : elle est composée de dogmes de Calvin, de quelques cérémonies et de quelques restes de la religion catholique-romaine; on y a conservé les évêques, les chanoines, les curés, les ornemens des églises, les orgues et la musique. Le célibat y est aboli, etc. (V. N° 374 *n*); l'on croit à la présence réelle, mais sans transubstantiation; la confession est permise, mais non pas obligatoire.

Le chef de l'État est en même tems chef de l'Église pour le spirituel et pour le temporel. Quatorze évêques, cinquante chanoines et quatre-vingts curés s'opposèrent seuls, sur neuf mille quatre cents bénéficiers qu'il y avait dans la Grande-Bretagne, à ces innovations. Les opposans furent chassés, l'exercice du culte catholique fut proscrit, et plusieurs catholiques périrent dans les prisons et dans les supplices, surtout lorsqu'après la bulle du 25 février 1570, plusieurs cherchèrent à se révolter contre leur souveraine.

En moins de quarante ans les Anglais changèrent trois fois de croyance : sous Henri VIII, de catholiques ils se firent hérétiques; sous Marie, d'hérétiques ils devinrent catholiques; et sous Élisabeth, ils redevinrent protestans.

Élisabeth était une grande reine, et son règne fut glorieux;

§ XLV.

Prise de Breda par le prince Maurice. Les États refusent la paix. Médailles qu'ils font frapper. La république batave prend l'offensive. Victoires du stathouder. Mort du prince de Parme. Blocus de Paris par Henri IV (n). Affreuse misère de cette cité. L'archiduc Ernest, gouverneur-général desPays-Bas espagnols. Il meurt. Projet de Philippe II de placer ce prince sur le trône de France. Il est déjoué par Henri IV. Cérémonies de l'absolution de ce roi (n). Les États refusent encore de se réconcilier avec l'Espagne. Leur réponse au gouverneur des provinces belgiques. Assassinats projetés sur le prince Maurice. Renichon et Dufour. Henri IV déclare la guerre au roi d'Espagne. Suites de cette guerre. Assassinat de Henri IV (n). Efforts des provinces méridionales pour se réunir aux Provinces-Unies. Prise et sac de Cadix par la flotte anglo-batave.

Le prince Maurice, investi de toute l'autorité de 271.
stathouder, se fit bientôt par ses expéditions la plus brillante réputation militaire, et devint un des plus grands capitaines des tems modernes.

La ville de Breda, qui, avec sa baronnie, apparte-

mais le supplice immérité de l'infortunée Marie Stuart, reine d'Écosse, et la persécution des catholiques, ont imprimé une flétrissure à sa mémoire. Elle mourut le 3 avril 1603, à l'âge de soixante-dix ans, après un règne de quarante-quatre années.

nait à Guillaume Ier, prince d'Orange-Nassau, s'était rendue aux États-Généraux en 1577; mais Claude de Berlaimont, seigneur de Hautepenne, s'en empara, par trahison et par surprise, le 18 juin 1581, au nom du roi d'Espagne, et l'abandonna au pillage. (V. N° 177 *n.*) (*o*).

Au milieu de l'hiver de 1590, Maurice reprit cette ville par statagème. A cette époque, où l'on guerroyait pendant la bonne saison, et où l'on prenait ses quartiers d'hiver pendant la mauvaise partie de l'année, les ruses de guerre pour surprendre les places étaient plus fréquentes que les siéges réguliers et les combats décisifs, qu'on ne livrait que par nécessité, ou lorsque le succès en paraissait assuré; chaque partie craignait de confier aux caprices de la victoire son sort définitif. Cette stratégie a été renouvelée de nos jours depuis 1832-1839, en Espagne, entre les armées de Charles V et de la reine Christine.

Le prince Maurice fit donc cacher dans un bateau à tourbe le brave capitaine Charles de Harauguer et quatre-vingts soldats qui furent couverts d'un plancher chargé de tourbes. Ces hommes déterminés restèrent six jours dans cette pénible position, et n'en sortirent que pendant les ténèbres de la nuit. Le lieutenant Mathieu Helt, qui était attaqué d'une toux violente, pria ses compagnons de le tuer dans la crainte que ce bruit ne fît découvrir et manquer l'expédition.

(*o*) V. les détails de cette surprise et de la résistance héroïque des habitans, dans Van Meteren : *Histoire des Pays-Bas*, liv. X, et dans Hooft : *Nederlansche historien*, XVIII boek.

Cette barque arriva par la Merck à Breda, et comme il y avait beaucoup de glace dans la rivière, les soldats de la garnison espagnole aidèrent eux-mêmes à tirer le bateau à bord. Les Troyens introduisirent ainsi autrefois le fameux cheval des Grecs dans leurs murs.

La barque fut mal visitée parce qu'elle ne paraissait chargée que de tourbes; les soldats de la garde vinrent alors prendre leur provision de ce combustible, et ils étaient enfin arrivés presqu'au plancher qui couvrait leur ennemi, lorsque le patron, nommé Adrien Vandenberg, les amusa par des plaisanteries et des contes agréables, et les fit boire copieusement pour les endormir. Cette ruse réussit.

Le stathouder Maurice avait pendant ce tems fait approcher son armée de la ville et attendait le signal convenu pour agir.

Pendant la nuit le capitaine Harauguer sort de sa prison avec ses quatre-vingts hommes, tue la sentinelle, fond sur la garde, s'empare du château et tire un coup de canon pour avertir le prince que l'entreprise a eu un heureux succès. Maurice entre alors avec ses troupes et se rend maître de l'importante place de Breda.

Pour perpétuer le souvenir de cette conquête, les États firent frapper des médailles commémoratives, où on lisait d'un côté : *Breda a servitute hispanica vindicata ductu principis Mauritii a Nassau* 4 *martii* 1590; *Breda délivrée du joug espagnol par les troupes sous les ordres du prince Maurice de Nassau,* 4 *mars* 1590. Au revers on voyait le ba-

teau et les soldats qui en sortaient, avec ces légendes: *Parati vincere aut mori; Déterminés à vaincre ou à mourir. — Invicti animi præmium; Prix d'un courage éprouvé* (*p*).

272. Dans ces entrefaites, l'empereur Rodolphe II engageait vivement les Provinces-Unies à faire leur paix avec Philippe II, mais elles s'y refusèrent, et frappèrent des médaillons sur lesquels la nymphe de Hollande était représentée dormant dans sa Haie à l'ombre de l'olivier, symbole de la paix, mais ses ennemis l'attaquaient et fondaient sur la Haie; il y avait cette inscription: *Pax patet insidiis* 1591; *La paix est semée d'embûches;* de l'autre côté on voyait la nymphe veillant dans la Haie avec ses armes et ses défenseurs; on y lisait ces mots: *Tuta salus bello; Le salut est assuré par la guerre* (*q*).

273. En attendant, les finances, l'armée, la marine et le commerce des provinces bataves étaient dans un état prospère, et leur permirent de prendre l'offensive; la prise de Breda avait été le terme des progrès espagnols dans cette république. Pendant que le roi d'Espagne envoyait ses armées en France pour soutenir la fameuse Ligue et enlever le trône à Henri IV, le prince Maurice fit des conquêtes considérables sur les Espagnols. L'on vit alors les sept provinces, naguère

---

(*p*) Grotius : *Historiæ,* etc., lib. II.
Van Meteren : liv. XVI.
Bentivoglio : *Histoire des guerres de Flandre,* liv. XV.
Haræus: *Annales tumult. belgic.*, ad an. 1590.
(*q*) V. des détails dans Van Meteren : *loco citato.*

forcées à défendre leur étroit territoire avec les plus grandes précautions, attaquer les possessions de Philippe II avec une audace et un succès étonnans.

Les États-Généraux choisirent dans le conseil d'État les membres les plus éclairés pour aider le jeune Maurice à diriger les affaires des finances et du gouvernement, et lui adjoignirent un conseil de guerre, composé d'officiers les plus instruits et les plus expérimentés.

L'armée du prince n'excédait guère alors dix mille hommes, mais elle était parfaitement bien organisée, bien disciplinée, bien exercée et bien payée. Plus tard, elle monta jusqu'à trente mille combattans.

Le stathouder se mit en campagne vers la fin de 274.
1590, prit le fort de Blankenberg, les châteaux de Westerloo, de Turnhout, et celui de Zutphen par stratagème : neuf soldats, dont quatre travestis en paysans et cinq en villageoises, se rendirent à la pointe du jour avec du beurre, du fromage et des œufs devant le fort et cachèrent soigneusement leurs armes; d'autres soldats étaient en embuscade dans les environs.

La porte du château étant ouverte, des militaires de la garnison viennent pour faire des emplettes, lorsqu'un des soldats déguisé en paysanne leur tire un coup d'escopette; les neuf hommes assaillissent à l'instant la garde, et s'emparent de la porte; leurs camarades accourent au bruit du coup de pistolet, et se rendent maîtres du fort. Maurice fait alors bombarder la ville de Zutphen qui ne tarde pas à se rendre.

Le prince prit Deventer, força Alexandre Farnèse

à lever honteusement le siége du fort de Knotsembourg, revint en Flandre, où il s'empara de Hulst, et passa ensuite en Gueldre où il se rendit maître de la ville de Nimègue.

Les États firent battre des médailles pour conserver la mémoire de ces victoires, et le stathouder, couvert de lauriers, fit vers la fin de 1591 son entrée triomphale à La Haye au milieu des plus vives démonstrations de joie, de respect et de reconnaissance que lui prodiguaient toutes les classes de la société. Les États avaient choisi cette belle ville pour leur résidence (*r*).

275. Philippe II envoya vers ce tems le prince de Parme une troisième fois en France au secours de la Ligue contre Henri IV; dans la première expédition, en 1590, ce prince avait forcé Henri à lever le blocus de Paris (*s*), et dans la deuxième, en 1592, il

---

(*r*) Voir les détails de cette campagne dans Grotius : *Historiæ de rebus Belgic.*, lib. II.

Van Meteren : *Histoire des Pays-Bas*, liv. XVI.

Haræus : ad an. 1590-1591.

Bentivoglio : liv. XVI.

(*s*) Pendant les deux mois du blocus de cette populeuse cité, les habitans étaient réduits à la plus affreuse famine : ils mangèrent des chevaux, des ânes, des chiens, des chats, des rats, des souris, et les plus vils animaux qu'ils purent trouver; ils dévorèrent des cuirs et des peaux bouillies.

Le légat du pape et l'ambassadeur d'Espagne, pour empêcher les Parisiens de se rendre à leur bon roi Henri, imaginèrent de faire du pain avec du son, mêlé avec du foin, de la poussière d'ardoise et de la paille hachée. On en fit aussi avec des os d'animaux broyés et de vieux ossemens humains ramassés dans les cimetières.

l'obligea à abandonner le siége de Rouen; il mourut pendant la troisième campagne.

Cet illustre guerrier, l'un des plus grands capitaines de son tems, avait contracté une maladie de langueur, occasionnée par les fatigues de la guerre, par la défiance de son roi, par la haine des Espagnols, et par les succès glorieux du prince Maurice. Il fut enlevé par une hydropisie à Arras le 3 décembre 1592, à l'âge de quarante-sept ans. Le pape Sixte V lui avait envoyé l'épée et le bonnet bénits comme à un défenseur distingué de la foi catholique.

Si Alexandre Farnèse se fit une brillante réputation militaire, sa mémoire n'est pourtant pas sans tache: car il a été l'âme de tous les complots d'assas-

---

tières. On alla à la chasse aux enfans, et la chair de nos semblables devint la nourriture de plusieurs assiégés; des mères se nourrissaient des cadavres de ceux auxquels elles avaient donné le jour. Plus de treize mille personnes moururent de faim. Une vache se vendait quatre-vingts écus, un veau quarante, un mouton trente-cinq, une poule un écu, une livre de pain le même prix, comme aussi une livre de beurre; un œuf se vendait vingt sols.

Une grande quantité de cadavres infectaient des maisons désertes, où les serpens et les couleuvres, engendrés dans leurs décombres, les rongeaient.

Henri IV se serait rendu maître de Paris par la famine, s'il n'eût pas permis, par une pitié héroïque, que ses soldats fournissent quelques alimens aux habitans : *Je suis*, disait-il, *le père de mon peuple... j'aimerais autant n'avoir point Paris, que de l'avoir tout ruiné et tout désolé par la mort de tant de personnes.* (V. de Thou, liv. XCIX; d'Avila, liv. XI; *Mémoires de la Ligue*, t. IV, pag. 270 et suiv.; Matthieu, t. II, liv. 1; l'*Esprit de la Ligue*, t. III, liv. 7.)

sinat tramés contre les jours de Guillaume Ier, prince d'Orange-Nassau. Le fer et le poison étaient à ses yeux, comme à ceux de son maître, des moyens légitimes pour arriver à son but.

Le stathouder avait dans ces entrefaites commencé une nouvelle campagne, en mai 1592. Il emporta Steenvich, Ootmaersen et Coevoerden; une balle lui perça une joue au siége de la première de ces places. En 1593, il prit Gertruydenberg, et l'année suivante la ville de Groningue.

276. Pierre Ernest, comte de Mansfeld, avait provisoirement succédé au prince de Parme comme gouverneur-général des Pays-Bas espagnols; mais en 1594 Philippe II le remplaça par l'archiduc Ernest, frère de l'empereur Rodolphe II, qui fit son entrée à Bruxelles le 30 janvier de cette année; il y mourut d'une fièvre lente, en février 1595, à l'âge de quarante-deux ans.

Philippe lui avait destiné en mariage l'infante Isabelle, sa fille aînée, avec les Pays-Bas pour dot. Il prétendait le placer sur le trône de France par le secours de la Ligue qu'il soutenait toujours pour expulser Henri IV (*t*).

Le fougueux Sixte V avait déjà en 1585 déclaré Henri, alors roi de Navarre, ainsi que le prince de Condé, hérétique relaps, ennemi de Dieu et de la religion, et comme tel il l'avait excommunié, avec déclaration formelle qu'il était déchu de tous les droits et de toutes les prérogatives de prince du sang

---

(*t*) Grotius : *Historiæ de rebus Belgicis*, lib. III.

royal, indigne de succéder à jamais à la couronne de France, et de posséder aucune principauté. Il avait en même temps délié tous ses sujets du serment de fidélité, et exhorté le roi Henri III à veiller à l'exécution de cette sentence. Par la même bulle, ce pontife confirmait la fameuse Ligue. L'ambitieux Philippe II crut profiter de cet abus de pouvoir (*u*).

(*u*) Henri IV déjoua le projet de l'astucieux roi d'Espagne, en embrassant, en juillet 1593, la religion catholique-romaine : *Ventre saint-gris,* dit-il, *Paris vaut bien une messe!*

Philippe II, au désespoir, mit tout en œuvre pour traverser ou reculer l'absolution de Henri à la cour de Rome, où le parti espagnol dominait. Comme les instances du roi de France rencontraient des difficultés insurmontables au Vatican, le cardinal d'Ossat qui traitait, avec le cardinal du Perron, cette affaire à Rome, écrivit à Henri : *Sire, la cour de Rome est un baromètre ; gagnez des batailles, et faites des conquêtes là-bas, et vos affaires iront bien ici.*

Le roi ralentit donc ses démarches ; la cour de Rome craignant que Henri ne se passât de l'absolution, Clément VIII demanda à Séraphin Olivier, auditeur de la Rote, ce que l'on disait à Rome des troubles de la France. — *On dit,* répondit naïvement Olivier, *que Clément VII, par sa vivacité, a perdu l'Angleterre, et que Clément VIII, par sa lenteur, perdra la France.*

Cette menace fit impression sur le pape qui accorda enfin à Henri IV l'absolution en septembre 1595.

Voici les formalités de cette cérémonie : le premier septembre 1595, Clément VIII était assis sur le trône pontifical, élevé sur la grande place de Saint-Pierre à Rome, entouré de cardinaux ; d'Ossat et du Perron, vêtus en simples prêtres, se présentèrent devant lui ; on donna lecture de la requête de Henri-le-Grand, et des conditions de l'absolution que les cardinaux, ambassadeurs du roi, promirent d'observer au nom de leur maître.

Ces conditions portaient que le roi devait, à moins qu'il eût

277. L'archiduc Ernest, gouverneur des Pays-Bas espagnols, avait fait dans le tems aux Provinces-Unies des ouvertures de réconciliation avec Philippe II ; mais les États-Généraux énumérèrent dans un acte, daté de La Haye le 27 mai 1594, les injustices, les vexations et les cruautés commises par les Espagnols, leurs trahisons, leurs dévastations, leurs déprédations, l'exécution des premiers seigneurs des Pays-Bas, l'assassinat du prince Guillaume Ier, etc., et accusèrent publiquement Pierre de Gusman, comte de Fuentes, l'un des principaux agens du roi

---

un empêchement légitime entendre la messe tous les jours, et réciter le chapelet, prier les litanies le mercredi et le rosaire le samedi, communier quatre fois l'an, et bâtir un couvent dans chaque province.

La cour du Vatican avait exigé que le roi de France reconnût qu'il n'était souverain qu'en vertu de son absolution, et qu'il fit publier le concile de Trente sans aucune restriction. Mais les deux négociateurs refusèrent d'admettre la première de ces conditions, et obtinrent avec beaucoup de peine qu'on publierait seulement de ce concile ce qui s'accordait avec les principes français.

Les deux cardinaux abjurèrent publiquement les erreurs contraires à la foi catholique d'après une formule prescrite, et se mirent à genoux devant le souverain pontife qui leur donna, comme à des pénitents publics, quelques coups de baguette sur la tête, pendant que le chœur chantait le *Miserere*. Le pape prononça alors l'absolution, rentra dans l'église où l'on entonna le *Te Deum*.

L'abjuration de Henri ne calma pas le fanatisme de plusieurs ligueurs : ce prince échappa aux poignards de Pierre Barrière, de Jean Châtel, d'un autre malheureux qui était fou ou feignait de l'être, d'un tapissier, de Pierre Ouin, chartreux, d'un vicaire de Saint-Nicolas-des-Champs, à la trahison du maréchal de Biron, mais il succomba le 14 mai 1610 sous le fer assassin de Ravaillac.

d'Espagne dans les provinces belgiques, d'avoir promis cinquante mille écus à Lopez, médecin d'Élisabeth, reine de la Grande-Bretagne, pour empoisonner cette princesse. Ils rappelèrent dans cette pièce accablante que Lopez avait été exécuté avec ses complices en Angleterre, et que le comte de Fuentes avait engagé Emmanuel Andrada à ôter la vie à Henri IV au moyen d'un bouquet de fleurs parsemé d'un poison très-subtil.

Les États-Généraux ajoutèrent qu'il y avait seulement deux mois qu'un prêtre de Namur, appelé Michel Renichon, dit *de la Rivière,* avait été envoyé de Bruxelles en Hollande, pour assassiner le prince Maurice. Ils terminèrent leur déclaration en refusant de négocier avec des traîtres et des parjures, attendu qu'ils espéraient que Dieu et son bras tout-puissant feraient triompher leur juste cause et celle des autres provinces méridionales des Pays-Bas (*v*).

Grotius, Bor et les autres historiens des Provinces-Unies rapportent que Philippe II et l'archiduc Ernest d'Autriche avaient gagné deux assassins pour arracher la vie au stathouder Maurice. Le premier était le prêtre Renichon qui avoua que, par l'appât de l'or, il avait été excité à commettre ce crime, et que ce fut le comte Flor. de Berlaimont qui le séduisit au nom de l'archiduc Ernest.

De Berlaimont nia cette grave accusation et offrit aux États de venir confondre l'accusateur, s'ils lui ac-

---

(*v*) V. cet acte des États-Généraux dans Van Meteren : *Histoire des Pays-Bas,* liv. XVII.

cordaient un sauf-conduit et des ôtages. Sa demande lui fut accordée, à la condition qu'il subirait la peine due à son crime s'il en était convaincu. Le comte n'accepta pas cette condition.

Renichon dans ses interrogatoires ajouta, qu'il y avait d'autres individus qui, par la récompense promise, s'étaient déterminés à tuer le prince Frédéric-Henri, Philippe de Marnix, le pensionnaire Olden-Barneveldt, etc.; il finit par avouer qu'il avait touché deux cents philippes.

Il abjura la religion catholique, embrassa la réforme, persista dans ses aveux et fut exécuté à La Haye en juin 1594.

Le deuxième sicaire était un soldat nommé Pierre Dufour, natif de Nivelles : on avait persuadé à ce scélérat imbécille que par la vertu de la messe qu'il entendrait dans la chapelle de la cour de Bruxelles, il serait rendu invisible lorsqu'il porterait le coup mortel au prince Maurice. Ce malheureux fut arrêté à Berg-op-Zoom, avoua son projet abominable et signa ses aveux. Il fut étranglé et tiré à quatre chevaux (*w*).

Les historiens belges de ce tems passent sous silence ces grands attentats, sans doute parce qu'ils écrivaient sous le gouvernement espagnol, et devaient

---

(*w*) Grotius : *De rebus Belgicis,* lib. II et III.

Bor, liv. XXXI. Ref. Holl., pag. 177-182.

Van Meteren : *loco citato.*

Dewez : *Histoire générale de la Belgique,* t. V, pag. 156 et suiv., Bruxelles, 1806.

ménager l'honneur du roi d'Espagne, de l'archiduc, de la cour de Bruxelles et de quelques grands seigneurs de nos provinces.

Philippe II continua à envoyer de nouveaux et de 278.
puissans secours à la Ligue, et soutint ainsi la révolte des sujets contre leur souverain légitime; mais Henri IV lui déclara enfin la guerre, en 1595; ce qui fit une certaine diversion à la guerre de l'Espagne contre les Provinces-Unies, que ce grand roi secourait.

« Trop longtems, dit Anquetil, chanoine régulier « de Sainte-Geneviève, trop longtems Philippe II, « abusant de la crédulité des Français, les avait, « pour ses seuls intérêts, fait combattre les uns « contre les autres sous les drapeaux de la religion.

« Tranquille dans sa cour, ce monarque du fond « de son cabinet envoyait la discorde chez ses voisins, « jamais plus content que lorsqu'il apprenait que « l'étendard de la révolte était levé dans un pays, et « que ses malheureux habitans, saisis d'un esprit « de vertige, s'entre-déchiraient, victimes de l'er- « reur et du préjugé. Aussitôt ses troupes partaient, « assez fortes pour attiser le feu, trop faibles pour « l'éteindre. Ses trésors s'ouvraient à la perfidie qui « révèle les secrets des princes, à l'enthousiasme qui « soulève les peuples, au fanatisme qui poignarde les « rois...

« Prodigue du sang de ses sujets, Philippe II re- « gardait les hommes comme nés pour servir son « ambition, et la victoire n'aurait pas coûté un sou- « pir à ce barbare, s'il eût pu, sur des monceaux

« de cadavres, monter au trône de l'univers... Henri « aima mieux une rupture ouverte qu'une paix « semée d'embûches. Il déclara donc la guerre à l'Es- « pagne. Par là il démasquait Philippe et le forçait à « s'expliquer (*x*).

Les troupes françaises entrèrent donc dans l'Artois et dans le Hainaut, y commirent toutes sortes d'excès, mirent le feu à des villages, à des châteaux, à des abbayes, etc. Les Espagnols avancèrent en France, et ne le cédèrent pas à leurs ennemis en fait d'horreurs.

Les États de la république batave, voulant profiter de ces circonstances favorables, essayèrent d'établir une communication avec l'armée française, et envoyèrent Charles de Harauguer, gouverneur de Breda, avec quelques troupes dans le pays de Liége. Cet officier y surprit la ville et le château de Huy, le 1er février 1595, mais il dut rendre sa conquête quelques semaines plus tard (*y*).

Le comte de Fuentes, gouverneur *ad interim* des provinces méridionales des Pays-Bas, envoya dans le Luxembourg le colonel Verdugo qui expulsa les Français de cette province. Il se rendit lui-même maître de Catelet et investit Dourlens. L'amiral de Villars accourut au secours de cette place; mais son armée fut entièrement défaite par le comte, le 24 juillet 1595; l'amiral, ayant son cheval tué sous lui, et une jambe cassée, fut fait prisonnier. Jean Con-

---

(*x*) *L'Esprit de la Ligue*, t. III, pag. 288-290, Paris, 1767.

(*y*) Grotius : *Annales*, etc., liv. IV.

treros, commissaire-général de la cavalerie espagnole, le fit lâchement massacrer.

Le comte de Fuentes prit, le 31 du même mois, Dourlens d'assaut, et cette ville essuya un sac et un carnage épouvantables; enfin au mois d'octobre suivant, le comte enleva aux Français la place de Cambrai, et partit pour l'Espagne en 1596. Il laissa dans les Pays-Bas d'odieux souvenirs.

Sous le gouvernement de Gusman, comte de Fuentes, les nobles et les États provinciaux des Pays-Bas espagnols envoyèrent des députés au stathouder Maurice pour traiter avec lui de la paix et de la réunion des dix-sept provinces en un seul État. Le prince leur répondit que la république batave était prête à délibérer sur ces graves objets, mais bien entendu avec les États des provinces méridionales, et non pas avec le roi d'Espagne.

Si cette démarche des provinces belgiques resta sans résultat, elle prouve néanmoins que les Pays-Bas espagnols sentirent l'intérêt et la nécessité de se réunir aux provinces septentrionales pour recouvrer leur liberté et leur prospérité (*z*).

Par suite de la destruction de *l'Invincible Armada* (V. N°270), la marine d'Espagne avait été considérablement affaiblie, et les escadres hollandaises et anglaises infestèrent les colonies de Philippe II et ses possessions maritimes en Europe. Le roi espagnol, pour rétablir ses forces navales et tenter une deuxième attaque

(*z*) V. les détails de cette affaire dans Van Meteren : *Histoire des Pays-Bas,* liv. XIX.

contre la Grande-Bretagne, équipa une flotte considérable.

Élisabeth, pour écarter ce nouvel orage, arma une escadre de cent et cinquante vaisseaux qui portaient huit mille soldats de débarquement et sept mille matelots, sous les ordres de l'amiral Howard.

Les États-Généraux envoyèrent à la reine d'Angleterre une flotte de vingt-quatre vaisseaux de guerre sous le commandement de Jean de Duivenvoorde, seigneur de Warmond, et des troupes de terre, commandées par les comtes Louis et Guillaume de Nassau, neveux du stathouder Maurice. Le but de cette expédition était de détruire l'escadre espagnole.

Les flottes combinées sortirent de Plymouth le 1er juin 1596 et firent voile pour Cadix, dont le havre était rempli de navires marchands richement chargés : trente vaisseaux, faisant partie de la grande escadre que Philippe équipait à Lisbonne, et un grand nombre de navires de commerce armés en guerre, défendaient l'entrée de la rade.

Les Hollandais et les Anglais fondirent avec impétuosité sur la flotte ennemie qui se rangea précipitamment en ordre de bataille, et soutint avec courage un combat inégal. Les assaillans remportèrent bientôt une victoire complète, et les vaisseaux espagnols furent brûlés ou coulés à fond; quelques-uns furent pris et d'autres échouèrent sur le rivage.

Les matelots bataves, sous les ordres du jeune comte d'Essex, favori d'Élisabeth, emportèrent d'assaut le fort Puntal.

Le comte Louis de Nassau, à la tête de quatre cents

Anglais, marcha sur la ville de Cadix qui était sans garnison; il livra bataille à quelques compagnies de volontaires à moitié composées de moines. Les Espagnols furent mis en déroute, malgré l'opiniâtre résistance des religieux. Les vainqueurs entrèrent dans la ville qui fut pillée. On leur offrit deux millions de florins pour la flotte marchande, mais le duc de Médina-Sidonia, gouverneur de la province, y fit mettre le feu; elle était évaluée à dix millions de florins.

Les Anglais et les Hollandais, contens de leur brillante victoire et de leur butin, livrèrent Cadix aux flammes, et furent de retour à Plymouth le 18 août de la même année.

Par cette expédition la puissance de Philippe II fut de nouveau affaiblie, car il perdit la plus grande partie des ressources qu'il destinait à sa campagne prochaine, douze cents pièces d'artillerie et un bon nombre de ses meilleurs vaisseaux (*a*).

(*a*) V. Bor, liv. XXIII.
Ferreras : *Histoire générale d'Espagne*, ad an. 1596.



§ XLVI.

L'archiduc Albert, gouverneur-général des Pays-Bas espagnols. Il continue la guerre. Le stathouder défait son armée à Thielen. Autres victoires de ce prince. Paix entre l'Espagne et la France. Les provinces belgiques constituées en souveraineté particulière. Les archiducs Albert et Isabelle souverains de la Belgique. Traitement que les États-Généraux leur assignent. État militaire et contributions dans les Pays-Bas espagnols à cette époque. Mort de Philippe II. Son horrible maladie. Réflexions. Pragmatique de Philippe touchant les bulles pontificales. Bataille de Nieuport.

279. Philippe II nomma dans cet intervalle l'archiduc Albert, cardinal-archevêque de Tolède, au gouvernement-général des Pays-Bas espagnols. Ce prince fit son entrée à Bruxelles le 11 février 1596. Il continua la guerre contre les Provinces-Unies et contre Henri IV, et prit d'assaut Calais qu'il livra au pillage et au carnage de ses soldats. Il soumit par capitulation Ardres et Hulst, et Porto-Carrero le rendit maître de la ville d'Amiens qui fut abandonnée à la rapacité des vainqueurs; mais elle fut bientôt reprise par Henri IV, roi de France.

280. Le prince Maurice eut sa revanche de la perte de Hulst : le 27 janvier 1597, il défit complétement dans la bruyère de Thielen, près de Turnhout, l'armée de l'archiduc sous les ordres de Claude de Rye, comte

de Varas, qui y perdit la vie. Le stathouder dut sa victoire en partie à sa cavalerie qu'il avait armée le premier de carabines, au lieu de lances, dont on s'était servi jusqu'alors.

D'après Van Meteren, plus de deux mille deux cent cinquante Espagnols restèrent sur le champ de bataille. L'armée de Maurice n'eut, selon le rapport de Grotius, que quatre morts et six blessés. La caisse militaire, les bagages, trente-neuf drapeaux et quelques cents prisonniers tombèrent au pouvoir du vainqueur. Le prince fit suspendre les enseignes ennemies dans la ville de Breda comme des monumens de son triomphe (*b*).

Après cette brillante victoire, le stathouder s'empara de Turnhout, de Rhinberg, de Groll, d'Oldensel et de Linghen.

Philippe II, étant sur le point de descendre au 281.
tombeau, conclut la paix avec Henri IV; elle fut signée le 2 mai 1598. Ce traité portait entre autres conditions, que la convention de Cateau-Cambresis de 1559 serait renouvelée, que les conquêtes faites depuis 1559 seraient réciproquement rendues, etc.

A la fin de sa vie, le roi d'Espagne érigea les pro- 282.
vinces espagnoles des Pays-Bas en souveraineté particulière, qu'il donna, avec la Bourgogne, pour dot à l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, sa fille aînée.

(*b*) Grotius : *Hist. de rebus Belgic.*, liv. VI.
Van Meteren : *Histoire des Pays-Bas*, liv. XIX.
Haræus : *Annales tumultuum belgic.*, ad an. 1597.
Bentivoglio : *Histoire des guerres de Flandre*, liv. XIX.

Cette princesse eût pour mère l'infortunée Élisabeth de Valois, fille de Henri II, roi de France. Philippe la maria à l'archiduc Albert, sixième fils de l'empereur Maximilien II.

La princesse Isabelle avait déjà été destinée en mariage à Charles de Bourbon, cardinal-archevêque de Rouen, que les Ligueurs essayèrent de mettre sur le trône de France à la place de Henri IV.

L'acte de la formation de la nouvelle souveraineté de la Belgique, signé à Madrid le 6 mai 1598, portait entre autres articles que l'infante Isabelle jouirait de la puissance souveraine conjointement avec l'archiduc Albert, son époux; mais qu'à défaut de postérité ces pays retourneraient à la monarchie espagnole. Les nouveaux souverains, et leurs successeurs, devaient défendre aux peuples des Pays-Bas d'étendre leur commerce aux Indes, et ne permettre que l'exercice de la religion catholique romaine. L'inexécution de l'une ou de l'autre stipulation rétablissait la couronne d'Espagne dans tous ses droits sur les provinces belgiques (*c*).

Ce traité était un nouvel acte de despotisme du roi d'Espagne, attendu qu'il ne pouvait aliéner ces provinces sans le consentement de leurs États-Généraux.

(*c*) Cession et transport des pays d'Embas et de Bourgogne fait par Philippe II à sa fille aînée, etc., apud Stockmans : *Tractatus de jure devolutionis*, part. III ad finem, Bruxelles, 1668, in-4°.

Grotius : *Historiæ*, etc., lib. VII.

Haræus : *Annales*, etc., ad an. 1598.

La convention avait un but politique : car l'infante était âgée d'environ trente-six ans à l'époque de son mariage, ce qui est un âge avancé pour une princesse d'un climat chaud. Il était aisé de prévoir qu'elle n'aurait pas de descendance, et que par là même les Pays-Bas retourneraient à l'Epagne. Si même elle eût été mère, ses enfans ne pouvaient se marier, selon une clause spéciale, qu'avec des princes et princesses espagnols.

Le rusé Philippe espérait que les nouveaux souverains, doués d'un caractère doux, aimable et bienfaisant, engageraient enfin les Provinces-Unies à se soumettre à leur sceptre, afin que l'Espagne fût, au bout de quelques années, de nouveau maîtresse des dix-sept provinces.

Malgré ce traité, le roi d'Espagne, en s'adressant aux États de la Belgique, se servait encore de ces termes : *A nos Estados; A nos États.*

L'archiduc Albert, qui n'avait pas pris les ordres majeurs, offrit son chapeau de cardinal à Notre-Dame de Halle, et partit ensuite pour l'Italie, où Clément VIII le maria, par procuration, à Ferrare, avec l'infante le 15 novembre 1598 ; les autres cérémonies du mariage se célébrèrent à Valence le 18 avril 1599. Les archiducs firent leur entrée solennelle à Bruxelles le 6 septembre suivant.

Les États-Généraux assignèrent à Leurs Altesses un traitement annuel de deux cent cinquante mille florins, à la condition qu'elles réduiraient leur cour au même pied qu'avait été celle des ducs de Bourgogne.

Voici quel était l'état militaire et un aperçu des con-

tributions dans les provinces belgiques à cette époque:

Les troupes qui formaient les garnisons, montaient à huit mille quatre cent cinquante hommes; leur entretien s'élevait par mois à quatre-vingt-deux mille cent vingt florins du pays.

Il y avait en outre dix mille fantassins, divisés en cinq régimens, qui coûtaient tous les mois cent vingt-huit mille sept cents florins. Suivaient quinze bandes d'ordonnance, dont l'entretien était évalué chaque mois à soixante mille sept cent cinquante florins, et finalement deux cent cinquante chariots de camp, dont les frais s'élevaient par mois à seize mille six cent et soixante-sept florins.

La cour coûtait à peu près tous les mois vingt-un mille florins. Les dépenses des revues, etc., étaient portées par mois à douze mille florins.

Ce qui faisait une somme totale de trois cent vingt mille florins pour les dépenses des troupes et de la cour pendant un mois, et pendant l'année de trois millions huit cent quarante mille florins.

Tous ces frais étaient couverts par les contributions que les provinces répartissaient entre elles.

Dans la dernière guerre que Charles-Quint entreprit contre la France, les impôts ne montaient qu'à trois cent mille florins par mois (*d*). Que l'on compare cet état de choses avec celui de nos jours!

283. Philippe II était mort pendant ce tems, rongé de vermine, le 13 septembre 1598, à l'âge de soixante-douze ans; il fut consumé par une fièvre lente, par une goutte

(*d*) Van Meteren : *Histoire des Pays-Bas*, liv. XXII.

cruelle, et par une complication de différens maux. Il ne fit jamais entendre la moindre plainte dans ses douleurs affreuses; comme les médecins n'osaient pas lui ouvrir la veine : *Eh quoi!* leur dit-il, *vous craignez de faire couler quelques gouttes de sang des veines d'un roi qui en a fait répandre des fleuves entiers aux hérétiques?*

« Il découlait de ses plaies, écrit Watson dans la « vie de ce prince, une matière virulente dans laquelle « il s'engendra une quantité étonnante de vermine « qui, malgré tous les soins qu'on prit, ne put être « détruite : il resta dans cet état plus de cinquante « jours, ayant toujours les yeux fixés vers le ciel. « Pendant cette affreuse maladie, il fit paraître une « fermeté d'âme et une force d'esprit extraordi- « naire (*e*). »

Ce prince mourut, dit l'abbé Berault-Bercastel, dans la quarante-troisième année de son règne de fer, et de son âge la soixante-douzième. Odieux à la France, à l'Angleterre, au Portugal et jusqu'à l'autre hémisphère, il eut dans sa dernière maladie la goutte aux pieds et aux mains, la dyssenterie, des coliques affreuses et une horrible maladie pédiculaire, qui de sa poitrine entr'ouverte faisait une espèce de fourmillière si abondante, que deux hommes, en se succédant jour et nuit, ne pouvaient réussir à l'épuiser (*f*).

(*e*) V. Grotius : *Historiæ*, etc., lib. VII.
Haræus : ad an. 1598.
Van Meteren : liv. XX.
(*f*) *Hist. ecclés.*, t. XX, liv. 70.

Il s'était fait administrer quatorze fois. D'après ses ordres, on le coucha devant le maître-autel de l'Escurial où il expira.

Sans les efforts extraordinaires que ce monarque n'avait cessé de faire pour extirper la réforme, la religion catholique eût probablement péri dans les Pays-Bas et en France.

Il est peu de souverains dont les uns aient dit plus de bien, et les autres plus de mal : des écrivains fanatiques, regardant avec leurs préjugés quelques bonnes qualités et le grand fanatisme de ce prince en ont fait un autre Salomon; d'autres historiens plus éclairés, et considérant l'ensemble de son caractère et ses actes, l'ont peint comme un Tibère : l'exécution de son fils, l'empoisonnement probable de sa femme (V. Nos 150-151), et de son frère Juan d'Autriche (V. No 244), l'assassinat du prince d'Orange (V. No 260), les meurtres en trahison manqués sur la reine Élisabeth, sur Henri IV et sur le prince Maurice (Nos 276-277), les cruautés exercées sur les réformés dans les Pays-Bas, en Espagne, en Italie, dans les Indes, etc., le font passablement ressembler au tyran de Rome.

L'horrible maladie qui le fit descendre au tombeau, fut aussi extraordinaire que celle qui finit la courte carrière du sanguinaire Charles IX (V. No 125, *n*).

L'orgueilleux Philippe, qui vit sa puissance humiliée et diminuée par une poignée de ses sujets, était loin de prévoir la décadence progressive de sa vaste monarchie jusqu'à la quatrième génération, sur laquelle il avait attiré la vengeance du ciel (V. No 402);

il se serait encore moins attendu au déchirement et au dépérissement de ses États au commencement du dix-neuvième siècle. Aurait-il cru qu'un petit-fils du grand Taciturne qu'il avait fait lâchement assassiner, s'asseoierait un jour avec gloire sur le trône de la Grande-Bretagne, et qu'un autre illustre rejeton de la même maison stathoudérienne mettrait sur sa tête la couronne de ces mêmes dix-sept provinces qu'il avait tyrannisées, dépeuplées et dévastées?

Philippe II soumit, par sa *sanction pragmatique* de 1574, toutes les bulles et les autres rescrits quelconques de Rome au *placet royal* dans les Pays-Bas, comme c'était en usage dans ces provinces pendant des siècles; voici les paroles de cet édit :

« Désirant que les affaires ecclésiastiques soient « conduicts, maintenus et réglez, selon les anciennes « constitutions, canons et conciles de la Sainte-Église, « à l'honneur de Dieu et salut de nos âmes, avons « par advis et délibération de nos principaux con- « saux, souverains et provinciaux par deça, or- « donné, statué, et déclaré, par forme d'édict « perpétuel, comme ordonnons, etc., que nulles « bulles, provisions, ni autres dépesches ou impe- « trations de Rome, ni des légats ou nonces aposto- « liques, ou révocations d'aucunes graces, indults, « priviléges tant géneraux que particuliers, ni au- « cune sentence, ou exécutoriales rendues et decre- « tées hors nosdits pays de par deça, tendant « directement ou indirectement au préjudice de cette « republique, ou d'aucun tiers particulier, se puisse « admettre, sortir effet en jugement ou dehors, ni

« estre mises en exécution en iceux nos pays de par « deça, n'est que préalablement les dites lettres, « bulles, sentences, et autres impétrations esté vues « et visitées, et examinées par nous en notre conseil « privé, ou en notre conseil de Brabant, et que les « impétrants ayent obtenu nos lettres patentes de « *placet* à ce pertinentes, sur peine de perdre l'effect « des dites bulles et provisions, et d'estre bannis de « nos pays, et corrigé à l'exemple des autres (*g*).

284. Le prince Maurice s'empara pendant l'hiver de 1600 de la ville et du château de Wachtendonck, du fort de Crèvecœur et de celui de Saint-André. Il investit plus tard Nieuport par terre et par mer avec une armée, forte, d'après Van Meteren, de douze mille hommes d'infanterie, et de deux mille de cavalerie; il n'avait que six pièces de canon. Son projet était de se rendre maître de cette ville, de Dunkerque et de toute la Flandre maritime.

L'archiduc Albert et l'infante Isabelle, voyant le danger qui les menaçait, marchèrent sur Nieuport avec une armée à peu près de la même force que celle du prince hollandais; selon Vandervynckt, elle était supérieure en nombre, et comptait huit pièces d'artillerie. La princesse, montée à cheval, harangua ses troupes et les excita à vaincre ou à mourir.

Le stathouder prit une position avantageuse, mit son armée en ordre de bataille, et laissa la mer à

(*g*) Apud Stockmans : *Jus Belgarum circa bullarum pontificiarum receptionem*, pag. 23, in-4°, 2e édit., Bruxelles, 1718.

sa gauche et la rivière d'Yperlée à sa droite. Il eut la grande précaution de placer, par d'habiles manœuvres stratégiques, ses troupes au Levant, afin d'avoir le soleil et le vent à dos. Il renvoya à Ostende les bateaux qui avaient transporté ses soldats, et réunit ainsi la confiance des troupes au désespoir : « Compagnons, leur dit-il, il faut passer sur le ventre « de l'ennemi, ou boire toute l'eau de la mer : prenez « votre parti ; pour moi j'ai pris le mien : ou je vain-« crai par votre valeur, ou je ne survivrai pas à la « honte d'être battu par des gens qui ne nous valent « pas. »

Ses bataillons n'avaient d'autre alternative que de triompher ou de périr : car d'un côté ils étaient enfermés par l'Océan et de l'autre par la rivière ; derrière eux ils avaient le havre de Nieuport, et en face l'armée espagnole. Les Bataves, enflammés par la courte harangue de leur général qui les avait conduits si souvent à la victoire, demandèrent à grands cris à marcher au combat.

L'archiduc rappela dans un discours à ses troupes les souvenirs de leurs anciens triomphes, leur dit qu'elles allaient combattre pour la gloire de Dieu et la défense de la religion catholique, et leur promit les plus brillantes récompenses. Les Espagnols, électrisés par cette allocution, s'écrièrent : *Plus il y a des Maures, plus la victoire est éclatante !* C'était un ancien dicton des soldats espagnols.

La bataille commence le 2 juillet 1600, vers les trois heures après-midi, à une lieue de Nieuport, sur les dunes, qui sont de larges collines de sable,

agglomérées par les vents sur les côtes de la mer.

L'artillerie batave culbute d'abord la cavalerie ennemie qui s'avance entre l'Océan et les dunes ; les deux avant-gardes se heurtent avec acharnement et fureur ; celle du prince Maurice est presque rompue, lorsque son corps de bataille arrive et rétablit le combat qui devient alors de plus en plus acharné et meurtrier.

Les bouches à feu des Hollandais, placées sur des hauteurs et soutenues par des bois et des planches, pour ne pas enfoncer dans les sables, tonnent à coups pressés et font de grands ravages dans les rangs ennemis. L'artillerie de l'archiduc tire lentement parce qu'elle s'affaisse dans les dunes.

Maurice fait alors braquer quatre pièces de canon contre le centre espagnol qui reste immobile ; mais il est enfin entamé : le stathouder se met alors à la tête de sa cavalerie et ordonne une charge générale : le feu cesse, et l'on se bat de part et d'autre à l'arme blanche en ennemis acharnés, résolus à vaincre ou à périr. Les soldats d'Albert ont le soleil en face, et le vent leur souffle les sables des collines dans les yeux.

« La victoire, dit le cardinal Bentivoglio, semble « flotter au milieu des bataillons : on perd du terrain, « on le regagne. Le champ de bataille est jonché de « morts et de mourans. Les combattans, couverts de « sueur, de sang et de blessures, offrent un specta- « cle affreux et inexprimable. Cependant, l'action « était devenue générale, mais avec un désavantage « étonnant pour les catholiques. Excédés de fatigues,

« ils se mesuraient avec des troupes fraîches (*h*). « Obligés de se battre au milieu d'un soleil brûlant, « ils étaient encore plus incommodés du soleil et de « la poussière. Ils tenaient ferme toutefois, et leur « courage ne se démentit pas, jusqu'à ce que leur « cavalerie, culbutée plusieurs fois, mais toujours « ralliée, ayant été tout-à-fait rompue, et s'étant ren- « versée en fuyant sur l'infanterie, l'eut mise en dé- « sordre. Profitant de ce moment heureux, l'ennemi « redoubla d'efforts, et acheva bientôt la déroute de « l'armée espagnole. Quelques compagnies de cui- « rassiers, au service des États, se distinguèrent « beaucoup dans cette action, dont Maurice dut le « succès à sa cavalerie. »

Le prince Maurice remporta une victoire complète, à laquelle prit une part glorieuse le prince Frédéric-Henri, son frère. L'archiduc eut un cheval tué sous lui; il perdit dans cette affaire sanglante, qui dura plus de trois heures, son cheval de bataille qui fut pris (*i*), toute son artillerie, ses bagages, ses munitions, plus de cent drapeaux et enseignes, la plupart de ses officiers supérieurs, l'élite de son armée, et un grand nombre de soldats qui furent faits prisonniers.

(*h*) C'est inexact, car le prince Maurice ne reçut pas de troupes fraîches.

(*i*) H. Grotius a fait un poëme sur cette bataille, où il fait dire à ce cheval :

Pars haud temnenda triumphi
Præda fui; fierem ne fugientis equus.

Parmi les officiers de distinction, se trouvait l'amiral Mendoza (*k*).

Suivant Grotius, trois mille Espagnols restèrent sur le champ de bataille. De Thou assure que l'archiduc perdit six mille hommes, mais peut-être comprend-il dans ce nombre aussi les prisonniers. Maurice fit une perte d'environ deux mille hommes, selon le rapport de Grotius.

Ce prince soupa sur le champ de bataille, et invita à sa table les officiers qu'il avait fait prisonniers. Il renvoya immédiatement et sans rançon les gentils-hommes de la maison de l'archiduc.

Albert s'était vaillamment battu et fut blessé à l'oreille droite. Un soldat des États prit son cheval par la bride, et somma l'archiduc de se rendre, lorsqu'il fut tué par un militaire accouru au secours de son maître. Le capitaine Cabbeliau, seigneur flamand, tenant son coutelas d'une main et son pistolet de l'autre, écarta tous les ennemis qui se jetaient comme

---

(*k*) Le prince Maurice reçut très-bien Mendoza, mais il le plaisanta en lui disant : *Il y a quatre ans que monsieur l'amiral d'Aragon désire voir la Hollande : maintenant il y entrera sans coup-férir.*

Mendoza resta presque deux ans prisonnier de guerre : pendant cette longue détention, il s'amusait, assure-t-on, à dresser deux coqs au combat ; il nommait l'un *Maurice* et l'autre *Albert;* comme ce dernier était constamment battu par l'autre, l'amiral changea leurs noms, et laissa les deux athlètes se reposer quelques jours. Mais sa surprise fut grande lorsque le coq qui, sous le nom d'*Albert*, avait toujours été vaincu, battit sous le nom de *Maurice* l'autre qui portait le nom d'*Albert*. (Reidanus, lib. XVIII.)

des lions sur le prince, et en perça cinq ou six; il succomba à son tour. Lorsqu'après la bataille, l'archiduc fit chercher ce brave pour récompenser son dévouement et sa valeur, il apprit avec douleur qu'il n'existait plus (*l*).

Le stathouder voyant dans le moment trop de difficultés pour conquérir la Flandre maritime, rentra avec son armée victorieuse en Hollande, couvert de nouveaux lauriers. Il y fut reçu avec les marques les plus éclatantes d'estime, d'attachement, d'admiration et de vénération. S'il ne tira pas de cette campagne des avantages matériels, il rehaussa l'éclat de son nom, de ses armes et de sa patrie, et rabaissa la réputation de son adversaire et de l'armée espagnole.

(*l*) Bentivoglio : *Histoire des guerres de Flandre,* liv. XXII.
Grotius : *Historiæ de rebus Belgicis,* lib. IX.
Van Meteren : *Histoire des Pays-Bas,* liv. XXII.
Haræus : *Annales tumultuum belgic.*, ad an 1600.



§ XLVII.

Efforts faits par les provinces septentrionales et méridionales des Pays-Bas pour opérer leur réunion. Conférences de Berg-op-Zoom. Leur rupture. Publication des lettres interceptées du roi d'Espagne par les États. Pierre Danne cherche à assassiner le prince Maurice. Son supplice. Siége mémorable d'Ostende. Frédéric Spinola. Ses défaites et sa mort. Médailles. Prise de Grave. Ambroise Spinola. Victoires de Maurice sur Velasco et Spinola. Siége et reddition de l'Écluse. Capitulation d'Ostende. Pertes immenses que coûte ce siége pendant trente-huit mois. Vœu de l'archiduchesse Isabelle. Médailles frappées par les États.

285. Les Provinces-Unies, malgré leurs victoires, désiraient vivement leur réunion aux provinces méridionales des Pays-Bas, qui de leur côté la souhaitaient ardemment pour leurs intérêts et leur bonheur mutuels. Des conférences se tinrent à cet effet à Berg-op-Zoom en 1600. L'archiduc Albert n'y parut pas sur la scène, mais il dirigea secrètement par ses instructions les députés belges.

La réunion eût été effectuée si les États des provinces du Nord n'eussent pas exigé des conditions qui ne pouvaient être acceptées par les archiducs : elles voulaient former des dix-sept provinces une seule république, et refusaient de reconnaître les archiducs, parce qu'ils dépendaient de fait du roi d'Espagne,

sous le joug duquel elles prévoyaient que les Pays-Bas entiers retomberaient plus tard par les suites de cette réunion sous l'autorité des archiducs (V. N° 282).

On avait promis aux Provinces-Unies la conservation de leur gouvernement et de leur liberté de conscience, et l'on avait offert au prince Maurice le commandement général des troupes impériales en Hongrie.

Les conférences furent rompues et les États-Généraux de l'Union publièrent les lettres interceptées de Philippe III, dans lesquelles les desseins perfides de ce roi sur les Provinces-Unies étaient clairement expliqués (*m*).

Vers ce tems Pierre Danne ou Panne, d'Ypres, qui était criblé de dettes, forma le projet d'assassiner le stathouder Maurice : c'étaient le supérieur des Jésuites de Douai, disent Grotius et Van Meteren, et deux ministres de l'archiduc, qui l'avaient engagé à commettre ce forfait. L'assassin, après s'être confessé et après avoir communié, se rendit à Leyde pour exécuter son crime; mais il fut arrêté dans cette ville sur des soupçons qu'excitaient ses remords. Sans être appliqué à la torture, il avoua aux magistrats son dessein criminel avec toutes les circonstances qui l'avaient préparé et accompagné. Il fut condamné à avoir la tête tranchée, et fut exécuté le 22 juin 1598; son corps fut ensuite écartelé (*n*).

(*m*) V. les détails de ces négociations dans Van Meteren, liv. XXII.

Bor, liv. XXXV.

(*n*) Grotius : *Historiæ*, etc., lib. VII.

Van Meteren, liv. XIX.

286. Les Hollandais, maîtres d'Ostende, avaient dès lors fait de cette ville leur place d'armes en Belgique, d'où ils faisaient des excursions en Flandre; ils s'y retiraient en cas de revers comme dans un camp retranché. L'archiduc Albert, voulant s'emparer de toute l'étendue de la Flandre, et ôter ainsi aux Provinces-Unies leur point d'appui, investit Ostende le 5 juillet 1601. Cette forteresse avait une garnison d'environ dix mille hommes et était bien pourvue de vivres et de munitions; Charles Vandernoot, qui y commandait, en avait augmenté les fortifications.

Les approches de la ville furent longtems disputées avec acharnement et pied à pied. Les batteries espagnoles foudroyèrent pendant plusieurs mois les ouvrages extérieurs de la place; chacun d'eux fut défendu jusqu'à la dernière extrémité avec une bravoure remarquable. Maurice renouvela souvent par mer la garnison, et lui envoya des vivres et des munitions en abondance.

Les Espagnols, pour empêcher tout secours par eau, parvinrent à force de travaux et de sacrifices d'hommes à élever sur les derrières de la ville des batteries, dont les feux plongeaient dans le port, et atteignaient les vaisseaux des États. Les assiégés creusèrent un autre port, et mirent leurs navires à l'abri des boulets et des bombes. Les retranchemens ennemis vomissaient une grêle de projectiles destructeurs contre les remparts; mais lorsqu'un pan de mur s'écroulait, et que les Espagnols croyaient pouvoir courir à l'assaut, ils trouvaient derrière la brèche un nouveau mur plus solide que celui qu'ils avaient abattu.

Le 7 janvier 1602, l'archiduc fait donner l'assaut à la place; mais les Bataves repoussent les assaillans avec un grand acharnement et en font un carnage épouvantable; ils lâchent enfin des écluses et inondent une partie des environs de la ville. Les Espagnols se trouvant subitement pris dans les eaux, abandonnent, d'après Grotius et Haræus, huit cents morts sous les murs d'Ostende, se sauvent précipitamment comme ils peuvent de ce déluge d'eau, et perdent presqu'autant de soldats dans leur pénible et périlleuse retraite.

Sur ces entrefaites, Philippe III, roi d'Espagne, accorda à Frédéric Spinola quatorze galères, qui furent montées par huit mille hommes, pour combattre les navires hollandais qui emmenaient constamment des renforts, des vivres et des munitions à Ostende. Les Hollandais qui n'avaient pas de galères, mais seulement des navires, battirent en deux rencontres l'escadre de Frédéric et lui enlevèrent cinq galères.

Le 26 mai 1603, Frédéric fut encore défait par les Bataves dans un combat naval où il perdit la vie, et quelques galères tombèrent au pouvoir des vainqueurs (*o*).

Les Zélandais firent frapper des médailles sur lesquelles on voyait d'un côté deux galères et deux navires, avec ces mots: *Cedunt triremes navibus* 1603;

(*o*) Haræus : *Annales tumultuum belgic.*, ad an. 1603.
Bentivoglio : liv. XXIII.
Grotius : *Historiæ*, lib. XII.
Van Meteren : liv. XXV.

Les galères vaincues par les navires; au revers étaient représentées des galères d'Espagne, et on y remarquait cette légende : *Victæ perempto Spinola* 26 *mai; Elles sont défaites, et Spinola est tué* (*p*).

Dans ces intervalles, le prince Maurice avait repris Rhinberg, après une vigoureuse résistance des assiégés, le 30 juillet 1601; il rassembla ensuite une armée d'environ vingt-quatre mille hommes d'infanterie, et de six mille de cavalerie, et assiégea la ville de Grave, qui se rendit au vainqueur, le 20 septembre 1602.

L'archiduc Albert voulut, malgré des obstacles presqu'insurmontables, s'emparer d'Ostende à quelque prix que ce fût, et chargea Ambroise Spinola, frère de Frédéric, des travaux du siége. Ce marquis, qui était un des plus illustres capitaines de son époque, abandonna les attaques par mer, donna une autre direction aux opérations, et parvint, à force de sacrifier du monde, à chasser les assiégés de tous leurs ouvrages extérieurs.

Le stathouder, pour faire une puissante diversion, entreprit pendant ce tems le siége de l'Écluse. Velasco, général espagnol, arriva bientôt avec un corps considérable de troupes pour déloger l'ennemi et sauver la place; mais Maurice le défit dans un combat sanglant sur les bords du canal qui se dirige de l'Écluse à Dam. Spinola, qui attachait beaucoup d'importance à la conservation de cette forteresse, vint lui-même au

(*p*) Van Meteren : *loco citato.*

secours de la ville avec une armée de huit mille combattans; mais il ne put forcer les lignes hollandaises et dut se retirer sur l'île de Cadsand. Le prince batave l'y suivit, lui livra bataille, et remporta une victoire éclatante sur son redoutable adversaire. Par suite de ce fait d'armes, il entra, le 19 août 1604, par capitulation, dans la ville de l'Écluse; il y trouva soixante-dix pièces d'artillerie, et douze galères avec leurs équipages.

Spinola, de retour au siége d'Ostende, renforça les batteries, multiplia les mines et les fougasses, et redoubla les assauts. Il fit construire, avec des fascines et des terres, des chaussées au travers des inondations, et bombarder la ville avec des boulets qui pesaient de trente à cinquante livres.

Les assiégés qui étaient depuis du tems réduits à se défendre dans une ville toute détruite, manquèrent enfin de terrain pour combattre : tout y était abattu et renversé par le canon, la bombe et la mine; Ostende ne présentait plus à l'œil effrayé qu'un monceau de pierres et de cendres, couvert de toutes parts de débris fumans et de cadavres mutilés et ensanglantés.

Le commandant fit donc sortir du port tous les navires des États, chargés de presque toute l'artillerie de la placę, et obtint pour la valeur reconnue de ses soldats une capitulation des plus honorables. Les assiégéseurent, le 20 septembre 1604, tous les honneurs de la guerre, et sortirent d'Ostende, au nombre d'environ quatre mille hommes, avec armes et bagages, cent sept drapeaux déployés, tambour battant, quatre

pièces de canons et mèche allumée. Maurice les accueillit à l'Écluse non pas comme des vaincus, mais comme des vainqueurs dont la constance héroïque lui avait donné le tems de s'emparer de Rhinberg, de Grave et de l'Écluse, et avait fourni à la république l'occasion d'augmenter ses forces, et de se montrer à l'ennemi plus formidable que jamais.

Ce fut Daniel Hertain, seigneur de Marquette, neuvième commandant d'Ostende, qui signa la capitulation pour les États et le prince; les huit autres officiers qui s'étaient distingués dans le commandement supérieur de la forteresse, avaient été presque tous tués ou dangereusement blessés (*q*).

Ce siége, qui sera à jamais mémorable dans les fastes militaires, dura trois ans et près de trois mois; le chronographe suivant en marque le commencement : ***OstenDe nobIs paCeM,*** et cet autre en indique la fin : ***OstenDaM InItIa paCIs.***

La belle et longue défense d'Ostende mit le comble à la gloire militaire du stathouder, mais elle coûta à la république environ cinquante mille soldats qui périrent par les maladies, par l'eau et par le fer ennemi, et deux cent mille francs par mois. L'archiduc Albert perdit approximativement quatre-vingt mille hommes, et dépensa plus de cent millions.

(*q*) Bonours : *Siége d'Ostende,* 1608, in-4°.
Bentivoglio : *Histoire des guerres de la Flandre,* liv. XXIII.
Grotius : *Historiæ de rebus Belg.,* liv. X, XI, XII et XIII.
Van Meteren : *Histoire des Pays-Bas,* liv. XXIII-XXV.
Haræus : *Annales,* etc., ad an. 1601-1604.

On assure que les Espagnols tirèrent en vingt mois de tems deux cent cinquante mille coups de canon et que les Hollandais leur ripostèrent par un feu des plus vifs : les détonations de la forte artillerie étaient si étourdissantes qu'on en entendait le bruit jusque dans la ville de Londres, qui est éloignée de quatre-vingts lieues d'Ostende.

L'infante Isabelle, qui croyait qu'Ostende serait emportée par un assaut bien soutenu, avait fait vœu de ne changer de linge que quand la ville serait prise ; lorsqu'elle quitta enfin son vêtement de toile, il était devenu jaune et violet. Les courtisans et les dames de la cour, pour plaire à l'infante, adoptèrent cette couleur, à laquelle ils donnèrent le nom de *couleur Isabelle.*

Les archiducs firent leur triste entrée à Ostende, et se convainquirent que trente-huit mois de siége, des millions d'or du Pérou et des torrens de sang n'avaient servi qu'à les rendre maîtres de vastes ruines couvertes de cendres et de sang.

Les États, pour perpétuer le souvenir de ces grands 287.
événements, firent frapper diverses médailles, parmi lesquelles on en distinguait une qui représentait d'un côté le siége de l'Écluse avec les forts d'Ysendick et d'Ardenbourg, et conténait au revers l'inscription suivante : *Dei omnip. gratiâ, Ord. Fœd. Prov. Belg. Illustr. Pr. Mauricii Aurang. ductu post Strenuam XXXVIII mens. Ostendæ defens. fugatis, cœsis et repulsis Hispan. cop. Cadsand, Ysendic, Ardemb., Slusam, et XII triremes hisp. pro ruderibus Ostendæ capiunt muniuntque* 1604.

§ XLVIII.

Découverte des Indes. Leur partage par Alexandre VI. Révolution produite par les richesses des Indes. Compagnies des colonies dans les Provinces-Unies. Berceau de la grande compagnie des Indes Orientales. Batavia. Conquêtes des compagnies. Batailles navales entre les Bataves et les Espagnols. Combat acharné de l'amiral de Hautain. Le vice-amiral Claessen se fait sauter en l'air avec son vaisseau. Van Speyk en 1831 (n). Défaite des Espagnols devant Gibraltar. Mort glorieuse de l'amiral de Heemskerck.

288. A la fin du quinzième siècle naquit l'envieuse émulation de chercher des nouveaux mondes au-delà des mers qui séparent l'Europe des quatre autres parties du globe : Christophe Colomb, Gênois, Vasco de Gama, Portugais, Américo Vespuce, Florentin, et Ferdinand Magellan, Portugais, découvrirent, au profit de l'Espagne et du Portugal, les Indes Occidentales et Orientales.

Les Espagnols et les Portugais s'emparèrent des pays découverts par leurs navigateurs, en chassèrent ou tuèrent les princes indigènes, et soumirent à leur joug par la perfidie, la cruauté et la tyrannie les peuples dont une partie fut égorgée.

Dès le commencement de ces découvertes, lorsque la plus grande partie des Indes était encore à trouver et à conquérir, le pape Alexandre VI avait fait une espèce de partage de ces contrées entre les cours de

Madrid et de Lisbonne, en réglant, par sa *bulla demarcationis* de 1493, que les découvertes faites et à faire dans les Indes Occidentales (Amérique) appartiendraient à la couronne d'Espagne, et que celles des Indes Orientales (Asie) reviendraient au roi de Portugal.

Les Espagnols et les Portugais exploitèrent les immenses richesses en or, en argent, en pierreries, en perles et en produits précieux, que les deux Indes contenaient, en firent un commerce nouveau et lucratif et s'enrichirent au-delà de toute idée. Leur puissance, surtout par mer, s'accrut en proportion de leurs richesses : aussi la découverte de ces fortunées contrées produisit une grande révolution dans les deux hémisphères, et changea la route et la nature du commerce. Celui d'Italie tomba, et les caravanes orientales cessèrent; on alla directement aux sources : l'or, l'argent, les pierreries, etc., devinrent communs de rares qu'ils étaient; le prix des ouvrages, des denrées, etc., haussa; de nouveaux besoins se créèrent, et la manière de se nourrir et de se vêtir fut changée. Le café, le thé, le sucre, la pomme de terre, etc., remplacèrent les produits de nos climats; les épiceries, le tabac, etc., augmentèrent la sensualité de l'homme; le luxe étendit son empire, etc.

Les monarques de l'Ibérie et de la Lusitanie profitèrent seuls pendant quelque tems des nouvelles contrées dont ils s'étaient emparés; mais la victoire en adjugea plus tard une partie à la Batavie, à l'Angleterre, etc., qui prospérèrent alors à leur tour au détriment de l'Espagne et du Portugal, et devin-

rent les dangereux rivaux de ces deux monarchies.

289. La population des Provinces-Unies s'était en attendant considérablement augmentée : au premier et au deuxième sac d'Anvers, dit Vandervynckt, cent mille réfugiés y avaient transféré leur industrie et leur fortune; le commerce y avait fait des progrès étonnans. Dès l'année 1586 et 1587, qui furent les plus critiques de la nouvelle république, plus de huit cents navires chargés entrèrent et sortirent de ses ports tous les ans.

Plusieurs compagnies particulières s'y étaient formées pour créer des établissemens dans les Indes Orientales et s'emparer des riches galions des Espagnols et des caraques des Portugais qui étaient alors soumis au sceptre d'Espagne. Les Bataves coururent vers ces contrées éloignées comme autrefois l'Europe entière marchait en croisade pour se rendre en Palestine. Les États-Généraux réunirent en 1602 toutes ces compagnies en une seule qui prit le nom de Compagnie des Indes Orientales; il s'établit en outre dans la Batavie une compagnie des Indes Occidentales.

Ces sociétés prospérèrent tout de suite, firent une guerre acharnée au commerce espagnol et portugais, et lui enlevèrent des trésors immenses dont elles enrichirent la république. Celle des colonies orientales fixa son siége à Batavia, et devint en peu de tems riche, puissante et redoutable.

Dans leurs premiers voyages aux Indes Orientales, les Hollandais achetèrent les précieuses marchandises de ces contrées et les vendirent en Europe avec un

lucre extraordinaire. Bientôt ils cherchèrent un lieu d'entrepôt pour leurs denrées, et acquirent vers 1607, du petit roi sauvage de Jacatra, dans l'île de Java, un terrain près de sa résidence, où ils élevèrent un bâtiment qu'ils couvrirent d'une redoute nommée *Nassau*. Voilà le berceau de la célèbre compagnie des Indes Orientales et le commencement de la puissance batave dans cette partie de l'Asie!

Un peu plus tard, la compagnie fit l'acquisition d'un second emplacement au midi de Jacatra, et y bâtit le fort *Maurice*, qui dominait la résidence du prince javanais. Cette espèce de ville n'était qu'un long village, entouré, comme un parc, d'épaisses murailles; elle passait dans ce pays pour une forteresse redoutable. La résidence du chef indien et les demeures des habitans n'étaient que des cabanes et des chaumières, construites avec des cannes, des roseaux et de la paille. Les forces navales de ce petit prince consistaient en quatre bâtimens à rames qui étaient destinés au transport du poivre.

En 1619 les Indiens et les Anglais attaquèrent avec acharnement les forts Nassau et Maurice pour en chasser les Hollandais; mais le général batave Koen détruisit d'abord l'escadre britannique, s'en empara, prit ensuite d'assaut la résidence du perfide roitelet, brûla jusqu'à sa dernière cabane et conquit le royaume de Jacatra. La compagnie établit sans délai son siége dans la résidence conquise.

Les Bataves formèrent de leur conquête une belle ville qui reçut le nom de Batavia, et enfermèrent les deux redoutes dans son enceinte. C'est cet endroit

qui est devenu en peu de tems, par l'activité, la patience et le commerce des Hollandais, l'une des plus belles, des plus grandes et des plus riches villes des colonies indiennes. La population de Batavia, y compris celle de Weltevreden, s'élève maintenant à environ 275,000 habitans, et l'île de Java compte à peu près 4,500,000 âmes : *Concordia res parvæ crescunt.*

Les flottes de la république enlevèrent bientôt par la force des armes aux Espagnols et aux Portugais de nombreux établissemens dans les mers d'Asie, d'Afrique et d'Amérique. En quelques années, les Hollandais soumirent de vastes îles, créèrent de puissantes colonies, et fondèrent à six mille lieues de leurs Provinces-Unies une seconde Batavie, plus vaste, plus peuplée et plus riche que leur patrie.

Les États armèrent en 1605 des escadres pour essayer de détruire la marine d'Espagne, et de tarir la source de ses richesses, en s'emparant de ses galions chargés d'or et d'autres effets précieux du Nouveau Monde. Dans les différentes batailles navales que les intrépides marins néerlandais livrèrent aux Espagnols, ils comptaient moins sur leurs forces numériques que sur leur valeur, leur habileté et leur audace; en voici des exemples :

290. Guillaume de Soete, seigneur de Hautain, amiral de Zélande, battit en 1605 avec quelques navires une escadre espagnole, forte de dix vaisseaux, dans les environs de Douvres; il s'empara de quelques voiles, en fit échouer d'autres, et tua ou jeta à la mer la moitié des équipages.

La république envoya bientôt une autre flottille de sept navires pour enlever les galions d'Espagne à leur retour de la Havane. Les Hollandais attaquèrent la flotte d'Espagne avec acharnement, mirent le feu à deux vaisseaux, et maltraitèrent si fort les autres que trois s'en perdirent en mer.

Le roi d'Espagne, furieux de ces pertes, fit équiper une grande escadre pour détruire les flottilles bataves, et ordonna de pendre tous les Hollandais qu'on ferait prisonniers. Cet ordre cruel fut exécuté.

Les États-Généraux, pour venger leur marine de cette lâche cruauté, ruiner le commerce de ses ennemis et empêcher toute importation de grains, etc., dans la péninsule ibérique, firent partir en 1606 l'amiral de Hautain avec une escadrille pour le Tage. L'amiral zélandais captura d'abord plusieurs navires qu'il expédia en Hollande; il descendit ensuite à terre, ravagea diverses contrées situées sur les côtes, et répandit partout une telle terreur, que le roi d'Espagne fit désarmer la flotte de Lisbonne qui devait faire voile pour les Indes.

De Hautain retourna quelques mois plus tard avec vingt-un navires, pour attendre dans le Tage la flotte espagnole qui revenait avec de grandes richesses de l'Amérique.

Bientôt il donna la chasse à huit galions et il en fit échouer deux sur des rochers; mais une tempête réduisit son escadre à treize bâtimens grands et petits.

Le 6 octobre, il aperçoit neuf galères, dix-huit galions et quelques bâtimens plus petits : il gagne le vent et fond avec intrépidité sur cette riche proie, sans

considérer la supériorité des forces ennemies; on se bat de part et d'autre avec une fureur extraordinaire, et la nuit seule sépare les combattans.

Mais par la manœuvre de Hautain, Rénier Claessen (d'autres historiens l'appellent Klaaszoon) d'Amsterdam, vice-amiral de Zélande, se trouve entièrement séparé de la flottille hollandaise: cinq vaisseaux espagnols l'environnent et l'assaillissent à la fois. Claessen et ses compagnons se défendent presque deux jours jusqu'à la dernière extrémité avec une espèce de rage que le désespoir inspire aux braves. Enfin le grand mât est abattu, et le navire, percé de tous côtés par les boulets, fait eau; mais les Espagnols n'osent pas l'aborder. Tout espoir de salut étant perdu, l'équipage fait sa prière, et Claessen fait mettre le feu aux poudres; le navire saute en l'air avec un fracas épouvantable, et emporte le vice-amiral et ses soixante compagnons. Telle fut la résolution extrême de ces marins pour sauver l'honneur du pavillon de leur patrie (*r*) (*s*)!

(*r*) Grotius : *Historiæ de rebus Belgicis*, lib. XV.

Van Meteren : *Histoire des Pays-Bas*, liv. XXVII et XXVIII.

(*s*) Cet exemple d'héroïsme a été renouvelé de nos jours : Jean-Charles-Joseph Van Speyk, natif d'Amsterdam, chevalier de l'ordre militaire de S. M. Guillaume I[er], commandait une chaloupe canonnière dans l'Escaut à l'époque de la révolution belge de 1830. Ce jeune officier, au caractère batave, était bien déterminé à ne pas baisser pavillon devant l'ennemi; aussi écrivait-t-il à une parente qu'il se ferait plutôt sauter avec son bâtiment que de se rendre. Avait-il un pressentiment de l'avenir?

Le 5 février 1831, l'Escaut chariait des glaces qui coupèrent le câble de l'ancre, et un vent impétueux poussait la canonnière sur

En 1607, les États-Généraux envoyèrent encore une flottille de vingt-six bâtimens sur les côtes d'Es- 291.

---

le rivage d'Anvers. Une foule de Belges en blouse s'y précipitent, montent au moyen de planches sur le navire, et ordonnent au commandant de livrer son pavillon : *Un instant, messieurs*, leur dit-il, *je vais chercher mes papiers*. Les Belges crient : *Victoire*, *Victoire !* et se croient maîtres de la canonnière que le tems orageux seul leur livre ; Van Speyk, déterminé à ne pas abandonner son pavillon, descend dans le magasin à poudre, fait signe aux matelots, et leur laisse un instant pour se jeter précipitamment à l'Escaut ; alors, les yeux tournés vers le ciel comme pour implorer son assistance, il met avec un pistolet le feu aux poudres, et la canonnière saute en l'air avec une explosion étourdissante. Tous les Belges qui se trouvent sur le bâtiment sont lancés dans les nues ; les canons du navire sont jétés en différens quartiers d'Anvers. Le corps de Van Speyk, tout mutilé, fut repêché dans l'Escaut par ses compatriotes.

Guillaume Ier, roi des Pays-Bas, ordonna que dorénavant il y aurait toujours dans la marine néerlandaise un bâtiment qui porterait le nom de *Van Speyk,* et qu'on éleverait à Egmond, près de la mer, une tour carrée en l'honneur de l'intrépide marin.

Les restes mortels de Van Speyk furent déposés à Amsterdam dans un beau monument en marbre ; on y grava les inscriptions suivantes en caractères d'or :

AAN
JAN CAREL JOSEPHUS
VAN SPEYK,
LUITENANT TER ZÉE,
RIDDER
DER MILITAIRE WILLEMS-ORDRE,
GEBOREN TE AMSTERDAM
DEN 31 JANUARIUS 1802.

HY HANDHAAFDE
OP DEN 5 FEBRUARIUS 1831
VOOR ANTWERPEN
DE EER VAN S'LANGSVLAG
TEN KOSTEN VAN ZYN LEVEN.

(A Jean-Charles-Joseph Van Speyk, lieutenant dans la marine, chevalier de l'ordre militaire de S. M. Guillaume Ier, né à Amsterdam, le 31 janvier 1802.)

(Il maintint l'honneur du pavillon des Pays-Bas en sacrifiant sa vie devant Anvers, le 5 février 1831.)

On frappa deux médailles commémoratives : l'une représen-

pagne sous les ordres de l'amiral Jacob de Heemskerck, d'Amsterdam. Cet intrépide marin était déjà célèbre par ses voyages à la Nouvelle-Zemble et aux Indes, d'où il avait rapporté de grandes richesses dans les Provinces-Unies.

Le 25 avril de cette année, de Heemskerck se résout à attaquer la flotte espagnole forte de vingt-un vaisseaux et de dix galions, qui se trouve dans la baie de Gibraltar, sous le canon de la ville et du château.

L'amiral espagnol, Jean Alvarès d'Avila, voyant les petits navires hollandais se diriger contre sa flotte, composée de gros bâtimens, demande à un prisonnier batave quelle intention l'ennemi peut avoir : *De vous attaquer à l'instant,* répond le soldat. — *Ils ne sont sans doute pas si insensés,* replique d'Avila, *mon seul vaisseau est plus fort que toute cette escadrille.*

Au moment même, de Heemskerck ordonne à son

---

tait la rénommée tenant d'une main le pavillon de la patrie, et indiquant de l'autre l'explosion d'une chaloupe canonnière, il y avait cette inscription : *De vindice celsior igne ;* l'exergue portait : *Ad Antverpiam* 5 *febr.* 1831.

Au revers on voyait entre deux branches de lauriers au-dessus d'une étoile : *J. C. J. Van Speyk ad tuendam batavi nominis et aplustris decus ultro incensa nave mortem oppetens.*

L'autre médaille représentait une jeune fille éplorée qui s'appuyait sur un tombeau, y déposait de la main droite une couronne de lauriers, et de la gauche elle tenait un flambeau renversé. Sur le devant de la tombe était figuré un navire sautant en l'air, et contre la base, à gauche, était un écusson aux armes du royaume des Pays-Bas.

Au revers on voyait cette légende : *Jan Karel Josephus Van Speyk, Handhaver der hollansche vlag, 5 februarius* 1831.

équipage de faire la prière, de tenir l'ancre prête à être jetée quand on sera à l'abordage de l'amiral espagnol, et promet cent réaux au soldat qui enlevera le pavillon du vaisseau ennemi. Il fond ensuite le premier sur d'Avila, mais il a bientôt la cuisse emportée par un boulet de canon; avant d'expirer il conjure ses compagnons d'armes de venger sa mort et la cause de la patrie; ses vœux sont accomplis : Pierre Willemszoon Verhoef, capitaine de son vaisseau, cache sa mort; on aborde l'amiral, d'Avila est tué, et son fils fait prisonnier; on vient ensuite à l'abordage du vice-amiral, qui est à son tour massacré.

En attendant, les canons du fort et des remparts de Gibraltar vomissent un feu meurtrier sur les Hollandais qui, avec leur intrépidité et leur sang-froid ordinaires, poursuivent le cours de la victoire. Dans l'étroite baie où une partie seulement des navires néerlandais peut prendre part au combat, les lourds vaisseaux espagnols sont poursuivis avec une espèce de rage; les Bataves les assaillissent de tous côtés, et leur artillerie tonne à coups pressés. Les vaisseaux ennemis s'entrechoquent et se brisent; d'autres deviennent la proie des flammes et sautent en l'air avec un fracas épouvantable; le reste coule à fond ou s'abîme contre les rochers et échoue sur le rivage.

La victoire fut complète, et le nom batave devint la terreur des Espagnols. De Heemskerck fut embaumé et inhumé avec une grande pompe funèbre dans le chœur de la vieille église d'Amsterdam; il n'était âgé que de trente-neuf ans. Les États lui firent élever un beau mausolée afin de perpétuer leur reconnaissance

pour les services signalés qu'il avait rendus à la république (*t*).

§ XLIX.

Philippe III demande la paix aux États. Neyen cherche à corrompre le greffier des États. Pertes énormes de l'Espagne dans la guerre des Pays-Bas. Rencontre des ambassadeurs espagnols. Trève de douze ans. Partage de la succession du prince Guillaume Ier (n). Médailles frappées par la république batave. Origine des dissensions entre le prince Maurice et Olden-Barneveldt. Prospérité des Provinces-Unies.

292. La reddition d'Ostende avait été suivie par terre, pour l'Espagne et la république, de succès et de revers qui se balançaient à peu près ; mais sur mer les États avaient obtenu de grands avantages : aussi Philippe III, ayant perdu de riches colonies dans les Indes et des trésors immenses, ne trouvant plus sur l'Océan de sûreté pour ses flottes et pour son commerce, était las d'une guerre ruineuse. Voyant l'impossibilité de reconquérir pour le moment les Provinces-Unies, il envoya, vers la fin de 1606, Jean Neyen, commissaire-général des Récollets, et Jean Gevaerst, à La Haye, pour faire des ouvertures d'accommodement.

(*t*) Van Meteren : *Histoire des Pays-Bas*, liv. XXVIII.
Voici l'épitaphe que P. C. Hooft composa pour ce brave marin :
Heemskerck, die dwarts door t'ys en t'yser darde steeven,
Liet d'eer aan t'landt, hier t'lyf, voor Gibraltaar het leeven.

Mais les États exigèrent fièrement que les envoyés produisissent préalablement la déclaration formelle de l'indépendance de la république.

Neyen fut obligé de partir sans avoir pu négocier. Étant de retour à La Haye, il déclara que le roi d'Espagne et les archiducs Albert et Isabelle s'engageaient à reconnaître cette indépendance. L'on conclut donc un armistice de huit mois par mer et par terre, qui commença le 14 mai 1607; il fut ensuite prorogé à plusieurs reprises.

Neyen, afin d'obtenir un traité avantageux à son 293.
maître, résolut d'employer la séduction et de gagner Aertssens, greffier des États : il lui demanda en conséquence, par une lettre confidentielle du 12 mai 1607, une entrevue secrète à Delft. Le greffier porta cette missive au prince Maurice, qui convoqua les députés des États chargés des négociations avec l'Espagne. Cette assemblée décida qu'Aertssens se rendrait chez Neyen, et qu'il accepterait les présens du moine s'ils étaient de nature à faire supposer qu'on voulait corrompre sa fidélité.

Neyen commença à dire au greffier que les archiducs Albert et Isabelle, sachant que l'armistice avait été conclu par son influence, voulaient lui en témoigner leur reconnaissance ; qu'il n'avait donc qu'à s'expliquer s'il croyait que Leurs Altesses pussent faire quelque chose pour lui ou pour ses enfans, et que lui Neyen était déjà chargé par elles de lui restituer sa maison et ses biens de Bruxelles : « Continuez seu-
« lement, ajoutait-il, de donner à Leurs Altesses
« des marques de votre attachement en faisant

« tous vos efforts pour parvenir à une bonne paix. »

Il lui présenta ensuite une obligation de cinquante mille écus, signée de la main d'Ambroise Spinola, dont il lui offrait de compter tout de suite quinze mille à Amsterdam, à la condition qu'il hâterait la conclusion d'une paix ou d'une trève ; enfin il lui fit présent pour sa femme d'une bague enrichie d'un beau diamant, de la valeur d'environ six mille écus.

Aertssens remercia beaucoup le commissaire-général de son offre, et lui répondit qu'il acceptait la restitution de ses biens et de sa maison comme un acte de justice, mais qu'il n'avait aucun titre pour agréer les présens; comme Neyen faisait les plus vives instances, le greffier finit par les accepter, et les remit aux États. Ces cadeaux furent un peu plus tard renvoyés à Bruxelles, avec une chaîne en or que le moine avait donnée à un monsieur Van der Does : les États invitèrent la cour de Bruxelles à ne plus tenter la fidélité des employés de la république (*u*)(*v*).

(*u*) Grotius : *Historiæ de rebus Belgicis*, liv. XVI.
Van Meteren : *Histoire*, etc., liv. XXVIII.
Bentivoglio : *Histoire des guerres de Flandre*, liv. XXIV.
Vandervynckt : *Histoire des troubles*, etc., part. VII, ch. 5.

(*v*) Il arrive encore souvent que dans les négociations importantes on tâche de gagner les négociateurs les plus influens : c'est ainsi que l'abbé B..., pr S. de Mgr. le nonce Nazali, chercha à gagner en 1823 M. V. G., R.... au M. D. L. I., en lui offrant trois cent mille francs, afin qu'il s'employât à faire conclure un concordat favorable aux vues de la cour de Rome ; le fonctionnaire fidèle refusa cette offre, et en fit son rapport à S. M. Guillaume Ier, roi des Pays-Bas.

Le roi d'Espagne, qui avait perdu trois cent mille 294.
soldats, et dépensé quatre cent millions d'écus dans la guerre des Pays-Bas, fut obligé de céder et de s'avouer vaincu par un peuple peu nombreux, mais brave, intrépide et persévérant; il humilia l'orgueil castillan devant la dure nécessité des choses, mais bien résolu de s'y soustraire à la première occasion opportune. Il envoya en conséquence des ministres plénipotentiaires à La Haye, pour demander la paix aux États-Généraux.

Ces envoyés connurent par hasard, pendant leur voyage, avec quels hommes ils devaient traiter. Ils virent sept Hollandais qui paraissaient de bonne naissance, sortir d'une petite barque, s'asseoir sur l'herbe et y faire leur repas avec du pain, du fromage et de la bière qu'ils avaient apportés avec eux : étonnés de cette frugalité, ils demandèrent à quelqu'un quels étaient ces gens. — *Ce sont,* répliqua le paysan, *les députés des États, nos souverains seigneurs et maîtres.* Les ambassadeurs stupéfaits s'écrièrent : *Ah! voilà des gens avec lequels il nous faut faire la paix, on ne pourra jamais les vaincre!*

Lorsque la princesse Louise, fille de l'amiral de Coligni, allait épouser à La Haye le fondateur de l'heptarchie néerlandaise, elle ne trouva chez les Bataves qu'un chariot de poste découvert où elle s'assit sur une planche. Ce peuple modeste ne se prêta qu'à regret à une négociation de paix, car il préférait combattre un ennemi déloyal et perfide qui possédait encore tant de riches colonies dont il espérait lui enlever une bonne partie.

Les États-Généraux et le stathouder Maurice ne se décidèrent à une suspension d'armes de quelques années que parce que les gouvernemens français et anglais leur avaient déclaré qu'ils n'avaient aucun secours à espérer de leur part s'ils s'opposaient à une trêve raisonnable, tandis qu'ils pouvaient compter sur l'assistance puissante de l'Angleterre et de la France si le roi d'Espagne ne consentait pas à la suspension d'armes projetée.

On tint enfin des conférences, d'abord à La Haye et ensuite à Anvers, pour parvenir à un traité de paix ou à la conclusion d'une trêve. Les difficultés furent longues et sérieuses : Philippe III exigeait le libre exercice de la religion catholique dans les Provinces-Unies, et il demandait que les États renonçassent à la navigation aux Indes; mais le gouvernement batave fut inflexible sur ces deux points.

Le roi d'Espagne, pour obtenir une trêve, dut abandonner ses longues exigences, et accorder aux Hollandais tout ce qu'ils demandaient. Enfin, par l'intermédiaire de Henri IV, roi de France, et de Jacques Ier, roi d'Angleterre, on vint enfin à bout de s'entendre.

Les États-Généraux convoquèrent alors toute l'Union à Berg-op-Zoom pour avoir son assentiment à cette grande et importante négociation; l'assemblée était composée de huit cents députés. Finalement un traité de trêve de douze ans, en trente-huit articles, fut signé à Anvers, le 9 avril 1609.

Cet acte portait, entre autres stipulations, que le roi d'Espagne et les archiducs Albert et Isabelle re-

connaissaient l'indépendance des Provinces-Unies, qu'on cesserait pendant douze ans toute hostilité par terre et par mer, et que les parties contractantes conserveraient les provinces, les villes, les places, les villages, etc., qui étaient en leur possession (*uti possedetis*). L'Escaut fut en conséquence fermé par les États du côté des provinces belgiques. Les sujets des deux parties pouvaient librement négocier ensemble et fixer leur demeure dans les pays respectifs de l'une et de l'autre.

Un traité secret portait que les archiducs paieraient la somme de trois cent mille florins pour éteindre l'action des héritiers du prince Guillaume Ier d'Orange-Nassau contre les provinces de Brabant et de Flandre (*x*).

(*x*) Pendant les négociations de la trève, les États des Provinces-Unies et les ambassadeurs de France et d'Angleterre arrangèrent aussi le partage de la grande succession de Guillaume Ier, fondateur de la république hollandaise : Guillaume-Philippe, comte de Buren et prince d'Orange, son fils aîné, qui était venu en Hollande, eut de grands avantages, évalués à un million de florins. Les États le déchargèrent, lui et ses domaines, d'une rente annuelle de neuf mille cinq cents florins qu'il devait à chacune de ses sœurs pour biens dotaux, et qui formaient un capital d'environ deux cent mille florins; il eut pour sa part tous les domaines situés en Brabant, en Flandre, dans le Luxembourg, en Bourgogne, et ensuite la principauté d'Orange. Mais il fut statué par un acte qu'il ne pouvait rien aliéner ni changer des biens de la maison d'Orange-Nassau.

Les autres États et biens furent partagés entre les princes Maurice et Frédéric-Henri. Justin de Nassau, leur frère naturel, eut une pension.

Par les soins de la princesse de Coligni, douairière du grand

Les États-Généraux arrêtèrent que le stathouder Maurice conserverait une armée de trente mille hommes, afin que les Espagnols, dont on se méfiait, ne pussent s'emparer en traîtres des provinces de l'Union pendant la trève (*y*).

La nouvelle république, reconnue par son ancien maître, envoya des ambassadeurs à plusieurs cours et en reçut à son tour. Le pape Paul IV fit d'inutiles efforts pour engager la république de Venise à refuser l'envoyé batave.

295. Des médailles furent frappées par ordre des États pour transmettre à la postérité ce grand événement. Une de ces pièces représentait d'un côté les armes des Provinces-Unies surmontées d'une couronne avec le diadème, et un lion serrait dans une de ses pattes les sept flèches, symboles de l'heptarchie hollandaise. Au revers, on voyait les écussons de l'Union liés ensemble avec des rubans flottans; sur les deux faces étaient les devises ordinaires des provinces, savoir: *Concordia res parvæ crescunt.—Discordia maximæ dilabuntur.*

296. Ce fut le célèbre Jean Olden-Barneveldt, grand-

Taciturne, la bonne intelligence fut toujours maintenue entre le prince d'Orange et ses frères. Guillaume-Philippe institua le prince Maurice son héritier universel (V. N° 129).

(*y*) Grotius : *Historiæ,* etc., liv. XVI-XVIII.

Van Meteren : *Histoire,* etc., liv. XVIII, XIX et XX.

Bentivoglio, liv. XXIV.

Vandervynckt : *loco cit.*

L'on peut voir les détails du traité de la trève, et les longues négociations qui l'ont précédé, dans Haræus : *Annales tumult. belgic.,* ad an. 1609, et dans Van Meteren : *loc. cit.*

pensionnaire de Hollande, qui contribua le plus à la conclusion de la trêve, à laquelle le prince Maurice s'opposa longtems de toutes ses forces, parce qu'il crut entrevoir dans les efforts soutenus que fit l'Espagne pour obtenir cette suspension d'armes, des embûches adroitement cachées pour accabler et soumettre la nouvelle république lorsqu'elle se fierait à la foi du traité (*z*).

Pendant ces longues et pénibles négociations, deux partis divisaient le nouvel État: les militaires et les gens avides de gloire, de conquêtes et de fortune, se groupaient autour du prince Maurice dont les armes victorieuses avaient souvent donné un nouvel éclat de gloire à la patrie; ils comptaient étendre les frontières de la république, y faire entrer les provinces méridionales et augmenter le nombre des colonies dans les Indes, où les flottes des États avaient toujours triomphé.

Les personnes lasses d'une si longue guerre, et désireuses de jouir tranquillement des bienfaits de la paix et de la liberté, se rangèrent autour de Barneveldt.

Le stathouder Maurice et le grand-pensionnaire avaient vécu jusqu'alors dans la meilleure intelligence; mais les propositions de paix, faites par Philippe III, la détruisirent, et une lutte dangereuse s'engagea bientôt entre ces deux grands hommes néerlandais.

(*z*) Voyez la lettre du stathouder adressée à ce sujet aux villes de Hollande dans Van Meteren, liv. XXX.

Les alliés nombreux et puissans du prince représentaient les partisans de la paix comme des amis secrets de la cour de Madrid et de Bruxelles, dont l'intention était de livrer les sept provinces à leurs plus cruels ennemis. Presque tous les ministres réformés se prononçaient pour la continuation de la guerre.

Barneveldt, qui voulait le bien de son pays, dit un jour aux États-Généraux : « Le témoignage d'une « conscience pure est ma plus sûre défense contre le « mécontentement et la haine des grands qui n'ont « rien de nouveau pour moi. Aucun danger n'a pu « m'empêcher jusqu'ici de servir ma patrie ; mais « aujourd'hui que la haine que l'on a vouée à ma per- « sonne, rend odieuse la trève que j'ai négociée, je « demande aux États-Généraux de nommer un mi- « nistre non haï pour travailler à ma place au bon- « heur public. »

Il quitta ensuite l'assemblée ; mais les États, convaincus de l'intégrité et de l'habileté du grand-pensionnaire, lui envoyèrent une députation pour l'engager à rester au timon des affaires. Barneveldt consentit au vœu des États.

297 A l'époque de la trève, les Provinces-Unies n'étaient plus à reconnaître : « La république de Hol- « lande, dit M. Dewez, dont les fondemens ont été « établis par la patience, la constance, l'intrépidité « et l'industrie, maintenant affermie par la trève « que ses anciens maîtres viennent d'obtenir, joue de « ce moment un rôle considérable. Ses armées la « font respecter comme la rivale des rois, et ses

« flottes la font, pour ainsi dire, regarder comme la « reine des mers.

« Un commerce dont l'origine est aussi étonnante « que les progrès, attire dans sa capitale les produc- « tions et les trésors des deux mondes, assure sa « prospérité et sa gloire: les villes se peuplent, s'en- « richissent, s'embellissent: elle creuse des canaux, « élève des digues, construit des ports, change ses « marais en champs fertiles, ses bourgs en villes su- « perbes et ses cabanes en palais somptueux. Les « nouveaux républicains, devenus les égaux des « plus puissans monarques, commencent par tenir « la balance du monde. Philippe III avait eu l'im- « prudence de mettre des entraves à leur commerce « en interdisant à ses sujets la communication avec « les Provinces-Unies.

« Les Hollandais, bravant ces vaines mesures, ima- « ginèrent le projet de transporter le centre de leur « commerce en Asie, et jetèrent les fondemens de la « fameuse compagnie des Indes. Leurs premiers « succès leur avaient donné les moyens d'essayer de « plus vastes entreprises, en armant des flottes im- « menses. Déjà dès cette année ces hardis navigateurs « tentèrent de s'ouvrir un chemin dans les Indes « Orientales par le détroit de Vaigats (*a*). »

(*a*) *Histoire générale de la Belgique*, t. V, pag. 272-273, Bruxelles, 1806.

§ L.

Troubles religieux dans les Provinces-Unies. Arminius et Gomar. Remontrans et Contre-Remontrans. Barneveldt répand le bruit que le prince Maurice aspire à la souveraineté de sa patrie. Armement des milices obtenu par le grand-pensionnaire. Synode national de Dordrecht. Supplice d'Olden-Barneveldt. Notice sur cet homme d'État et sur sa place. Conspiration des fils de Barneveldt contre le stathouder. Hugo Grotius.

298. Les Hollandais, que l'amour de la liberté et la haine contre la tyrannie espagnole avaient étroitement unis, durent en grande partie leur prospérité et l'accroissement de leur population à la tolérance de toutes les opinions religieuses; mais, vers 1609, leurs provinces furent agitées par des disputes de théologie, et exposées à une guerre civile de fanatisme.

Jacques Arminius, né en 1560 à Oudewater, et professeur en théologie à l'université de Leyde, enseignait que Dieu voulait le salut de tous les hommes et leur accordait des grâces capables de les sauver. Il abandonnait en conséquence la doctrine de Calvin, qui portait que Dieu prédestinait certains hommes à la vertu, et d'autres au vice, au ciel et à l'enfer. Arminius devint chef de la secte des Arminiens ou des Remontrans, qui furent proscrits dans le tems des troubles, mais obtinrent en 1630 la tolérance de leur culte, et devinrent par la suite assez nombreux dans la république batave.

François Gomar, né à Bruges en 1563, qui professait aussi la théologie à la même université, attaqua la doctrine d'Arminius avec animosité en public et en particulier ; il y eut de longues conférences théologiques qui ne firent qu'aigrir davantage les esprits.

Dans ses thèses, Gomar soutint contre son adversaire *qu'il était ordonné par un décret éternel de Dieu que parmi les hommes les uns seraient sauvés et les autres damnés ;* d'où il s'ensuivait que les uns étaient attirés à la justice et ne pouvaient tomber dans le péché, et que Dieu permettait que les autres restassent dans la dépravation de la nature humaine et dans l'iniquité. Les partisans de Gomar furent nommés *Contre-Remontrans.*

Arminius fut cité à La Haye pour rendre compte de sa nouvelle doctrine à une assemblée de ministres réformés ; il mourut à Leyde, le 19 octobre 1609.

Tout le monde prit part à ces querelles théologiques, et les Hollandais furent pour ainsi dire partagés en deux camps ennemis, prêts à se combattre les armes à la main. Les ministres se déchiraient dans leurs chaires, et soufflaient le feu de la sédition : les particuliers adoptaient leurs opinions et leur animosité sur les places publiques et dans leurs ménages ; on ne parlait que de la grâce et de la prédestination. Des propos on en vint aux injures, et des injures aux coups ; tout annonçait une cruelle guerre civile et la ruine de la république : il fallait qu'un parti succombât pour sauver l'État. Le parti des Gomaristes était le plus nombreux, et il était soutenu par la masse du peuple et enfin par le prince Maurice.

299. Des écrivains catholiques ont avancé que le stathouder, quelquefois contrarié par les États dans ses projets d'expédition, désirait commander en maître, qu'il confia ce secret à Louise de Coligni, princesse douairière de S. A. Guillaume I[er], et qu'il engagea cette dame, malgré elle, à gagner le grand-pensionnaire Olden-Barneveldt pour faire réussir ce projet.

Cerisier, qui n'est pas toujours équitable envers la maison d'Orange-Nassau, soutient cette opinion, en s'appuyant sur Uitenbogaard, ennemi du prince Maurice, et sur Aubery qui est suspect lorsque, dans ses *Mémoires*, il parle des princes d'Orange (*b*).

Barneveldt, assurent ces écrivains, fut révolté de la proposition qu'on lui fit, divulgua le secret qui devint public, et chercha à mettre des obstacles au projet du prince en secondant hautement les Arminiens contre les Gomaristes.

Les États-Généraux ordonnèrent en 1614 aux deux partis religieux de se tolérer mutuellement; mais Amsterdam, Enkhuisen et Edam ne consentirent pas à cette résolution. Cet édit souleva tellement les Gomaristes qu'on craignit le renouvellement des séditions. Les Contre-Remontrans se séparèrent des Remontrans dans les villes où les magistrats favorisaient ces derniers, et des assemblées particulières se tenaient par les disciples d'Arminius dans les localités ou l'autorité était favorable aux partisans de Gomar.

(*b*) Cerisier : *Tableau de l'histoire générale des Provinces-Unies*, t. V, pag. 198-396.

Barneveldt, pour soutenir son parti, proposa en 1617 aux États de Hollande d'accorder aux magistrats de la province la permission de lever des milices, afin de réprimer les séditieux. Ces États rendirent, le 4 août de cette année, un décret conforme à la proposition du grand-pensionnaire. Mais Amsterdam, Dordrecht et d'autres villes s'opposèrent à cette décision. 300.

Le prince Maurice, qui déjà ne souffrait guère Barneveldt depuis la trève conclue contre son avis (V. N° 296), le supporta encore moins lorsqu'il eut fait répandre en public le prétendu secret de Louise de Coligni, et il ne lui pardonnait pas la levée des troupes contre le parti nombreux qu'il protégeait. Ces milices auraient allumé la guerre civile, si le stathouder n'en fût devenu maître : les choses étaient arrivées à un tel point qu'un des partis et son chef devaient succomber. Maurice résolut en conséquence de soumettre les Arminiens par la force, ainsi que le grand-pensionnaire, leur protecteur.

Il se plaignit d'abord de ce que la résolution des États de Hollande pour la levée des troupes était irrégulière, attendu qu'elle avait été prise sans son consentement, et ensuite de ce qu'elle dégradait la dignité de stathouder dont il était revêtu.

Il engagea donc les États-Généraux d'enjoindre aux magistrats des villes de licencier ces milices; mais comme ces autorités n'obéirent pas, il traita leur conduite de rébellion, et obtint de l'assemblée générale des États un décret en vertu duquel il marcha lui-même à la tête de ses troupes, cassa les magis-

trats arminiens, chassa les ministres attachés à ce parti, et fit mettre en prison ceux qui ne voulaient pas se soumettre.

Les Remontrans furent peints comme des ennemis de leur pays et du stathouder, qui était l'idole du peuple, et comme des amis secrets de l'Espagne, parce que leur doctrine sur la prédestination se rapprochait de celle des catholiques-romains.

301. Jacques I[er], roi de la Grande-Bretagne, qui prétendait être grand théologien et qui condamnait la doctrine d'Arminius, fit observer aux États-Généraux par son ambassadeur, que cette funeste division entraînerait la ruine de la république, et que c'était à un synode national à décider et à terminer ces graves querelles théologiques.

On assembla donc un concile de ministres réformés à Dordrecht en 1618-1619, où se rendirent aussi des députés de toutes les églises calvinistes de l'Europe, excepté de celles de France. Barneveldt s'était opposé de toutes ses forces à la convocation de ce synode, qui eut enfin lieu malgré son opposition.

Cette assemblée ecclésiastique condamna la doctrine des Remontrans avec sévérité, et confirma celle de Calvin sur la grâce et la prédestination. Les ministres arminiens furent en conséquence jetés en prison ou chassés du pays, et leurs réunions furent défendues.

302. Olden-Barneveldt, le célèbre Hugo Grotius (Hugues de Groot), pensionnaire de Rotterdam, et Rombout Hogerbeets, pensionnaire de Leyde, furent mis en jugement : on les accusait d'avoir troublé le repos

public, d'être des partisans secrets de la cour de Madrid, et d'avoir calomnié le prince Maurice, en répandant le bruit qu'il aspirait à la souveraineté des Provinces-Unies.

Les prévenus repoussèrent l'accusation d'avoir voulu assujettir la république à la domination espagnole ; mais ils ne dissimulèrent point leur intention formelle de s'opposer à l'extension et à tout abus de pouvoir du stathouder. Cet aveu devint un crime à l'égard du grand-pensionnaire et de ses compagnons. Barneveldt fut jugé et condamné à mort par vingt-quatre commissaires, dont douze de Hollande et deux de chaque autre province. La sentence portait qu'il avait voulu livrer sa patrie aux Espagnols, qu'il avait fomenté les troubles religieux, etc., etc. Les États de Hollande ne s'opposèrent pas au jugement du tribunal extraordinaire qui frappait leur grand-pensionnaire; le stathouder avait quelque tems auparavant changé les magistrats d'un grand nombre de villes de cette province.

Grotius et Hogerbeets furent condamnés à une prison perpétuelle.

Le ministre Walacus apporta à Barneveldt des consolations puisées dans la religion. Comme le condamné lui répétait toujours qu'il était innocent, et accusait le prince Maurice d'être l'auteur de sa condamnation, le ministre lui recommanda le pardon dont le Christ a donné l'exemple : *Vous avez raison,* répondit Barneveldt, *allez trouver le prince, et demandez-lui de me pardonner si je l'ai personnellement offensé, et de traiter favorablement mes enfans.*

Walacus lui demanda s'il entendait par ces termes aussi la révocation de sa sentence. Olden-Barneveldt réfléchit quelques instans, et reprit : *Non,* dit-il, *ma demande ne s'étend pas à ce point : on me croirait coupable.*

Le stathouder, qui désirait faire grâce au grand-pensionnaire, interrogea Walacus à plusieurs reprises afin de savoir si Barneveldt demandait son pardon. Sur sa réponse négative, tout resta arrêté.

La princesse douairière du grand Taciturne et l'ambassadeur de France intercédèrent inutilement pour lui.

Barneveldt étant monté sur l'échafaud, leva les yeux au ciel et s'écria : *O Dieu! qu'est-ce qu'est l'homme!* Puis s'adressant au peuple assemblé : *Ne croyez pas,* ajouta-t-il, *mes concitoyens, que je sois traître à la patrie, je me suis toujours conduit avec intégrité et probité ; je mourrai pour avoir défendu la liberté de mon pays.*

Ce vénérable vieillard eut la tête tranchée dans la cour du palais de La Haye, le 13 mai 1619, à l'âge de soixtante-douze ans, après dix mois de prison. Un morne silence accueillit son dernier soupir. Un crime politique lui fit porter sa tête sur l'échafaud, mais il n'était pas traître à la patrie.

Avant de marcher au supplice, il écrivit à sa femme et à ses enfans une lettre touchante, qui est un monument de grandeur d'âme et de tendresse.

Ses parens avaient fait des démarches pour obtenir sa liberté, mais on leur enjoignit de demander sa grâce : *J'aime mieux,* répondit son épouse, *le voir*

mourir innocent, que de conserver une vie flétrie par le déshonneur et la honte.

La mort de Barneveldt fait époque dans les annales bataves.

Mais si le stathouder avait eu l'envie de se faire souverain de l'heptarchie, comme ses jaloux ennemis et Barneveldt en répandirent le bruit, n'eût-il pas exécuté son projet après la mort du grand-pensionnaire, le seul qui eût pu l'en empêcher? Rien ne lui eût manqué; car il exerçait l'autorité presque souveraine, et le dévouement de l'armée et l'amour du peuple lui étaient assurés. Du reste, le stathouder n'était pas jeune, et il n'était pas marié; par conséquent il n'aurait pu jouir longtems d'un trône environné d'écueils et d'ennemis, ni le laisser à un de ses descendans légitimes. Qui eût pu concevoir un projet aussi bizarre? Certes, ce n'était pas un prince homme d'esprit et de tête comme l'était Maurice.

Mais tout est souvent extrême dans les républiques: un citoyen illustre se distingue-t-il par son mérite personnel et par ses grands talens guerriers? Fait-il triompher sa patrie de ses ennemis acharnés, prêts à l'asservir? Tous les honneurs lui sont prodigués, c'est le héros et l'idole de la nation reconnaissante. Mais en tems de paix, lorsque des ennemis envieux croient ne plus en avoir besoin, ce grand homme devient suspect à des républicains jaloux de sa gloire; ses talens portent ombrage aux ambitieux, et on le considère comme pouvant donner des fers à une nation libre; des projets absurdes sont inventés et ré-

pandus, et il se trouve des gens crédules et craintifs pour la liberté qui les adoptent sans un examen réfléchi.

203. Jean Olden-Barneveldt, né à Amersfort, en 1547, d'une famille noble, prit les armes pour la défense de sa patrie, en 1573, et il contribua à la délivrance de la ville de Leyde. Il devint avocat-général ou grand-pensionnaire de Hollande. Cette place, à vie, était la deuxième dans les conseils des États-Généraux, et équivalait à la charge de premier ministre de l'État. Les devoirs de ce magistrat étaient de convoquer les États, d'y proposer les affaires à traiter, de recevoir les mémoires, les requêtes, etc., des ambassadeurs et des particuliers, d'en faire le rapport à l'assemblée, de notifier les délibérations des États, de demander des avis aux villes, et de faire exécuter les arrêtés et les lois.

Barneveldt rendit dans ses fonctions des services signalés à la république batave; il signala aussi ses grands talents dans cinq ambassades consécutives en France et en Angleterre. Henri IV et Élisabeth, excellens juges du mérite des hommes, firent le plus grand cas de ce ministre éclairé et intègre. Négociateur habile et diplomate distingué, il était l'âme des conseils des Provinces-Unies et l'objet de la vénération de ses concitoyens; une intrigue d'État finit sa longue et belle carrière.

La postérité vengea sa mémoire de la flétrissure attachée à la qualité de conspirateur contre l'État, et lorsque les esprits furent calmés dans la république, on célébra ses talents, ses vertus et ses succès,

et on consacra des monumens à son intégrité et à sa gloire (*c*).

Le plus jeune de ses deux fils épousa la petite-fille et l'unique héritière du célèbre Philippe de Marnix, seigneur de Sainte-Aldegonde.

Les deux fils de Barneveldt, Réné de Groeneveld 204.
et Guillaume de Stoutenbourg, conspirèrent en 1623 contre la vie du prince Maurice pour venger la mort de leur père; mais leur imprudence fit découvrir le complot. Guillaume s'échappa, mais Réné fut pris et condamné à mort. Sa mère demanda sa grâce au stathouder : *Il me paraît étrange,* répondit le prince, *que vous fassiez pour votre fils ce que vous avez refusé de faire pour votre mari.* La veuve du grand-pensionnaire répliqua : *Je n'ai pas demandé grâce pour mon mari, parce qu'il était innocent, mais je la demande pour mon fils, parce qu'il est coupable.* Réné fut exécuté avec plusieurs de ses complices (*d*).

Hugo Grotius fut enfermé pour sa vie au château 305.
de Loevenstein, d'où l'ingénieuse tendresse de sa femme, Marie Reyghersbergen, le sauva par un stratagème. Ayant obtenu la permission de lui faire parvenir des livres, elle les lui envoya dans un grand coffre : Grotius se mit dans le coffre comme s'il y eût

(*c*) V. sur les troubles religieux des Provinces-Unies, et sur la fin tragique de Barneveldt, Van Meteren : *Histoire des Pays-Bas;* Wagenaar : *Vaderlansche historie;* et Vandervynckt : *Histoire des troubles des Pays-Bas.*

(*d*) V. les détails de cette conspiration dans Cerisier : *Tableau de l'histoire générale des Provinces-Unies,* t. V, pag. 432.

placé des livres qu'il renvoyait, et s'évada ainsi de la prison au bout de deux ans de détention.

§ LI.

Expiration de la trève. Mort de l'archiduc Albert. Anne Houe enterrée vivante à Bruxelles. Décès de la princesse Isabelle. Notice sur ces archiducs. Commencement des hostilités. Guerre pour la succession du duché de Clèves. Prise de Breda par Spinola. Mort du prince Maurice. Coup-d'œil sur ce stathouder.

306. Avant l'expiration de la trève, les archiducs Albert et Isabelle essayèrent de nouveau de réunir les Provinces-Unies à la couronne d'Espagne; mais les États-Généraux repoussèrent ces démarches avec dédain et fierté.

La trève expira le 9 avril 1621, mais elle fut continuée jusqu'au 13 août suivant.

Philippe III mourut sur ces entrefaites le 31 mars 1621, et l'archiduc Albert le suivit dans la tombe le 13 juillet de la même année, à la suite d'une goutte remontée, à l'âge de soixante-deux ans.

307. Albert fut enterré dans l'église de Sainte-Gudule à Bruxelles, avec un pompe funèbre extraordinaire, dont le burin a conservé le souvenir.

Ce prince, surnommé *le Pieux*, gouverna avec l'infante Isabelle les provinces méridionales des Pays-Bas avec bonté et douceur, et gagna l'affection de ses sujets, quoiqu'il n'eût pas les qualités aimables de son illustre épouse. Il répara, autant qu'il put, les

nombreux désastres, produits par un gouvernement maladroit, et par une guerre longue, cruelle et exterminatrice. Il releva, mais faiblement, de leurs ruines l'industrie et le commerce; mais il ne put leur rendre la vie et la prospérité dont ils jouirent pendant la réunion des dix-sept provinces en un seul État; car la fermeture de l'Escaut du côté de la république batave leur avait enlevé leurs principaux débouchés. L'état du commerce était donc languissant dans les Pays-Bas espagnols en comparaison de l'éclat brillant qu'il jetait dans les provinces libres du Nord.

Albert avait reçu du pape l'épée bénite comme défenseur de la religion catholique. Sa mémoire est encore aujourd'hui en vénération dans les provinces belgiques.

Sous le gouvernement de cet archiduc, les édits sévères lancés contre les réformés par Philippe II furent cependant encore appliqués : en 1597 une jeune fille, nommée Anne Houe ou Hove, fut, par sentence du conseil du Brabant, enterrée vivante à Bruxelles, parce qu'elle ne voulait pas abjurer la religion protestante. Le bourreau l'ayant couchée dans une fosse, la couvrit de terre en commençant par les pieds; lorsqu'elle fut enterrée jusqu'à la tête, on lui offrit encore sa grâce, mais elle refusa de se rétracter. L'exécuteur des hautes œuvres l'ensevelit alors entièrement, et sauta de toutes ses forces sur la fosse de cette malheureuse victime: des gémissemens sourds et étouffés sortis de la terre, firent pousser des cris d'indignation à la foule du peuple accourue à ce spectacle

barbare. Plusieurs autres protestans furent, par ordre d'Albert, exécutés secrètement (*e*).

La mort de l'archiduc Albert, décédé sans postérité, remit la souveraineté éphémère des Pays-Bas espagnols à Philippe IV, roi d'Espagne. L'archiduchesse Isabelle continua de les gouverner comme auparavant, mais la cour de Madrid lui adjoignit plus tard le cardinal dom Ferdinand, frère du monarque d'Espagne. Elle décéda à Bruxelles le 2 décembre 1633, à l'âge de soixante-sept ans. L'éloge de cette aimable et bonne princesse se trouve dans la vénération universelle dont sa mémoire est encore entourée dans nos provinces (*f*).

(*e*) V. les détails du supplice de cette fille dans Grotius : *Historiæ de rubus Belgicis*, lib. VI.

Van Meteren : *Histoire*, etc., liv. XIX (V. N° 25).

Dans les siècles d'ignorance et de barbarie, l'enterrement des personnes vivantes eut lieu dans nos provinces belgiques quelquefois pour vol. La justice était alors fort arbitraire : un meurtrier était tantôt condamné à voir sa maison incendiée, tantôt à être exilé, ou à avoir la tête tranchée ; tantôt il était condamné à une amende, quelquefois il était tiré à quatre chevaux, ou on lui brisait tous les membres sur une roue. Lorsque les parens de la personne assassinée réclamaient l'assassin, ils l'obtenaient des juges, et le mettaient eux-mêmes à mort.

Le viol était souvent puni du bannissement, et quelquefois le coupable était écartelé par des chevaux.

Le voleur était aussi quelque fois déchiré en quartiers ; ceux qui tenaient des maisons de débauche étaient bannis à perpétuité, et les criminels convaincus de péché contre nature, étaient brûlés vifs. (V. *Flandrische Staats-und Rechtsgeschichte bis zum Jahr* 1305, *von L. A. Warnkœnig*, 3ten B, 2te *Abtheilung*, etc., pag. 61 et suiv., Tubingen, 1839.)

(*f*) Avant la suppression des couvens en Belgique par le gou-

Lorsque la trève fut enfin expirée, la guerre se ralluma de nouveau avec plus de fureur que jamais : Spinola emporta le 22 janvier 1622 l'importante place de Juliers, où les États-Généraux avaient mis une forte garnison pour la garder et la remettre aux héritiers du duché de ce nom, qui s'en disputaient la propriété. 308.

Jean-Guillaume, dernier duc de Clèves, etc., étant mort sans enfans en 1609, avait laissé quatre sœurs, dont l'aînée était mariée à Albert-Frédéric, duc de Prusse-Brandenbourg, et la deuxième à Philippe-Louis Palatin, duc de Neubourg. Les représentans de ces quatre sœurs, l'électeur de Saxe, le duc de Nevers de la maison de Clèves et d'autres encore, prétendirent à cette riche succession, qui consistait dans les duchés de Clèves, de Juliers, de Berg, dans les comtés de la Marck, de Ravensbergh, de Ravenstein, de Mœurs, de Zaarwerden, et dans d'autres domaines.

La question devait finalement se décider entre l'électeur de Prusse et le duc de Neubourg, dont les droits étaient le plus fondés ; ils se mirent à l'a-

---

vernement de la république française, on voyait à une demi-lieue de Tervueren, dans la forêt de Soigne, à l'extrémité du jardin des Capucins, un petit bâtiment où l'infante Isabelle se retirait souvent : on y montrait une cellule étroite comme celle d'un religieux de l'ordre de Saint-François où elle logeait ; elle était garnie d'un bois de lit semblable à celui d'un capucin, ayant pour chevet un gros morceau de bois ; vis-à-vis il y avait une tête de mort qu'on disait être celle de l'une de ses femmes de chambre enlevée à la fleur de son âge. A côté de cette petite chambre, on voyait une petite chapelle où on lui disait la messe.

miable et provisoirement en possession de ces États.

L'empereur Adolphe II prétendait décider ce procès en sa qualité de chef de l'empire; mais comme les princes en possession de la succession étaient protestans, la cour de Rome et les électeurs catholiques convinrent qu'on ne laisserait pas passer tant d'États entre les mains des réformés *sans conditions*, et conclurent une ligue, nommée *catholique*, pour assurer à l'empereur la décision de cette grave affaire et le séquestre des biens.

Les princes acatholiques formèrent aussi entre eux une confédération qui fut appelée *l'Union*, pour maintenir les ducs possédans dans leurs droits. Ceux-ci demandèrent en outre des secours aux Provinces-Unies et à la France. La guerre éclata ainsi entre la ligue catholique et l'Espagne, d'une part, et entre l'union protestante, la France et la Hollande, de l'autre. L'on vit dans cette guerre le prince Maurice et Spinola combattre l'un contre l'autre sans enfreindre dans les Pays-Bas la trève de 1609.

Wolfgang, duc de Neubourg, ayant en 1614 embrassé le catholicisme et épousé la sœur du duc de Bavière, fut protégé par les princes catholiques et par le pape, tandis que l'électeur de Brandenbourg fut fortement appuyé par les princes réformés. Cette guerre se confondit en 1618 avec la fameuse guerre de trente ans (V. N°. 325 *n*.), et cessa bientôt par des partages. Le différent fut définitivement terminé par un traité conclu en 1666 entre les maisons de Brandenbourg et de Neubourg.

Spinola mit en 1622 le siége devant Berg-op-

Zoom, mais le prince Maurice le força à le lever avec une grande perte.

Le capitaine espagnol assiégea ensuite Bréda, que Justin de Nassau, fils naturel de Guillaume Ier, défendit avec une rare intrépidité et une constance héroïque pendant environ douze mois, il fut enfin forcé en 1625 à rendre cette forteresse à l'ennemi.

Spinola fit brûler à Bréda le fameux bateau à tourbes au moyen duquel Charles Haranguer, gentilhomme cambresien, s'était emparé de cette place en 1590 (V. No 271).

Le prince Maurice, pour faire lever le siége de Bréda, avait fait une diversion, et assiégea la citadelle d'Anvers; il lui avait fait donner deux assauts sans succès, et fut obligé d'abandonner son entreprise.

Il ne survécut guère à cet échec et à la perte de 309.
Bréda, et mourut d'un squirre et de chagrin à La Haye, le 23 avril 1625, à l'âge de cinquante-huit ans. Il fut enterré à Delf avec une grande pompe funèbre à côté de son père, Guillaume Ier.

Le stathouder Maurice était un des plus grands capitaines des tems modernes : son camp était l'école où de nombreux jeunes militaires de toutes les parties acatholiques et alliées de l'Europe venaient s'instruire dans l'art de la guerre, comme celui de Spinola était le lieu où se rendaient les jeunes officiers catholiques. Les élèves de Maurice, et particulièrement Frédéric-Henri, son frère, et Turenne, son neveu, ont soutenu et même augmenté sa réputation.

La vie de ce prince fut comme une longue chaîne,

rarement interrompue, de siéges, de combats et de victoires : il porta la gloire de sa patrie au plus haut point, rendit ses armes redoutables par terre, et son pavillon formidable par mer. Ce fut dans son armée qu'on se servit pour la première fois de lunettes à longue vue.

Maurice possédait l'art d'enfermer étroitement les places fortes, de pousser un siége avec une activité extraordinaire, et de défendre très-longtems une ville assiégée : Ostende, défendue pendant trente-huit mois, en est la preuve. Il introduisit avec succès tant de pratiques nouvelles et utiles dans la stratégie, que plusieurs écrivains lui assignèrent le premier rang parmi les plus illustres généraux de son tems : aussi, connaissant son mérite, il répondit un jour à une dame de qualité, qui lui demandait indiscrètement quel était le plus grand capitaine de son époque: *Spinola est le second.*

Ce stathouder remporta trois brillantes victoires en bataille rangée, fit lever douze siéges, prit trente-huit villes et quarante-cinq châteaux. Il fallait être habile pour remporter tant d'avantages à une époque où l'on guerroyait pendant la bonne saison, où l'on prenait pendant la mauvaise ses quartiers d'hiver, et où l'on se bornait à chaque campagne à assiéger quelques places, et à livrer rarement des batailles décisives.

Ce prince ne se maria pas : mais il eut de Gertrude de Malines (Geertje van Mechelen), qui descendait de la branche aînée des Berthout, anciens seigneurs de Malines, quelques enfans d'où proviennent, dit Vandervynckt, les diverses branches qui portent toutes

le nom de comtes de Nassau par diplôme de l'empereur Léopold. On les distingue en Nassau-Laleck, Beverweert, Odyck, Auwerkercke, et Woudenburgh; de grands hommes sortirent de ces maisons qui s'illustrèrent dans des ambassades, au service de l'État et dans l'art de la guerre (*g*).

Maurice aurait menacé, selon Vandervynckt, d'épouser sur son lit de mort Gertrude de Malines pour légitimer ses enfans, si Frédéric-Henri, son frère, avait refusé de s'unir à Amélie de Solms, comtesse d'une famille illustre de l'empire. Ce prince était chevalier de l'ordre de la Jarretière. Il tenait tant à ses secrets qu'il avait coutume de dire qu'il brûlerait la partie de son habit qu'il soupçonnerait de les connaître.

§ LII.

Frédéric-Henri, troisième stathouder. Fosse Eugénienne. Le stathouder s'empare de Wesel, de Bois-le-Duc, de Venloo, de Stral, de Ruremonde, de Limbourg, de Maestricht, de Bréda, etc. Il défait les Espagnols devant le fort Saint-Philippe. Nouveaux efforts des provinces méridionales pour se réunir aux provinces du Nord.

Le prince Frédéric-Henri, né à Delft, le 28 février 1584, succéda à la dignité de stathouder, aux do- 310.

(*g*) Vandervynckt : *Histoire des troubles des Pays-Bas*, t. III, part. 8, chap. 2, et t. IV, note 59, pag. 214, édit. de T. Tart, Bruxelles, 1822.

maines et aux talens guerriers de son frère Maurice.

311. Comme le commerce de la république batave, déjà si considérable, avait pris de nouveaux accroissemens par le Rhin et la Meuse avec l'Allemagne, le gouvernement espagnol, jaloux de cette prospérité, résolut d'y mettre des obstacles, en construisant un canal, long d'environ huit lieues, et partant de Rhinberg, pour joindre le Rhin et la Meuse à Venloo, afin de couper aux Provinces-Unies leurs communications avec les États-germaniques.

Le canal fut commencé le 21 septembre 1627, et nommé Fosse Eugénienne, du nom de l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, gouvernante des Pays-Bas espagnols. Mais cette entreprise mal combinée, fut abandonnée lorsqu'elle eut coûté des sommes et des travaux immenses. On en voit encore des vestiges.

312. Frédéric-Henri, qui avait appris l'art de la guerre à l'école de son frère Maurice, fit bientôt connaître ses talens militaires. En commençant ses campagnes en 1626, il se rendit maître d'Oldensel, de Groll, etc.; mais cette guerre se fit, de part et d'autre, par terre, avec des succès presque contrebalancés par des revers.

En 1629, le stathouder communiqua un nouvel élan à ses armes, en s'emparant de la place importante de Wesel; il y trouva de grands magasins et un parc considérable de grosse artillerie. Par cette conquête il força les Espagnols à ajourner tous leurs projets d'attaque contre les provinces d'Utrecht et d'Over-Yssel.

Vers la fin d'avril de 1629, le prince batave assiégea la ville de Bois-le-Duc : on épuisa dans l'attaque et dans la défense toutes les ressources de la

stratégie militaire. Tous les efforts et toutes les diversions, tentés par les Espagnols pour faire lever le siége de ce boulevard du Brabant, échouèrent contre le génie, la prudence et la valeur persévérante du prince d'Orange-Nassau. Le 14 septembre de cette année, le commandant comte de Grobbendonck fut forcé de rendre cette forteresse importante. Le stathouder y fit son entrée, qui était un véritable triomphe.

A ce siége mémorable, se trouvèrent, au camp de Frédéric-Henri, entre autres personnes de distinction, le roi et la reine de Bohême, et les ducs de Wurtemberg et de Holstein.

L'Espagne, humiliée par ces pertes considérables, demanda aux États-Généraux une trève qui lui fut refusée.

Spinola, qui était le seul capitaine dont les grands talens guerriers auraient pu retarder la rapidité des conquêtes du stathouder, fut, dans ces intervalles, rappelé en Espagne : sa gloire militaire avait excité la jalouse envie de ses ennemis à la cour de Madrid; son mérite n'avait même pu obtenir quelque reconnaissance de Philippe IV.

Le prince hollandais redouble alors d'efforts et d'énergie, pénètre dans la Gueldre et dans le Brabant, s'empare en 1631 de Venloo, de Stral, de Ruremonde, et l'année suivante de Limbourg et de la ville importante de Maestricht : il entra en vainqueur dans cette place en présence de trois armées accourues pour la défendre.

En 1633, le stathouder prit la place de Rhinberg,

et défit l'armée espagnole devant le fort Saint-Philippe, dont elle dut précipitamment abandonner le siége.

En 1637, ce prince mit le siége devant Bréda, et obligea cette forteresse à se rendre le 2 octobre de la même année, après quatre mois de siége. Douze ans auparavant, Spinola ne s'en était rendu maître qu'au bout d'un an, après avoir fait des pertes extraordinaires en hommes et en argent. Le cardinal dom Ferdinand, ayant rassemblé toutes ses forces, était accouru pour délivrer cette importante place frontière; mais il échoua devant les talens et la valeur du stathouder. Ce cardinal mourut à Bruxelles, le 9 novembre 1641, à l'âge de trente-trois ans.

Frédéric-Henri, au comble de sa gloire, fut l'idole de sa nation et de l'armée. Les États-Généraux lui avaient déjà donné une nouvelle marque éclatante de leur reconnaissance, en accordant à son fils Guillaume la survivance de sa dignité et de toutes ses charges lorsqu'il n'était âgé que de cinq ans.

313. A cette époque, les provinces méridionales des Pays-Bas, convaincues qu'elles ne recouvreraient leur ancienne splendeur et leur liberté que par leur réunion aux provinces septentrionales, avaient obtenu en 1632, de l'archiduchesse Isabelle, la permission d'entamer encore des négociations avec les États-Généraux et le prince d'Orange-Nassau, pour conclure une paix particulière, sous le nom d'une prolongation de la trêve. Les députés des deux divisions des Pays-Bas se réunirent en conférence d'abord à Maestricht, et ensuite à La Haye en 1632 et 1633; mais sur la

demande expresse des États-Généraux, aucun Espagnol n'y parut.

Les envoyés du Nord communiquèrent à ceux du Midi un plan pour la réunion des dix-sept provinces : les dix provinces belgiques devaient se soustraire au joug de l'Espagne pour ne composer avec les sept autres provinces bataves qu'une seule république. On proposa de conserver dans chaque province la religion telle qu'elle s'y trouvait, et de la protéger d'une manière efficace. Les provinces de la Belgique étaient déclarées souveraines, comme l'étaient déjà celles de l'Union hollandaise, et elles auraient fait des traités, pour leur défense commune et pour leur commerce, avec l'heptarchie batave. On assurait à l'archiduchesse Isabelle, jusqu'à sa mort, le rang, les honneurs et les prérogatives dont elle jouissait.

Ce plan circulait secrètement dans toutes nos provinces : les plus grands seigneurs de la Belgique et une quantité de fonctionnaires publics l'approuvèrent, d'autant plus que l'infante Isabelle, ayant un pied dans la tombe, les provinces méridionales allaient sous peu retomber sous l'odieuse domination espagnole.

L'ombrageux cabinet de Madrid éventa le secret de cette négociation, et les conférences furent rompues le 10 octobre 1633. Plusieurs seigneurs de la haute noblesse, soupçonnés d'avoir donné leur adhésion au plan furent arrêtés et jetés en prison ; mais un bien plus grand nombre d'autres se soustrayèrent aux cachots par une fuite précipitée. Les poursuites

rigoureuses, faites à cette occasion, agitèrent beaucoup les provinces du Midi (*h*).

Le chanoine Loiseau, traducteur de l'*Histoire de la guerre de Flandre,* par Bentivoglio, en parlant des conférences tenues par les députés des dix-sept provinces, ajoute :

« Elles n'eurent d'autre effet que d'irriter le roi « d'Espagne, et de préparer une conjuration de la « haute noblesse de la Flandre (Belgique), où il fut « question d'associer le reste des Pays-Bas à la répu- « blique de Hollande. Ces troubles, qui éclatèrent à « la fin de 1633 et au commencement de 1634, fail- « lirent être funestes aux principaux seigneurs des « Pays-Bas catholiques, qui s'expatrièrent ou furent « emprisonnés par les Espagnols. On les traita comme « s'ils eussent été complices du comte de Bergh, qui, « mécontent de l'Espagne, et n'ayant pas employé « les troupes, dont il était général, comme il aurait « pu pour arrêter les progrès du prince d'Orange, « s'était sauvé du châtiment qu'elle lui destinait, en « se réfugiant en Hollande; peut-être que le marquis « d'Aytone, qui avait la principale autorité dans le « gouvernement des Pays-Bas jusqu'à l'arrivée de l'in- « fant dom Ferdinand, frère de Philippe IV, eût « poussé plus loin la vengeance de la cour de Madrid, « si la crainte d'un soulèvement général ne l'eût en- « gagé à le prévenir par une amnistie (*i*). »

(*h*) V. Vandervynckt, t. III, part. 8, chap. 4, et t. IV, notes 32 et 33, édit. de Tart, Bruxelles, 1822.

(*i*) *Hist. des guerres de Flandre*, t. IV, p. 331, note dernière.

Le cardinal de Richelieu avait fait tous ses efforts pour traverser la réunion des dix-sept provinces, qui, ensemble, auraient mis un grand obstacle aux conquêtes que la France projetait dans les Pays-Bas.

Ces faits prouvent la tendance continuelle des pro- 314.
vinces méridionales et septentrionales à se réunir en un seul État, malgré la continuation de la guerre et la diversité des institutions politiques et religieuses qui les régissaient.

Ces efforts mutuels des provinces, faits d'abord à la Pacification de Gand (Nos 222-223), ensuite à Berg-op-Zoom (No 285), et après à Maestricht et à La Haye (No 313), détruisent la fable de 1830, qu'il y a *antipathie* de caractère entre les habitans du Midi et du Nord des Pays-Bas.

La réunion tant désirée de part et d'autre, et nécessaire à la prospérité et au bonheur réciproques de ces contrées, n'eut lieu qu'en 1815, environ deux siècles après les dernières conférences de La Haye.



§ LIII.

Alliance des Provinces-Unies avec le gouvernement français contre l'Espagne. But politique de la France. Bataille d'Avin. Prise d'Aerschot et de Diest. Sac de Tirlemont. Triste sort de l'armée française dans les Pays-Bas. Manie des tulipes en Hollande (n). Vues perfides de Richelieu sur la principauté d'Orange (n). Succès et revers des parties belligérantes. Batailles de Thionville, de Honnecourt et de Rocroi. Victoires navales de l'amiral Hein. Il s'empare de la flotte d'argent. Richesses des compagnies des Indes. Mort glorieuse de Hein. Conquêtes de la république batave au Brésil. L'amiral Tromp détruit la grande flotte de Philippe IV dans les dunes de la Grande-Bretagne.

315. Au mois de février 1635, la république batave conclut avec Louis XIII, roi de France, un traité d'alliance pour attaquer les possessions de l'Espagne dans la Belgique avec une armée de soixante mille hommes. Le cardinal de Richelieu, premier ministre de France, envoya en conséquence un héraut d'armes au cardinal infant pour lui déclarer la guerre. Cette ancienne cérémonie fut pratiquée en Europe pour la dernière fois.

Le but politique de cette alliance était de la part de la France, d'étendre ses frontières dans les Pays-Bas espagnols, d'affaiblir la monarchie de la péninsule et d'élever la puissance française au-dessus de toute autre en Europe.

L'armée du roi de France, sous les ordres des maréchaux de Châtillon et de Brézé, entra dans le Luxembourg, se joignit, un peu plus tard, aux troupes de Frédéric-Henri, et gagna sur les Espagnols le 20 mai 1635 la bataille d'Avin ou d'Avent, près de Terwagne, dans le pays de Liége (*k*) 316.

Après cette victoire, le stathouder réunit son armée à celle de Louis XIII, commanda en chef les troupes combinées, et pénétra dans le Brabant; il y prit les villes d'Aerschot et de Diest, et le 6 juin de la même année il emporta d'assaut Tirlemont. Cette ville ayant refusé de capituler, fut livrée à toutes les horreurs d'un sac épouvantable. Le prince d'Orange-Nassau punit sévèrement les soldats qui y avaient commis des cruautés révoltantes (*l*).

Les armées réunies assiégèrent ensuite Louvain, mais les vivres et les fourrages leur manquèrent bientôt, et la mésintelligence se mit entre les chefs; ils levèrent donc ce siége et prirent leurs quartiers d'hiver. L'armée française eut les siens vers la Gueldre; la plus grande partie de cette armée périt par l'intempérie de l'automne, la rigueur de l'hiver, la

---

(*k*) V. sur le lieu de cette bataille Dewez : *Histoire générale de la Belgique,* t. V, pag. 286-287, Bruxelles, 1806.

(*l*) Ce fut vers cette époque que la manie des tulipes avait saisi comme d'un vertige les habitans des Provinces-Unies : il y eut de ces fleurs qui se vendaient comme des objets précieux au prix de mille et quatre mille florins. En 1637 la somme employée au commerce des tulipes, s'élevait de cinq à six millions. Les tableaux furent détrônés et cédèrent leur place à ces fleurs.

disette et les maladies. Au printems les débris en furent transportés par eau en France.

Le cardinal de Richelieu, ennemi de la république batave, accusa le gouvernement hollandais d'être la cause de la levée du siége de Louvain et du désastre de l'armée française dans la Gueldre. Il ne paraît pourtant pas que cette accusation ait été fondée; elle ne se trouve, dans le principe, que dans des auteurs français.

Il est vrai que le prince Frédéric-Henri, son épouse et sa mère, Louise de Coligni avaient de motifs pour n'être pas contens de la politique tortueuse deRichelieu et du cabinet de Versailles dont ils avaient pénétré les vues perfides et l'ambition conquérante dans les Pays-Bas. Mais que déduire de cette disposition d'esprit? Certes, ce ne fut pas le stathouder qui créa l'insalubrité de la saison et du climat, les froids rigoureux de l'hiver, la disette des vivres et les maladies qui moissonnèrent les troupes.

La faute en était à Richelieu lui-même qui n'avait pris aucune mesure pour assurer la subsistance de l'armée française dans les Pays-Bas, et ne s'était pas concerté avec les États et le stathouder pour les vivres dont les troupes avaient besoin (*m*).

(*m*) Le ressentiment du prince d'Orange-Nassau tombait naturellement sur le premier ministre de la cour de France, dont ce prince ne pouvait guère aimer le machiavelisme : la principauté d'Orange, enclavée dans le comtat d'Avignon, était gouvernée au nom du stathouder par Jean d'Orsmal, seigneur de Valkenbourg, qui s'y comportait presqu'en souverain.

Le prince reçut des renseignemens positifs que ce gouverneur

L'année 1638 fut néfaste pour les armes de la ré- 317.
publique; son entreprise sur Anvers échoua, et son armée fut défaite à Calloo : Maurice de Nassau, fils du comte Guillaume, y fut tué, à l'âge de vingt-un ans, avec deux mille Hollandais. Les Espagnols firent douze cents prisonniers, s'emparèrent de dix-huit pièces d'artillerie et de quatre-vingts bateaux chargés de munitions et de vivres.

Les armées des États ne se distinguèrent par terre, que par la prise de Gennep, en 1641, par celle de Sas-de-Gand, en 1644, et par le siége de Hulst, qui tomba en leur pouvoir en 1645.

Les Français assiégèrent en 1639, Thionville; mais ils essuyèrent une défaite complète devant cette place, le 7 juin de la même année, et perdirent en tués et en prisonniers, au-delà de six mille hommes; ils furent en conséquence forcés par les Espagnols de lever le siége de cette ville.

Le 19 juin 1640, l'armée française s'empara d'Ar-

---

avait offert cet État au pape, à l'Espagne et à la France, et que le cardinal de Richelieu, auteur de cette perfidie, venait d'offrir à Valkenbourg, pour cette principauté, la somme de quatre cent mille livres en argent comptant, et une terre rapportant vingt mille livres de rente, située en Provence.

Frédéric-Henri, voyant l'urgence des circonstances, envoya à Orange M. Knuyt, l'un de ses conseillers intimes, avec des instructions secrètes pour s'assurer du gouverneur traître. D'Orsmal étant allé un jour de la citadelle dans une maison de la ville, Knuyt fit investir cette demeure; le gouverneur s'y barricada et voulut s'y défendre en attendant du secours; mais il fut blessé mortellement par des coups de feu tirés à travers la porte.

ras à la vue des troupes commandées par le cardinal Ferdinand, infant d'Espagne et gouverneur des Pays-Bas espagnols ; elles étaient au nombre de trente mille hommes.

Mais les Français, sous les ordres du maréchal de Grammont, furent mis en déroute, le 26 mai 1642, à Honnecourt, par Francisco de Mélas, gouverneur-général *ad interim* des provinces belgiques. Cette sanglante bataille fut nommée par les Français, qui ne sont pas les premiers à plaisanter sur leurs revers, *la journée des éperons,* parce que la cavalerie s'était servie de ses éperons pour se soustraire aux poursuites de l'ennemi.

Pendant que Mélas assiégeait Rocroi, Louis, duc d'Enghien, neveu du stathouder, qui par ses exploits guerriers obtint le nom de grand Condé, accourut, à l'âge de vingt-deux ans, au secours de la place en danger, et défit complétement dans ses environs l'armée espagnole, dans une bataille très-sanglante, le 19 mai 1643. L'Espagne y perdit sa fameuse infanterie, organisée sur le même pied que celle des Suisses; le comte de Fontaine, qui la commandait, fut tué. Cette action eut lieu le cinquième jour du règne du jeune Louis XIV.

Le prince de Condé s'empara ensuite de Thionville ; et Gaston, duc d'Orléans, se rendit maître de Béthune, de Courtrai, etc.

Le 7 septembre 1646, le duc d'Enghien prit la ville de Furnes; il reçut ensuite un puissant secours de la flotte batave, sous les ordres de l'amiral Tromp, et força, le 7 octobre de cette année, l'importante

place de Dunkerque à se rendre aux armes victorieuses de la France et de la république hollandaise.

Pendant que la valeur de Frédéric-Henri étendait 318.
les frontières de l'heptarchie, les flottes bataves enlevèrent à l'Espagne des richesses immenses et des colonies considérables; elles avaient défait et détruit ses escadres jusque dans les ports de Lisbonne, de Cadix, de la Corogne, etc.

Le célèbre Pierre Hein, fils d'un pêcheur de Delfs-Have, qui s'éleva par ses talens et sa bravoure jusqu'au grade de grand-amiral de Hollande, reçut le commandement de la flotte des Indes Occidentales. En 1626 il attaqua dans la baie d'Honduras une escadre espagnole de douze frégates qui convoyait plusieurs navires chargés de richesses du nouveau Monde; il détruisit la flotte ennemie, et fit échouer tous les vaisseaux de transport sur des bancs de sable: là il les dépouilla de leurs charges, et mit ensuite le feu aux navires. L'an 1627, il conduisit son riche butin en Hollande, où il fut reçu avec les plus grands honneurs.

Dirk Simonz et Pierre Adriansz enlevèrent à cette époque d'autres trésors aux Espagnols.

La compagnie des Indes Occidentales, encouragée par la capture de tant de richesses, envoya en 1628 Hein, avec une escadre de trente-un vaisseaux, pour s'emparer de *la flotte d'argent,* qui était forte de vingt-sept voiles, et devait revenir en Espagne avec des trésors précieux du Pérou: l'amiral la rencontre dans les eaux de la Havane, fond sur elle, la défait et s'en empare.

Hein ne garda que quatre galions et un navire marchand pour y placer sa riche proie, et brûla tous les autres vaisseaux de l'ennemi. Il revint dans sa patrie avec cette prise extraordinaire, consistant en plusieurs caisses d'argent, d'or, de perles, de pierreries, de cochenilles, d'ambre gris, de musc et d'autres marchandises de grande valeur; l'ensemble était estimé environ *vingt millions,* sans compter les bâtimens, les canons, etc.

Ce fut alors [1629] que les États conférèrent à Hein la charge de grand-amiral de Hollande.

La compagnie des Indes Occidentales mit à la disposition des États-Généraux des sommes considérables, et distribua à ses actionnaires un bénéfice de cinquante pour cent.

La compagnie des Indes Orientales avait reçu vers la même époque pour environ trois cent mille écus de salpêtre du Bengale qu'elle offrit gratuitement à l'État pour être employé dans l'armée du prince Frédéric-Henri.

319. De nombreux corsaires infestaient alors la mer de Flandre : Hein y est envoyé avec une forte escadre pour détruire ces pirates; mais il rencontre une flotte espagnole à laquelle il ne s'attend pas: il s'élance sur elle, place son navire entre deux vaisseaux et lâche des deux côtés des bordées pressées à l'ennemi; il tombe à la première décharge de l'artillerie espagnole, en 1629; mais son lieutenant prend sa place, couvre Hein d'un manteau, et continue de commander au nom de l'amiral: la victoire reste fidèle au pavillon batave, l'escadre ennemie est dé-

faite et perd trois frégates, que les vainqueurs conduisent à Amsterdam.

Les États, pour perpétuer le souvenir des exploits glorieux de Hein et de leur reconnaissance, lui élevèrent un mausolée superbe dans la vieille église de Delft.

En 1631, le stathouder, à la tête d'une armée de quinze mille hommes d'infanterie et de trois mille de cavalerie, résolut de s'emparer de Dunkerque, siége des formidables corsaires qui rôdaient continuellement sur les côtes de l'Océan et y attendaient les navires hollandais à leur retour des Indes. Mais lorsqu'il allait livrer bataille à l'armée espagnole, les députés des États qui étaient avec lui et ne connaissaient pas l'art de la guerre ni les ressources d'un homme de génie, s'opposèrent à la détermination du prince, qui se retira.

Dans la même année, les Espagnols armèrent à Anvers une flotte de trente-cinq frégates et de douze chaloupes, pour faire une invasion en Zélande; mais cette escadre entière fut prise et détruite en septembre 1631, dans le canal du Slaak, par la flotte des Provinces-Unies; plus de quatre mille prisonniers tombèrent au pouvoir des vainqueurs.

Le pavillon hollandais obtint vers cette époque 320.
d'autres succès considérables au Brésil, dont Jean Maurice, comte de Nassau-Sigen, conquit en 1637-1638 la plus riche moitié; il en fut gouverneur jusqu'en 1644.

La république batave tenait au dix-septième siècle 321.
le sceptre des mers : ses amiraux avaient sur les

Espagnols et sur les Portugais une supériorité si marquée, et étaient animés d'une haine si profonde pour leur nom, qu'ils osèrent tout entreprendre pour anéantir leurs flottes et leur commerce maritime, et s'emparer de leurs riches colonies.

322. Philippe IV, voyant qu'il n'y avait plus de sûreté pour sa navigation aux Indes et pour le reste de ses possessions d'outre-mer, résolut de prendre une détermination décisive pour exterminer les flottes hollandaises; il fit en conséquence équiper une escadre de soixante-dix vaisseaux de guerre, montée par vingt mille hommes, dont il confia le commandement à d'Ocquendo.

Martin-Happerz Tromp, né à la Brièle, en 1597, qui parvint par son génie et sa valeur au grade d'amiral, reçoit en 1639 l'ordre des États-Généraux et du prince d'Orange-Nassau, d'aller avec vingt-huit vaisseaux combattre ce formidable armement.

Tromp partage sa petite flotte en deux divisions, et ne garde avec lui que douze navires : ayant aperçu l'escadre ennemie, composée de soixante-sept voiles, il attend que les ténèbres de la nuit cachent l'infériorité de ses forces; il fond alors sur ces nombreux vaisseaux, rompt deux fois à coups de canon leur ligne et s'empare de deux navires.

A la pointe du jour, d'Ocquendo ayant vu l'escadrille qui avait osé attaquer sa puissante flotte, ordonne de l'anéantir, et s'élance lui-même sur le vaisseau de l'amiral hollandais, lui jette le grapin et se croit déjà sûr de sa personne. Mais Tromp lui tire ses bordées avec tant de rapidité, que l'amiral espa-

gnol est forcé de lâcher prise et de couper son câble. L'amiral batave, furieux qu'un Espagnol ait osé essayer de s'emparer de lui, redouble d'activité, poursuit son ennemi au milieu de la ligne espagnole, s'attache à son vaisseau, et par les coups pressés de son artillerie, le coule à fond.

D'Ocquendo se sauve dans sa chaloupe, gagne un autre vaisseau et ordonne à son escadre de se réfugier dans les dunes de l'Angleterre (V. N° 327 *n.*), où Charles Ier avait promis de le protéger.

Tromp reçoit un renfort de dix-sept voiles et bloque les Espagnols sur les côtes de la Grande-Bretagne. Le monarque anglais défend toute hostilité dans ses parages; mais les États-Généraux ordonnent à leur amiral d'attaquer l'ennemi, et lui envoient un nouveau secours d'environ soixante-dix navires de toutes grandeurs.

Le roi d'Angleterre fait sortir trente vaisseaux de ses ports pour soutenir les Espagnols; mais Tromp leur oppose une escadre sous les ordres du vice-amiral Cornelissen de Witt, pour les empêcher de prendre part au combat; alors il commence à canonner de loin la flotte; puis, profitant du vent, il fond de près sur les Espagnols avec un acharnement sans exemple. La manœuvre et l'habileté du tir sont pour lui; ses canons tonnent à coups précipités, et leur envoient trois bordées pendant qu'ils n'en tirent qu'une seule. Les Espagnols voyant une grande partie de leurs vaisseaux démâtés et percés de boulets, et n'ayant aucun espoir d'échapper à une défaite complète, coupent précipitamment leurs câbles, et lais-

sent aller leurs navires au caprice des flots et des vents. Dix-sept de leurs vaisseaux sont coulés bas ou deviennent la proie des flammes; d'autres se brisent sur les côtes, et plusieurs autres enfin échouent sur le rivage.

Les débris de cette grande flotte se réfugièrent, à la faveur d'un épais brouillard, à Douvres; mais ils étaient dans un état si déplorable, que huit vaisseaux seulement purent gagner les ports de la péninsule. Tromp, couvert de lauriers, retourna avec les riches dépouilles de l'ennemi dans sa patrie, où il fut reçu en triomphateur. Cette grande victoire navale porta un coup mortel à la marine espagnole.

§ LIV.

Philippe IV demande la paix aux Provinces-Unies. Politique des États-Généraux. Conclusion de la paix à Munster en 1648. *Substance de ce traité. Fin de la guerre de trente ans. Diocèses cédés aux princes protestans. Évêché bizarre* (n.). *Mort du prince Frédéric-Henri. Caractère de ce stathouder.*

323. Philippe IV prévoyant que les Provinces-Unies lui feraient éprouver des revers plus considérables par terre, et des pertes toujours plus grandes par mer, se détermina enfin à reconnaître franchement leur indépendance, et leur demanda la paix. Son but ultérieur était de diriger toutes ses forces contre la

France, pour humilier cette puissance et diminuer son influence sur les affaires politiques de l'Europe. Les circonstances lui paraissaient favorables dans un moment où le despotisme du cardinal Mazarin, alors premier ministre, avait excité dans ce pays un mécontentement général.

Les hommes d'État de la république batave avaient pénétré la politique intéressée de l'alliance française, et prévirent que le voisinage des Français, qui étendaient toujours leurs conquêtes dans les Pays-Bas espagnols, leur serait avec le tems plus funeste que celui de l'Espagne, parce que celle-ci, étant placée entre la Batavie et la France, servirait de barrière à la république.

Ce principe devint le ressort de la politique des États-Généraux : le cardinal de Richelieu leur avait proposé le partage des provinces belgiques qu'ils rejetèrent pour ne pas avoir les Français sur leurs frontières. Mais cette politique était-elle bien fondée? Les Provinces-Unies auraient agrandi leur territoire et gagné plusieurs places frontières pour le défendre. Ces forteresses auraient d'ailleurs servi de remparts et de barrières à l'Union batave.

C'est ainsi que, par l'érection du royaume des Pays-Bas en 1815, les dix-sept provinces étaient en contact immédiat avec le royaume de France; mais la ligne des fortifications sur les frontières méridionales les garantissait d'une invasion soudaine des Français. Il n'est que trop vrai que le cabinet des Tuileries, ainsi que celui de Saint-James, a préparé et

fomenté la révolution belge de 1830; mais il aurait tout aussi bien pu susciter la révolte en Hollande, à quelques lieues de ses frontières, si ce pays se fût trouvé sur le volcan allumé depuis 1829-1830 sous la Belgique. Aussitôt que les provinces méridionales sont envahies par un voisin puissant, les provinces septentrionales sont exposées à de grands dangers. L'on sait que Louis XIV, s'étant emparé des provinces belgiques, se rendit en 1672 maître en peu de tems de trois provinces de l'Union batave; et la Belgique, conquise par la république française, facilita la conquête de la Hollande en 1795.

324. Les États-Généraux, d'accord avec le prince Frédéric-Henri, résolurent donc d'assurer les provinces méridionales des Pays-Bas à l'Espagne, et de lui accorder les bienfaits de la paix; ils députèrent en conséquence des ambassadeurs à Munster, en Westphalie, où s'assemblait un congrès de toutes les puissances de l'Europe pour régler les différens qui depuis longtems divisaient les souverains.

Le cardinal Mazarin chercha par de sourdes menées à empêcher la conclusion du traité; mais les États surmontèrent toutes ses intrigues et conclurent, le 8 janvier 1647, une paix particulière avec Philippe IV. Cette convention reçut des extensions et fut ratifiée par celle du 27 décembre de la même année.

Ces actes diplomatiques conduisirent enfin les parties contractantes au mémorable traité de Munster,

rédigé en soixante dix-neuf articles, entre les plénipotentiaires hollandais et espagnols, le 30 janvier 1648; il mit fin à la terrible guerre de religion qui avait, pendant quatre-vingts ans, désolé les dix-sept provinces, et à laquelle prirent part trois générations de l'Espagne et des Pays-Bas. La souveraineté des Provinces-Unies fut alors reconnue par toutes les puissances européennes, qui depuis longtems avaient applaudi à leur héroïque constance et à leurs hauts faits d'armes.

Voici les principaux articles du traité de Munster: 325.

« Le roi (d'Espagne) reconnaît les États-Généraux « des Pays-Bas réunis pour libres et souverains, sur « lesquels ni lui ni ses successeurs n'auront jamais « aucune prétention.

« Les sujets et les habitans des pays respectifs « pourront fréquenter, séjourner et commercer dans « les pays de l'un et de l'autre, tant par mer et par eau « que par terre.

« La navigation et le trafic des Indes Orientales « et Occidentales seront maintenus en conformité « des octroits relatifs à cet objet. Les Espagnols borneront leur navigation aux Indes Orientales, « comme aussi les Hollandais s'abstiendront de fréquenter les places des Espagnols dans ces mêmes « contrées.

« Quant aux Indes Occidentales, les sujets et les « habitans des dominations respectives s'abstiendront « de naviguer dans les lieux garnis de forts, loges « ou châteaux, possédés par l'autre partie.

« La fréquentation, la conversation et le commerce

« entre les sujets respectifs ne pourront être em-
« pêchés.

« *L'Escaut sera fermé du coté des États.*

« Les sujets et les habitans des pays respectifs al-
« lant dans les pays l'un de l'autre, se comporteront
« à l'égard de la religion en toute modestie, sans
« donner aucun scandale de parole ou de fait, et
« sans proférer aucun blasphème.

« Les églises, colléges, etc., de l'obéissance du
« roi, rentreront dans la jouissance de leurs biens
« situés sous la domination des Provinces-Unies.

« On ne pourra construire aucun nouveau fort
« dans les Pays-Bas, ni de l'un ni de l'autre côté,
« ni creuser aucun nouveau canal ou fossé, par les-
« quels on pourrait repousser l'une ou l'autre partie. »

Des réjouissances publiques furent ordonnées dans la république batave pour célébrer ce grand événement; mais elles furent différées à La Haye jusqu'au 5 juin suivant, jour anniversaire de la quatre-vingtième année de la mort des infortunés comtes d'Egmont et de Horn ; elles devinrent donc en même tems une réparation éclatante de l'honneur que le duc d'Albe avait voulu leur ravir par un supplice infamant (*n*).

(*n*) La pacification de Munster mit en 1648 aussi fin à la fameuse guerre de trente ans qui avait commencé en 1618, à l'occasion d'une révolte en Bohême : les Bohémiens, mécontens de l'empereur Ferdinand II, avaient placé la couronne royale de leur pays sur la tête de l'électeur palatin Frédéric V, qui, par sa mère, était neveu des princes stathouders Maurice et Frédéric-Henri. Presque tous les princes de l'Europe prirent une part ac-

Le prince Frédéric-Henri ne vit pas la conclusion définitive du traité de Munster, que ses victoires et ses conquêtes, et les hauts faits d'armes de la marine batave avaient provoqué: il mourut d'une goutte remontée, à La Haye, le 14 mars 1647, âgé de soixante-trois ans; il était universellement estimé et aimé; sa mort laissa de longs regrets dans la famille d'O- 326.

tive à cette longue et sanglante série de combats, qui causa un embrasement général (V. N° 308 *n*.).

Le traité de Munster, pour indemniser les princes réformés d'Allemagne des pertes qu'ils avaient faites, leur donna les archevêchés de Magdebourg et de Brême, et les évêchés d'Halberstatt, de Camin, de Minden, de Schwerin, de Ratzebourg, de Lubeck, etc. Cette mesure politique fut suivie par le gouvernement français et les princes de l'empire germanique en 1802, et par les grandes puissances de l'Europe en 1815.

Pour mettre d'accord les ducs de Brunswick-Lunebourg, qui avaient pris possession de l'évêché d'Osnabruck, le traité de Westphalie établit que ce diocèse serait possédé alternativement par un prince luthérien de cette maison, et par un prince catholique; ce qui fut exactement observé.

Le chapitre était composé de vingt-cinq chanoines, dont trois luthériens; en 1764, le second fils du roi d'Angleterre en était évêque.

Quand le prélat était de la religion réformée, l'administration des affaires ecclésiastiques catholiques appartenait à l'archevêque de Cologne, comme métropolitain; et le pape nommait le vicaire apostolique du Nord pour les fonctions spirituelles.

Ce bizarre évêché, supprimé depuis la première révolution de France, était une anomalie, comme les nomminations que faisaient dans le tems les évêques d'Anvers aux places des ministres réformés, dans le marquisat de Berg-op-Zoom, et les réparations des temples protestans, exécutées par une grande abbaye, située sur les frontières du Brabant et de la mairie de Bois-le-Duc, qui y était propriétaire des dîmes.

range-Nassau et dans la nation hollandaise. Il fut enterré à Delft, à côté du grand Taciturne, son père, et du prince Maurice son frère, avec une pompe funèbre digne de son haut rang et des services signalés qu'il avait rendus à la république. Il portait le titre d'Altesse que Louis XIII, roi de France, lui avait donné pour remplacer celui d'Excellence, que prenait son frère.

Ce prince, aussi grand capitaine que le stathouder Maurice, mit la dernière main à l'établissement de la république batave, que son père avait glorieusement commencé, et que son frère avait consolidé et étendu par ses brillantes expéditions militaires. Les soldats avaient une entière confiance en lui, et l'appelaient leur *père,* parce qu'il était fort doux envers eux. Il a laissé des *mémoires* dans lesquels il trace avec clarté les principaux événemens de ses campagnes.

Sous le stathoudérat de Frédéric-Henri, les Hollandais vivaient dans la sécurité, dans le bonheur et dans l'opulence: ils bénissaient le pouvoir d'un prince bon et aimable, qui travaillait sans relâche à leur prospérité et à leur gloire, qui réconciliait les partis et ne persécutait jamais personne. Il prouva souvent qu'il portait un grand intérêt aux catholiques-romains, et il ne dépendit pas de lui qu'ils n'obtinssent l'exercice public de leur culte.



SECTION TROISIÈME.

HISTOIRE DES DEUX GRANDES DIVISIONS DES DIX-SEPT PROVINCES DES PAYS-BAS, DEPUIS LEUR SÉPARATION, EN 1648, JUSQU'A LEUR RÉUNION EN ROYAUME DES PAYS-BAS, EN 1815.

---

§ I.

Guerre dans les provinces belgiques entre la France et l'Espagne. Batailles de Lens et des Dunes. Louis XIV épouse l'infante d'Espagne, et renonce avec elle aux droits sur les possessions espagnoles. Il s'empare d'une grande partie de la Belgique. L'Espagne demande la protection des Provinces-Unies. Traité de triple alliance. Paix d'Aix-la-Chapelle.

Après le congrès de Westphalie, la France, affai- 327.
blie par les guerres civiles de la Fronde, et abandonnée de la république batave, soutint seule la lutte contre l'Espagne : l'archiduc Léopold, gouverneur des Pays-Bas catholiques, remporta des avantages sur elle dans la Flandre; mais il fut défait par le prince de Condé, dans les plaines de Lens, le 20 août 1648.

Cette guerre se poursuivit pendant dix ans avec

des succès et des revers des deux côtés. Enfin, le 4 juin 1658, le maréchal de Turenne gagna la fameuse bataille des Dunes, près de Dunkerque sur dom Jean d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas espagnols, et sur le prince de Condé, qui avait embrassé le parti de l'Espagne (*o*).

328. Cette défaite et d'autres pertes considérables en Belgique engagèrent Philippe IV à acheter la paix à Louis XIV ; elle fut conclue le 7 novembre 1658, dans l'île des Faisans, située dans la Bidassoa.

Ce traité, dit *des Pyrénées,* portait, entre autres articles qui intéressent les Pays-Bas, que Louis XIV épouserait Marie-Thérèse d'Autriche, fille aînée de Philippe IV. Ce prince accorda à l'infante une dot de cinq cent mille écus, à la condition qu'avant son mariage elle renoncerait formellement *à toutes ses prétentions sur les États de son père et de sa mère,* et qu'après la célébration des noces, le roi et la nouvelle reine de France ratifieraient tous deux cette renonciation. Les articles 35-38 portaient qu'il était fait abandon à Louis XIV de différentes places, villes, bourgs, etc., de l'Artois, de la Flandre, du Hainaut et du Luxembourg. Le monarque français s'engageait,

---

(*o*) Les Dunes sont des collines de sable accumulées, à ce qu'il paraît, par des vents impétueux d'une manière bizarre, sur quelques plages de l'Océan : on donne particulièrement le nom de Dunes aux côtes de la Flandre entre Dunkerque et Nieuport, et à une grande rade sur les bords orientaux de la Grande-Bretagne, vis-à-vis de Kent, qui est défendue par les châteaux de Deal, Walmer, etc.

de son côté, à rendre les autres villes et possessions qu'il avait conquises et qui furent spécifiées.

Cette alliance avait été longtems projetée par le cardinal Mazarin, qui savait bien que la renonciation du roi et de la reine n'empêcherait pas Louis XIV de faire valoir, en tems opportun, les prétentions de sa femme sur les États de l'Espagne.

Philippe IV mourut le 17 septembre 1665, en 529.
laissant toutes les provinces de sa vaste monarchie dans un état remarquable de faiblesse et d'épuisement (*p*). Charles II, son fils, âgé de quatre ans, lui succéda sous la régence de la reine-mère. Philippe avait épousé en premières noces Élisabeth de France, fille de Henri IV, et en deuxième mariage Marie-Anne d'Autriche, fille de l'empereur Ferdinand III; il eut pour descendans Marie-Thérèse d'Autriche et Charles II.

Le moment était venu pour Louis XIV de réaliser le plan de Mazarin qui dirigeait toujours le cabinet de Versailles : la politique invente des prétextes pour justifier les entreprises des rois.

Il y avait dans le Brabant, dans le Limbourg, etc., quelques cantons qui renfermaient des biens sujets au droit de dévolution : d'après ce droit coutumier, les enfans du premier lit avaient l'assurance de la possession des biens propres du survivant des deux

---

(*p*) Quand ce monarque eut perdu une grande partie des Pays-Bas, le Portugal, la Catalogne, le Roussillon, etc., on lui donna pour devise un fossé avec cette légende : *Plus on lui ôte, plus il est grand.*

époux qui ne pouvait ni les aliéner, ni en disposer au profit des enfans d'une union postérieure.

Le droit de dévolution différait du droit de succession : les enfans du premier mariage n'acquéraient pas la succession par la mort de l'un de leurs parens, ils ne gagnaient que la possession éventuelle, qu'ils obtenaient définitivement par le décès de l'autre parent.

Louis XIV voulut bien confondre d'abord le droit de dévolution, qui tout au plus était applicable à des biens particuliers dans quelques districts, avec celui de succession ; il l'appliqua ensuite, par un étrange bouleversement de principes, au droit de succession à la souveraineté des provinces entières où ces cantons étaient situés, et réclama pour la reine les duchés de Brabant et de Limbourg, le comté de Flandre et la Franche-Comté, à l'exclusion de Charles II, roi d'Espagne : il assurait qu'il n'avait pas reçu la dot de son épouse.

Le monarque français, comptant plus sur la force de ses armes que sur ses droits, entra donc, en 1667, avec la reine, la cour et une armée d'environ quarante-cinq mille hommes, sous les ordres du maréchal de Turenne, dans les Pays-Bas espagnols, qui étaient sans défense, sans ressources et sans crédit, et il en conquit en peu de tems une grande partie : le marquis de Ciudad-Rodrigo n'avait que huit mille combattans environ à opposer au conquérant français.

L'Espagne, effrayée de ces pertes, et craignant d'en subir de plus grandes, demanda la protection de la république batave, naguère son ennemie acharnée.

Ces conquêtes faciles et rapides, qui conduisaient la France au centre de la Belgique, firent conclure à La Haye, le 28 janvier 1668, un traité de triple alliance entre les Provinces-Unies, l'Angleterre et la Suède, intéressées dans cette guerre improvisée, qui fit entrevoir les projets futurs de Louis XIV. 330.

Ces trois puissances convinrent donc d'engager le roi de France à faire la paix avec l'Espagne, à la condition que Charles II lui abandonnerait les conquêtes faites dans les provinces belgiques, ou bien qu'il lui assignerait des avantages équivalens dans d'autres provinces de ses États. Il était stipulé que si le monarque français s'opposait à ces propositions, les trois puissances alliées s'engageaient à lui déclarer la guerre par terre et par mer. Presque tous les souverains de l'Europe, craignant de nouveaux envahissemens de la France dans les États limitrophes, étaient disposés à prendre part à cette lutte inattendue.

Les États-Généraux envoyèrent à la cour de France M. Van Beunigen, leur ministre plénipotentiaire, qui parla à Louis XIV avec autant de fermeté et d'assurance que s'il eût représenté un des plus puissans princes du continent. Le monarque français s'irrita qu'un petit État voulût tracer des bornes à ses conquêtes et se constituer l'arbitre des rois; dès lors il médita de s'en venger, dissimula et se soumit à la nécessité des circonstances.

Les articles d'un traité de paix furent combinés à Saint-Germain entre les ministres de Louis XIV et Van Beunigen. Comme ce diplomate batave avait le

verbe haut, et opposait une fermeté inflexible au ton de supériorité que prenaient les Français, M. de Lionne lui dit un jour : *Ne vous fiez-vous pas à la parole du roi? — J'ignore,* répondit Van Beunigen, *ce que veut le roi, mais je sais ce qu'il peut.*

Enfin, par le traité de paix d'Aix-la-Chapelle du 2 mai 1669, préparé à Saint-Germain, l'Espagne céda à la France les conquêtes qu'elle avait faites dans les Pays-Bas espagnols, et Louis XIV lui restitua la Franche-Comté.

Il est remarquable que cette convention ne fait aucune mention des causes de cette guerre inopinée ni des prétentions de la reine de France. La cour de Madrid, qui ne résista à la force majeure, savait bien que les Hollandais, d'après leur politique, interviendraient dans une nouvelle guerre contre la France, parce que celle-ci s'approchait toujours des frontières de leur république.

§ II.

Guillaume II, quatrième stathouder. Troubles en Hollande. Mort du prince Guillaume II. Abolition du stathoudérat. Mécontentement général que cause cette mesure.

331. Le prince Guillaume II succéda en 1647, au stathoudérat et à toutes les autres dignités et charges de Frédéric-Henri, son père.

Le traité de Westphalie avait à peine été signé, que des troubles graves surgirent dans l'Union batave, comme il n'arrive que trop souvent dans les répu-

bliques, surtout en tems de paix. Les États de la province de Hollande, dont les idées d'économie formaient alors en grande partie la politique, décrétèrent la diminution et la réforme de l'armée.

Le stathouder dénonça aux États-Généraux cet acte comme attentatoire à la souveraineté de la nation et dangereux pour la sûreté de la patrie, qui était exposée au ressentiment du cabinet de Versailles, pour avoir conclu le traité de Munster sans lui et malgré lui; de plus, la Batavie n'était pas bien sûre de la sincérité de la réconciliation de la cour de Madrid.

La plus grande partie des membres des États-Généraux embrassèrent, le 5 juin 1650, la cause du prince, qui était soutenu par un parti très-nombreux et par l'armée entière, le prièrent de se mettre à la tête d'une députation et de se rendre dans les villes de la province de Hollande, afin d'empêcher le licenciement des troupes. Mais les magistrats ne se rendirent pas à ses ordres : plusieurs villes refusèrent même de recevoir les députés. La régence d'Amsterdam s'offrit à recevoir le prince d'Orange-Nassau avec les honneurs dus à son rang, mais elle s'obstina à ne pas admettre la députation.

Une opposition dangereuse éclata donc entre le stathouder, les États-Généraux et l'armée d'une part, et la plus riche et la plus puissante province de l'heptarchie de l'autre.

Un accident aigrit encore davantage les esprits qui étaient déjà fort agités : l'amiral Corneliszoon de Witt, revenu du Brésil avec les débris de sa flotte, fut ac-

cusé d'avoir abandonné son poste sans le consentement du conseil que les États-Généraux avaient établi dans ces parages. Guillaume II, comme grand-amiral, le fit arrêter, et l'assemblée des États donna ordre à l'amirauté d'Amsterdam d'emprisonner les six capitaines qui étaient revenus avec de Witt.

Les États provinciaux de Hollande se plaignirent de ces mesures, et la régence d'Amsterdam força les prisons de l'amirauté et rendit la liberté à de Witt et aux six officiers.

Le prince Guillaume, outré de ces affronts, fit mettre en prison, à Loevestein, six députés des États de la province, qui montraient le plus de résistance à ses ordres et à ceux des États-Généraux. L'armée, dévouée au stathouder, offrit de venger son honneur outragé, et marcha de nuit, sous le commandement de Guillaume-Frédéric, comte de Nassau et gouverneur de la Frise, sur Amsterdam, pour s'en emparer par surprise et en punir les magistrats. Mais la régence, avertie par le courrier de Hambourg qui avait traversé l'armée, du danger qui la menaçait, se mit en état de défense.

Tout annonçait une guerre civile, lorsque les magistrats de Hollande, voyant s'élever des partis considérables contre eux, proposèrent un accommodement qui fut accepté le cinquième jour du siége de la ville. Le prince d'Orange-Nassau se contenta de la satisfaction qu'Amsterdam offrit de se conformer à ses décisions relatives aux troupes à conserver sous les armes, et que Birchet, bourgmestre de la cité, serait éloigné de la régence. Le prince rendit les six députés

prisonniers à la liberté, à la condition qu'ils seraient privés de leurs places.

Ce quatrième stathouder mourut de la petite vérole, le 6 novembre 1650, à l'âge de vingt-quatre ans. Il avait épousé Henriette-Marie Stuart, fille de Charles Ier, roi de la Grande-Bretagne; cette princesse accoucha d'un fils, huit jours après la mort de son époux, lequel devint plus tard stathouder et monta sur le trône d'Angleterre sous le nom de Guillaume III. 332.

Les États de la province de Hollande, qui était la plus influente des sept Provinces-Unies, étaient tellement animés contre le prince Guillaume II, pour les faits que nous venons de tracer succinctement, qu'ils l'accusèrent faussement d'avoir aspiré à la souveraineté de la nation; et afin de ne plus être contrariés par ses successeurs dans ce qu'ils croyaient appartenir à leur souveraineté provinciale, ils abolirent le stathoudérat, et payèrent ainsi d'ingratitude les services immenses qu'ils avaient reçus du grand Taciturne et de ses descendans. 333.

Le peuple et la noblesse, sincèrement attachés à la maison d'Orange-Nassau, montrèrent le plus vif mécontentement de cette mesure impolitique. L'armée et les nombreux amis de cette dynastie ne virent cette résolution qu'avec le plus grand regret; mais les États de Hollande acquirent la suprématie sur les autres provinces, et dominèrent toutes les délibérations des États-Généraux. Ils demeurèrent sourds à des vœux universellement manifestés, retinrent dans leurs mains la puissance souveraine, accordèrent aux villes le droit de nommer leurs magistrats, et con-

fièrent à l'assemblée des États-Généraux la direction de la marine et de l'armée.

Ces changemens politiques, faits en dépit de la nation, et auxquels on ne s'attendait pas, furent suivis de mouvemens tumultueux et de révoltes : les magistrats dévoués au nouvel ordre de choses furent l'objet de la censure et de l'animosité du public. Les différentes provinces ne se soumirent à ce nouveau gouvernement de la république que malgré elles et successivement; la Zélande brava même les autres en proclamant le prince Guillaume III son stathouder. La province de Groningue et les Ommelanden élurent le comte Guillaume-Frédéric, déjà stathouder héréditaire de la Frise. Les autres provinces demeurèrent en attendant sans gouverneur-général.

Tout annonçait une contre-révolution, lorsque des événemens inattendus retardèrent la réalisation du projet des nombreux partisans de la maison d'Orange-Nassau.



§ III.

Charles Ier, roi d'Angleterre, fait prisonnier par ses sujets révoltés. Ambassadeurs hollandais qui demandent grâce au Parlement britannique pour la vie de Charles. Exécution du monarque anglais. Première guerre entre les Provinces-Unies et la Grande-Bretagne. Victoires navales de l'amiral Tromp. Succès de Ruyter. Victoire et mort de Van Galen. Troubles dans la république batave pour rétablir le stathoudérat. J. de Witt nommé grand-pensionnaire et opposé par les États au nombreux parti du prince d'Orange-Nassau. Combat naval de Nieuport et de Dunkerque entre les amiraux Tromp et Monck. Batailles maritimes de Katwyk et de Scheveningue entre les mêmes amiraux. Mort héroïque de Tromp. Les Provinces-Unies demandent la paix. Elle leur est accordée par Cromwell, à condition que la maison d'Orange sera exclue à perpétuité de toute charge publique. Troubles dans les provinces à cause de cette exclusion.

Charles Ier, roi de la Grande-Bretagne, avait déjà 334.
irrité ses peuples par l'influence qu'il avait donnée à ses courtisans. Il mit le comble au mécontentement général par l'introduction forcée de la liturgie presbytérienne en Angleterre et en Écosse.

Les Anglais et les Écossais, sourdement préparés à une révolution, ne virent dans ces rites religieux qui se rapprochaient, à leurs yeux prévenus, du culte catholique (No 270, *n.*), que le bouleversement

de leur liberté, et bientôt la guerre civile éclata. Après plusieurs batailles livrées par le roi contre les parlementaires, la perte de celle de Nazerbi, en 1645, décida du sort du monarque. Charles, désespéré, se jeta dans les bras de l'armée d'Écosse, qui le livra lâchement au Parlement anglais.

335. Le prince de Galles et le duc d'York, fils de l'infortuné roi, se réfugièrent en 1649, à La Haye, auprès du stathouder Guillaume II, leur beau-frère. Le prince de Galles, depuis Charles II, se présenta dans une assemblée solennelle aux États-Généraux, et les pria d'intercéder auprès du Parlement britannique pour la vie de son père.

Nulle puissance en Europe n'avait élevé une voix suppliante en faveur du malheureux Charles Ier; les États-Généraux seuls députèrent en Angleterre, MM. Pauw et Joachimi, âgés l'un de soixante-dix-sept et l'autre de quatre-vingt-trois ans, comme ambassadeurs extraordinaires, pour tâcher d'arracher le monarque anglais au sort fatal qui lui était réservé.

Arrivés à Londres, le 5 février 1649, jour où le roi devait être condamné à mort, les députés demandèrent d'abord à Cromwell un sursis à l'exécution du souverain. Le tyran de l'Angleterre les renvoya pour le lendemain au Parlement.

Dans une noble et courageuse harangue, Pauw fit sentir modestement et librement à cette assemblée tout l'odieux que le supplice de son roi ferait retomber sur la nation britannique, lui fit pressentir les suites funestes d'une extrémité si révoltante, et demanda enfin grâce pour la vie de Charles.

Le Parlement, pour se dispenser de répondre à un discours si vrai et si convaincant, leva la séance. La mort du roi était irrévocablement résolue; Charles Ier eut la tête tranchée, le 9 février 1649, dans la quarante-neuvième année de son âge.

Une grande rivalité existait à cette époque entre 336. la Grande-Bretagne et la république batave qui se disputaient l'empire et le sceptre des mers. Les Provinces-Unies avaient donné asile aux fils proscrits de l'infortuné Charles, et osèrent, seules entre toutes les puissances de l'Europe, refuser de reconnaître la république anglaise, et Cromwell, meurtrier de son roi, pour son protecteur.

Ce dictateur britannique, craignant que les États bataves ne soutinssent le nombreux parti de Charles II, frère de la princesse d'Orange-Nassau, contre son autorité, proposa à l'heptarchie hollandaise un traité d'étroite alliance : il fut rejeté.

On arma alors de part et d'autre des flottes formidables pour commencer une guerre acharnée.

L'amiral hollandais Tromp, à la tête d'une escadre de quarante-deux vaisseaux, fut attaqué par l'amiral Blacke à la hauteur de Douvres : ce fier Anglais avait commencé par exiger que les navires hollandais baissassent pavillon devant le sien; mais Tromp défit son rival en mai 1652. Il pouvait écraser la flotte britannique; mais les instructions des États-Généraux lui défendaient de poursuivre ses succès.

Pendant les commotions et les tumultes politiques qui agitaient les partis de la république batave, l'amiral de Ruyter fut substitué à Tromp, parce que

celui-ci passait pour être attaché à la maison d'Orange-Nassau : de Ruyter, escortant une escadre marchande, battit cette même année, 1652, près de Calais, la flotte anglaise sous les ordres de Georges Ayscue ou Askue, forte de quarante-deux voiles.

Les Anglais, pour se venger de leurs défaites, mirent l'amiral Blacke à la tête d'une escadre de soixante-douze vaisseaux de guerre : le commandant britannique attaqua, en octobre 1652, de Ruyter et Corneliszoon de Witt qui n'avaient qu'environ soixante-trois voiles ; la bataille fut longue, acharnée et sanglante : les deux flottes souffrirent beaucoup, mais la victoire resta indécise.

L'activité des Hollandais répara en peu de tems la perte causée à leur marine : soixante-douze vaisseaux sous le commandement de Tromp, auquel on avait rendu justice, sortirent des ports de la république et escortèrent trois cents navires marchands. En décembre 1652, l'amiral batave rencontre Blacke dans les environs de Douvres avec une escadre de quarante voiles, le force à accepter la bataille, le défait et lui enlève plusieurs vaisseaux.

337. Comme cette guerre désastreuse se poursuivait avec des succès et des revers de part et d'autre, et compromettait la sûreté du commerce néerlandais, de nouveaux troubles civils surgirent dans toutes les provinces : partout on criait qu'il fallait rétablir le stathoudérat et investir de cette dignité le prince Guillaume III pour terminer avec gloire cette lutte sanglante et abaisser l'orgueil anglais. Les nombreux partisans de la maison d'Orange-Nassau, et particu-

lièrement la province de Zélande, secondèrent ce projet. De toutes parts on entendait le cri national des Hollandais : *Oranje boven! Orange en haut! Orange au-dessus de tout!*

Pour faire échouer ces desseins et opposer au parti du prince d'Orange un chef habile, les États nommèrent, en 1652, grand-pensionnaire de Hollande, Jean de Witt, homme actif, pénétrant, grand politique, républicain rigide, et aussi grand ennemi de l'élévation du prince d'Orange-Nassau qu'ami de sa grandeur personnelle. Son but constant était de faire rayer l'institution du stathoudérat des lois de la république, et de ruiner pour toujours la puissance de la maison d'Orange.

En attendant, ni les Hollandais ni les Anglais ne se 338.
tenaient pour vaincus : chaque partie belligérante cherchait dans son animosité à écraser sa rivale pour posséder seule le trident de Neptune.

Vers le commencement de mars 1653, une bataille meurtrière se livra entre Tromp et Blacke : l'amiral hollandais escortait avec soixante-trois navires une flotte marchande composée de cent cinquante voiles; Blacke avait le même nombre de vaisseaux, mais qui étaient plus grands. Ce combat acharné dura trois jours consécutifs : chaque pavillon s'en attribua la victoire et fit de grandes pertes.

A la même époque, Jean Van Galen, qui commandait les forces navales de la république dans la Méditerranée, tint six vaisseaux anglais bloqués dans le port de Livourne : huit voiles britanniques vinrent à leur secours : Van Galen empêche leur jonction,

fond sur les navires ennemis, en prend deux et en coule trois autres à fond. Ce brillant fait d'armes lui coûta la vie : il mourut d'un coup de feu qui lui avait fracassé la jambe. Il fut enterré avec pompe dans l'église neuve d'Amsterdam, où les États reconnaissans lui firent ériger un superbe mausolée.

Le 12 juin 1653, l'amiral Tromp, ayant sous ses ordres quatre-vingt-quinze voiles, trouva, à la hauteur de Nieuport, l'amiral Monck, depuis duc d'Albemarle, qui commandait un pareil nombre de vaisseaux, mais qui étaient plus vastes : les deux escadres s'attaquent avec un emportement égal, et ce combat acharné fut un des plus longs, des plus opiniâtres et des plus sanglans dont les annales de la marine fassent mention ; l'amiral britannique Deane est tué, et un vaisseau hollandais, percé de plusieurs coups sous l'eau, sombre sous voiles avec son équipage. Les Anglais cèdent enfin le champ de bataille aux Bataves.

Mais l'habile Monck, profitant de la faveur du vent, se trouve le lendemain devant Dunkerque : là le combat recommence avec plus de fureur que la veille ; chaque flotte veut exterminer l'autre et porte à sa rivale les coups les plus terribles. Le désordre se met enfin dans l'escadre de Tromp, et deux vaisseaux entièrement rasés, tombent au pouvoir de Monck ; la nuit sépare les combattans, qui, trop affaiblis et trop maltraités pour continuer cette longue lutte, rentrent dans leurs ports respectifs afin de radouber leurs navires.

339. La flotte hollandaise étant réparée, Tromp met à la voile au commencement d'août 1653, avec un nom-

bre plus considérable de vaisseaux pour anéantir les forces de l'ennemi du nom batave : il trouve Monck dans les eaux de Katwyk, et engage de nouveau avec lui un combat très-meurtrier, mais qui n'est pas décisif.

Vers le 7 du même mois, l'amiral hollandais livre 540.
à Monck, entre les bouches de la Meuse et Scheveningue, avec une flotte de cent et trente voiles, une des plus sanglantes batailles que les fastes maritimes nous retracent. Le commandant britannique a sous ses ordres un nombre égal de vaisseaux, mais qui, en grandeur, surpassent les navires bataves. Le sort des Provinces-Unies et de la Grande-Bretagne dépend de la victoire ou de la défaite de cette journée.

Une foule immense de Néerlandais accourent sur le rivage pour contempler de leurs yeux inquiets cette épouvantable lutte : l'action s'engage vers sept heures du matin; les deux escadres s'assaillissent et se canonnent avec une égale animosité; l'artillerie tonne à coups pressés, des mâts tombent, des navires s'abattent, des pavillons disparaissent, des vaisseaux se balancent sur leur quille et sombrent sous voiles. On ne vit peut-être jamais plus de prudence, de courage et de bravoure de la part de deux rivaux déterminés à vaincre ou à mourir pour le salut et la gloire de leur patrie. Les détonations étourdissantes de plusieurs milliers de pièces de canon se font entendre sans interruption le long des côtes bataves et jettent l'effroi sur le rivage. L'Océan est agité par les mouvemens des flottes et par les décharges incessantes de l'artillerie et de la mousqueterie; les flots sont

teints du sang des combattans et couverts des débris de vaisseaux brisés ou brûlés.

Tromp traverse quatre fois avec son escadre la flotte ennemie et lui fait éprouver de grandes pertes; il lui coule à fond plusieurs navires et en fait sauter d'autres en l'air avec un fracas épouvantable; il rompt enfin la ligne anglaise où le désordre commence ; mais lorsqu'il est au moment de saisir les ailes de la victoire qui plane encore indécise, l'amiral Goodson l'investit de toutes parts avec plusieurs vaisseaux. Tromp donne et presse ses ordres sur le tillac avec son intrépidité et son sang-froid ordinaires, sûr de se tirer par son habileté de ce pas périlleux, lorsqu'une décharge de mousqueterie lui perce la poitrine : *Courage,* dit-il à ses matelots en tombant, *j'ai achevé ma carrière, achevez la vôtre, et consacrez-la toute entière à la patrie!*

Brédérode prend sa place, tâche de cacher la mort de l'amiral et continue le combat avec acharnement. Mais les Anglais apprennent bientôt qu'ils n'ont plus à craindre leur redoutable ennemi ; ils redoublent d'efforts. L'escadre hollandaise connaît enfin la mort du *grand-père des matelots;* elle se bat avec le dernier désespoir et porte aux Anglais les coups les plus hardis, mais sans unité et sans ordre; le grand Tromp n'y est plus. La confusion se met dans ses rangs; des vaisseaux abandonnent la ligne, et une défaite complète en est la suite.

Cette fatale journée coûta à la république batave vingt-six vaisseaux de guerre, environ quatre mille morts et six mille prisonniers. Les pertes de l'ennemi

étaient bien inférieures ; mais sa flotte était tellement disloquée qu'elle ne put poursuivre sa victoire.

A la nouvelle de la mort de l'amiral Tromp, qui avait remporté trente-trois victoires navales, et du désastre de son escadre, la consternation se répandit dans l'heptarchie. Les États-Généraux décernèrent les plus grands honneurs à la mémoire du grand homme, frappèrent des médailles pour perpétuer ses hauts faits d'armes, et le firent inhumer avec une grande pompe funèbre dans la vieille église de Delft, où reposaient d'autres héros de la république. Ils lui élevèrent dans ce temple un beau mausolée en marbre, dont l'épitaphe porte que *Tromp cessa de vivre et de vaincre.*

Le célèbre Martin-Happertz Tromp s'était embarqué pour les Indes, comme matelot, à l'âge de huit ans : il fut pris successivement par les pirates barbaresques et anglais, et apprit sous ces hardis forbans toutes les ruses des combats de mer. Parvenu au faîte des honneurs, il vécut modestement dans l'aisance, et n'accepta entre tous les titres qu'on lui offrait que celui de *Grand-Père des matelots.* 341.

Les Provinces-Unies, affaiblies par les efforts extraordinaires des derniers armemens, et par la malheureuse issue de la bataille de Scheveningue, demandèrent la paix à la Grande-Bretagne. Mais, comme la famille d'Orange-Nassau était féconde en grands hommes, Cromwell, craignant que le prince Guillaume III, si souvent demandé pour stathouder, ne vengeât un jour l'assassinat juridique de Charles I[er], son grand-père, mit pour condition que les États-Généraux *excluraient à perpétuité la maison*

d'Orange-Nassau de toute charge publique. Tout autre citoyen pouvait y parvenir.

Cet usurpateur avait en outre le projet de réunir les Provinces-Unies aux îles britanniques ; mais prévoyant que son projet ne pourrait se réaliser tant que la famille d'Orange-Nassau serait revêtue du pouvoir, il voulut l'en écarter à tout prix et ne consentit à la paix qu'à cette condition.

Le stathoudérat avait été aboli par les intrigues politiques de la province de Hollande depuis la mort du prince Guillaume II; mais la maison d'Orange n'avait pas été exclue de toute charge publique, de sorte que la condition *sine quâ non* de Cromwell mit le comble à la disgrâce politique de cette ancienne famille.

Le grand-pensionnaire Jean de Witt, ennemi prononcé de la maison des Nassau-Orange, consentit avec empressement à cette clause déshonorante pour la patrie. Les États-Généraux la rejetèrent; mais la province de Hollande y souscrivit. La paix fut signée entre Cromwell et les États-Généraux, à Westminster, le 15 avril 1654, et les choses furent rétablies dans l'état où elles se trouvaient avant la guerre.

Les ambassadeurs bataves, qui avaient plus de sentiment national que J. de Witt, obtinrent par des efforts soutenus qu'on ne ferait pas mention de l'exclusion des princes de la maison d'Orange-Nassau dans le traité de paix.

La forme du gouvernement batave était alors toute républicaine, sans aucun contre-poids, et le

grand-pensionnaire occupait pour ainsi dire la place du prince Guillaume III.

A peine l'exclusion impolitique des princes d'O- 342.
range-Nassau fut-elle connue du public, qu'elle excita dans toute la république de violens murmures, des séditions et des révoltes. Deux seules provinces se soumirent d'abord à cet acte honteux ; les autres furent obligées plus tard de suivre cet exemple.

La noblesse et le peuple se ressouvenaient qu'ils devaient leur liberté, leur indépendance et leur prospérité à cette ancienne maison, que le grand Taciturne avait sacrifié sa vaisselle, ses bijoux, ses trésors et ses biens pour fonder, au prix de sa vie, la république des sept provinces, que les princes Maurice et Frédéric-Henri, ses fils, la consolidèrent et l'agrandirent par leurs exploits glorieux, et firent respecter son pavillon sur toutes les mers, et son drapeau sur le continent.

§ IV.

Guerre des Provinces-Unies contre la Suède. Combat sanglant dans le Sund entre les amiraux de Wassenaar d'Opdam et Wrangel. Guerre des Bataves contre le Portugal. Mort de Cromwell. (n.) Charles II, roi de la Grande-Bretagne. Seconde guerre de la république hollandaise contre l'Angleterre. L'amiral de Ruyter en Afrique. Ordres imprudens de J. de Witt. Mort glorieuse de de Wassenaar.

Pendant que des troubles, excités par l'exclusion à 343.
perpétuité de la maison d'Orange-Nassau, agitaient

la république, Charles-Gustave, roi de Suède, fit la guerre à Frédéric III, roi de Danemarck, et mit en 1658 le siége devant Copenhague.

Frédéric s'adressa aux États-Généraux et leur demanda des secours contre son puissant voisin. Le grand-pensionnaire de Witt, pour empêcher que la Suède ne s'emparât du passage du Sund, qui l'aurait rendue maîtresse de la mer Baltique, et n'opprimât le plus ancien allié de la république, décida les États-Généraux à secourir le roi de Danemarck. Le brave amiral Jacques de Wassenaar, seigneur d'Opdam et de Hensbrok, fut chargé de cette périlleuse mission.

De Wassenaar, ayant sous ses ordres une flotte de quarante-cinq voiles portant treize compagnies de troupes de débarquement, arrive devant le Sund, en 1658, et y trouve l'amiral Wrangel avec une escadre supérieure à la sienne pour défendre ce fameux passage, qui dans l'endroit le plus étroit n'a qu'une demi-lieue de large : l'amiral batave, tourmenté par un accès violent de goutte, résout avec son conseil de guerre de franchir cet espace sous le feu terrible des forts d'Elsinbourg et de Cronenbourg, placés sur les deux rives opposées pour défendre le passage.

Il se fait porter au pied du grand mât de son vaisseau, y donne ses ordres avec le plus grand sang-froid, et ordonne le combat : il brave une grêle épouvantable de boulets, partie des deux châteaux, et est exposé pendant deux heures au feu le plus vif des vaisseaux suédois; son vice-amiral de Witt-Vitensz et trente-sept hommes tombent percés de balles à ses côtés, et plus de cent autres sont blessés. Des

brûlots ennemis mettent le feu à son navire, l'artillerie le perce, et des boulets tirés à fleur d'eau font pénétrer quelques pieds d'eau dans sa cale. D'Opdam, en proie aux plus cuissantes douleurs, est imperturbable au pied de son mât au milieu de si grands périls; après un combat acharné de six heures, il s'empare enfin de trois vaisseaux suédois, brûle ou coule à fond huit autres vaisseaux, et force Wrangel à se réfugier avec une perte de mille hommes, sous le canon de la citadelle de Cronenbourg, où Charles-Gustave contemple la défaite de sa flotte. De son côté, le roi de Danemarck regardait cette lutte sanglante du haut d'une tour de Copenhague. De Wassenaar ne perdit qu'environ quatre cents hommes, parmi lesquels se trouvait Pierre Floriszoon.

Wrangel eut beau s'attribuer le succès de cette journée, de Wassenaar ne perdit aucun vaisseau, et fit entrer un fort secours en hommes, en vivres et en munitions dans la ville de Copenhague. L'amiral suédois se retira alors dans les ports de la Suède pour réparer ses pertes, et d'Opdam resta avec sa flotte dans la Baltique jusqu'à la conclusion de la paix entre le Danemarck et la Suède, en 1659.

La république batave soutint vers cette époque aussi la guerre contre le Portugal; elle se borna d'abord au Brésil, qui fut cédé en 1654 aux Portugais par capitulation. Mais en 1657 de Wassenaar, à la tête d'une flotte, exigea d'Alphonse IV, satisfaction des insultes faites à ses compatriotes dans ces parages, et la restitution du Brésil. Sur son refus, il commença les hostilités et se rendit maître de plu-

sieurs vaisseaux chargés de sucre; il revint en Hollande avec un trophée de vingt-un navires ennemis. Cette lutte maritime se termina en 1661, par un traité de paix. La cour de Lisbonne s'engagea à payer à la république sept millions de florins pour le Brésil.

344. Après la mort de Cromwell (*q*) et le pouvoir éphémère de Richard, son fils, Charles II monta en 1660

(*q*) Olivier Cromwell, qui sous le titre de ***Protecteur de la république anglaise,*** avait usurpé la place de Charles I[er], était mort en 1558, à l'âge de cinquante-cinq ans, par suite des angoisses de la terreur.

Cet homme d'une audace surprenan te, d'une intrépidité rare, et d'une force physique et morale extraordinaire, vit enfin que les ruses de sa politique étaient découvertes, que son autorité au lieu de s'affermir devenait de plus en plus douteuse, et qu'il était entouré d'ennemis irréconciliables et de faux amis; il ne se crut nulle part en sûreté.

La société lui faisait peur parce qu'il y craignait le poignard, et la solitude l'ennuyait parce qu'il s'y trouvait sans gardes. Couvert d'une épaisse cuirasse, toujours armé et entouré de troupes nombreuses, il s'imagina qu'il était continuellement poursuivi par le fer des assassins prêts à venger le régicide de Charles I[er].

Il ne revint jamais d'un endroit par le chemin qu'il avait pris pour y aller, ni par la route droite. Il avait fait construire un grand nombre de chambres au palais de Whitehall, et chacune avait un escalier dérobé qui conduisait à la Tamise. C'était là que l'usurpateur se retirait tous les soirs; il ne couchait jamais deux nuits de suite dans la même pièce.

Cet état de cruelles angoisses, sur lequel tous les historiens du tems sont d'accord, causa à cette âme ambitieuse et bourrelée une fièvre lente qui le conduisit au tombeau. L'idée de l'autre vie l'épouvantait et redoublait ses remords : « Est-il bien vrai, dit-il « un jour à un ministre, qu'un élu ne peut jamais tomber ni être « réprouvé ? — Rien de plus sûr, répliqua l'ecclésiastique. — Je

sur le trône de son infortuné père, Charles Ier, grâce aux heureuses entreprises de l'amiral Monck, duc d'Albemarle. Les États-Généraux le firent complimenter par le célèbre amiral de Wassenaar, et lui rendirent des honneurs distingués.

Charles ne pouvait demander davantage; mais il ne put oublier l'ingratitude des chefs du gouvernement batave qui avaient privé son neveu Guillaume III du stathoudérat et des autres dignités et charges dont ses ancêtres avaient été revêtus depuis Guillaume-le-Grand, fondateur de la république, jusqu'à Guillaume II.

Les États-Généraux, pour ne pas rompre en visière avec ce puissant monarque, engagèrent les États de la province de Hollande à casser l'acte de l'exclusion qu'ils avaient porté en 1654 contre la maison d'Orange-Nassau (N° 341); mais ils ne revêtirent point le prince Guillaume III des dignités de ses ancêtres.

Cette demi-mesure ne satisfit point le roi de la Grande-Bretagne; et comme la suprématie du commerce hollandais excitait la jalouse envie des Anglais, le cabinet de Saint-James, qui aspirait à l'empire des mers, exigea, pour avoir un prétexte de commencer la guerre, que les bâtimens britanniques pussent entrer librement dans tous les établissemens

---

« n'ai donc rien à craindre, ajouta Cromwell, car je me rappelle « d'avoir été autrefois en état de grâce. »

Son corps fut embaumé et déposé dans le caveau des rois d'Angleterre; mais en 1660, au commencement du règne de Charles II, il en fut extrait, traîné sur une claie, pendu au gibet et ensuite jeté dans une fosse sous la potence.

bataves : à ce prix était attaché le maintien de la paix.

Sur le refus de la république de souscrire à cette condition humiliante et ruineuse, les Anglais commencèrent les hostilités en 1663, enlevèrent à la compagnie hollandaise ses établissemens en Afrique, mirent l'embargo sur tous les vaisseaux bataves qui se trouvaient dans les rades de l'Angleterre, et conduisirent plus de deux cents navires marchands dans leurs ports. Ces actes d'hostilité eurent lieu sans déclaration préalable de guerre, laquelle ne fut dénoncée qu'en 1665.

345. Le célèbre Michel-Adrien de Ruyter fut envoyé par les États-Généraux en Afrique pour venger le pavillon de la république. Cet intrépide capitaine défit les Anglais, leur reprit les forts enlevés, s'empara de quelques-uns de leurs établissemens et de plusieurs vaisseaux.

346. L'amiral de Wassenaar sortit dans ces entrefaites avec une escadre d'environ quatre-vingt-treize voiles pour combattre la flotte britannique sur les côtes de la Hollande; mais les vents contraires l'empêchèrent de livrer bataille dès la première rencontre.

Le grand-pensionnaire J. de Witt, mécontent de ce retard, fit ordonner à de Wassenaar d'attaquer l'ennemi aussitôt qu'il le trouverait.

Cet ordre imprudent, téméraire peut-être, pouvait avoir les suites les plus désastreuses. Mais de Witt, qui comptait d'un côté sur l'habileté et l'intrépidité de l'amiral, craignit de l'autre que son attachement pour la maison d'Orange-Nassau ne lui fît différer trop longtems la bataille; il savait qu'une

victoire éclatante abaisserait l'orgueil de la Grande-Bretagne, et il se flattait qu'une défaite lui assurerait les secours de la France et des alliés de la république.

Les deux flottes se rencontrent enfin entre Noorwich et Yarmouth; l'escadre sous les ordre du duc d'Yorck (depuis Jacques II) a l'avantage du vent. L'amiral hollandais, voyant que l'occasion d'engager une action générale lui est défavorable, montre ses instructions à ses principaux officiers : *Mes amis,* leur dit-il, *il ne nous reste aucune alternative, il nous faut en ce jour cueillir des lauriers ou des cyprès : vaincre ou mourir!* Aussitôt les deux flottes s'attaquent avec acharnement; mais l'ordre de bataille se rompt, et les divers vaisseaux se battent avec une espèce de fureur les uns contre les autres. De Wassenaar et Yorck s'assaillissent avec animosité, et leurs canons tonnent à coups pressés; l'artillerie batave vomit la mort tout autour du commandant anglais, qui est dans le plus grand péril; trois de ses principaux officiers tombent à ses côtés, lorsqu'une étincelle met le feu au magasin à poudre du commandant de la république : son vaisseau, monté par environ six cents hommes, se brise à l'instant et saute en l'air avec une détonation épouvantable, le 4 juillet 1665. De Wassenaar n'était âgé que de cinquante-cinq ans.

Les États-Généraux, pour perpétuer les hauts faits d'armes de ce grand homme, et la reconnaissance de la république, lui firent élever un magnifique mausolée dans la grande église de La Haye.

M. Imhoff, qui a composé une fort belle épitaphe

pour cet amiral, assure que de Wassenaar, environné de forces supérieures, se fit sauter lui-même avec tout son équipage, pour ne pas tomber avec le pavillon de sa patrie entre les mains de ses ennemis.

De Wassenaar s'était également distingué dans la guerre sur le continent, ainsi que par des négociations diplomatiques dont la république l'avait chargé.

Le désastre du vaisseau-amiral fut pour la flotte hollandaise le signal d'une déroute complète : dix-huit de ses vaisseaux tombèrent entre les mains du vainqueur ou furent coulés à fond et détruits par les flammes.

§ V.

Bataille de quatre jours dans les Dunes entre les amiraux de Ruyter et Monck. Combat de Sudforland. De Ruyter brûle la flotte anglaise dans la Tamise. Paix de Bréda. Troubles pour le rétablissement du stathoudérat. Édit perpétuel et loi éternelle contre la maison d'Orange-Nassau

547. A la nouvelle de la défaite de l'escadre de Wassenaar, le peuple devint furieux et en imputa les malheurs à J. de Witt (V. Nº 346). Le nombreux parti de la maison d'Orange-Nassau déploya alors beaucoup d'activité pour faire rétablir le stathoudérat.

Le grand-pensionnaire tint tête à ce nouvel orage, et équipa en peu de tems une nouvelle flotte considérable dont le commandement fut confié à l'amiral de Ruyter qui, couvert de lauriers, était de retour de son expédition d'Afrique.

A la tête d'une escadre de quatre-vingt-cinq vais-

seaux, neuf brûlots et huit yachts, de Ruyter rencontre l'amiral Monck dans les Dunes avec une flotte d'environ quatre-vingts bâtimens de guerre, et engage avec lui les 11, 12, 13 et 14 juin 1666 une des plus sanglantes actions dont les fastes de la guerre navale fassent mention. Les deux escadres se canonnent avec une animosité sans pareille, aucune ne veut céder, la nuit suspend la bataille, qui recommence le lendemain avec le même acharnement. Le quatrième jour, l'amiral anglais voyant sa flotte abîmée, s'avoue enfin vaincu et se retire avec ses débris dans le port de Plymouth.

De Ruyter enleva à l'ennemi six vaisseaux, en brûla ou coula à fond dix-sept autres, lui tua au-delà de cinq mille hommes, et fit trois mille prisonniers; parmi ces derniers se trouvaient le vice-amiral Berkeley, mortellement blessé, et l'amiral Ayscue ou Ascue. Le commandant batave ne perdit que quatre navires et huit cents hommes, le lieutenant-amiral Evertsen et le vice-amiral Van der Hulst. Les États-Généraux ordonnèrent des actions de grâces en l'honneur du Dieu des armées, qui furent solennellement célébrées pendant un jour entier. Le gouvernement anglais, pour cacher la défaite de sa flotte, fit faire des feux de joie à Londres.

Les Anglais remirent bientôt à la mer avec quatre-vingt-douze vaisseaux et vingt brûlots, et attaquèrent avec fureur, le 14 août 1666, l'amiral de Ruyter, qui avait sous ses ordres quatre-vingt-huit navires, neuf brûlots et dix yachts; cette rencontre eut lieu entre Sudforland et les bancs de Flandre. Les Hollandais,

après un combat acharné, furent forcés de céder le champ de bataille à l'ennemi.

De Ruyter, mal secondé par quelques-uns de ses lieutenans, fut en quelque sorte enveloppé par les vaisseaux britanniques ; forcé de reculer pour la première fois de sa vie, il s'écria dans un moment de désespoir : *Grand Dieu ! pourquoi parmi tant de milliers de boulets ne s'en trouve-t-il pas un qui me délivre de la vie !* Il se retira en combattant et en si bon ordre, que Louis XIV disait que cette retraite lui avait acquis plus de gloire que s'il eût gagné la bataille. Effectivement il ne perdit que deux navires, et les Anglais en abandonnèrent quatre.

348. Le 6 juin 1667, l'amiral de Ruyter s'avance avec une escadre de soixante-dix voiles vers les côtes de la Grande-Bretagne : arrivé le 19 à l'embouchure de la Tamise, il envoie une escadrille de dix-huit bâtimens légers, sur laquelle se trouve (de Witt, frère du grand-pensionnaire, comme commissaire de la république, pour remonter la Tamise et y détruire tous les vaisseaux qui défendent ce fleuve.

Cette flottille emporte le fort de Sheerness qu'elle brûle, et arrive à Chatam, où presque toute la marine royale se trouve. Les Anglais, pour empêcher le passage de la Tamise, avaient coulé à fond deux grands navires et quatre brûlots, et tendu une grosse chaîne dans les flots ; deux batteries construites sur les rives opposés, défendaient ce fleuve, et six vaisseaux en surveillaient les approches.

Les Hollandais bravent ces grands obstacles et s'avancent avec leur intrépidité ordinaire par le long

défilé, où mille bouches à feu des batteries et de la flotte vomissent sur eux une grêle épouvantable de boulets et de mitraille; d'autres débarquent et s'emparent des retranchemens et de leur artillerie. Le capitaine Jean Van Brackel franchit la barre et fond sur une frégate ennemie dont il se rend maître; l'escadre suit cet exemple : Jean Danielszoon Van den Rhyn, capitaine de brûlot, rompt la chaîne et met le feu à un vaissseau : plusieurs autres grands navires deviennent également la proie des flammes, et *le Royal Charles,* l'un des plus grands vaisseaux de l'Angleterre, est enlevé. Les Bataves poursuivent leurs succès et remontent la Tamise jusqu'à Upnor, où ils incendient encore *le Royal Oak, le Royal London* et *le Grand-James*.

Londres était dans la plus grande consternation; si de Ruyter avait eu quelques milliers d'hommes pour opérer le débarquement, il se serait facilement emparé de cette capitale, qui eût été sans doute livrée au pillage et aux flammes.

Le danger que Londres venait de courir, la peste et un incendie effrayant qui avaient désolé cette grande cité (*r*), engagèrent Charles II à faire la

(*r*) Cet immense embrasement paraît avoir éclaté chez un boulanger, par l'éruption des flammes de son four; un vent violent souffla pendant trois jours et donna au feu la violence la plus intense. L'incendie dévasta plus de treize mille deux cents maisons, quatre cents rues, quatre-vingt-neuf églises, l'hôtel-de-ville, plusieurs hôpitaux, etc. Sur vingt-six quartiers dont se composait alors cette grande ville, quinze furent ruinés, et huit souffrirent de grands dommages.

paix ; elle fut conclue à Bréda, le 31 juillet 1667.

Le gouvernement britannique, pour faire diversion, avait pendant cette guerre engagé l'évêque de Munster, qui formait des prétentions sur Borkelo, à armer contre la république. Soutenu par l'or de l'Angleterre, ce prince mitré fit de grands armemens et se rendit maître de plusieurs places dans l'Over-Yssel et dans le comté de Zutphen ; mais les États reçurent un secours de six mille hommes de Louis XIV, et forcèrent le prélat à signer la paix à Clèves, le 18 avril 1666.

249. Pendant les hostilités avec la Grande-Bretagne, le nombreux parti de la maison d'Orange-Nassau, à laquelle la noblesse et le peuple étaient dévoués, avait travaillé activement à rétablir le stathoudérat, et un complot dont le roi d'Angleterre était l'âme, avait été ourdi pour investir le prince Guillaume III, neveu du monarque anglais, de toutes les dignités de ses ancêtres. Le grand-pensionnaire J. de Witt le découvrit, et Dubuat, qui en était le principal agent, eut la tête tranchée.

J. et C. de Witt et quelques autres membres des États de la province de Hollande, montrèrent de nouveau plus d'animosité que jamais contre la famille d'Orange, et provoquèrent la fameuse assemblée tenue à La Haye, le 15 août 1667, dont le grand-pensionnaire était le chef et l'âme. On y dressa la déclaration appelée *Édit perpétuel et loi éternelle pour le soutien de la liberté,* etc., qui portait entre autres choses : 1° que le stathoudérat était aboli pour toujours dans la province de Hollande, et 2° que le stat-

houder d'aucune province ne pouvait être capitaine-général. L'on fit jurer fidélité à cet édit par tous les employés de la Hollande.

C'est ainsi que les chefs de cette province récompensèrent les services immenses que le grand Taciturne et ses descendans avaient rendus à la patrie!

Les six autres provinces adhérèrent, en 1670, au deuxième point arrêté par les États de Hollande, mais non pas au premier. En 1672, les sept provinces se réunirent et nommèrent Guillaume III, prince d'Orange-Nassau, capitaine-général de la république batave pour la campagne qui allait s'ouvrir contre la France.

Le prince Guillaume III fut donc revêtu de toutes les dignités de ses aïeux cinq ans après la publication de l'*Édit perpétuel*.

Ces actes de haine contre la maison d'Orange-Nassau provoquèrent la vengeance du peuple dont J. et C. de Witt furent les malheureuses victimes.

En France, en Espagne, en Portugal, etc., combien de dynasties exclues à perpétuité du trône, depuis 1793 jusqu'en 1838, qui ont ressaisi le pouvoir dont on les avait violemment privées! Nous le disons à regret, mais avec conviction : c'est là un des plus tristes spectacles que nous offre l'histoire moderne!



§ VI.

Louis XIV dissout la triple alliance. Il fait la guerre aux Provinces-Unies. Mauvais état de l'armée hollandaise. Fameux passage du Rhin. Combat naval de Ruyter à Soult-Baye. Guillaume III, prince d'Orange-Nassau, capitaine-général de la république batave. Portrait de ce prince. Consternation dans les Provinces-Unies. Elles demandent la paix. Troubles civils. Guillaume III est proclamé cinquième stathouder.

350. Louis XIV, forcé de souscrire à la paix d'Aix-la-Chapelle en 1669 (N° 330), ne perdit pas de vue son projet de réunir les belles provinces des Pays-Bas à sa puissante monarchie. Irrité contre la république batave, qui dans le traité de la triple alliance et dans les négociations du traité d'Aix-la-Chapelle lui avait, pour ainsi dire, dicté la loi (N° 330), il avait résolu de s'en venger et de s'emparer de l'heptarchie.

Pour y parvenir, il tâcha de rompre par des négociations secrètes la triple union, et de gagner d'abord les Provinces-Unies; mais les États rejetèrent les propositions du roi. Louis XIV s'adressa ensuite à l'Angleterre.

La princesse Henriette, sœur de Charles II, âgée de vingt-six ans, et épouse de Philippe de Bourbon, duc d'Orléans, et frère unique du roi de France (*s*),

---

(*s*) C'est de ce frère de Louis XIV, mort en 1701, que descend la branche actuelle des ducs d'Orléans; le prince Louis-Philippe, qui en est le chef, est monté depuis 1830 sur le trône de France.

fut le plénipotentiaire qui réussit à force d'or et d'intrigues à détacher en 1670 le monarque anglais de la triple alliance, et à l'attacher à la politique française. Mademoiselle de Quérouet, Française, depuis duchesse de Portsmouth, fut envoyée au roi Charles comme maîtresse et devint le puissant négociateur et l'auxiliaire de la princesse. Par un traité secret, les deux souverains s'engagèrent à détruire la république hollandaise, et à s'en partager les possessions, ou du moins à l'humilier, à lui enlever sa grande influence en Europe, et la prépondérance qu'avait son immense commerce dans les Indes.

L'or fut encore employé par le cabinet de Versailles pour déterminer Maximilien, archevêque de Cologne, et Van Gaelen, évêque de Munster, à faire la guerre aux Provinces-Unies.

La Suède, se sentant avec la république trop faible pour résister aux armes réunies de la Grande-Bretagne et de la France, se détacha aussi de la triple union en 1672, de sorte que les Provinces-Unies durent seules soutenir une guerre formidable contre deux puissans monarques et deux princes mitrés, leurs voisins; leur alliance avec l'empereur d'Allemagne et avec le roi d'Espagne ne leur servit à rien.

La marine batave faisait respecter son pavillon sur 351.
toutes les mers; mais l'armée de terre était, par la faute du grand-pensionnaire de Witt, mal composée, mal organisée et peu exercée; ses officiers et les commandans des places fortes étaient généralement des enfans ou des parens de fonctionnaires publics, sans expérience et sans connaissance de l'art de la

guerre. La cavalerie et l'infanterie étaient en grande partie composées de bourgeois qui payaient des gens du bas peuple pour faire leur service.

De Witt avait licencié presque toutes les troupes étrangères par mesure d'économie; les frontières étaient sans fortifications et les villes fortes sans garnisons suffisantes. La république n'avait qu'environ vingt-cinq mille mauvais soldats à opposer par terre, à la France et à ses alliés; Louis XIV avait ainsi beau jeu sur le continent.

Par surcroît d'imprévoyance, les négocians hollandais avaient vendu à la France une grande quantité de munitions de guerre qui servirent à la destruction d'une partie des places de leur patrie. Mais l'on connaît l'esprit cupide du marchand spéculateur, surtout dans une république où il y a liberté en tout et pour tous. L'on se rappelle que le stathouder Maurice ayant un jour réprimandé un négociant de sa nation sur un tel trafic, celui-ci lui répondit: *Monseigneur, si l'on pouvait faire par mer quelque commerce avantageux avec l'enfer, je hasarderais d'y brûler mes voiles.*

Le roi de France, que ses conquêtes faciles dans les Pays-Bas espagnols avaient presque mis en contact avec les provinces de l'Union batave, déclara brusquement la guerre aux États-Généraux le 7 avril 1672, passa par l'électorat de Cologne, et entra par la Meuse et le Rhin dans la république avec une armée d'environ cent trente mille hommes qu'il commandait en personne; ses généraux étaient: Turenne, Condé, Luxembourg et Vauban. Charles II dénonça la

guerre à la république le même jour que Louis XIV.

Le fameux passage du Rhin, tant célébré par les 352.
écrivains français, eut lieu par un gué formé par la sécheresse de la saison, sur un bras du Rhin, à une lieue au-dessous de l'endroit où ce fleuve se partage en deux branches; l'on sait que l'une coulant vers Nimègue, prend le nom de Wahal, et l'autre qui se dirige vers Arnhem, conserve le nom de Rhin; l'endroit du passage se nommait le Tholhuys: il n'y avait qu'environ vingt pieds à nager au milieu du fleuve qui était tranquille; ce petit espace n'était pas dangereux, et les chevaux rompaient encore le courant de l'eau. Quinze mille cavaliers y passèrent le 12 juin 1672. Ce fut un gentilhomme du pays qui montra ce gué au prince de Condé. Louis XIV traversa le Rhin avec l'infanterie sur un pont de bateaux et entra dans l'île de Bétaw.

Il n'y eut sur l'autre rive du fleuve que deux faibles régimens d'infanterie, sans artillerie et sans retranchemens, sous les ordres du maréchal Wurtz et du comte de Montbas, et un très-petit nombre de cavaliers qui étaient foudroyés par les batteries françaises de l'autre rive. Les troupes bataves firent une seule décharge et n'opposèrent aucune autre résistance. Il paraît que la trahison avait laissé le passage sans défense.

Le roi de France occupa bientôt les provinces de Gueldre, d'Utrecht et d'Over-Yssel, qui ne s'attendaient pas à cette subite invasion, et se rendit maître de plus de quarante villes fortifiées dont les commandans, lâches ou traîtres, lui offraient les clefs, souvent

sans coup-férir. Amsterdam, le dépôt du commerce hollandais et l'une des plus riches villes de l'Europe, était menacée, et la consternation était à son comble dans la république.

Les troupes de l'évêque de Munster et de l'électeur de Cologne envahirent en même tems une partie des provinces de Groningue et de Frise.

353. La flotte des Provinces-Unies, sous les ordres de l'amiral de Ruyter, fit des prodiges de valeur le 28 mai 1672, à Soult-Baye, où elle avait à combattre les flottes, supérieures en nombre, de l'Angleterre et de la France, commandées par le duc d'Yorck, depuis Jacques II, et par le vice-amiral comte d'Estrée. Cette bataille acharnée et glorieuse pour la république, ne fut pas décisive, mais l'avantage en resta à l'amiral hollandais.

Après cette brillante journée, de Ruyter fit entrer la flotte marchande des Indes dans le Texel. Il défendit ainsi vaillamment sa patrie par mer, alors qu'elle était à deux doigts de sa perte sur le continent.

354. A l'approche d'un danger aussi imminent, les États-Généraux avaient nommé, le 25 février 1672, Guillaume III, prince d'Orange-Nassau, capitaine-général des forces de terre et de mer de la république, pour la campagne qui allait s'ouvrir; mais ils ne lui conférèrent pas d'autres dignités. Le grand-pensionnaire J. de Witt, obligé de consentir à cette mesure pressante, fit souscrire au prince un édit portant que sa charge était incompatible avec celle de stathouder et de toute autre fonction publique. Guillaume n'était âgé que de vingt-deux ans; il avait la confiance du

peuple, et était chéri de la noblesse et du clergé du pays.

Ce prince, fort attaché à sa patrie, nourrissait sous son flegme batave une immense ardeur de gloire, qui ne se trahissait aucunement par ses discours, mais qui éclata dans toute sa conduite. Il était sans faste, ennemi des plaisirs et des grandeurs, valeureux, et propre à commander à l'adversité ; à une humeur calme il réunissait le coup-d'œil d'un aigle et un génie perçant et actif ; sa figure était noble, fière et déterminée. Voilà l'homme, tout opposé au caractère et à la magnificence de Louis XIV, que la république opposa à l'ambition de la France.

Mais que pouvait ce jeune prince avec une petite armée indisciplinée, réduite à rien par ses revers, contre un ennemi formidable qui avait déjà pénétré dans le centre de sa patrie? Aussi, après le passage du Rhin, il fit prudemment reculer ses troupes des environs d'Arnhem vers les frontières de la province de Hollande.

Les États-Généraux, ne pouvant plus compter sur 355
leurs forces de terre, s'étaient retirés avec les archives de La Haye à Amsterdam. Leur marine était intacte; les flottes combinées de la Grande-Bretagne et de la France, quoique supérieures en nombre, ne purent jamais obtenir le moindre avantage sur elle.

Dans cette extrémité, les États de l'Union batave délibérèrent sur le parti à prendre : on fit à cette assemblée générale une proposition qui, si elle tenait d'un côté du désespoir, montrait de l'autre l'horreur qu'on avait de la servitude, et la confiance qu'on met-

tait dans la marine et dans les possessions de l'Asie. On proposait donc d'embarquer sur les nombreux vaisseaux de l'État tous les habitans, hommes, femmes et enfans, qui voudraient suivre avec ce qu'ils avaient de plus précieux, pour les transporter dans les colonies orientales à un jour fixe. On calculait qu'environ cinq cent mille familles pouvaient être ainsi transportées dans cette nouvelle patrie. On devait ensuite incendier les villes et couper toutes les digues de l'Océan et des rivières, pour ne laisser à l'ennemi que des provinces submergées. Le plus admirable pays du monde, conquis par l'industrie et l'activité de ses habitans sur les flots de la mer, aurait ainsi disparu sous les ondes des fleuves et de l'Océan (*t*). L'on comptait que ce grand sacrifice serait amplement récompensé par la domination hollandaise en Asie, où la république refleurirait dans sa nouvelle Batavie en dépit de ses ennemis de l'Europe. Cet avis, comme on le pense bien, n'eut pas de suite.

Le nombreux parti de Guillaume III demandait avec instance qu'on investît ce prince de la dignité du stathoudérat et des autres charges que ses ancêtres avaient occupées avec tant de gloire, afin que les pouvoirs de l'État étant concentrés dans les mains d'un homme ferme, habile, actif et vaillant, on pût prévenir la ruine de la république.

(*t*) Pitcairn dit des Bataves :

Tellurem fecere Dii, sua littora Belgæ,
. . . Belgis maria, et terræ, naturaque rerum
Obstitit; obstantes hi domuere Deos.

Mais le grand-pensionnaire J. de Witt, jaloux de sa propre autorité, crut ne pouvoir sauver les Provinces-Unies qu'en demandant la paix au vainqueur; il aima mieux voir sa patrie humiliée par un puissant et dangereux voisin, que d'y admettre le pouvoir moderé d'un de ses illustres concitoyens.

Le prince Guillaume avait plus de patience et de courage au milieu de ces malheurs publics; il attendait tout du tems, de la constance et de la fermeté, et s'opposa de toutes ses forces aux propositions d'une paix qui, dans les circonstances du moment, ne pouvait être qu'humiliante et désastreuse.

Mais les États-Généraux, dominés par le grand-pensionnaire, la firent demander malgré le capitaine-général.

Les députés hollandais furent reçus avec fierté au camp français; au bout de quelque tems, Louis XIV leur fit communiquer les conditions honteuses et ruineuses auxquelles était attachée la paix: il exigea que la république lui cédât tout ce qu'elle possédait au-delà du Rhin du côté de la Belgique, Nimègue, d'autres villes et des forts situés au milieu des Provinces-Unies; il demandait en outre que les Français pussent trafiquer par terre et par eau dans les pays qui resteraient à la Batavie sans payer aucun droit, que le culte catholique fût rétabli partout, qu'on lui comptât vingt millions, et qu'on lui envoyât tous les ans une ambassade solennelle avec une médaille portant que la république hollandaise tenait sa liberté de la générosité du monarque français.

Ce n'était pas encore assez: le vainqueur voulut

que les Provinces-Unies satisfissent le roi d'Angleterre, et en outre les deux prélats de Cologne et de Munster.

Tant d'arrogance d'un côté, et tant d'humiliation de l'autre, inspirèrent aux vaincus le courage du désespoir : ils résolurent de tout sacrifier et de vaincre un agresseur injuste ou de périr tous les armes à la main. La plupart des Bataves voulurent placer à leur tête le prince dont les aïeux avaient triomphé dans des périls extrêmes d'un despote plus grand encore : les regards se tournèrent donc vers la maison d'Orange-Nassau.

356. Les deux partis qui, depuis la mort du prince Guillaume II, divisaient la république, avaient souvent paralysé les mesures du gouvernement, et en étaient venus aux mains dans les villes, s'animèrent alors plus que jamais : les républicains rigides, à la tête desquels se trouvaient J. et C. de Witt, crurent voir dans le stathoudérat une espèce de monstre politique qui menaçait la liberté ; les citoyens modérés ne virent de salut, de repos et de bonheur que dans ce stathoudérat ; ils demandèrent qu'on en investît le prince Guillaume III, ainsi que de toutes les autres dignités et charges que ses ancêtres avaient occupées avec gloire depuis le grand Taciturne, fondateur de la république.

Ce dernier parti était le plus nombreux et le plus puissant, et les malheurs de l'État lui donnèrent des forces nouvelles. Plusieurs personnes accusèrent publiquement les magistrats, et surtout J. et C. de Witt qui avaient demandé la paix, d'être traîtres à

la patrie ; les deux frères de Witt étaient l'objet principal de la haine publique, et furent menacés du poignard des assassins ; le grand-pensionnaire fut attaqué et blessé pendant la nuit du 21 juin 1672.

Une révolution éclata partout, particulièrement dans les grandes villes, à laquelle des prédicateurs donnèrent, par leur sermons, une grande énergie. Au milieu des excès les plus séditieux, on exigea impérieusement des États de la province de Hollande l'abolition de l'*Édit perpétuel* (V. N° 349) et le rétablissement du stathoudérat ; de toutes parts on entendait ce cri national : *Oranje boven! Orange en haut! Orange au-dessus de tout!* Enfin le 3 juillet 1672, les États de Hollande s'assemblèrent, prononcèrent l'abrogation de l'*Édit perpétuel,* délièrent tous les fonctionnaires du serment qu'ils avaient prêté de l'observer, et procédèrent à l'inauguration de Guillaume III; les magistrats se conformèrent partout aux décisions des États, et le prince d'Orange-Nassau fut de toutes parts proclamé *cinquième stathouder* de la république batave.



§ VII.

Massacre de J. et de C. de Witt. Guillaume III fait percer les digues de la mer et arrête par là Louis XIV dans ses conquêtes. Il fait don à l'État des revenus de toutes ses charges. Il rétablit la discipline dans l'armée. Son activité et son habileté dans le cabinet. Il soulève une partie de l'Europe contre la France. Son système d'équilibre. Horreurs commises par Turenne. Expédition du maréchal de Luxembourg sur les glaces de la Hollande. Excès criminels de ses troupes (n). Prise de Maestricht, de Naerden et de Bonn. Batailles navales de l'amiral de Ruyter. Paix de l'Angleterre avec les Provinces-Unies. Louis XIV évacue la Batavie. Résultats de l'invasion française.

557. Le rétablissement du stathoudérat avait satisfait le désir de la majorité de la nation, mais il n'avait pas éteint la haine profonde qu'un grand nombre d'ennemis portaient aux frères de Witt : dans des libelles on les accusa de haute trahison et d'autres crimes controuvés dont ils se justifièrent facilement; mais leur perte était décidée.

Guillaume Tychelaar, chirurgien, accusa C. de Witt, ruward de Putten, d'avoir voulu le corrompre pour assassiner le stathouder. Dans l'effervescence de la sédition populaire, de Witt fut appliqué, pendant plus de trois heures, à une torture affreuse que ce fier républicain souffrit avec un courage

stoïque, en repoussant constamment le crime qu'on lui imputait: au milieu des plus cruels supplices, il récitait le commencement de cette belle ode d'Horace:

Justum ac tenacem propositi virum, etc.

Les juges n'ayant pas trouvé des preuves suffisantes pour le condamner à mort, prononcèrent contre lui la peine du bannissement.

Pendant que C. de Witt songeait dans sa prison au lieu qu'il devait choisir pour son exil, son accusateur Tichelaar vociférait dans les rues de La Haye que les juges trahissaient la république, et que le peuple ne devait pas laisser sans vengeance l'évasion d'un grand coupable. La foule grossit d'un moment à l'autre, et devint de plus en plus menaçante.

Dans ces circonstances critiques, Jean de Witt se rendit à la prison et fit monter son frère dans une voiture pour le conduire hors de la ville: mais à la porte de La Haye, le passage fut fermé, et les deux frères durent rétrograder. L'exaspération de la populace devint alors à son comble, et lorsqu'un détachement de cavalerie survint pour défendre C. et J. de Witt, les plus furieux des émeutiers les arrachèrent de leur carrosse, les jetèrent à terre, et les y massacrèrent le 21 août 1672.

Selon d'autres historiens, les de Witt furent immolés en prison, où le grand-pensionnaire s'était rendu pour faire visite à son frère.

Quoi qu'il en soit de ces circonstances, il est constant qu'après cet assassinat les meurtriers traînèrent

les deux cadavres comme en triomphe dans les rues et les suspendirent ensuite par les pieds à une potence, où pour assouvir leur rage ils les éventrèrent et les mirent en lambeaux; on vendit une partie de leurs membres à la populace.

Vers minuit, lorsque les séditieux s'étaient retirés, les États firent détacher du gibet les deux victimes qu'on enterra à La Haye.

Le stathouder, quoique délivré de deux puissans ennemis, montra la plus vive indignation lorsqu'il apprit cet horrible massacre, et il jura de le venger. Ce prince avait publiquement déclaré qu'il n'avait pas de soupçon qu'aucun magistrat se fût laissé corrompre par les ennemis de la république.

Le grand-pensionnaire avait soustrait le jeune prince Guillaume à l'influence de sa mère, fille de Charles Ier, roi de la Grande-Bretagne, et princesse douairière du stathouder Guillaume II; mais il lui avait fait donner une éducation très-distinguée, surtout dans l'art de la politique et de la guerre, comme s'il eût pressenti que Guillaume III devait un jour être le libérateur de sa patrie.

Jean de Witt était un des plus grands ministres de la république, digne d'une meilleure fin, ainsi que son frère; mais il n'était pas propre au département de la guerre. Accoutumé à la modestie et à la frugalité de sa nation, il marchait à pied à La Haye, et n'avait qu'un domestique et une servante, tandis que dans les négociations diplomatiques son nom était placé à côté de celui des plus grands rois. Il avait abdiqué sa charge de grand-pensionnaire, le 4 août

1672. Sa grande maxime en politique était, que tous les États se règlent sur leurs intérêts, et que, dès que l'on sait en quoi consistent leurs vrais intérêts, on peut savoir quels sont leurs projets.

Après l'élévation de Guillaume III au stathoudérat, 358.
une nouvelle ère commença pour les Provinces-Unies. Ce jeune prince dédaigna les offres brillantes de Louis XIV, et communiqua son courage et son énergie à ses compatriotes. Dans les périls où la république se trouvait, il recourut aux moyens extrêmes : résolu de ne pas survivre à la perte de sa patrie, et de mourir, disait-il, *dans le dernier retranchement,* il fit percer les digues de l'Océan, et les flots de la mer inondèrent bientôt toutes les campagnes dans les environs d'Amsterdam, de Leyde, de Delft, etc. Louis XIV fut ainsi arrêté dans ses conquêtes; c'était le *non plus ultra*.

Amsterdam paraissait dans ces ondes immenses comme une vaste forteresse, qu'entouraient des vaisseaux de guerre pour en défendre les approches.

Les pertes des habitans étaient incalculables : les troupeaux, les récoltes, etc., furent engloutis; la disette devint très-grande, surtout celle d'eau douce, dont la pinte se vendait *six sols*. Les Bataves se soumirent pourtant avec une résignation patriotique à tous ces sacrifices, qui leur parurent bien au-dessous de l'esclavage.

Pour soulager la misère publique, le prince Guillaume fit don à l'État des revenus de toutes ses charges, et montra une fermeté au-dessus de l'adversité.

Sa sévérité remit la discipline dans l'armée : il fit

trancher la tête aux commandans lâches ou traîtres, qui avaient sans combat livré à l'ennemi les places qui leur avaient été confiées. Il remplaça les magistrats pusillanimes par des hommes fermes et déterminés, qui se signalèrent par leur zèle et leur patriotisme.

359. Le jeune chef du gouvernement ne montra pas moins d'activité, d'habileté et de promptitude dans son cabinet : il entama des négociations secrètes avec toutes les cours de l'Europe intéressées à empêcher les envahissemens dont la France les menaçait.

L'énergie et l'adresse du stathouder eurent l'effet désiré : Louis XIV était entré dans les Provinces-Unies en mai 1672, et au mois de juillet suivant une grande partie de l'Europe était déjà conjurée contre lui. L'empereur Léopold envoya Montecuculli à la tête d'une armée de vingt mille hommes au secours de la république; l'électeur de Brandenbourg s'avança avec vingt-cinq mille soldats, et Monterey, gouverneur des Pays-Bas espagnols, détacha quelques régimens pour secourir l'Union batave.

Ce grand et prompt changement fut l'ouvrage du stathouder, qui sut tirer des circonstances désastreuses de sa patrie cet avantage immense. L'habile Guillaume avait représenté aux différens cabinets que Louis XIV aspirait à la monarchie universelle, et que tous les moyens pour y parvenir lui étaient bons ; il leur avait exposé qu'il fallait employer un *système d'équilibre* dont il avait posé les bases, qui assurerait à chaque État son indépendance et arrêterait la marche envahissante de la France. Ce système fut

adopté, et le stathouder devint le centre autour duquel se réunirent les cours de l'Europe.

Le roi de France, voyant ce grand orage s'élever 360.
contre lui, se repentit d'avoir fait une entreprise contre une nation dont il n'avait pas soupçonné le patriotisme et le courage dans les grands dangers. Il quitta la Hollande où les inondations lui interdisaient d'autres conquêtes, et confia le commandement de son armée au maréchal de Turenne.

Les affaires changèrent alors de face, et Turenne fut bientôt forcé de remettre le commandement des troupes au maréchal de Luxembourg, pour marcher lui-même contre l'armée impériale.

Turenne, illustre par ses talents guerriers et par ses victoires, ternit sa gloire militaire par les horreurs qu'il commit dans le Palatinat : en 1674 il y mit tout à feu et à sang ; l'électeur palatin, ayant vu du haut de son château de Manheim deux de ses villes et vingt-cinq villages en flammes, écrivit au maréchal une lettre remplie des reproches les plus vifs, et le provoqua à un combat singulier, qui ne fut pas accepté (V. N° 375) (*u*).

Le prince d'Orange, avec ses troupes bataves et les régimens de Monterey, arrêta le maréchal de Luxembourg et l'empêcha de faire des conquêtes.

La rigueur de l'hiver de 1672 ayant glacé les inondations en Hollande, le maréchal français fit garnir

(*u*) Le maréchal de Turenne fut tué d'un coup de canon près du village de Saltzbach, le 27 juillet 1675, à l'âge de 64 ans, lorsqu'il était sur le point de livrer bataille à Montecuculli.

de crampons les souliers d'environ douze mille soldats, et marcha à leur tête sur la glace, afin de surprendre La Haye et Leyde ; mais un dégel étant survenu, il ne revint à Utrecht qu'avec la plus grande peine, cependant après que ses troupes eurent pillé et incendié les deux grands villages de Swammerdam et de Bodegrave. Les Français y commirent des excès criminels sur les hommes, les femmes et les enfans ; mais J. Wagenaar observe que le récit en a été exagéré par des auteurs contemporains pour rendre le nom français plus odieux dans la Batavie (*v*).

361. Pendant l'hiver de 1672, le cabinet de Versailles employa toute sa politique pour rompre les alliances de Guillaume III : il en détacha l'électeur de Brandenbourg, fomenta des troubles en Hongrie pour empêcher l'empereur Léopold d'agir contre la France, et prodigua l'or à Charles II, roi de la Grande-Bretagne, afin qu'il continuât la guerre contre les Provinces-Unies.

Le prince d'Orange ne fut pas moins actif, et malgré toutes les démarches de Louis XIV, Léopold, les princes de l'empire d'Allemagne et le roi d'Espagne déclarèrent solennellement la guerre à la France, et demeurèrent les alliés des États-Généraux.

(*v*) L'on peut voir la relation de ces horreurs dans l'*Abrégé historique des guerres des rois de France et d'Angleterre, de l'électeur de Cologne et de l'évêque de Munster contre les Provinces-Unies en l'anné* 1672 *et suivantes,* t. 1, pag. 281-285. Amsterdam, 1674.

Au mois de mai 1673, le roi de France ouvrit la campagne et assiégea en personne Maestricht : la garnison, forte d'environ cinq mille hommes, était commandée par le brave Fariaux; mais au bout de treize jours de tranchée ouverte, les fortifications étant abattues et de larges brèches pratiquées dans les murs, le commandant, pour éviter à la ville les horreurs des suites d'un assaut, rendit le 29 juin la place aux Français.

Mais le stathouder reprit sur les troupes françaises la ville de Naerden au bout de quatre jours de siége.

Dans ces entrefaites, l'amiral de Ruyter livra, avec 362.
des forces inférieures, trois batailles sanglantes, le 7, le 14 et le 23 juin 1673, aux flottes combinées de la Grande-Bretagne et de la France, fortes de quatre-vingt-dix vaisseaux; il en fit sauter plusieurs avec leurs équipages, et en coula d'autres à fond; mais ces actions meurtrières n'étaient pas décisives. On admira plus que jamais les talens et la bravoure de l'amiral batave : le commandant français d'Estrée, en rendant compte de ses combats acharnés au ministre Colbert, lui dit entre autres choses : *Je voudrais avoir payé de ma vie la gloire dont Ruyter vient de se couvrir.*

Tous les efforts des généraux français ne purent empêcher la prise de Bonn par les Hollandais, ni traverser les savantes manœuvres de Guillaume III pour opérer sa jonction avec Montecuculli. Les troupes de l'évêque de Munster furent de nouveau battues par l'armée de la république.

Les affaires des Provinces-Unies prirent bientôt 363.

alors une tournure favorable : le Parlement anglais, ne voulant plus que Charles II fût l'instrument mercenaire de la politique de Louis XIV, le força à faire la paix avec les États-Généraux; elle fut signée le 19 février 1674.

La république hollandaise conclut aussi la paix avec le prélat de Munster, le 22 avril suivant, et avec l'électeur de Cologne, le 11 mai de la même année.

Le roi de France, abandonné de ses alliés et voyant l'armée de l'empire et des Provinces-Unies s'avancer pour attaquer ses troupes, qui étaient presque privées de leurs communications, fit retirer ses bataillons des trois provinces bataves aussi promptement qu'ils y étaient entrés : ils étaient si pressés d'évacuer leurs conquêtes, qu'ils rendirent plusieurs milliers de prisonniers hollandais pour un écu par tête. Comme les soldats en partant rançonnèrent impitoyablement ces contrées, ils y laissèrent une haine profonde contre le nom français.

364. Pendant l'invasion française, le prince d'Orange-Nassau se servit des flots de la mer pour arrêter le monarque conquérant, et il eut l'habileté de porter la guerre hors des Provinces-Unies; aussi ses compatriotes le regardèrent-ils comme le sauveur de la patrie, et les États-Généraux, pour lui donner une marque de leur vive reconnaissance, rendirent les charges de stathouder et de capitaine-amiral-général de la république héréditaires dans sa descendance masculine.

Au commencement de 1675 on offrit au stathouder la souveraineté de la Gueldre avec le titre de

duc de cette province et de comte de Zutphen; mais le prince refusa cette offre généreuse de ses compatriotes.

Les résultats de l'entreprise de Louis XIV sur les Provinces-Unies furent le déshonneur d'être obligé d'abandonner précipitamment les trois provinces conquises, la perte de l'alliance de la Grande-Bretagne et de deux princes-évêques d'Allemagne, et une nouvelle guerre acharnée à soutenir contre l'empire, l'Espagne et la Batavie.

§ VIII.

Bataille de Seneffe. Combats de l'amiral de Ruyter dans la mer de la Sicile. Ses pressentimens. Sa mort héroïque. Notice sur cet homme célèbre. Conquêtes de Louis XIV dans les Pays-Bas espagnols. Bataille de Cassel. Paix de Nimègue et de La Haye. Villes de barrière. Bataille de Saint-Denis.

Le prince de Condé forma, au moyen des troupes 365.
retirées de la Hollande, une armée d'environ cinquante mille combattans, et s'établit dans une position avantageuse entre Charleroi et Fontaine-l'Évêque.

Guillaume III, général en chef des troupes combinées de la république et de l'Espagne, employa force ruses de guerre pour faire abandonner à l'armée française ce poste formidable: il fit semblant d'assiéger la ville de Charleroi sous les yeux du prince français; il feignit enfin de se retirer par un long défilé dans les environs de Mons.

Condé, qui ne perdait pas de vue les mouvemens du stathouder, attaque le 11 août 1674, son arrière-garde, coupée du reste de l'armée, et la met en déroute. Le prince batave accourt avec son avant-garde, et un combat meurtrier s'engage entre ce corps et l'armée française. Guillaume retranche ses troupes dans une position favorable dans les plaines de Seneffe, à deux lieues de Nivelles, et les y range en ordre de bataille. Condé essaie d'emporter les lignes hollandaises, mais il est repoussé avec de grandes pertes dans deux assauts consécutifs; voulant à tout prix enlever le poste ennemi, il se met lui-même à la tête de ses bataillons et commence une troisième attaque: il se précipite au milieu des combattans et prodigue le sang de ses soldats; trois chevaux sont successivement tués sous lui, il est sur le point d'être pris et ne parvient à se retirer de ce combat acharné qu'avec la plus grande peine.

Le jeune prince d'Orange-Nassau montre, au milieu du feu le plus vif de cette horrible boucherie, la bravoure et le sang-froid d'un vieux général: il se met plusieurs fois à la tête de sa cavalerie, et fond, l'épée à la main, sur les phalanges ennemies; il est présent partout, ordonne avec sagesse tous les mouvemens de ses troupes, profite habilement de chaque avantage, et parvient à repousser les efforts multipliés des troupes du grand Condé.

Le vieux Condé rendit lui-même justice au jeune prince, en disant après la bataille: *Le prince d'Orange s'est conduit dans toute l'action en vieux capitaine, excepté d'avoir exposé sa vie en jeune soldat.*

Ce combat sanglant, qui commença à dix heures du matin et continua le soir à la sombre lueur de la lune, ne fut pas décisif, mais il coûta la vie à plusieurs milliers d'hommes. Les curés des environs attestèrent que dans une étendue de deux lieues on enterra environ vingt-sept mille cadavres.

Comme on murmurait en voyant l'affreuse boucherie de Seneffe, Condé répondit froidement : *Bon, c'est tout au plus une nuit de Paris.*

Pendant la nuit, chaque parti s'éloigna du champ de bataille et s'attribua la victoire.

Ce fut la première bataille que livra le prince Guillaume ; Louis XIV apprit dès lors quel adversaire il avait dorénavant à combattre (*w*).

La guerre continua sans vigueur de part et d'autre, et le stathouder reprit la ville de Grave. Elle se poursuivit encore faiblement en 1675 ; les Français s'emparèrent alors de Limbourg, et les troupes alliées de Binch.

Au commencement de cette année, les habitans de 366.
Messine en Sicile se révoltèrent contre l'Espagne et obtinrent des secours en troupes et en vaisseaux de Louis XIV. Le roi d'Espagne demanda l'assistance des États-Généraux, qui envoyèrent en janvier 1676 le célèbre amiral de Ruyter avec une escadre d'environ vingt-trois navires pour combattre l'amiral français Duquesne dans la mer de la Sicile.

(*w*) Le prince de Condé mourut à Fontainebleau en 1686, à l'âge de soixante-cinq ans, avec la réputation d'un grand capitaine, mais qui n'avait pas le cœur obligeant.

Ruyter blanchi dans les combats et âgé de soixante-dix ans, eut de tristes pressentimens, parce qu'il avait sous ses ordres des forces trop inférieures à celles de l'ennemi : en embrassant sa femme et ses enfans, il versa des larmes comme s'il ne devait plus les revoir dans ce monde.

La flotte espagnole, qui aurait dû être plus forte que celle de l'amiral hollandais, n'apparut pas. Réduit à ses propres forces, Ruyter rencontre Duquesne à la hauteur de Stromboli avec trente de ses vaisseaux : le combat s'engage avec acharnement et dure depuis dix heures jusqu'à la nuit sans que la victoire se prononce de l'un ou de l'autre côté.

Ruyter, aidé de quelques voiles espagnoles, livre près de Catane une seconde bataille sanglante à l'amiral français ; au milieu de l'action, pendant qu'il donne ses ordres sur le tillac, un éclat de bois lui fracasse le pied gauche, et un boulet lui casse la jambe droite ; il tombe d'une hauteur de sept pieds. En proie à d'affreuses douleurs, il se fait transporter sur un lit près du grand mât de son vaisseau et commande avec autant de présence d'esprit que s'il n'était pas grièvement blessé. L'action se continue avec une espèce de fureur de part et d'autre, mais elle n'est pas décisive ; l'escadre française se retire enfin dans ses ports, et de Ruyter rentre avec la sienne dans la rade de Syracuse, où il termine sa belle carrière au bout de quelques jours de souffrances, le 29 avril 1676.

Son corps fut transporté à Amsterdam, où les États-Généraux lui firent élever dans l'église neuve

un mausolée superbe pour éterniser ses hauts faits d'armes et l'hommage rendu à sa mémoire par la patrie reconnaissante. Son nom est encore aujourd'hui en vénération dans les provinces septentrionales des Pays-Bas.

Le roi d'Espagne éleva cet amiral à la dignité de duc ; les lettres patentes n'arrivèrent qu'après son décès, mais ses enfants refusèrent de les accepter comme n'étant pas dignes de républicains hollandais.

Le cœur de Ruyter, renfermé dans une urne, fut mis sur une frégate pour être transporté dans sa patrie ; le navire fut pris et conduit devant Duquesne ; cet amiral ne voulut pas recevoir l'épée du commandant, passa à son bord, et s'arrêta devant l'urne de l'amiral défunt : *Voilà donc,* dit-il, *les restes de ce grand homme ! Il a trouvé la mort au milieu des hasards qu'il a tant de fois bravés.* Puis se tournant vers le capitaine : *Votre mission,* ajouta-t-il, *est trop respectable pour qu'on vous arrête;* et il lui délivra un passeport.

Louis XIV, excellent juge en fait de mérite, témoigna publiquement ses regrets à la mort de l'amiral batave. Comme on lui fit observer qu'il était délivré d'un ennemi formidable, il répondit : *Je ne puis m'empêcher d'être sensible à la mort d'un homme illustre.*

De Ruyter, né à Flessingue, en 1607, s'embarqua 367.
comme mousse à l'âge de onze ans et devint successivement matelot, contre-maître, pilote, officier, capitaine de vaisseau, contre-amiral, vice-amiral et amiral. Il fit huit campagnes dans les Indes Occidentales.

En 1647, il coula à fond cinq grands corsaires algériens devant Salé, ville de la Barbarie. Les Maures, témoins de ce beau fait d'armes, conduisirent Ruyter en triomphe dans leur ville; l'amiral était monté sur un cheval superbe, et les capitaines vaincus marchaient à sa suite.

Nous n'avons pas mentionné plusieurs autres combats meurtriers que Ruyter livra surtout aux Anglais : tous furent glorieux pour le pavillon de la république batave. Envoyé en 1659 par les États-Généraux au secours du roi de Danemarck contre le monarque de Suède, il fut victorieux en deux batailles navales. Le souverain danois, pour lui témoigner sa reconnaissance, l'annoblit ainsi que sa famille et lui accorda une pension.

En 1661, il fit échouer un vaisseau de Tunis et délivra plusieurs chrétiens des chaînes dont ils étaient chargés; il conclut en même tems un traité avec les Tunisiens, et châtia les Algériens.

De Ruyter s'était trouvé à cinquante batailles navales, avait toujours été heureux et n'avait jamais reçu qu'une blessure légère jusqu'au moment où la mort vint l'enlever du théâtre de sa gloire.

On voit encore au musée de La Haye les armures de Ruyter avec un médaillon en or, une épée avec son fourreau en or, et un petit canon garni d'argent, présens qui attestent la reconnaissance des grands services qu'il rendit.

368. En 1676, les Français eurent quelques avantages sur le continent, et se rendirent maitres de Condé, de Bouchain et d'Aire. Le prince d'Orange-Nassau

mit le siége devant la ville de Maestricht, mais il fut forcé de renoncer au projet de s'emparer de cette place importante.

Louis XIV continua en 1677 la guerre dans les provinces méridionales des Pays-Bas, et prit Valenciennes, Cambrai, Saint-Omer et Saint-Guilain. Guillaume III, commandant en chef les troupes hollandaises et espagnoles, s'avança, à la tête d'une armée de cinquante mille hommes, pour livrer une bataille générale et arrêter le roi dans ses conquêtes; mais Monterey, gouverneur des Pays-Bas espagnols, craignant qu'un combat décisif ne compromît par ses suites malheureuses les affaires de l'Espagne, s'y opposa.

Le roi de France poursuivit donc ses succès en Flandre : Philippe de Bourbon, duc d'Orléans, son frère unique, gagna en avril 1677 la bataille de Cassel sur l'armée combinée du stathouder dont les troupes, au nombre de trente mille hommes, se conduisirent dans cette rencontre avec lâcheté : aussi le prince les fit décimer à Poperinghe. Les Français firent deux mille prisonniers, prirent soixante étendards ou drapeaux, treize pièces de canon et tous les bagages. Guillaume III fit une belle retraite, et se rendit aussi redoutable à l'ennemi qu'il l'avait été avant sa défaite.

On rapporte que ce prince, qui avait fait tous ses efforts pour rallier ses troupes, rencontra dans le plus fort de l'action de Cassel un de ces nombreux et lâches fuyards, et qu'emporté par la colère il lui donna un coup de sabre à la figure, en lui disant :

Coquin! je te marquerai au moins pour te reconnaître et te faire pendre après la bataille!

369. En 1678, les troupes françaises s'emparèrent des villes de Gand, d'Ypres et de Louvain, et bloquèrent la place de Mons.

Comme les vues du monarque français n'avaient plus pour but la conquête des Provinces-Unies où il redoutait la puissance du stathouder et les ressources de ses alliés, il fit aux États-Généraux de nouvelles propositions de paix qui furent acceptées. Le traité fut conclu à Nimègue, le 10 août 1678.

Le roi d'Espagne signa également la paix avec la France, à La Haye, le 17 septembre suivant.

Par le traité du 10 août, Louis XIV favorisa le commerce de la république batave, lui rendit le reste de ses possessions, notamment la ville de Maestricht, et remit à l'Espagne, d'après le traité du 17 septembre, quelques villes conquises qui devaient recevoir une garnison hollandaise et servir de *barrière* aux Provinces-Unies, entre autres Courtrai, Charleroi, Audenarde, Gand, etc.; mais il garda la Franche-Comté et une grande partie de la Flandre avec Maubeuge, Cambrai, Valenciennes, etc.

Les Français avaient fait sauter la citadelle de Liége le 26 août 1676, et l'année suivante le château et les fortifications de Limbourg; le feu fut mis à toutes les maisons de cette petite ville, et l'on n'épargna que le presbytère et l'église.

370. La conclusion de la paix de Nimègue n'avait pas encore été rendue publique lorsque le prince d'Orange-Nassau fondit à l'improviste, le 14 août 1678, sur

l'armée du maréchal de Luxembourg qui bloquait Mons, et engagea un combat long, opiniâtre et sanglant à Saint-Denis, près de Mons.

Le maréchal français, quoique surpris, y montra toute sa présence d'esprit et sa bravoure ordinaire; mais l'avantage de l'action demeura au stathouder dont l'infanterie resta maîtresse du champ de bataille. La perte des deux parties fut ensemble évaluée à environ quatre mille hommes.

Les Français ont reproché au prince Guillaume III d'avoir livré cette bataille après la conclusion de la paix; mais le stathouder a constamment soutenu qu'il ignorait que cette paix fût signée.

§ IX.

Nouvelle invasion de Louis XIV dans les Pays-Bas espagnols. Chambres de réunions. Trève de vingt ans. Le prince Guillaume III forme une nouvelle ligue contre la France. Jacques II, roi d'Angleterre, soulève ses sujets contre lui. La loi du Test. Déclaration de la reine Victoire (n). Le stathouder Guillaume monte sur le trône de la Grande-Bretagne et y apporte la liberté. Batailles de Walcourt et de Fleurus. Prise de Mons. Bombardement de Liége. Combat de Leuze.

L'amour des conquêtes de Louis XIV n'était pas 371.
satisfait par le traité du 17 septembre 1678, conclu avec l'Espagne (N° 369); le monarque français chercha dans sa politique artificieuse le moyen de s'agran-

dir davantage dans les provinces méridionales des Pays-Bas. Voici comment il s'y prit :

Le pays d'Alost qu'il avait occupé n'était pas nominativement exprimé dans le traité comme devant être restitué à l'Espagne; d'où il conclut qu'il lui appartenait. Il étendit ses prétentions aux villes de Grammont, de Ninove, de Renaix, à la châtellenie de Gand, etc.

Il fit plus : il établit à Metz et à Brisach des *juridictions* chargées de réunir à la France tous les pays qui antérieurement avaient dépendu de l'Alsace, des évêchés de Verdun, de Toul et de Metz, ainsi que des villes des Pays-Bas espagnols, cédées au royaume de France.

La *chambre de réunions* de Metz adjugea à la France le duché de Luxembourg, les comtés de Namur et de Chiny, et une grande partie du Brabant. Louis XIV, sur la foi de ces prétendus arrêts, envoya des troupes pour s'emparer des pays désignés.

Le gouverneur d'Espagne dans les Pays-Bas avait trop peu de troupes pour s'opposer à ces usurpations violentes.

372. Les États-Généraux voyaient avec peine le roi de France envahir les *barrières* qu'il leur avait données par le traité du 17 septembre 1678 (N° 369), mais ils n'osaient se déclarer ouvertement contre lui.

Le prince d'Orange-Nassau, moins timide qu'eux, envoya aux Espagnols un secours de huit mille hommes en 1683. Mais les Français ayant pris Courtrai, Dixmude, et le 4 juin 1684, la ville de Luxem-

bourg, les États conclurent à La Haye, le 29 juin 1684, une trève de vingt ans avec le cabinet de Versailles. Par cette convention, les prétentions de Louis XIV sur une partie des Pays-Bas étaient ajournées. Cette trève fut étendue au mois d'août suivant, à Ratisbonne, pour la durée de vingt ans, à l'Espagne et à l'empire, malgré tous les efforts du stathouder qui s'y opposait.

Guillaume III, voyant que ces traités augmentaient 373.
la fierté et les prétentions de Louis XIV, fit jouer tant de ressorts et employa tant d'adresse, qu'il parvint à rompre ces conventions : il conclut en 1687 une ligue contre la France avec l'empereur Léopold Ier, l'électeur de Brandenbourg, le duc de Savoie, l'électeur Palatin, l'Espagne et les Provinces-Unies.

Les puissances alliées avaient pour but d'arrêter les conquêtes du monarque français et de détrôner Jacques II, roi d'Angleterre, pour placer sur son trône le stathouder, qui était le chef et l'âme de la ligue.

Jacques II, second fils de l'infortuné Charles Ier, 374.
monté sur le trône de la Grande-Bretagne en 1685, après la mort de Charles II, son frère, avait soulevé contre lui ses sujets réformés par le renversement de leurs lois, par son pouvoir arbitraire, par plusieurs actes de cruauté, et par la protection éclatante qu'il accordait à la religion catholique romaine.

Attaché dès sa jeunesse au culte catholique, il désirait le propager ; il ne voulait pas détruire la religion anglicane, il accordait même la liberté de conscience à tous ses sujets, mais il fit tous ses efforts pour faire triompher et dominer la religion catholi-

que. Pour y réussir, il abolit la loi du Test portée contre les catholiques sous Charles II.

Par le serment à prêter en vertu de cette loi, on abjurait la croyance à la présence réelle de J.-C. dans l'eucharistie (*x*), et tous ceux qui s'y refusaient étaient exclus des charges publiques et du Parlement.

Il arriva alors ce qui était à prévoir, que les deux Chambres, l'armée et la flotte se rempliraient en grande partie de sujets de la religion du monarque. Les couvens se rétablirent, et un nonce papal fit son entrée solennelle à Londres, tandis qu'on jetait en prison des évêques anglicans.

Le mécontentement de la nation protestante, et surtout des grands seigneurs, devint alors à son comble; on craignait pour la religion anglicane et pour la liberté de la Grande-Bretagne.

Guillaume III, prince d'Orange-Nassau, stathouder des Provinces-Unies, qui avait épousé Marie Stuart,

---

(*x*) Les souverains de l'Angleterre doivent en vertu de cette loi faire une déclaration pareille quand ils ouvrent la première fois le Parlement. Voici la formule lue par la jeune reine Victoire, en 1837, avant qu'elle prononçât le discours d'ouverture des Chambres :

« Moi.... j'atteste et déclare solennellement et sincèrement, en « présence de Dieu, que dans le sacrement de la scène de Notre « Seigneur il n'y a aucune transsubstantiation des élémens du « pain et du vin dans le corps et le sang de J.-C., pendant ou après « la consécration de ces matières, par quelque personne qu'elle « se fasse, et que l'adoration ou l'invocation de la Vierge Marie « ou de tout autre saint, et le sacrifice de la messe, tel que ces « choses se pratiquent dans l'Église romaine, sont des actes de « superstition et d'idolâtrie. » (V. N° 270, *n*.)

fille aînée de Jacques II, était mécontent des changemens opérés par son beau-père ; son déplaisir augmenta à la nouvelle que la reine d'Angleterre était accouchée d'un prince ; il regardait, comme beaucoup de personnes, ce jeune prince comme un enfant destiné à régner en Angleterre à la place de la princesse d'Orange, son épouse, qui professait la religion réformée. Les principaux chefs protestans de la Grande-Bretagne sollicitèrent donc secrètement le stathouder à se rendre en Angleterre pour détrôner son beau-père et s'asseoir à sa place.

Guillaume, aimé de sa nation dont il était le libérateur, eut son armée, sa flotte et son or à sa dispotion, et débarqua avec une escadre de cinq cents voiles, portant environ quinze mille Hollandais, à Torbay, le 5 novembre 1688. Le prince Georges de Danemarck, qui avait épousé la princesse Anne, deuxième fille de Jacques II, se rendit avec sa femme au camp du stathouder, et la plus grande partie de l'armée anglaise vint, avec plusieurs officiers-généraux, grossir les rangs bataves.

Jacques détrôné se réfugia en France, et Guillaume III s'assit, avec son épouse, sur un des premiers trônes du monde, au commencement de 1689, après avoir accepté les conditions que la nation, représentée par son Parlement, lui avait présentées pour régner sur elle.

Guillaume III fut immédiatement reconnu comme roi d'Angleterre par toutes les puissances de l'Europe, excepté par les cours de Rome et de Versailles. Ce monarque conserva le stathoudérat de la Batavie,

disposa des armées, des flottes et des richesses des deux États, et augmenta leur influence sur le continent.

La liberté, conquise dans les tems modernes par les princes d'Orange-Nassau dans les provinces septentrionales des Pays-Bas, passa sous Guillaume III dans la Grande-Bretagne. C'est à ce souverain que l'Angleterre est redevable de sa liberté et de sa prépondérance actuelles.

Ce fut sous son règne que le Parlement fixa les bornes, si longtems contestées, du pouvoir royal et des droits du peuple. La liberté passa plus tard des îles britanniques en Amérique, en France, et en plusieurs autres États, surtout en Europe, qui, en définitive, la doivent tous aux princes d'Orange-Nassau.

375. Louis XIV avait dans ces entrefaites porté la guerre en Allemagne, où le Palatinat fut livré en 1688 et 1689 à la plus horrible dévastation (V. N° 360).

La guerre s'étant étendue aux Pays-Bas, le prince de Waldeck, qui commandait l'armée des alliés, défit le maréchal d'Humières, le 27 août 1689, dans la sanglante bataille de Walcourt, petite ville située dans le comté de Namur, à deux lieues et demie de Philippeville.

Les troupes combinées s'emparèrent de Rhinberg, de Mayence, de Bonn et d'autres places situées sur le Rhin. Mais, le 1er juillet 1690, le maréchal de Luxembourg battit le prince de Waldeck dans les plaines du bourg de Fleurus, à deux lieues de Charleroi. L'infanterie hollandaise se distingua dans cette mémorable journée. Les alliés, d'un tiers plus faibles

que les Français, laissèrent sur le champ de bataille cinq mille hommes tués, quatre mille prisonniers, quarante-neuf pièces de canon et quatre-vingt-douze drapeaux.

Le 10 juillet 1690, la flotte française défit aussi les escadres combinées de la Grande-Bretagne et des Provinces-Unies près de Bevesier.

Le roi de France avait en attendant pris Mons, le 376.
9 avril de la même année, après un siége terrible qui dura quinze jours; l'artillerie française renversa la plus grande partie des maisons de cette ville.

Le maréchal de Boufflers attaqua la cité de Liége, le 4 juin 1691, et la bombarda pendant cinq jours consécutifs, parce qu'elle avait reçu dans ses murs les troupes des souverains alliés. Le vieil hôtel-de-ville, nommé *la Violette,* fut enseveli sous ses décombres.

La campagne finit le 19 septembre 1691, par le combat de Leuze, à environ deux lieues d'Ath; un choc long et rude eut lieu au passage du ruisseau de la Catoire, entre l'arrière-garde des alliés et une partie de l'armée du maréchal de Luxembourg : *Je me souviendrai,* dit le maréchal après l'action, *de l'infanterie hollandaise; mais le prince de Waldeck ne doit pas oublier la cavalerie française.*



§ X.

Prise de Namur. Bataille navale de la Hogue. Bataille de Steenkerke. Prise et embrasement de Huy. Bataille de Neerwinden. Reprise de Namur. Bombardement de Bruxelles et de Givet. Paix de Ryswyck.

377. Louis XIV, pour ne pas être traversé dans ses projets sur le Brabant, le pays de Liége et la Hollande, mit le siége devant la ville de Namur, qu'il emporta le 6 juin 1692, après un bombardement de six jours. La place fut vaillamment défendue par neuf mille deux cent quatre-vingts soldats, mais dont il ne restait plus à la fin qu'environ quatre mille hommes. Le fort Orange ne fut pris que le 22 du même mois.

Mais la France fit une perte sensible, le 29 mai 1692, à la célèbre bataille de la Hogue, sur les côtes de la Normandie, où l'amiral Russel, commandant une escadre d'environ quatre-vingts vaisseaux anglais et hollandais, défit la flotte française, forte à peu près de cinquante-trois voiles, sous les ordres de l'amiral de Tourville. Cette action sanglante dura depuis le matin jusqu'à la nuit. Les Hollandais et les Anglais, maîtres de l'Océan, brûlèrent treize vaisseaux de ligne et s'emparèrent de huit autres. Les vents dispersèrent le reste de l'escadre française sur les côtes de la Bretagne et de la Normandie.

378. Guillaume III, après avoir affermi son trône en Angleterre, avait ensuite repassé la mer, et vint op-

poser au conquérant français une armée anglo-batave forte de quatre-vingt mille hommes.

Le maréchal de Luxembourg se laissa surprendre 379.
par le roi de la Grande-Bretagne et par Maximilien-Emmanuel, électeur de Bavière, à Steenkerke, village situé à deux lieues de Halle. Le maréchal entretenait auprès de Guillaume un espion qui fut découvert et forcé de lui écrire un faux avis. Le roi d'Angleterre profite en ce moment de la sécurité du maréchal de Luxembourg, et fond, le 3 août 1692, à la pointe du jour, sur son camp endormi : le désordre y est à son comble, et l'aile droite est déjà en déroute, lorsque le maréchal, voyant qu'il s'agit de la destruction de son armée, fait, quoique malade, des efforts surprenans : il change de terrain, donne à ses troupes un champ de bataille qui leur manque, les rallie trois fois, et rétablit l'ordre au bout de deux heures de fatigues et de périls imminens. La bataille dure tout le jour avec un tel acharnement que des deux côtés les combattans s'écrient : *Point de quartier!* Les ducs de Chartres, de Bourbon, de Vendôme, de Choiseul et tous les princes français combattent autour du maréchal, à la tête des troupes de la maison du roi, et parviennent enfin à chasser un corps anglais d'un poste avantageux d'où dépend le sort de la bataille; le marquis de Boufflers survient dans ce moment avec un corps de dragons et décide du succès de cette grande et terrible journée.

Les alliés y perdirent environ sept mille hommes, mais la perte des Français fut bien plus considérable.

Guillaume III se retira en fort bon ordre, ainsi qu'il avait attaqué, et demeura aussi redoutable qu'avant le combat qui ne fut pas décisif; le maréchal de Luxembourg n'était pas maître de la campagne.

380. La guerre continua ensuite avec des succès et des revers des deux côtés. Le maréchal de Villeroi emporta Huy, le 24 juillet 1693; les Français brûlèrent presqu'entièrement cette ville parce que les habitans avaient soutenu la garnison, et y détruisirent le pont de pierres bâti en 1294.

381. Le roi d'Angleterre et Maximilien-Emmanuel de Bavière campèrent à cette époque dans les vastes plaines de Neerwinden, village situé à deux lieues de Tirlemont, avec l'armée combinée, forte de quarante mille hommes.

Le maréchal de Luxembourg profite de l'éloignement de quelques milliers de soldats envoyés en Flandre, à Maestricht et à Liége, et attaque les alliés à Neerwinden, le 29 juillet 1693, avec une armée de quatre-vingt mille combattans.

Le roi-stathouder, qui s'était retranché pendant la nuit, se place à la tête d'un corps de cavalerie et met en déroute la cavalerie française; il est renversé de son cheval, et la bataille devient de part et d'autre plus acharnée et plus meurtrière. Les retranchemens de Neerwinden sont trois fois pris et repris; le duc de Berwick est fait prisonnier, et le maréchal, repoussé à droite et à gauche, est sur le point d'être entièrement défait, lorsque le curé de Laer le tire de ce danger extrême par les instructions qu'il lui donne. Luxembourg revient alors à la charge avec

des troupes fraîches, force les alliés à se retirer vers Louvain et Namur, et reste, après des efforts presqu'incroyables, maître du champ de bataille; mais il y laissa plus de quinze mille Français tués, et eut environ dix mille blessés. Les alliés y perdirent environ douze mille hommes, quatre-vingt-quatre canons et presqu'autant de drapeaux et d'étendards. Cette sanglante bataille est aussi connue sous le nom de journée de Landen.

On dit à l'occasion de la victoire du maréchal, qu'il fallait chanter à Paris plutôt des *De Profundis* que des *Te Deum*.

Le roi de la Grande-Bretagne, jamais déconcerté après une défaite, et autant à craindre qu'auparavant, prit avec le plus grand sang-froid de sages dispositions, fit, comme à l'ordinaire, une retraite admirable et tint toujours la campagne. Aussi, Louis XIV étant instruit des détails de cette mémorable journée, dit : *Luxembourg a attaqué en prince de Condé, et le prince d'Orange a fait sa retraite en maréchal de Turenne* (*y*).

Cette terrible guerre qu'aucun combat ne pouvait 382.
terminer, parce qu'aucun n'était décisif, continua

(*y*) Le maréchal de Luxembourg mourut le 4 janvier 1695, à l'âge de soixante-sept ans; sa mort fut le terme des victoires de Louis XIV.

L'on rapporte que le prince d'Orange-Nassau dit un jour : *Ne batterai-je jamais ce bossu-là!* et que le maréchal, en apprenant ce propos, demanda : *Comment sait-il que je suis bossu? Il ne m'a jamais vu par derrière.*

pour le malheur de la Belgique, qui était toujours le théâtre de ses horreurs.

La campagne de 1694 fut insignifiante; les Français évitèrent les batailles que les alliés leur présentaient, et perdirent la ville de Huy qui retomba au pouvoir des puissances coalisées.

Au commencement de juillet 1695, le roi d'Angleterre investit la ville de Namur, qui était alors l'une des plus importantes places des Pays-Bas, à la vue d'une forte armée française qu'il tint en échec. Le maréchal de Boufflers commandait dans cette forteresse une garnison de quatorze mille soldats. La ville se rendit à Guillaume III, le 4 août suivant, après avoir soutenu ce jour trois assauts consécutifs ; le château soutint une attaque générale, le 30 du même mois, depuis onze heures du matin jusqu'à quatre du soir, et se rendit le 1er septembre suivant. La garnison était réduite à quatre mille hommes.

Le maréchal de Villeroi, pour faire diversion et faire lever le siége du château de Namur, commença le 13 août 1695 le bombardement de la ville de Bruxelles, qu'il continua pendant quarante-huit heures d'une manière si effrayante, que quatre mille maisons, quatorze églises et l'hôtel-de-ville devinrent la proie des flammes ; mais après ces efforts désastreux il fut forcé de lever le siége de cette ville.

383. Le 16 mars 1696, un corps des alliés bombarda Givet, où les Français avaient accumulé d'immenses magasins qui furent consumés par le feu.

Ces revers amortirent l'envie des conquêtes du roi de France : il n'avait obtenu dans cette guerre rui-

neuse de neuf ans que peu de succès : voyant alors son trésor épuisé, la France fatiguée, ses armées moisonnées et la fortune toujours incertaine, il chercha enfin à conclure la paix.

Les conférences commencèrent à Ryswyck, près 384.
de La Haye, le 9 mai 1697, au château royal de Guillaume III (z), et le 20 septembre suivant la paix y fut signée entre Louis XIV, le roi-stathouder, les États-Généraux et Charles II, roi d'Espagne. Le 30 octobre de la même année, un traité de paix fut conclu entre l'empereur Léopold Ier, les électeurs, les princes d'Allemagne et le roi de France. Louis XIV reconnut enfin Guillaume III comme roi de la Grande-Bretagne.

Le cabinet de Versailles s'obligeait par le premier traité à restituer dans les Pays-Bas à l'Espagne le duché de Luxembourg, le comté de Chiny, Charleroi, Mons, Ath, Courtrai, etc. Les parties contractantes se rendirent généralement les conquêtes qu'elles avaient faites.

Les pays que Louis XIV avait envahis en Belgique à titre de *réunion* (V. N° 317), devaient aussi être rendus au roi d'Espagne, à l'exception de quelques bourgs, villages, etc. Les affaires furent donc remises, à peu de chose près, dans l'état où elles étaient

---

(z) Le beau château de Ryswyck, bâti par le stathouder Frédéric-Henri, fut appelé la *maison de Neubourg*, parce qu'un duc de ce nom y avait mis la première pierre; il est tombé en ruines; mais on y a érigé une belle pyramide, dont l'inscription perpétue le souvenir de la paix qui porte son nom.

après le traité de Nimègue (N° 369), et la France ne gagna que quelques villages dans les environs de Tournai.

Les États-Généraux mirent garnison dans les places fortes des Pays-Bas espagnols qui leur avaient été livrées comme *barrière* contre la France (N° 369).

Voilà à quoi aboutit cette ambition du monarque français, qui souleva tant de souverains contre la France, qui coûta tant de sang et de millions, et causa tant de malheurs aux peuples!

§ XI.

Traités pour le partage de la monarchie espagnole. Mort de Charles II, roi d'Espagne. Son testament. Guerre pour sa succession. Louis XIV fait occuper les Pays-Bas espagnols. Traité de la Grande-Alliance. Décès de Guillaume III. Notice sur ce prince (n). Son héritier. Abolition du stathoudérat. La guerre est déclarée à la France. Le duc de Marleborough. Prise de Liége. Revers des Français en Espagne. Le prince Eugène de Savoie. Bataille de Hochstet. Combat naval devant Malaga.

385. Les cabinets de Versailles, de Saint-James et de La Haye s'attendaient depuis longtems à la mort de Charles II, qui était maladif et n'avait pas de postérité; et comme ils craignaient que la vaste monarchie d'Espagne et des Indes ne devînt l'héritage de l'empereur Léopold Ier, ils partagèrent d'avance les nombreux États de la Péninsule, afin d'empêcher l'ac-

croissement colossal de l'empire, qui aurait sans cela pu dominer et maîtriser tous les autres États de l'Europe.

Le 11 octobre 1698, ces trois puissances convinrent donc qu'en cas de décès du roi Charles, le royaume d'Espagne serait donné au prince électoral de Bavière, celui de Naples et de Sicile au dauphin, et le Milanais à l'archiduc Charles, deuxième fils de l'empereur.

Le prince électoral étant mort en février 1699, ces trois cours conclurent en mars de cette année un second traité par lequel elles assignèrent à l'archiduc Charles la couronne d'Espagne, et au dauphin celle de Naples et de Sicile.

Mais le rusé monarque français amusa ainsi les cabinets de Londres et de La Haye, et les trompa tous les deux: car il engagea le faible roi d'Espagne à instituer par testament du 2 octobre 1700, pour héritier universel de tous ses domaines, Philippe de France, duc d'Anjou, fils du dauphin de France.

Charles II étant mort le 1er novembre de cette même année, à l'âge de trente-neuf ans, Louis XIV accepta solennellement son héritage pour son petit-fils, qui fut proclamé le 24 du même mois, à Madrid, sous le nom de Philippe V.

L'Angleterre et les Provinces-Unies, trompées par la politique française, virent avec effroi la France obtenir cette puissance formidable qu'elles avaient redoutée dans le chef de l'empire; elles craignirent surtout que la marine française, réunie à celle de la Péninsule, ne fît des torts considérables à leur com-

merce maritime. Elles reconnurent pourtant par politique le nouveau roi d'Espagne, et gagnèrent du tems. Le duc de Savoie et l'électeur de Bavière suivirent leur exemple ; mais l'empereur Léopold I[er] fit les plus énergiques protestations, et commença en Italie la guerre contre la France dès le commencement de 1701.

386. Louis XIV envoya tout de suite des troupes pour occuper Luxembourg, Namur, Charleroi, Mons, Ath, Audenarde, Nieuport, etc., où les États avaient des garnisons comme dans des villes de *barrière* qui leur avaient été assignées contre les envahissemens de la France par les traités de Nimègue et de Ryswyck (V. N[os] 369 et 384). Maximilien-Emmanuel, électeur de Bavière, gouverneur des Pays-Bas espagnols, livra ces places à la France.

Cette occupation violente qui était une violation des traités précités, alarma les États-Généraux ; ils se réunirent au roi de la Grande-Bretagne, et proposèrent ensemble à Louis XIV un partage des vastes États de la monarchie espagnole, auquel le monarque français se refusa. Ils conclurent enfin avec Guillaume III, comme roi d'Angleterre, le 7 septembre 1701, à La Haye, le célèbre traité de la *Grande-Alliance*, par lequel ces deux puissances s'engagèrent à réunir leurs forces afin d'obtenir pour l'empereur Léopold une satisfaction convenable pour ses droits à la monarchie d'Espagne, et d'assurer leur propre indépendance et la sûreté de leur commerce. L'empereur et la plus grande partie des souverains de l'Europe accédèrent successivement à cette alliance.

Le roi-stathouder, dont l'activité et l'influence avaient réuni tant de puissances contre Louis XIV, devait se mettre, au commencement de 1702, à la tête des armées combinées; mais il mourut au palais de Kensington, le 7 mars de cette année, d'une chute de cheval à l'âge d'environ cinquante-deux ans. 387.

Avec lui s'éteignit la branche aînée des comtes de Nassau, appelée *Othonienne*, du nom de celui qui la commença (*a*).

(*a*) Ce prince était un des plus grands capitaines et des plus habiles politiques de son tems. Il savait toutes les langues de l'Europe et aimait les armes avec passion; il était heureux quand il entendait l'harmonie des tambours et des trompettes, le bruit de la mousqueterie et le fracas des canons.

Il était d'une intrépidité extraordinaire : à la bataille de Boyne, en Irlande, qu'il livra en 1690 à Jacques II, les Irlandais braquèrent des pièces d'artillerie contre sa personne; un de ses officiers, entendant siffler un boulet à ses oreilles, plia les épaules : *Courage, monsieur le chevalier*, lui dit le roi en lui frappant sur l'épaule, *je vous croyais à l'abri du canon*. Blessé lui-même par un boulet à l'épaule, il se fit panser à la tête de ses troupes, monta à cheval, et continua la bataille qui soumit l'Irlande. Après cette victoire, on demanda aux chefs de l'armée vaincue s'ils oseraient encore se mesurer avec les Hollandais? *Changeons de roi*, repliquèrent-ils, *et nous recommencerons*.

Quoique ce prince n'aimât pas Louis XIV, il ne permit pas qu'on en parlât indécemment en sa présence : un jeune lord lui dit un jour que ce qu'il avait trouvé de plus drôle à la cour de Versailles, c'était que le roi avait une vieille maîtresse (M[me] de Maintenon) et un jeune ministre (Barbezieux) : *Cela doit vous apprendre*, lui répondit Guillaume III, *qu'il ne se sert ni de l'une ni de l'autre*.

La cour de France n'usa pas de la même délicatesse envers le roi de la Grande-Bretagne. Elle ne prit pas le deuil à son décès,

Il avait institué son héritier Jean-Guillaume Frison, de Nassau-Dietz, stathouder héréditaire de Frise, qui descendait de Jean, comte de Nassau, frère de Guillaume-le-Grand, et de la princesse Albertine, fille du prince Frédéric-Henri. Le comte Jean-Guillaume de Nassau devint ainsi prince titulaire d'Orange, mais le roi de Prusse lui en disputa la succession.

Comme Guillaume III décéda sans descendans, les États-Généraux ne transmirent pas la dignité de stathouder des sept provinces à son héritier : ils en revêtirent son fils Guillaume-Charles-Henri Frison en 1747 (V. N° 413-414), et gouvernèrent en attendant eux-mêmes la république, dont Antoine Hiensius était grand-pensionnaire.

La princesse Anne Stuart, deuxième fille de Jacques II, succéda à son beau-frère Guillaume III (*b*) en

---

quoiqu'elle l'eût reconnu pour roi par le traité de Ryswyck (V. 384), et Louis XIV défendit aux maisons de Bouillon et de la Tremouille, alliées à la famille d'Orange-Nassau, de le porter.

L'on assure que l'animosité du roi de France datait du refus que lui donna noblement le prince Guillaume d'épouser mademoiselle de Blois, fille naturelle de Louis XIV et de madame de la Vallière.

L'anecdote suivante donnera une idée de la réputation dont jouissait Guillaume III en France : lorsque le duc d'Anjou (depuis Philippe V) partait pour occuper le trône d'Espagne, il était accompagné des ducs de Bourgogne et de Berry, ses frères : *Vous allez donc être roi d'Espagne*, dit le duc de Bourgogne au duc d'Anjou, *moi je serai roi de France; mais ce pauvre Berry....* Ce jeune prince, piqué au vif, répliqua : *Moi je serai prince d'Orange, et je vous ferai enrager tous les deux.*

(*b*) La reine Marie II (Stuart), qui avait épousé le 4 novem-

qualité de reine de la Grande-Bretagne (V. N° 374), et se signala par son zèle à combattre Louis XIV, et à faire triompher la ligue.

En 1702, les souverains alliés déclarèrent la guerre à la France: le célèbre Jean Churchill, duc de Marlborough, était à la tête de l'armée combinée de l'Angleterre et de la république hollandaise. C'était un des plus grands capitaines de son tems: doué d'un puissant génie, il savait concevoir les plans les plus vastes, les exécuter avec un esprit froid et calme, profiter avec adresse des fautes de ses ennemis, et maîtriser la victoire. 388.

Le prince Nassau-Saarbruck, qui commandait sous lui, prit Venloo, Ruremonde, etc; Marlborough enleva au maréchal de Boufflers un terrain immense vers le Rhin, et se rendit maître, le 14 octobre 1702, de la ville de Liége; le prince-évêque, Jacques-Clément de Bavière, y avait reçu garnison française, ainsi que dans les autres places fortes du pays de Liége. La citadelle fut prise d'assaut, et la plus grande partie des Français qui la défendaient, furent passés au fil de l'épée: deux mille cinq cents hommes qui en restèrent, furent faits prisonniers de guerre. Le fort de la Chartreuse se rendit le 31 du même mois.

---

bre 1677 le stathouder Guillaume III, était morte le 28 décembre 1694 de la petite vérole, à l'âge d'environ trente-deux ans. Cette princesse, qui joignit aux charmes de la beauté les agrémens de l'esprit et un excellent caractère, laissa en Angleterre et dans les Provinces-Unies de vifs regrets et l'exemple de toutes les vertus de son sexe.

Les troupes anglo-bataves s'emparèrent de Huy, de Limbourg, etc.

Le duc de Savoie et le roi de Portugal se détachèrent de l'alliance de la France ; les Hollandais et les Anglais débarquèrent l'archiduc Charles III en Espagne, s'unirent aux troupes portugaises, remportèrent dans la Péninsule de grands avantages sur l'armée française, et chassèrent Philippe V de Madrid (V. N° 391).

389. Les troupes de l'Angleterre et des Provinces-Unies, commandées par Marlborough, se réunirent en Allemagne à l'armée impériale sous les ordres du prince Eugène de Savoie.

Eugène, vainqueur des Turcs, avait la confiance de son souverain, et était un des plus grands généraux des tems modernes. Doué d'un génie profond et vif, il possédait de grandes vues et perçait dans l'avenir d'une campagne; sa perspicacité embrassait l'ensemble d'une guerre dont il prévoyait les événemens en détail, et qu'il savait ordinairement maîtriser.

Ces deux généraux en chef, qui s'entendaient toujours et n'avaient jamais de rivalité ou de mésintelligence, remportèrent sur l'armée française et bavaroise, commandée par le maréchal de Tallard et par Maximilien-Emmanuel, électeur de Bavière, une victoire signalée dans les plaines d'Hochstet, petite ville située dans l'électorat bavarois, le 13 août 1704. Elle enleva cent lieues de pays et toutes les villes de Bavière et de Souabe aux Français, et les rejeta des bords du Danube sur les rives du Rhin. L'armée

française et bavaroise fut presqu'entièrement détruite, et le maréchal de Tallard, qui était au nombre des prisonniers, fut conduit en Angleterre (*c*).

L'armée combinée de Marlborough et d'Eugène eut environ cinq mille hommes tués et huit mille blessés. L'on porte le nombre de Français et de Bavarois mis hors de combat et pris après cette sanglante action, à quarante mille combattans. Cent et trente-cinq pièces de canon, un nombre extraordinaire de drapeaux, d'étendards, de tentes et huit caissons contenant la caisse militaire, furent le trophée des vainqueurs.

Cette action meurtrière prend quelquefois le nom de bataille de Bleintheim, parce que douze mille Français, retranchés dans ce village, y furent obligés de se rendre à discrétion.

Le même jour de la bataille de Hochstet, un combat naval s'engagea devant Malaga entre la flotte française et l'escadre des Provinces-Unies et de la Grande-Bretagne, commandée par Kallenberg et Rook. Il ne fut pas décisif, et la nuit sépara les combattans.

(*c*) Le comte de Tallard resta sept ans prisonnier dans la Grande-Bretagne, où il se rendit très-utile à Louis XIV, en détachant le cabinet de Saint-James de la *Grande-Alliance*, et en faisant rappeler le duc de Marlborough (V. N° 399).

§ XII.

Marlborough force les lignes françaises près de Tirlemont. Batailles de Ramillies. Prise de Bruxelles, etc. Bataille de Turin. Levée du siége de Barcelonne. Bataille d'Audenarde. Jean-Guillaume Frison. Prise de Lille. Délivrance de Bruxelles. Hiver rigoureux de 1709. *Extrémités auxquelles Louis XIV est réduit. Il demande la paix. Prospérité et richesse de la Hollande. Elle est le centre des négociations politiques. Préliminaires de paix rejetés par le roi de France. Continuation de la guerre. Prise de Tournai. Bataille de Malplaquet. Reddition de Mons. Mort de Jean-Guillaume, prince d'Orange-Nassau.*

390. La guerre continuait avec acharnement au désavantage de la France, et fut de l'Allemagne transportée dans les Pays-Bas espagnols. Marleborough força le 18 juillet 1705, les lignes françaises dans les environs de Tirlemont, et obligea l'électeur Maximilien-Emmanuel et le maréchal de Villeroi à une retraite précipitée.

Les deux armées ennemies se rencontrèrent le 23 mai 1706, dans les vastes plaines de Ramillies, village situé en Brabant.

Les troupes françaises étaient commandées par le maréchal de Villeroi et par Maximilien-Emmanuel de Bavière. L'armée des alliés était sous les ordres du duc de Marleborough, du feld-maréchal comte de Nassau-Owerkercke et du duc de Wurtemberg.

Marlborough ayant remarqué que l'aile gauche des Français, couverte par la petite Gète, ne pouvait faire des mouvemens dans la position où elle était placée, renforça son aile gauche d'une grande partie des troupes de son aile droite, de sorte que les corps français de la droite eurent à soutenir l'attaque de presque toute l'armée des alliés : le choc fut rude, mais le trouble saisit enfin les généraux français, et le découragement et le désespoir s'emparèrent de leurs soldats. La défaite et la déroute de l'armée française et bavaroise furent complètes; elle laissa sur le champ de bataille environ huit mille hommes tués, et six mille cinq cents blessés. Marlborough n'eut que deux mille cinq cents soldats hors de combat.

A la nouvelle de cette grande victoire, la consternation se répandit parmi les troupes françaises qui occupaient les provinces belgiques. L'armée combinée s'empara le 27 mai de Bruxelles, et y proclama l'archiduc Charles d'Autriche roi d'Espagne; ce prince avait déjà été solennellement proclamé à Madrid souverain de la monarchie espagnole sous le nom de Charles III, en vertu de la cession de l'empereur Léopold Ier, son père, et de l'archiduc Joseph, son frère (V. No 388). 391.

Depuis lors, les cabinets de Londres et de La Haye gouvernèrent les Pays-Bas espagnols à leur gré, au nom de l'archiduc, jusqu'à la conclusion de la paix.

Anvers, Gand, Bruges et les autres principales places du Brabant et de la Flandre, ouvrirent leurs portes aux vainqueurs.

Le feld-maréchal comte de Nassau-Owerkercke se

rendit maître d'Ostende le 8 juillet, et d'Ath le 21 septembre de la même année.

Le sort des armées ne fut pas moins favorable alors aux puissances alliées en Italie et en Espagne : le prince Eugène, qui avait passé en Italie, réunit son armée aux troupes de Victor-Emmanuel II, duc de Savoie, défit complétement, le 7 septembre 1706, Philippe de Bourbon, duc d'Orléans, frère de Louis XIV, dans les environs de Turin, et força, par cette victoire, le duc de la Feuillade d'abandonner précipitamment le siége de la capitale du Piémont. Le duc laissa devant cette place cent quatorze pièces de canon et cinquante-cinq mortiers.

A cette époque, Philippe V, ayant sous ses ordres le maréchal de Tessé, assiégea en personne la ville de Barcelonne qui, en 1705, s'était rendue à Charles III; mais le comte Peterborough, à la tête des troupes alliées en Espagne, l'obligea le 11 mai 1706 à lever le siége avec une telle précipitation que le maréchal français y abandonna son parc d'artillerie composé de cent quarante pièces d'artillerie, ses munitions, ses provisions et quinze cents blessés.

392. La guerre continua à l'avantage des puissances coalisées, qui portèrent bientôt en Belgique les coups les plus sensibles à la France.

Leur armée, sous les ordres du prince Eugène et du duc de Marlborough, s'avança en Flandre et cherchait à livrer une bataille décisive.

L'armée française était commandée par Louis, duc de Bourgogne, petit-fils du roi de France, qui avait sous ses ordres le brave maréchal duc de Vendôme.

Quelques corps de l'armée combinée ayant passé l'Escaut, attaquent le 11 juillet 1708, près d'Audenarde, une partie des troupes du duc de Vendôme qui veut éviter le combat, mais qui est forcé par l'ennemi de soutenir le choc : les bataillons des deux armées, en entendant la fusillade la plus vive, regagnent à marches forcées leurs corps respectifs, et l'action devient générale. Le combat s'engage alors avec une telle précipitation que les commandans des deux côtés n'attendent pas l'arrivée de leur artillerie; la bataille n'en est que plus sanglante. Jean-Guillaume Frison, comte de Nassau et prince d'Orange, arrive le dernier à la tête de l'infanterie batave; il prend l'armée française en flanc et en fait un carnage épouvantable. Les Anglais ne donnent et ne veulent pas recevoir de quartier.

Cette action, l'une des plus meurtrières dont les annales de la guerre fassent mention, commença à deux heures de l'après-midi, et ne finit que pendant la nuit : l'armée du duc de Bourgogne fut entièrement défaite, et laissa sur le champ de bataille environ quatre mille morts, cinq mille blessés, huit mille prisonniers, vingt-cinq drapeaux et trente-quatre étendards qui avaient été enlevés par les troupes hollandaises.

Les Français échappés au carnage se retirèrent pendant la nuit, les uns sur Gand et les autres sur Tournai; mais ils firent dans cette retraite nocturne une perte plus considérable encore que dans la fatale journée de la veille.

Les alliés, maîtres de la campagne, s'emparèrent 393.

le 23 octobre suivant, de l'importante place de Lille, et le 8 décembre de sa citadelle. Le maréchal de Boufflers, qui commandait à Lille, avait opposé à l'ennemi la plus belle et la plus opiniâtre défense.

Sur ces entrefaites, l'électeur de Bavière attaqua, le 22 novembre 1708, la ville de Bruxelles par neuf endroits différens, afin d'opérer une diversion, de concentrer ses troupes dans le cœur des Pays-Bas espagnols, et de couper les communications aux armées des princes coalisés. Marlborough et le prince Eugène arrivèrent avec leurs bataillons devant cette capitale, le 27 du même mois, et forcèrent Maximilien-Emmanuel d'en lever précipitamment le siége. Ils reprirent le 30 décembre la ville de Gand, défendue par le comte de la Motte, et rentrèrent à Bruges, que les Français avaient évacuée.

394. Les désastres de cette guerre, si funestes à la France, avaient moissonné une grande partie des armées de Louis XIV, épuisé le trésor de l'État, les ressources des provinces, et avaient appauvri les classes les plus laborieuses de la société.

La rigueur de l'hiver de 1709 mit le comble à la détresse publique : les froids excessifs durèrent pendant neuf semaines, dépassèrent, le 13 janvier, vingt-trois degrés, et firent périr en France les oliviers, les figuiers et les orangers. La vigne et presque tous les arbres fruitiers furent gelés. La Méditerranée et l'Adriatique gelèrent fortement à Marseille et à Gènes, et il n'y eut pour ainsi dire pas de récolte.

Cet hiver rigoureux se fit particulièremant sentir en France où la disette de blé et de vin, richesses

principales de ce vaste royaume, produisit la plus grande misère.

Le fier Louis XIV, ne sachant comment faire face à tant de fléaux conjurés contre la France, fut réduit en 1709 à demander la paix à La Haye par la médiation des États-Généraux. Il décela ainsi sa faiblesse qu'il essayait vainement de colorer des beaux noms de *générosité* et de *magnanimité* de sa part.

Les Provinces-Unies jouissaient alors de la plus grande prospérité et d'une sécurité parfaite : leur commerce immense faisait affluer dans leurs ports les richesses de l'univers ; elles possédaient seules plus de numéraire qu'il n'y en avait en circulation dans les autres États de l'Europe ; aussi La Haye était-elle le centre de toutes les négociations politiques.

Le duc de Marlborough et le prince Eugène se rendaient à la fin de chaque campagne à La Haye, pour y concerter avec le grand-pensionnaire Heinsius le plan d'une campagne nouvelle, et obtenaient des États-Généraux des sommes énormes pour pousser la guerre avec vigueur.

L'assemblée des États de l'heptarchie batave, et 395.
les ministres des souverains alliés, réunis à La Haye, proposèrent aux plénipotentiaires du roi de France des *préliminaires* de paix en quarante articles ; ils portaient en substance : que le monarque français reconnaîtrait Charles III comme souverain de la monarchie espagnole, qu'en deux mois il ferait sortir le duc d'Anjou, son petit-fils, de l'Espagne, et restituerait tout ce qu'il avait pris à la couronne de

la Péninsule, qu'il rendrait Strasbourg et le fort de Kehl, et que les autres places qu'il avait sur le Rhin depuis Bâle jusqu'à Philipsbourg seraient demantelées. Il devait en outre céder Furnes, Ypres, Warneton, Commines, Warwick et le fort de Knock avec leurs dépendances aux Provinces-Unies en toute propriété, et Lille, Tournai, Condé et Maubeuge pour y tenir garnison, et pour en former avec le reste des Pays-Bas espagnols une *barrière* contre les envahissemens possibles de la France.

Les ministres français acceptèrent ces articles sous la réserve de l'agrément du roi. Mais Louis XIV en fut vivement choqué et humilié, et préféra les chances de la guerre à une paix honteuse.

396. Marlborough foudroya en conséquence la ville de Tournai avec cent bouches à feu et s'en rendit maître le 29 juillet 1709; il ne prit la citadelle que le 23 septembre suivant.

Le général anglais et le prince Eugène de Savoie détachèrent alors le prince de Hesse avec quatre mille hommes pour investir la ville de Mons. Les maréchaux de Villars et de Boufflers, dans le but d'empêcher ce siége, se retranchèrent avantageusement au village de Malplaquet près de Bavai. Marlborough et Eugène les forcèrent à accepter la bataille le 11 septembre 1709; les deux armées ennemies comptaient chacune environ cent cinquante mille combattans.

Les troupes françaises, placées entre des fossés, des bois et des abattis, étaient couvertes d'un triple retranchement : l'armée combinée l'attaque avec

acharnement, mais les Français le défendent avec bravoure. Les Hollandais, sous les ordres de Jean-Guillaume, prince d'Orange-Nassau, de Tilly et de Fagel, forcent les retranchemens; mais après un combat opiniâtre et sanglant ils sont forcés de les abandonner. La perte redouble l'acharnement des généraux alliés: trois fois ils sont repoussés, mais ils reviennent une quatrième fois à l'attaque, et par d'habiles manœuvres ils s'ouvrent un chemin à travers les retranchemens: ils les comblent, déblaient les abattis, et attaquent le corps de l'armée française, rangé en ordre de bataille dans la plaine : leur cavalerie se déploie et fond sur l'ennemi qui, après une action acharnée et fort meurtrière, est enfin obligé de se replier. La bataille dura depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

Les Français perdirent environ huit mille hommes, et les alliés eurent à peu près douze mille soldats hors de combat. L'on voyait des compagnies entières qui avaient les premières assailli les retranchemens français, étendues en rang sur le champ de bataille. Les troupes bataves y firent de grandes pertes.

On exprima l'issue de cette bataille par ce chronographe : LILICIDIVM; *Destruction des fleurs de lys.*

Le prince Eugène, dangereusement blessé dans le plus fort de l'action, refusa de se faire panser : *Qu'importe,* dit-il à ses aides-de-camp qui le pressaient de se retirer un instant, *qu'importe de se faire panser, si nous devons mourir ici! Si nous en revenons, il y aura assez de tems pour cela ce soir.*

Le maréchal de Villars reçut aussi une blessure

dans cette bataille qui est citée comme l'une des plus sanglantes de nos tems modernes.

Le maréchal de Boufflers fit une belle retraite, n'abandonna aucune pièce d'artillerie à l'ennemi, et conduisit l'armée en bon ordre vers Bavai et Maubeuge.

Après cette grande victoire, le prince d'Orange-Nassau assiégea, le 24 septembre, la place de Mons qui était défendue par huit mille Français et soixante-quatorze pièces de canon; il s'en empara le 20 octobre suivant.

Ce prince, qui se distingua par d'autres actions d'éclat, fut précipité par une tempête dans le Moerdyk, le 14 juillet 1711, lorsqu'il se rendait à La Haye pour arranger des affaires avec le roi de Prusse qui l'y attendait. Il n'était âgé que d'environ vingt-quatre ans. Peu de tems après sa mort, son épouse, Marie, princesse de Hesse-Cassel, donna le jour à Guillaume-Charles-Henri Frison, qui succéda aux charges de son père et devint stathouder des sept Provinces-Unies, en 1747 (V. N° 413-414).



§ XIII.

Louis XIV réduit aux dernières extrémités demande de nouveau la paix. Continuation de la guerre. L'Angleterre conclut la paix avec la France. Les Torys et les Whigs. Origine de ces deux partis (n). Disgrâce de Marlborough. Sa mort (n). Les événemens changent la politique des puissances alliées. Succès des Français en Espagne. Batailles d'Almanza et de Villaviciosa. Madame de Muci (n).

Louis XIV fut réduit par ces revers à des extrémités 397.
plus grandes que jamais : son armée, moissonnée en grande partie par ses défaites, ne pouvait plus se recruter; on enleva à Paris les hommes pour former des régimens, et dans les provinces on força de tirer au sort tous ceux qui étaient en état de porter les armes pour recomposer les bataillons.

Le trésor était épuisé plus que jamais, et la France, sans commerce et sans argent, était accablée d'impôts énormes qui se levaient sous des dénominations différentes.

Le roi fut obligé d'envoyer une partie de sa vaisselle à la monnaie pour en faire des espèces, et toute la cour suivit l'exemple du monarque.

Pour sortir de cet état humiliant et accablant, Louis XIV envoya de nouveau à La Haye demander la paix, et dans une dépêche du 2 janvier 1710, il proposa aux puissances alliées à peu près les mêmes conditions qu'elles lui avaient faites dans leurs *préliminaires,* quelques mois auparavant, qu'il avait

trouvées trop dégradantes, et qu'il avait rejetées (V. N° 395).

Mais comme le roi ne cherchait à conclure qu'une paix particulière pour la France, les souverains coalisés n'accueillirent pas ses offres, parce qu'ils auraient dû continuer la guerre en Espagne contre son petit-fils, Philippe V, que Louis n'aurait pas manqué d'assister puissamment sous main.

Le monarque français obtint enfin des passeports pour envoyer des ministres plénipotentiaires à Gertruydenberg afin d'y entamer des négociations de paix.

Les ambassadeurs français jouèrent dans les conférences qui s'y ouvrirent un rôle humiliant, firent de nombreuses instances pour obtenir la paix, et offrirent, au nom de leur souverain, des sommes considérables aux alliés pour les aider à faire partir Philippe V de l'Espagne.

Mais les ministres des puissances confédérées exigèrent que Louis XIV fît lui-même sortir dans l'espace de deux mois, son petit-fils de la Péninsule, tout en renonçant au sceptre de la monarchie espagnole.

Cette demande qui devait blesser le cœur d'un père, fit dire au roi de France : *Puisqu'il faut que je fasse la guerre, j'aime mieux la faire à mes ennemis qu'à mes enfans.*

Se sentant dénué des secours nécessaires pour pousser la guerre avec vigueur, et pressé par des ennemis nombreux et longtems victorieux, le vieux monarque dit un jour en plein conseil en versant des larmes : *Je ne puis donc faire ni la paix ni la guerre!*

Le duc de Marlborough et Eugène de Savoie recommencèrent donc la campagne et s'emparèrent le 25 juin 1710 de Douai ; le maréchal de Villars, n'osant pas exposer le sort de la France aux caprices de la victoire, se retira avec son armée sous le canon d'Arras ; mais les généraux des princes alliés se rendirent maîtres de Béthune le 28 août, de Saint-Venant le 30 octobre, et d'Aire le 9 novembre de cette année. 398.

La France était à deux doigts de sa perte, et Louis XIV, effrayé de tant d'infortunes, était sur le point de quitter Versailles pour se retirer derrière la Loire, lorsque la fortune changea tout-à-coup.

Au milieu des succès des alliés, la politique et l'intrigue obtinrent pour la France ce que son roi ne put gagner par ses armes : les amis de Louis XIV et les ennemis du duc de Marlborough à la cour de Saint-James (V. N° 389 *n*), persuadèrent à la reine Anne que la Grande-Bretagne n'avait plus aucun intérêt à la prolongation de la guerre, et que Marlborough ne la continuait que pour servir son ambition et ses intérêts personnels. 399.

Le parti des *Torys,* jusqu'alors supplanté par celui des *Whigs* (*d*) dont Churchill était le chef, revint sur

---

(*d*) L'origine de ces deux partis politiques remonte à la malheureuse guerre qui conduisit Charles Ier sur l'échafaud : les partisans du roi britannique furent d'abord appelés *Cavaliers*, et ceux du parlement *Têtes-rondes*.

Ce fut à l'occasion d'une bande de voleurs de l'Écosse qu'on nommait *Torys*, que le sobriquet de *Torys* fut donné au parti

le pinacle, et la reine, dégoûtée des hauteurs de la duchesse de Marlborough, qui avait exercé sur son esprit un empire presqu'absolu, rappela le duc de Marlborough, son mari en 1711 (*c*), en Angleterre, et envoya pour le remplacer le duc d'Ormond avec

---

du roi, qui appelait alors les partisans du Parlement *Whigs*, nom qui en Écosse désignait des bandits, ou plutôt des fanatiques.

Les *Cavaliers* ou les *Torys* soutenaient les intérêts du roi, de la couronne et de l'Église anglicane; les *Têtes-rondes* ou les *Whigs*, défendaient les droits et les intérêts du peuple et de la cause protestante en général.

(*c*) Ce grand capitaine, né à Ashe en 1650, dont les talens militaires et les brillantes victoires illustrèrent la Grande-Bretagne, fut disgracié; on voulait même lui faire son procès.

Il perdit tous ses emplois et se retira à la cour de Georges de Brunswick, électeur de Hanovre. Cet électeur, petit-fils de Jacques I[er], ayant succédé en 1714, à la reine Anne, sous le titre de Georges I[er], Marlborough fut rétabli dans toutes ses charges et emplois, et les Torys, ses ennemis, furent poursuivis à leur tour.

Les fréquentes attaques d'apoplexie affaiblirent enfin l'esprit du duc, et le firent enfin tomber en enfance. Il jouait au petit palet avec ses pages, etc. Objet de pitié de ses amis et de ses ennemis; il mourut dans cet état le 27 juin 1722, à l'âge d'environ soixante-douze ans.

Sa mort désarma l'envie,
Qui s'attache aux vivans et respecte les morts.

L'estime de la nation anglaise se réveilla alors pour sa mémoire : ses obsèques furent magnifiques et ressemblèrent à un triomphe; des couronnes de laurier, des trophées, etc., y rappelaient ses hauts faits d'armes. Il fut enterré à l'abbaye de Westminster, dans la chapelle de Henri VII.

Voici l'épitaphe que lui composa la duchesse, son épouse :

« Ci gît Jean, duc de Marlborough, qui n'a jamais donné de « bataille qu'il n'ait gagnée, qui n'a jamais assiégé de ville qu'il

des instructions secrètes pour traverser les plans du prince Eugène de Savoie, qui restait seul chargé du commandement supérieur de l'armée combinée.

Une suspension d'armes fut bientôt signée entre les cours de Londres et de Versailles, et un peu plus tard un traité de paix fut conclu entre les deux cabinets rivaux.

L'Angleterre reconnut Philippe V comme roi d'Espagne et des Indes, à la condition que cette couronne ne serait jamais réunie à celle de la France. Mais pour prix de sa complaisance, elle se fit céder par Louis XIV l'Acadie ou la Nouvelle-Écosse, la Terre-Neuve, la baie d'Hudson, et elle obligea les Français à démolir les fortifications et le port de Dunkerque.

Comme la guerre et la paix dépendent ordinaire- **400.**
ment d'événemens majeurs, ceux de 1711 contribuèrent puissamment à mettre un terme aux sanglans combats qui depuis longtems avaient desolé l'Europe.

La guerre de la succession au trône d'Espagne avait éclaté parce que les souverains européens craignaient que la monarchie d'Espagne et des Indes, réunie à une autre grande puissance, ne rompît l'équilibre de l'Europe (N° 385).

Cette même cause se reproduisit sous une autre forme en 1711 pour donner la paix aux peuples; car l'empereur Joseph I[er], qui avait succédé en 1705 à

« n'ait prise, qui n'a jamais entrepris de négociation qui n'ait « réussi. Qui que tu sois, si l'Europe est libre, si tu l'es, rends « en grâce à Jean, duc de Marlborough. »

Léopold Ier, son père, étant mort sans enfans mâles le 17 avril 1711, l'archiduc Charles, son frère, que les cours alliées avaient proclamé roi d'Espagne sous le titre de Charles III, succéda à l'empire sous le nom de Charles VI; par là même, le sceptre de la Péninsule, joint à la couronne impériale, aurait formé une puissence colossale qui, comme du tems de Charles-Quint, eût pu dominer les autres États et la politique de l'Europe.

Les événemens militaires avaient aussi changé l'état des choses en Espagne : le maréchal Jacques de Fitz-James, duc de Berwick, avait remporté, le 25 avril 1707, une victoire décisive sur Gallowai, à Almanza, qui laissa sur le champ de bataille cinq mille morts, neuf mille prisonniers, cent vingt-cinq drapeaux et étendards et toute son artillerie. La soumission de plusieurs provinces fut le fruit de cette brillante journée.

Le duc de Vendôme avait ramené Philippe V dans la capitale de l'Espagne, refoulé les troupes alliées vers les frontières du Portugal, et fait prisonnier de guerre Stanhope, le 9 décembre 1710, avec cinq mille Anglais; le lendemain, 10 décembre, Vendôme remporta sur le général Staremberg la célèbre victoire de Villaviciosa. Par ces brillans faits d'armes, la couronne d'Espagne était pour ainsi dire affermie sur la tête de Philippe V (*e*).

(*e*) Des historiens assurent que le succès du duc de Vendôme en Espagne fut dû à la trahison et aux intrigues de madame de Muci, maîtresse du général Stanhope : elle écrivit, disent-ils,

§ XIV

Congrès d'Utrecht. Succès du maréchal de Villars Prise de Denain, de Marchiennes, de Landrecies, etc. Revers d'Eugène de Savoie. Note sur ce prince. Paix d'Utrecht. Stipulations relatives aux Pays-Bas. Traités de Rastadt et de Bade. Partage des États de la monarchie espagnole. Traité de la barrière entre l'empereur Charles VI et les Provinces-Unies. Articles de cette convention. Traité de triple alliance. Compagnie d'Ostende. Opposition des États-Généraux. Traités de Hanovre, de Séville et de Vienne. Suppression de la compagnie des Indes. Mort de Louis XIV. Louis XV lui succède.

Un congrès s'ouvrit enfin le 29 janvier 1712, à 401.
Utrecht, où les ministres plénipotentiaires de presque tous les souverains de l'Europe se rendirent pour travailler au rétablissement de la paix générale.

Pendant la d urée des conférences, le prince Eugène

---

secrètement à Vendôme que connaissant parfaitement la position et les forces des alliés à Brihuega, elle le mettrait à même d'anéantir l'armée ennemie.

D'après ce qui fut convenu, madame de Muci donna à souper aux principaux officiers de Stanhope, les fit boire copieusement, et les retint très-tard chez elle. Le duc de Vendôme marcha pendant cette nuit avec son armée au camp ennemi, surprit le 9 décembre 1710 l'armée combinée, s'empara de Brihuega, et fit Stanhope prisonnier avec la garnison, etc.

se rendit maître de la ville du Qesnoi, et mit le siége devant Landrecies.

Ses magasins étaient à Marchiennes, à Douai et à Tournai, dont le bourg de Denain, situé sur l'Escaut, à une lieue et demie de Valenciennes, facilitait le transport. Le prince avait fait fortifier ce bourg.

Le maréchal de Villars résolut de secourir Landrecies; mais ne pouvant forcer Eugène dans ses retranchemens, il fait semblant de l'attaquer pour l'obliger à affaiblir la garnison de Denain; une partie des troupes de ce bourg ayant été appelée près de Landrecies, de Villars attaque Denain avec des forces supérieures, et l'emporte le 24 juillet 1712. Le comte d'Albemarle, général des États-Généraux, qui y commandait, fut fait prisonnier avec un grand nombre de ses troupes; le comte Dhona, gouverneur de Mons, et le comte de Nassau-Woudenburgh, gouverneur d'Aire, se noyèrent avec plusieurs officiers et soldats dans l'Escaut.

Le maréchal français s'empara ensuite de Marchiennes, etc., et priva les alliés de leurs magasins. Le prince Eugène fut en conséquence obligé de lever le siége de Landrecies. De Villars profita de ses avantages, et reprit Douai, Bouchain, le Quesnoi, etc. (*f*).

(*f*) Le prince Eugène de Savoie quitta un peu plus tard les Pays-Bas, et mourut subitement à Vienne, en 1736, à l'âge d'environ soixante-treize ans.

Né à Paris, en 1663, il ne put obtenir de Louis XIV un régiment : il offrit donc ses services à l'empereur Léopold I[er], et servit comme volontaire dans l'armée impériale contre les Turcs. Ses hauts faits d'armes lui valurent un régiment de dragons.

Ces succès de l'armée française accélèrent le bienfait de la paix générale.

L'on rapporte que les ministres plénipotentiaires

Il parut avec gloire sur différens théâtres de la guerre. Louvois ayant écrit que ce prince ne rentrerait jamais dans sa patrie : *J'y rentrerai un jour,* dit Eugène, *en dépit de Louvois.*

Ses prodiges de valeur furent récompensés en 1697, par le commandement de l'armée de son souverain, et le 11 septembre de la même année il défit complétement l'armée ottomane à la célèbre bataille de Zeutha, où se trouvait le sultan des Musulmans en personne : vingt mille Islamites, le grand-visir et dix-sept pachas restèrent sur le champ de bataille. Cette brillante victoire fut suivie de la paix de Carlowitz, où les Turcs subirent la loi du vainqueur.

La guerre pour la succession à la couronne d'Espagne le conduisit sur de nouveaux théâtres de combats et de gloire, en Allemagne, en Italie, dans les Pays-Bas espagnols et en France, ainsi que nous l'avons vu.

Après la conclusion de la paix générale et l'arrangement définitif des affaires de l'Espagne, les Musulmans recommencèrent la guerre contre l'empire, et le grand-visir parut sur les frontières de Hongrie avec une armée de deux cent mille infidèles.

Le prince Eugène le défit en 1716 dans les batailles sanglantes de Temeswar et de Peterswaradin, et mit le siége devant la ville de Belgrade, que les Islamites nommaient *l'invincible.*

Les Turcs l'assiégèrent dans son camp, et avancèrent par des approches et des tranchées : le prince les laissa passer un ruisseau qui les séparait de son camp, fondit sur eux, leur tua plus de vingt mille hommes, s'empara de leur artillerie et de leurs bagages, et se rendit ensuite maître de la formidable place de Belgrade. Une paix glorieuse pour l'empereur Léopold couronna ces grandes victoires en 1718, à Passarowitz.

Eugène était peut-être le plus rusé général de son époque : il joignit à une grande profondeur de vues la prompte vivacité de l'exécution et un courage réfléchi. Il payait de sa personne et exposait sa vie toutes les fois qu'il était nécessaire pour rendre

des États-Généraux s'apercevant que les ambassadeurs français leur cachaient, pendant les conférences, quelques stipulations du traité à conclure, déclarèrent aux envoyés de Louis XIV qu'ils pouvaient se préparer à sortir du territoire de la république batave, mais que l'abbé de Polignac, depuis cardinal, fier de la tournure favorable que prenaient les affaires de son maître, leur répondit : *Non, messieurs, nous ne sortirons pas d'ici : nous traiterons chez vous, de vous, et sans vous.*

Enfin au bout de onze ans de guerre, la paix fut

---

victorieuses les armes de son auguste maître. La gloire militaire était son idole.

Comme tous les grands hommes, ce prince eut des envieux. Après les brillantes journées de Zeutha et de Belgrade, ses ennemis voulurent instruire son procès, sous prétexte qu'il avait exposé le sort de l'État par des actions générales et décisives. Mais l'empereur, qui le regardait comme l'ange tutélaire de l'empire, s'y opposa.

Après la victoire de Zeutha, il avait été mis aux arrêts, et lorsqu'on lui demanda son épée au nom de l'empereur : *La voilà*, dit-il, *elle est encore fumante du sang de ses ennemis; je consens à ne plus la reprendre, si je ne puis continuer à l'employer à son service.*

Cette grandeur d'âme lui fit donner par l'empereur Léopold une autorisation écrite de se conduire dans ses campagnes comme il le jugerait convenable, sans qu'il pût jamais être recherché pour sa conduite militaire : *A Dieu ne plaise*, dit l'empereur aux ennemis du prince, *que je traite comme prévaricateur le héros par qui le ciel m'a accordé la victoire.*

La mort de cet illustre capitaine fut une calamité pour l'empire : les Turcs recommencèrent la guerre, battirent l'armée impériale, et reprirent les contrées et les places que le prince Eugène leur avait enlevées.

signée à Utrecht, par différens traités, entre la France, l'Angleterre, les Provinces-Unies, la Prusse, le Portugal, et la Savoie; le 11 avril 1713; elle fut conclue entre l'Espagne et la Grande-Bretagne le 3 juillet suivant, et entre la république hollandaise et la Péninsule espagnole le 26 juin 1714. Mais la paix ne fut pas faite avec l'empereur Charles VI.

Le traité entre le cabinet de Versailles et les États- 402.
Généraux, qui concernait particulièrement les Pays-Bas, portait pour principales stipulations, que Louis XIV remettrait aux États de la république toutes les provinces, places, villes, bourgs, etc., qu'il possédait encore dans les Pays-Bas espagnols, en mettant le tout dans l'état où il se trouvait sous Charles II, et conformément au traité de Ryswyck, pour être possédé par la maison impériale d'Autriche, aussitôt que les États-Généraux seraient convenus avec l'empereur de la manière dont ces pays devaient servir de *barrière* contre la France.

Le roi de France cédait aux Provinces-Unies, au profit de la maison d'Autriche, Menin avec sa verge, Tournai avec le Tournaisis, leurs dépendances, etc., Furnes, Loo, Dixmude, Ypres, Poperinghe, Warneton, Commines et Werwick; aucune province, place et ville des Pays-Bas espagnols ne pouvait échoir à la France; mais les Éats-Généraux devaient remettre à Louis XIV Lille avec sa châtellenie, Orchies, Aire, Béthune, et Saint-Venant avec dépendances, etc.

Comme l'empereur Charles VI avait refusé de souscrire à ce traité, la guerre continua en Allemagne; mais le maréchal de Villars ayant pris Lan-

dau et Fribourg, un congrès commença à Rastadt, où la paix relativement aux Pays-Bas fut signée, le 6 mars 1714, entre l'empereur et le roi de France, selon les conditions réglées à Utrecht.

Le 7 septembre suivant, le traité de paix conclu à Bade en Suisse, entre Charles VI, l'empire et Louis XIV, renouvela à peu près les mêmes stipulations.

Philippe V fut donc reconnu roi d'Espagne et des Indes, à la condition que cette couronne ne serait jamais réunie à celle de France, à laquelle le nouveau roi renonçait.

L'empereur Charles VI obtint les Pays-Bas espagnols, les royaumes de Naples et de Sardaigne et les duchés de Milan et de Mantoue. Les provinces belgiques reçurent alors le nom de *Pays-Bas autrichiens*.

La Grande-Bretagne garda Gibraltar et l'île de Minorque, dont elle s'était emparée durant cette guerre au nom de Charles III et acquit ainsi la prépondérance, surtout pour son commerce, dans la Méditerranée comme elle l'avait obtenue par les cessions de la France en Amérique (V. N° 399).

C'est ainsi qu'eut lieu le partage entre différentes puissances des riches dépouilles du dernier descendant de Philippe II! Les États qu'on laissa à son successeur sont maintenant [1839] réduits à bien peu de choses (V. N° 283).

L'électeur de Brandenbourg avait été reconnu à Utrecht par toutes les puissances comme roi de Prusse, ainsi que Georges Ier comme nouvel électeur de Hanovre.

Comme, d'après l'article 7 du traité d'Utrecht, la maison d'Autriche devait s'entendre avec les États-Généraux pour le grand objet de la *Barrière* avant que les Pays-Bas espagnols ne lui fussent remis, ces deux puissances conclurent, le 15 novembre 1715, le célèbre traité de la *Barrière,* dont les principales stipulations portaient : 403.

Art. 1er. Que les Provinces-Unies remettraient à Sa Majesté impériale les Pays-Bas espagnols, etc., pour ne former qu'un domaine indivisible et inaliénable de la maison d'Autriche.

Art. 2. Qu'aucune partie des Pays-Bas ne pourrait jamais appartenir à la France.

Art. 3. Qu'il serait entretenu dans les Pays-Bas autrichiens, pour la sûreté de la république hollandaise contre le royaume de France, un corps d'armée de trente à trente-cinq mille hommes, dont l'empereur fournirait les trois cinquièmes, et les États-Généraux les deux autres cinquièmes parties, et qui en cas de guerre serait augmenté.

Art. 4. L'empereur accordait aux Provinces-Unies le droit de tenir garnison privative dans les villes et les châteaux de Namur, de Tournai, de Menin, de Furnes, de Warneton, d'Ypres, et dans le fort de la Knoque.

Art. 5. La garnison de Termonde serait mixte.

Art. 6. Les États-Généraux nommeraient dans les places de la Barrière les gouverneurs et les états-majors qui, d'après l'article 7, devaient prêter serment à l'empereur.

Art. 13. Les États pouvaient fortifier ces places à

leurs frais, de l'avis du gouverneur-général des Pays-Bas autrichiens.

Art. 16. Si l'ennemi entrait en Belgique, les Provinces-Unies pouvaient faire occuper par leurs troupes tous les lieux depuis l'Escaut jusqu'à la Meuse, y faire des retranchemens et des inondations de concert avec le gouverneur-général, et la république batave recevait un accroissement de territoire en Flandre.

Art. 18. Charles VI cédait encore aux États la ville de Venloo et sa banlieue, les forts de Saint-Michel et de Stevenswaart et l'ammanie de Montfort.

Art. 19. L'empereur accordait aux États-Généraux un subside annuel de cinq cent mille écus.

Art. 26. Le commerce entre les Pays-Bas autrichiens et la république devait se faire d'après les conventions du traité de Munster.

Les Pays-Bas espagnols furent ensuite remis à la maison d'Autriche dont ils ne sortirent que par les suites de la révolution française en 1794.

Le 4 janvier 1717, les cabinets de Versailles, de Saint-James et de La Haye conclurent un traité de *triple alliance*, par lequel le droit des États-Généraux de tenir garnison dans les villes de Barrière fut renouvelé. Il y fut aussi stipulé que la cour de France donnerait dorénavant aux États-Généraux le titre de *hauts et puissans seigneurs*, et que les ambassadeurs de la république seraient traités en France comme ceux de Venise.

403. L'industrie et le commerce de la Belgique étant presque ruinés et privés de débouchés par les longues

guerres et par la séparation d'avec les Provinces-Unies, une société de Belges établit, pour les relever, des communications directes avec les Indes-Orientales.

Les États-Généraux, s'appuyant sur les articles 6 et 7 du traité de Munster, s'opposèrent avec force à cet établissement, qui eût fait de grands torts à leur commerce maritime.

Mais l'empereur Charles VI, sans égard pour leurs réclamations, érigea, par lettres-patentes du 19 décembre 1722, la compagnie des Indes sous le nom de *compagnie d'Ostende,* dont le fonds social était fixé à six millions de florins de change, *pour naviguer et négocier aux Indes Orientales et Occidentales et sur les côtes de l'Afrique, tant en-deçà qu'au-delà du cap de Bonne-Espérance, dans tous les ports, hâvres, lieux et rivières où les autres nations trafiquent librement.*

La république hollandaise intéressa à sa cause plusieurs cabinets de l'Europe, notamment ceux de France et d'Angleterre, et elle voulut recourir aux armes pour faire tomber la nouvelle compagnie.

En 1725, Georges Ier, roi de la Grande-Bretagne, conclut, pour vingt ans, avec les cours de France et de Prusse le traité de Hanovre, par lequel ces trois puissances se garantissaient réciproquement leurs possessions et leurs droits, et particulièrement leurs droits de commerce en Europe et dans les autres parties du monde.

Les États-Généraux accédèrent à cette convention l'année suivante, et y ajoutèrent que les habitans des

Pays-Bas autrichiens demeuraient exclus du droit de naviguer aux Indes.

L'an 1729, la France, l'Angleterre et l'Espagne signèrent le traité de *Séville,* dont quelques articles préliminaires, relatifs à la *suspension de la compagnie d'Ostende* pendant sept ans, avaient été conclus dans le congrès de Soissons en 1728. Les Provinces-Unies souscrivirent à l'acte de Séville, et y stipulèrent que les trois autres puissances contractantes feraient entièrement supprimer la nouvelle compagnie des Indes dans les provinces belgiques.

Comme l'empereur Charles VI aurait été forcé de soutenir une guerre opiniâtre contre différentes puissances de l'Europe pour maintenir sa compagnie des Indes, il préféra la suspendre en 1727. Enfin par le traité de Vienne, conclu en 1731, il la supprima, à la condition que les cabinets de Paris, de Londres, etc., garantiraient l'exécution de la *pragmatique sanction,* par laquelle l'empereur réglait l'ordre de succession dans ses États (V. N° 407).

Ce coup fatal porté à l'industrie et au commerce des Belges prouve de nouveau que la Belgique, séparée de la Hollande, doit subir la loi des puissances les plus fortes de son voisinage qui, pour favoriser leurs relations commerciales, mettent des entraves au développement de la prospérité de nos provinces, et leur ôtent les débouchés.

405. Louis XIV étant mort dans cet intervalle le 1er septembre 1715, à l'âge d'environ soixante-quinze ans, son arrière-petit-fils lui avait succédé sous le nom de Louis XV; mais comme il n'était âgé que

de cinq ans, Philippe de Bourbon, duc d'Orléans, fils du frère unique de Louis XIV, obtint la régence du royaume pendant sa minorité. Si Louis XV fût décédé sans descendans mâles, ce régent serait monté sur le trône de France.

§ XV.

Guerre pour la succession au trône de Pologne. Paix de 1738. *Le roi Stanislas, duc de Lorraine et de Bar. François-Étienne, grand-duc de Toscane. Mort de l'empereur Charles VI. Sa pragmatique sanction. Guerre de sept ans contre Marie-Thérèse pour la succession aux États de son père. Marie-Thérèse à l'assemblée des États de Hongrie. Les Hongrois se lèvent en masse pour soutenir ses droits. Les Provinces-Unies, l'Angleterre et la Savoie se déclarent pour l'impératrice-reine. Conquêtes de Frédéric II. Paix de Breslau et de Dresde. Bataille de Dettingen. Guerre dans les Pays-Bas. Succès du prince Charles de Lorraine. Mort de l'empereur Charles VII. Couronnement de l'empereur François Ier.*

La paix fut de nouveau troublée par la mort de 406.
Frédéric-Auguste Ier, roi de Pologne, décédé le 1er février 1733. Un parti polonais élut pour son successeur Stanislas Leckszynsky, beau-père de Louis XV, roi de France, qui avait déjà été placé sur ce trône par l'influence de Charles XII, roi de Suède. Mais la nation polonaise était loin d'être d'accord, et un deuxième parti choisit pour roi Frédéric-Auguste II,

fils du dernier roi, et comme lui électeur de Saxe.

L'empereur Charles VI et Anne Iwanowna, czarine de la Russie, épousèrent les intérêts de Frédéric-Auguste II ; le roi de France prit le parti de son beau-père, et vers la fin de 1733, il déclara à la cour de Vienne la guerre qui éclata alors et continua avec des succès divers en Allemagne et en Italie.

Pendant ces hostilités, les Pays-Bas autrichiens ne furent pas attaqués par les Français, parce que les Provinces-Unies conclurent, en 1733, un traité avec le cabinet de Paris, par lequel elles s'engageaient à ne pas prendre part à la guerre de Pologne, et Louis XV promit de ne pas porter la guerre dans les provinces belgiques qui gardaient ainsi la neutralité.

Le roi Stanislas fut enfin forcé de céder la couronne polonaise à son rival ; les préliminaires de la paix furent arrêtés en 1735, à Vienne, où l'on convint de l'abdication de Stanislas ; et le traité en fut définitivement signé dans la même ville, le 18 novembre 1738.

Le roi Stanislas obtint les duchés de Lorraine et de Bar ; mais après son décès ces deux pays devaient être pour toujours réunis à la France. François-Étienne, duc de Lorraine et de Bar, reçut en échange le grand-duché de Toscane.

407. L'empereur Charles VI, mourut à Vienne, le 20 octobre 1740, à l'âge de cinquante-cinq ans. Comme il ne laissait pas de descendans mâles, ainsi que feu l'empereur Joseph II, il régla par une pragmatique sanction l'ordre de succession dans ses États héréditaires. Les archiduchesses, ses filles, lui succé-

daient dans l'ordre de primogéniture, et à défaut d'elles, les filles de l'empereur Joseph II dans le même ordre. Cette pragmatique fut acceptée et ratifiée par les puissances de l'Europe, notamment par la cour de France.

Charles VI avait marié, en 1736, sa fille aînée, Marie-Thérèse, à François-Étienne de Lorraine, depuis grand-duc de Toscane, et c'était cette princesse qui devait recueillir la grande succession de son auguste père; mais une partie des souverains qui avaient donné, par politique, leur approbation à l'acte pragmatique, nourrissaient des projets d'intérêt, de jalousie et d'ambition. La maison d'Autriche leur paraissait trop puissante; ils n'avaient attendu que la mort de l'empereur Charles pour essayer de démembrer cette vaste monarchie et de s'en approprier une partie. Le prince Eugène de Savoie avait dit qu'une armée de cent mille hommes garantirait mieux la pragmatique sanction que cent mille traités.

Marie-Thérèse, âgée de vingt-trois ans, prit d'abord le titre de reine de Hongrie et de Bohême, et s'associa l'archiduc François, son mari, comme corégent du gouvernement de ses États.

Mais Charles VI était à peine décédé, que Charles-Albert-Gaétan, électeur de Bavière, qui avait épousé la deuxième fille de l'empereur Joseph Ier, prétendit à une grande partie de sa succession; il s'appuyait sur le testament de Ferdinand Ier.

Frédéric-Auguste II, électeur de Saxe et roi de Pologne, qui avait épousé la fille aînée du même em-

pereur, formait aussi des prétentions à la couronne de Bohême.

A ces deux compétiteurs se joignirent comme ennemis, les rois de France et d'Espagne, et Frédéric II, souverain de Prusse; ce dernier monarque était plus à craindre que tous les autres : il fit valoir d'anciens droits ou prétentions sur la Silésie, et entra dans cette province peu de semaines après la mort de l'empereur Charles.

Les électeurs de l'empire, assemblés à Francfort, élurent en janvier 1742, pour empereur d'Allemagne, l'électeur de Bavière, Charles-Albert, qui fut sacré par son frère Clément-Auguste, électeur de Cologne, et prit le nom de Charles VII.

Frédéric II, roi de Prusse, s'était en attendant emparé de presque toute la Silésie et de la Moravie. Il avait défait, le 10 avril 1741, le général autrichien comte de Neuperg, à Molwitz, prit Breslau le 10 août suivant, et remporta une victoire signalée, le 17 mai 1742, sur le prince Charles de Lorraine, à Czaslaw.

Les troupes saxonnes, bavaroises et françaises s'avancèrent rapidement dans les autres États de Marie-Thérèse. Le comte Maurice de Saxe, général de Louis XV, à la tête des Français et des Bavarois, prit la ville de Prague d'assaut, et l'électeur Charles-Albert y fut proclamé roi de Bohême.

Une partie des sujets de la jeune reine se joignirent à ses ennemis, et Vienne était menacée. On eut dit que la maison d'Autriche allait être ensevelie dans le tombeau de son dernier empereur. Peu de tems

avant la naissance de l'archiduc Joseph, Marie-Thérèse écrivit à sa belle-sœur, Marie-Anne, épouse du prince Charles de Lorraine, qu'il lui restait à peine une ville pour faire ses couches.

Poursuivie de tous côtés par ses ennemis, aban- 408.
donnée de ses amis et de ses proches, la reine s'était retirée dès l'année 1741, à Presbourg, chez les braves Hongrois, où était son dernier refuge, sans autre soutien que son courage, ses talens et l'amour de ses peuples; elle n'avait auprès d'elle que l'archiduc François, son mari, et son jeune fils Joseph-Auguste-Benoît, né le 13 mars de cette même année, et dont le pape Benoît XIV et le roi de Pologne avaient été les parrains.

Ayant convoqué les États de Hongrie, elle se présente à l'assemblée tenant dans ses bras le jeune archiduc, auguste rejeton de tant de rois; la majestueuse prestance et la noble grandeur d'âme de la jeune et infortunée princesse excitent le respect, l'admiration et l'attendrissement des nobles députés: *Abandonnée de mes amis,* dit-elle en latin en leur présentant son jeune fils Joseph, *persécutée par mes ennemis, attaquée par mes plus proches parens, je n'ai de ressource que dans votre fidélité, votre courage et ma constance. Je remets entre vos mains la fille et le fils de vos rois qui attendent de vous leur salut.*

A ce spectacle attendrissant, à cette harangue courte et persuasive, ces fiers et belliqueux Hongrois, qui avaient cherché souvent à repousser le joug des ancêtres de la reine, passent par un mouvement

spontané et presqu'électrique de l'ancienne aversion au dévouement le plus sincère : ils se mettent à genoux, tirent leurs sabres qu'ils branlent dans l'air, et s'écrient tous avec enthousiasme : *Moriamur pro rege nostro Maria Theresia! Mourons pour notre roi Marie-Thérèse!*

Toute la noblesse hongroise prit les armes, la nation se leva en masse, et fournit à la reine une puissante armée. A ces troupes se réunirent les Esclavons, les Croates, les Pandours et d'autres peuples des bords de la Drave, de la Theiss, de la Saye, etc., inconnus aux ennemis qu'ils allaient combattre; leur mine farouche, leur costume bizarre et leur fureur martiale répandirent l'effroi et l'épouvante sur leurs pas. A ces phalanges formidables se joignirent de vieilles troupes autrichiennes, et le salut de la reine fut assuré.

L'archiduc François, ayant sous ses ordres le comte de Kevenhuller, se mit à la tête de cette armée et reprit la place de Lintz, le 23 janvier 1742, sur le comte de Ségur qui y commandait une garnison de huit mille Français et Bavarois; bientôt la ville de Munich et toute la Bavière furent conquises par les armes victorieuses de la reine, et le nouvel empereur fut obligé de se retirer à Francfort-sur-Mein.

La reine de Hongrie et de Bohême, pour diminuer le nombre des ennemis qu'elle avait à combattre, conclut la paix avec Frédéric II, roi de Prusse, à Breslau, le 11 juin 1742; par ce traité elle lui cédait presque toute la Silésie, l'une des meilleures pro-

vinces de ses États, et le comté de Glatz. Au mois de septembre suivant, elle signa aussi la paix avec Frédéric-Auguste II, roi de Pologne.

Le malheur et le courage relevèrent la question de la noble cause de la reine et lui donnèrent bientôt des alliés: Georges II, roi de la Grande-Bretagne, les Provinces-Unies et le duc de Savoie, Charles-Emmanuel III, qui jusqu'alors n'avaient favorisé la princesse que secrètement, se déclarèrent en 1742 ouvertement pour elle, et lui envoyèrent de puissans secours.

La victoire se déclara de nouveau pour les armes de Marie-Thérèse et de ses alliés, le 27 juin 1743, à la célèbre bataille de Dettingen, village situé sur le Mein, près de Hanau; Georges II y défit le maréchal de Noailles qui commandait l'armée française et bavaroise.

Louis XV avait depuis 1740 puissamment aidé les 409.
ennemis nombreux et acharnés de la reine de Hongrie : en 1744 il lui déclara formellement la guerre, en lui notifiant qu'il attaquerait les Pays-Bas autrichiens. En conséquence, il entra à la tête d'une forte armée en Belgique, et le maréchal Maurice, comte de Saxe, qui commandait sous lui, s'empara de Courtrai, et emporta ensuite Menin, Ypres et d'autres villes de *barrière* (V. N° 384).

L'armée des alliés, composée d'Autrichiens, d'Anglais et de Hollandais, était placée sous les ordres du duc d'Aremberg, du général de Wade et du comte de Nassau, et observait dans une bonne position derrière l'Escaut tous les mouvemens des troupes

françaises qui s'arrêtèrent dans leurs conquêtes.

Le prince Charles de Lorraine, gouverneur des Pays-Bas autrichiens, après avoir remporté de grands succès en Bohême, avait passé le Rhin avec une armée considérable, enleva les lignes de Spire, de Germentheim, de Lauterbourg et de Haguenau, et s'établit avec ses bataillons victorieux au cœur de l'Alsace. Louis XV fut ainsi obligé de retirer des provinces belgiques une grande partie de ses troupes pour les envoyer sur le Rhin.

Comme Charles-Albert, duc de Bavière, avait été élu empereur à Francfort, Frédéric II, roi de Prusse, voulut en la qualité d'électeur de Brandenbourg, soutenir par la force des armes la décision de la diète germanique. Les victoires de la reine en Allemagne, en France et en Italie l'engagèrent donc à rompre le traité de Breslau et à faire une puissante diversion en faveur des princes coalisés contre cette princesse.

Il entra en conséquence avec une armée de cent mille hommes en Bohême, s'empara de la ville de Prague, et y fit seize mille soldats prisonniers de guerre. Mais le prince Charles de Lorraine se transporta rapidement des bords du Rhin sur les rives de la Moldau, et força le roi conquérant à abandonner ses nouvelles conquêtes. Le prince lui enleva ensuite une partie de la Silésie.

Mais Frédéric revint sur ses pas et remporta, le 4 juin 1745, une victoire complète à Friedberg sur le prince Charles de Lorraine, qui laissa quatre mille morts sur le champ de bataille et perdit environ sept mille prisonniers. Le 30 septembre suivant, le

monarque prussien défit encore le prince Charles à la journée de Prandnitz.

Ces revers engagèrent Marie-Thérèse à conclure de nouveau la paix avec son puissant et redoutable voisin pour pousser avec plus de vigueur la guerre contre ses autres ennemis ; un second traité de paix fut signé entre elle et Frédéric-le-Grand, à Dresde, le 25 décembre 1745 ; les dispositions en étaient à peu près les mêmes que celles du traité de Breslau de l'an 1742.

L'électeur de Bavière, nommé empereur sous le titre de Charles VII, mourut en janvier 1745, dépouillé d'une grande partie de ses États, accablé de regrets, et abandonné pour ainsi dire de ses amis. Son fils Maximilien, plus sage que son père, renonça par le traité du 15 avril 1745 à la couronne impériale, et à toute prétention sur les États de la maison d'Autriche.

Marie-Thérèse mit alors le sceptre de l'empire germanique entre les mains de son époux, qui fut élu roi des Romains le 15 septembre de cette année; il fut nommé empereur le 23 du même mois, et couronné le 4 octobre suivant à Francfort.



§ XVI.

Continuation de la guerre dans les Pays-Bas entre Marie-Thérèse et ses alliés d'un côté et Louis XV de l'autre. Bataille de Fontenoi, de Rocoux et de Lawfeld. L'armée française pénètre dans le Brabant hollandais et dans la Flandre zélandaise. Révolte dans les Provinces-Unies pour le rétablissement du stathoudérat. Guillaume-Charles-Henri Frison, prince d'Orange-Nassau, est proclamé cinquième stathouder sous le nom de Guillaume IV. Origine de la famille de ce prince. Notice sur le stathoudérat.

410. La fin des prétentions du duc de Bavière semblait devoir mettre un terme à cette guerre opiniâtre; mais comme l'envie des autres puissances contre la maison d'Autriche en avait été le motif secret, les hostilités continuèrent.

Louis XV, ayant toujours sous ses ordres le maréchal de Saxe, se mit de nouveau à la tête d'une armée de cent mille combattans, et recommença la guerre dans les Pays-Bas autrichiens en mettant le siége devant Tournai; cette ville fut investie le 25 avril 1745.

L'armée de l'impératrice-reine et de ses alliés, composée d'Autrichiens, de Hollandais et d'Anglais, ne montait pas à quarante mille hommes; elle était commandée par le duc de Cumberland, second fils de Georges II, roi de la Grande-Bretagne. Ce prince, pour secourir Tournai, rapprocha ses troupes de la place assiégée, et les deux armées ennemies se trou-

vèrent en présence dans les plaines de Fontenoi, village situé à une lieue de Tournai.

Le 11 mai de cette année, il se livra près de Fontenoi une bataille longue, acharnée et sanglante, où l'armée anglaise soutint les efforts impétueux et réitérés des bataillons français, commandés par Louis XV en personne : elle était rangée sur deux lignes, mais ses flancs étant foudroyés par un feu très-vif de l'artillerie française, elle se serra en un bataillon carré formidable : la victoire plana quelque tems sur cette masse compacte qui répondit par un feu très-meurtrier; une de ses colonnes pénétra dans le centre de l'armée ennemie. Le danger était extrême, et le maréchal de Saxe conseilla au roi de se mettre en sûreté avec son fils, lorsque le comte de Lowendal arriva avec l'armée de réserve.

Le maréchal, qui était malade, se fit porter dans une voiture d'osier pour examiner les positions des Anglais, et ordonna d'attaquer de front et de flanc pour enfoncer la phalange redoutable de l'ennemi; après une action longue et meurtrière, l'attaque réussit, et la victoire se déclara en faveur des Français. Les troupes hollandaises, sous les ordres du prince de Waldeck, et celles du vieux comte de Konigsegg qui avait déconseillé le combat, ne prirent point part à cette action sanglante. Les Anglais perdirent environ quinze mille hommes tant tués que blessés, et vingt pièces de canon.

Cette victoire fut suivie de la reddition de Tournai, de Gand, de Bruges, d'Audenarde, d'Ostende, etc.

Le maréchal de Saxe assiégea ensuite Bruxelles et se rendit maître de cette grande cité au milieu de l'hiver. La garnison, forte d'environ douze mille hommes, se rendit prisonnière de guerre. Le vainqueur leva sur les Bruxellois une contribution de deux millions de livres.

411. Le prince Charles de Lorraine fut alors mis à la tête de l'armée des souverains coalisés, forte d'environ soixante mille soldats; il s'avança dans les Pays-Bas, et observa les mouvemens divers du maréchal de Saxe. Après bien des marches et des contre-marches, le maréchal attaqua, le 11 octobre 1746, l'aile gauche des alliés, formée de Hollandais, à Rocoux ou Rocourt, village situé à une demi lieue de Liége : il ordonna un triple assaut aux redoutes et aux retranchemens ennemis; le feu vif et bien nourri de l'artillerie batave, qui plongeait des hauteurs sur les masses compactes des assaillans, causa de grandes pertes au général français; enfin la valeur française triompha de la bravoure hollandaise, et le maréchal conserva le champ de bataille. Les vaincus laissèrent environ huit mille hommes et cinquante pièces d'artillerie sur le champ d'honneur; Louis XV fit présent au maréchal de six canons pris par ses troupes.

Cette sanglante action fut suivie de nouvelles conquêtes que firent les Français en s'emparant de la Flandre hollandaise, etc.

412. L'année suivante, le duc de Cumberland, commandant encore en chef l'armée des puissances alliées, essaya d'arrêter les progrès des Français, d'empêcher le

siége de Maestricht, et se porta enfin dans les environs de Tongres.

Le maréchal de Saxe, qui était sous les ordres de Louis XV, à la tête des troupes françaises, l'attaqua, le 2 juillet 1747, à Lawfeld près de Maestricht. Le village de Lawfeld fut pris et repris plusieurs fois; enfin après une bataille opiniâtre et meurtrière, le duc de Cumberland fut forcé de se replier sur Maestricht; il fit une bonne retraite, et son armée, battue, n'était pas détruite, mais elle perdit dans cette journée environ dix mille hommes. La perte des Français était aussi forte que celle des alliés.

Ces défaites successives ne découragèrent point les souverains coalisés, qui tenaient toujours la campagne; mais le maréchal de Saxe pénétra avec son armée victorieuse dans le Brabant hollandais.

Les États-Généraux avaient gouverné eux-mêmes 413.
la république depuis la mort du prince Guillaume III, leur dernier stathouder, décédé sans postérité en 1702. Le sort des Provinces-Unies avait toujours été malheureux toutes les fois qu'elles s'étaient engagées dans une guerre continentale et n'avaient pas de stathouder à leur tête.

Lorsque la France commença la guerre contre l'impératrice-reine dans les Pays-Bas, la république batave y prit une part active, mais les cours de Londres et de Vienne conseillèrent itérativement aux États-Généraux de concentrer toutes les forces de l'État dans les mains de Guillaume-Charles-Henri Frison, prince d'Orange-Nassau, et de l'investir de la dignité

du stathoudérat, auquel ses ancêtres avaient donné tant d'éclat et de gloire militaire.

La branche aînée de la maison d'Orange-Nassau qui descendait du prince Guillaume Ier, fondateur de la république, était éteinte par la mort du dernier stathouder-roi.

Guillaume Ier, dont les trois frères, Adolphe, Louis et Henri tombèrent sur le champ d'honneur, avait un autre frère, le comte Jean de Nassau, premier stathouder des provinces de Frise et de Groningue. Ce seigneur mourut au château de Dillenbourg, en 1606, à l'âge de soixante-onze ans; il avait eu de ses trois femmes vingt-cinq enfans, et comptait quatre-vingt-cinq neveux et nièces. De cette nombreuse postérité sortirent les quatre branches de Nassau-Dietz, de Nassau-Dillenbourg, de Nassau-Siegen et de Nassau-Hadamar; elles furent élevées par l'empereur Ferdinand III au rang des princes de l'empire, en 1654.

Le prince Guillaume-Charles-Henri, fils de Jean-Guillaume Frison, héritier du stathouder Guillaume III (V. N° 387), était né à Leewarde en 1711, et descendait au cinquième degré du comte Jean de Nassau, frère du grand Taciturne; sa famille était devenue beaucoup plus puissante et plus riche par l'héritage de Guillaume III, stathouder et roi de la Grande-Bretagne. Il avait succédé à la dignité de son père, et il réunit en 1723 au stathoudérat de Frise et de Groningue celui de la Gueldre, et épousa le 25 mars 1734, Anne, princesse royale d'Angleterre et de Hanovre, fille aînée de Georges II, souverain de la Grande-Bretagne.

Mais l'illustre et ancienne famille d'Orange-Nassau, qui avait ceint son front du diadème royal et porté le sceptre de l'empire, ne fut pas continuée en 1702 dans la dignité du stathoudérat, devenue vacante par le décès du dernier prince de la branche othonienne. Les magistrats hollandais aimaient mieux transmettre leurs charges comme héréditaires à leurs enfans, que de les voir conférer par un chef de la république.

En 1742, les États-Généraux offrirent au prince Guillaume-Charles-Henri la lieutenance-générale de leur infanterie; mais Guillaume-Charles la refusa parce qu'elle aurait compromis, à ses yeux, la dignité de capitaine-général des trois provinces dont il était stathouder.

En attendant, les États-Généraux manquaient dans la guerre contre Louis XV d'unité d'action, si nécessaire dans les grands dangers de l'État. Leurs villes de *barrière* furent emportées, les Pays-Bas autrichiens tombèrent au pouvoir de l'ennemi; la Flandre zélandaise était conquise, et le Brabant hollandais était envahi. Environ trente mille soldats de la république étaient prisonniers de guerre, et l'orage approchait du centre des Provinces-Unies. Les États-Généraux étaient divisés, une partie souhaitait la paix et l'autre voulait la guerre; aussi se conduisirent-ils sans principe fixe et arrêté.

Mais au bruit de l'invasion du Brabant batave, une 414.
révolution éclata dans toutes les provinces de l'Union heptarchique contre les magistrats : partout la noblesse et le peuple, las d'être gouvernés par des

hommes qui ne savaient pas maintenir la dignité de la république, et dont ils regardaient les places comme héréditaires et despotiques, demandèrent à grands cris Guillaume-Charles-Henri Frison, prince d'Orange-Nassau, pour stathouder général de la république, afin de sauver la patrie en danger. De toutes parts on entendait ce cri national des Hollandais : *Oranje boven! Orange au-dessus, Orange au-dessus de tout!*

La ville de Vère dont il était seigneur, lui déféra d'abord cette dignité le 25 avril 1747 ; bientôt toutes les villes de Zélande et de Hollande, particulièrement Rotterdam, Delft, Amsterdam, etc., suivirent cet élan avec enthousiasme. La Haye arbora le drapeau orange, et le 3 mai de cette année, le prince Guillaume-Charles fut solennellement proclamé dans cette dernière cité, sixième stathouder, capitaine et amiral-général de la république, sous le nom de Guillaume IV. Il n'y eut pas de sang répandu dans cette révolution inattendue, tant toutes les classes de la société étaient convaincues de la nécessité de rétablir le stathoudérat.

Voici en quoi consistait la dignité de stathouder: ce chef de l'État était gouverneur-général de la république; il commandait en chef ses forces de terre et de mer, et conférait tous les emplois militaires. Il était président de toutes les cours de justice dans les sept provinces de l'Union batave, et nommait aux places des magistrats des villes qui lui présentaient un certain nombre de candidats. Dans plusieurs villes, il nommait ces fonctionnaires publics sans présentation.

En tems de guerre il était accompagné de trois ou quatre députés des États-Généraux qu'il devait consulter avant d'entreprendre des opérations importantes.

§ XVII.

La guerre continue dans les Pays-Bas. Prise de Berg-op-Zoom par les Français. Le stathoudérat est rendu héréditaire dans la ligne masculine et féminine de Guillaume IV. Activité de ce prince. Les troupes russes sont appelées pour la première fois dans le midi de l'Europe. Mort de Guillaume IV. Le prince Guillaume V, son fils, lui succède. Congrès d'Aix-la-Chapelle. Reddition de Maestricht au maréchal de Saxe. Paix d'Aix-la-Chapelle. Les villes de barrière sont rendues aux Provinces-Unies.

Le maréchal comte de Saxe détacha le général comte de Lowendal avec trente mille hommes pour assiéger la ville de Berg-op-Zoom, qui passait alors pour imprenable. 415.

Le comte ouvrit la tranchée le 16 juillet 1747 : le vieux général hollandais Cromstrom y commandait une forte garnison composée des meilleures troupes de la république et de l'Angleterre ; dans le voisinage il y avait deux corps d'observation pour soutenir les assiégés et leur fournir des renforts ; l'amiral anglais Mitchel leur expédiait par mer force munitions et provisions.

La garnison fit de fréquentes sorties, et les deux corps d'observation attaquèrent avec vigueur et

succès les assiégeans ; des mines et des contre-mines jouèrent, etc.

Enfin, au bout de quelques semaines de tranchée ouverte, lorsqu'il n'y avait encore aucune brèche praticable, mais seulement quelques ouvrages fort endommagés par l'artillerie, le général de Lowendal ordonna, le 16 septembre de cette année, d'emporter la place d'assaut ; il était sûr de son coup.

L'attaque réussit, et la ville fut prise : « Le prince « de Parme l'assiégea inutilement en 1581, dit l'abbé « de Feller, ainsi que le marquis de Spinola en 1622. « Les Français auraient eu probablement le même « sort en 1747, si la ville ne leur avait été livrée par « trahison, l'ouvrage par lequel ils entrèrent s'étant « trouvé en plein midi sans défenseurs. Les vain- « queurs y exercèrent des horreurs que le droit af- « freux de la guerre autorise dans les villes prises « d'assaut (*g*). »

Ce ne fut qu'un massacre épouvantable et un pillage affreux pendant toute la journée. Le général Cromstrom et le prince de Hesse-Philipsdael, gouverneur de la place, eurent le bonheur d'échapper aux poursuites du vainqueur avec une partie de la garnison ; mais plus de trois mille soldats et plusieurs bourgeois furent impitoyablement égorgés ; environ deux mille prisonniers, plus de deux cents pièces de canon et de mortiers, dix-sept bateaux chargés de vivres et de munitions, et cinq drapeaux furent le trophée du comte de Lowendal.

(*g*) *Dictionn. de géographie,* article *Berg-op-Zoom.*

La prise de Berg-op-Zoom jeta la consternation dans les Provinces-Unies. Le nouveau stathouder communiqua son activité et son énergie aux armemens de la république pour repousser l'invasion de l'ennemi; il augmenta les troupes des États et y établit une discipline sévère; tous les hommes en état de porter les armes devaient s'exercer dans l'art militaire. Ce prince obtint du czar Iwan un corps auxiliaire de trente-sept mille Russes qui arrivèrent bientôt en Franconie. 416.

Ce fut la première fois que ces peuples guerriers du septentrion furent invités à prendre part aux combats qui ensanglantaient le midi de l'Europe.

Il y avait dans les environ de Maestricht une armée d'environ quatre-vingt mille hommes des puissances alliées, sous les ordres du duc de Cumberland, qui surveillait l'armée française et tâchait de l'arrêter dans ses conquêtes.

Guillaume IV, que des magistrats jaloux et ingrats avaient privé des dignités de ses ancêtres et même des seigneuries de sa maison, devint par un retour de sentimens à la justice l'idole de sa nation : la noblesse et le peuple provoquèrent, le 7 novembre 1747, un décret des États-Généraux qui rendait ses charges héréditaires, non seulement dans sa descendance masculine, mais aussi, à défaut de fils, dans la ligne féminine; de sorte que les princesses ses filles pouvaient succéder aux dignités de stathouder, de capitaine et d'amiral-général de la république, en faisant exercer ces charges par leurs époux.

C'est ainsi que la révolution de 1747 fit des Pro-

vinces-Unies une espèce de monarchie mixte et héréditaire dans l'ancienne et illustre maison d'Orange-Nassau-Dietz.

417. Guillaume IV mourut de la fièvre à la Haye, le 22 octobre 1751, à l'âge d'environ quarante ans.

Ce stathouder porté pour la paix, aimait bien plus la clémence que la sévérité. Il disait souvent : *Qu'il n'y avait rien de plus digne d'un prince que de se concilier l'amour et l'estime d'un peuple libre.*

Guillaume V, comte de Buren, son fils unique, né le 8 mars 1748, lui succéda sous la tutelle de sa mère, son altesse Anne de Hanovre et de la Grande-Bretagne (V. N° 413). Ce prince avait pour sœur la princesse Caroline, née en 1743.

La princesse Anne mourut le 12 janvier 1759, et laissa son jeune fils, le stathouder, sous la tutelle du duc de Brunswick, capitaine-général de l'armée.

Le prince Guillaume épousa, le 4 août 1767, la princesse Frédérique-Sophie-Wilhelmine, née en 1751, fille du prince Auguste de Prusse, qui monta sur le trône après la mort de Frédéric-le-Grand, son oncle.

Les puissances alliées, intéressées à voir terminer la longue guerre, envoyèrent en attendant des ministres plénipotentiaires au congrès d'Aix-la-Chapelle pour y entreprendre des négociations de paix.

418. Le maréchal comte de Saxe ouvrit dans ces entrefaites la campagne de 1748, par les préparatifs du siége de Maestricht, l'une des clefs les plus importantes des Provinces-Unies. Par des marches et contremarches, il déroba son projet au duc de Cumberland,

qui était à quelque distance avec l'armée des alliés pour empêcher ce siége. Le maréchal vint à bout d'investir cette place des deux côtés de la Meuse, et la tranchée fut ouverte le 15 avril, par six mille travailleurs. La place fut vaillamment défendue par le brave baron d'Aylva.

Le 4 mai, le comte de Saxe résolut de donner à la ville une attaque générale, lorsque le duc de Cumberland, voulant prévenir l'inutile effusion de sang, lui apprit que les articles préliminaires de la paix venaient d'être signés à Aix-la-Chapelle, le 30 avril; il proposa de lui remettre, en attendant la conclusion de la paix, la place de Maestricht, à condition que la garnison sortirait avec les honneurs de la guerre; ce qui fut accepté et exécuté le 10 mai (*h*).

Le traité de paix fut définitivement signé à Aix- 419.
la-Chapelle, le 18 octobre 1748, entre les diverses parties belligérantes. Par cette convention diplomatique, on renouvela le célèbre traité de Westphalie de 1648, et tous les autres traités importans conclus depuis cette époque.

D'après l'article sixième du traité d'Aix-la-Chapelle, les Pays-Bas autrichiens furent restitués à Marie-Thérèse tels qu'elle les avait possédés avant cette guerre; on y ajouta: *Que les places des mêmes*

(*h*) La prise de Maestricht fut la dernière expédition du maréchal comte de Saxe, qui se retira au château de Chambord, dont Louis XV lui avait fait présent. Il y vécut au milieu des plaisirs avec des philosophes et des gens de lettres, et y mourut le 30 novembre 1750, à l'âge d'environ cinquante-quatre ans.

pays dont la souveraineté appartenait à Sa Majesté, et dans lesquelles les États-Généraux avaient droit de garnison, seraient évacuées aux troupes de la république.

Louis XV rendit aux Provinces-Unies Maestricht, Berg-op-Zoom, la Flandre Zélandaise et tous les pays que ses troupes avaient occupés en Brabant, et qui appartenaient à la république batave.

Toutes les puissances contractantes garantirent la *pragmatique sanction* de l'empereur Charles VI.

C'est ainsi que se termina la terrible guerre de sept ans, pour laquelle la France dépensa des sommes énormes et sacrifia des milliers d'hommes sans agrandir son territoire.

§ XVIII.

Règne de Marie-Thérèse dans les Pays-Bas autrichiens. Sa mort. Honneurs funèbres rendus à sa mémoire à Bruxelles. Note sur cette grande princesse. Guerre des Provinces-Unies avec l'Angleterre. Bataille navale de Doggers-Bancks. Paix de 1783.

420. L'empereur Charles-Quint avait donné à la constitution des Pays-Bas, depuis autrichiens, une forme stable en 1531; mais cette chartre subit des modifications, d'abord sous Philippe V, roi d'Espagne, sous Charles III proclamé en même tems souverain de la monarchie espagnole, et ensuite sous ce même prince devenu empereur d'Allemagne sous le nom de Charles VI; enfin elle fut à peu près révo-

quée par le même monarque à l'ancienne organisation de l'empereur Charles-Quint (V. N° 424-426).

Ce fut cette constitution que Marie-Thérèse observa religieusement dans ses États des Pays-Bas, et les Belges jouirent de la paix la plus profonde sous le long règne maternel de cette grande princesse depuis 1748.

L'impératrice-reine ranima le commerce et l'industrie, encouragea l'agriculture, protégea les arts, les sciences et les belles-lettres, institua l'Académie de Bruxelles, et fonda des écoles militaires à Anvers et dans d'autres cités. Elle établit ou releva des gymnases et des colléges dans les principales villes de la Belgique, introduisit les bibliothèques publiques, fit creuser des canaux, ouvrir et construire de nouvelles routes, défricher de vastes terrains incultes, etc. En 1756 elle conclut un traité d'alliance avec le cabinet de Versailles, si longtems ennemi de la puissance autrichienne, et s'affranchit du tribut de cinq cent mille écus que son père, Charles VI, s'était engagé à payer aux Provinces-Unies par le traité *de la barrière* (V. N° 403).

Marie-Thérèse commença de sages reformes dans les Pays-Bas autrichiens, et les continua doucement et sans trop heurter les esprits prévenus. Elle introduisit dans l'enseignement public des améliorations et des branches nouvelles d'instruction, entre autres l'étude du grec; elle fonda des maisons d'éducation, encouragea par des récompenses les hommes qui firent faire des progrès aux arts, aux sciences et à l'industrie, et prit sous sa bienveillante protection *l'agriculture,*

qui était alors la principale ressource de ses Pays-Bas. Aussi frappa-t-on sous son règne une médaille qui portait cette inscription : *Arti artium Nutrici; A la nourrice de tous les arts.*

Cette grande impératrice-reine ordonna qu'aucun ecclésiastique ne fût présent à la rédaction des testamens, pour prévenir les *captations*. Elle abolit le droit d'asile dans les couvens et dans les églises, supprima le tribunal de l'inquisition qui existait encore à Milan, et fixa l'époque de la profession religieuse dans les monastères à vingt-cinq ans, etc. (*i*).

Ces réformes salutaires firent pourtant murmurer le clergé, les gens peu éclairés, et tous ceux qui croyaient tout savoir sans avoir beaucoup appris.

Les Belges furent contens et heureux jusqu'à la mort de cette princesse, quoique l'industrie et le commerce fussent loin d'égaler la prospérité qu'ils avaient atteinte sous les ducs de Bourgogne et sous l'empereur Charles-Quint.

Marie-Thérèse mourut à Vienne, le 29 novembre 1780, à l'âge d'environ soixante-trois ans. Sa mémoire est encore en vénération dans les provinces belgiques comme elle l'est dans les États de l'empire d'Autriche.

Les Belges, profondément affligés d'avoir perdu une souveraine qu'ils regardaient comme leur mère, décernèrent à sa mémoire des honneurs funèbres, qui sont les derniers qui aient été célébrés à Bruxelles avec

---

(*i*) V. William Coxe : *Histoire de la maison d'Autriche, Règne de Marie-Thérèse*, 1770-1780.

une pompe pareille depuis cette époque jusqu'à nos jours.

Le 23 décembre 1780, les trois ordres de l'État se rendirent solennellement à l'église de Sainte-Gudule à Bruxelles, pour y assister au service funèbre de Marie-Thérèse.

L'immense basilique était toute tendue de noir, et un magnifique catafalque y était élevé, orné des armes, etc., de Sa Majesté.

Le cardinal de Franckenberg, archevêque de Malines, officia pontificalement; l'office étant terminé, les hérauts d'armes s'avancèrent vers le maître-autel; le roi d'armes, nommé *Toison d'Or,* dépose sur l'autel l'épée, symbole de la souveraineté, et tenant son caducée à la main (*k*), il s'écrie d'une voix élevée : « Marie-Thérèse, par la grâce de Dieu, impératrice « des Romains, reine d'Allemagne, de Hongrie, de « Bohême, de Dalmatie, d'Esclavonie, de Croatie, « de Gallicie, de Lodomire, archiduchesse d'Autriche, « de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, de « Styrie, de Carinthie, de Carniole, etc., etc., com- « tesse de Hapsbourg, de Tyrol, de Flandre, d'Ar- « tois, de Hainaut, de Namur, etc., etc., etc. » Soudain le premier héraut d'armes s'arrête, se tourne avec les autres vers le portrait de l'auguste princesse, lève la voix, et s'écrie trois fois : *Elle est morte!* et ajoute la dernière fois : *Priez Dieu pour*

(*k*) Le caducée signifie ici un bâton couvert de velours et fleurdélisé que les hérauts d'armes et le roi d'armes portaient dans les grandes cérémonies.

son âme! Puis, jetant son caducée, il se prosterne à terre avec les autres hérauts, et de Franckenberg entonne le *De profundis clamavi ad te Domine.*

Ce psaume fut suivi de longues absoutes, pendant lesquelles des sanglots étouffés retentirent sous les voûtes majestueuses du temple, et des larmes abondantes arrosèrent les dalles. Les hérauts d'armes se placent enfin devant le grand-autel, le roi d'armes y reprend l'épée, en tourne la pointe en haut, et crie d'une voix sonore : *Vive Sa Majesté Joseph II, notre souverain!* Le cardinal-archevêque finit cette cérémonie lugubre par le cantique *Te Deum laudamus* (*l*).

(*l*) Cette grande princesse, aimable, courageuse et éclairée, mérita le nom de *Mère de la Patrie*, répandit une infinité de bienfaits sur les pauvres et les orphelins, et chaque jour de son règne fut marqué par quelque acte de bienfaisance.

Sans autre garde que celle de l'amour de ses peuples, elle se rendit accessible aux petits comme aux grands : « Je ne suis qu'un « gueux de paysan, disait un jour un cultivateur bohémien, mais « je parlerai à notre bonne reine quand je voudrai, et elle m'écou- « tera comme si j'étais un monseigneur. »

Peu de souverains ont eu le coup-d'œil aussi prompt et aussi juste qu'elle, pour apprécier tout de suite ce qu'on lui proposait; aussi savait-elle choisir de bons ministres et d'habiles généraux.

Elle chérissait son époux, François Ier, qui la payait de retour, mais qui lui fut ravi inopinément en 1765. Depuis cette époque, elle ne quittait plus le deuil : tous les mois elle arrosait de ses larmes le tombeau de ce bon prince, qui pendant trente ans avait partagé avec elle l'adversité et le bonheur. Elle fit construire son cercueil en 1765, pour suivre son mari bientôt dans la tombe, et prépara elle-même secrètement la robe mortuaire dans laquelle elle a été inhumée quinze ans plus tard.

Quelques heures avant sa mort elle dit entre autres choses à

Tandis que les provinces méridionales des Pays-Bas 421.
jouissaient du bienfait de la paix, les provinces septentrionales soutenaient une guerre maritime contre la Grande-Bretagne.

Les colonies anglaises dans l'Amérique septentrionale, nommées plus tard les États-Unis, s'étaient insurgées en 1775 contre le gouvernement britannique, et reçurent de puissans secours de la France, qui dépensa pour sa guerre d'Amérique au-delà d'un milliard. Le cabinet de Saint-James accusa les Provinces-Unies de favoriser secrètement les Américains révoltés; et comme il était devenu puissant, il s'arrogea la suprématie des mers et le droit de visiter les vaisseaux des autres puissances, sous prétexte qu'ils pourraient porter des secours aux colonies américaines.

En février 1780, la Russie, la Suède, le Danemarck, la Prusse, l'Autriche et le Portugal adoptèrent, par

l'archiduc Joseph, son fils : « S'il s'est fait quelque chose de répré-« hensible pendant mon règne, ça a été certainement à mon insu ; « car j'ai toujours eu le bien en vue. L'état où je suis est l'écueil « de ce qu'on appelle grandeur et force : tout disparaît dans ces « momens.... J'ai aimé et cherché la vérité.... La tranquillité « dont je jouis est la première grâce de miséricorde de Dieu qui « m'en fait espérer d'autres. Je n'ai jamais fermé le cœur aux cris « des malheureux, c'est la plus consolante idée que j'aie dans mes « derniers momens. »

Marie-Thérèse eut, de François I[er], huit enfans, savoir : quatre archiducs dont deux, Joseph II et Léopold II, la suivirent successivement sur le trône, et quatre archiduchesses dont Marie-Antoinette s'assit sur le trône chancelant de la France.

une convention, la neutralité armée pour éloigner l'inquisition anglaise de leurs navires.

Les États-Généraux accédèrent la même année au traité des souverains du Nord, et armèrent dans le même but; mais comme leur marine était plus à craindre que celle des autres puissances, les Anglais, leurs anciens rivaux, leur déclarèrent la guerre le 20 décembre 1780, sûrs d'avoir l'empire de l'Océan s'ils parvenaient à détruire ou à humilier la puissance maritime de la république hollandaise.

Aussi prompts dans leurs attaques que dans leur déclaration de guerre, les Anglais ne laissèrent pas le tems aux Bataves d'envoyer des renforts à leurs colonies, et leur enlevèrent d'emblée en Amérique Surinam, Essequebo, Démérari, etc., et dans les Indes, Nagapatan, la baie de Trinquemale, etc., que de lâches gouverneurs défendirent faiblement.

422. Fier de ses succès prévus, le ministère britannique se proposait d'enlever aux Provinces-Unies le commerce de la mer Baltique : une de ses escadres, forte de sept vaisseaux de guerre, sous les ordres de l'amiral Hyde-Parker, rencontre une petite flotte hollandaise de la même force, commandée par l'amiral Zoutman, près de Doggers-Bancks (Banc de Chiens), dans la mer d'Allemagne.

Le 5 août 1781, Zoutman s'approche de l'ennemi et engage avec lui une action acharnée : les deux escadres se canonnent et se combattent avec animosité pendant quatre heures consécutives, et s'apprêtent à venir à l'abordage pour déterminer la victoire qui plane entre les deux flottes; mais une tempête ef-

frayante se lève et interpose les flots mugissans de l'Océan entre les combattans. Ils sont forcés d'interrompre le combat à mort, pour lutter contre la fureur des vagues en courroux. Zoutman et Hyde s'aperçoivent bientôt que leurs vaisseaux sont tellement criblés de coups d'artillerie, qu'ils font eau de tous côtés; ils se retirent en conséquence, avec une perte presqu'égale, dans leurs ports respectifs pour radouber leurs navires.

Les deux parties s'attribuèrent la victoire de cette journée. Les États-Généraux firent frapper des médailles pour perpétuer la gloire de cette bataille mémorable, qui pourtant ne fut pas décisive; mais elle apprit aux Anglais que la marine batave n'avait pas dégénéré, et qu'elle osait se mesurer avec celle de la Grande-Bretagne, qui se prétendait être la reine des mers.

Le stathouder Guillaume V fit en son nom et en celui de la république des remercîmens solennels aux braves de Doggers-Bancks.

Les États-Généraux conclurent, le 8 octobre 1782, un traité de commerce avec les États-Unis de l'Amérique. Enfin la Grande-Bretagne, la France et les provinces victorieuses de l'Amérique septentrionale signèrent la paix entre elles, le 20 janvier 1783. Mais les Provinces-Unies ne terminèrent la guerre avec le gouvernement anglais qu'au mois de mai 1783. Les Anglais leur restituèrent toutes les possessions qu'ils leur avaient enlevées par surprise, mais ils gardèrent Nagapatan.

§ XIX.

Constitution et forme du gouvernement des Pays-Bas autrichiens jusqu'à l'empereur Joseph II. Constitution particulière du duché de Brabant. Priviléges communs à toutes les provinces. La joyeuse entrée ou priviléges particuliers du Brabant. Explication donnée par les États de Brabant de l'article cinquante-neuvième. Serment prêté par les souverains de la Belgique. État du clergé et de la noblesse dans les provinces belgiques. Clergé et noblesse dans le pays de Liége (*n*).

423. La paix et le bonheur dont les Pays-Bas autrichiens jouirent sous l'illustre Marie-Thérèse, furent malheureusement troublés pendant le règne de son fils et successeur, l'empereur Joseph II.

Ce prince, qui voulait le bien de ses sujets, crut que les peuples de la Belgique embrasseraient avec soumission les réformes qui tendaient à simplifier l'action du gouvernement et à faire disparaître beaucoup d'abus, de droits et d'usages féodaux.

Il changea la forme du gouvernement dans ses États d'Allemagne, d'Italie et des Pays-Bas, et introduisit en Belgique, coup sur coup, de nombreux changemens auxquels s'opposa d'abord le haut clergé, et ensuite la noblesse; ces deux puissans corps réunirent plus tard sous l'étendard brabançon les masses du peuple pour combattre les troupes de leur souverain.

Les réformes de Joseph II furent à la vérité depuis

adoptées, à quelques modifications près, en France, dans tous les États d'Allemagne et d'Italie; mais ce ne fut que doucement et avec le tems qu'elles prirent racine dans la Germanie, et la force les établit dans les autres pays.

L'empereur Joseph, qui n'avait presque pas d'armée dans les Pays-Bas, crut les y introduire et les y faire réussir par la seule autorité de son nom d'empereur. Mais il connaissait peu l'histoire des peuples belges et l'influence des deux premiers corps de l'État. La nature ne se développe que par gradations.

Afin que le lecteur puisse juger comment ces réformes différaient de l'état de choses qui existait alors en Belgique, et quelle résistance elles devaient y rencontrer, nous tracerons ici brièvement la constitution de ce pays, sa forme de gouvernement, et l'État du clergé et de la noblesse qui subsistèrent dans ces provinces jusqu'à la mort de Marie-Thérèse.

Les changemens accumulés les uns sur les autres dans l'espace de sept ans, provoquèrent la fameuse *révolution brabançonne;* nous en donnerons quelques détails relatifs à son origine, à ses causes et à ses ressorts secrets, parce qu'elle a une analogie frappante avec la malheureuse révolution belge de 1830, excitée par le même parti qui révolutionna les Pays-Bas autrichiens en 1789.

D'après l'ancienne constitution, définitivement 424.
fixée par l'empereur Charles-Quint, la Belgique était gouvernée par un conseil d'État, par un conseil privé, par un conseil de finances et par une secrétairerie d'État (V. N° 28).

Les États-Généraux étaient composés de trois ordres, savoir : de prélats, formant le premier ordre, de nobles et du tiers-État.

Chaque province se gouvernait d'après sa propre constitution, ses priviléges, usages, coutumes et droits.

Les États particuliers des différentes provinces étaient encore formés, 1° du clergé, 2° de la noblesse, et 3° du tiers-État; mais dans la Gueldre, le clergé ne faisait pas partie des État provinciaux.

Le premier État du duché de Brabant se composait de treize prélats qui étaient des abbés mitrés : l'archevêque de Malines et l'évêque d'Anvers étaient de ce nombre ; mais le premier comme abbé d'Affighem, et le second comme abbé de Saint-Bernard.

Ces religieux crossés et mitrés prétendaient représenter le clergé régulier et séculier ainsi que le plat-pays, parce qu'ils étaient propriétaires de la plus grande partie des biens ruraux.

Par une bizarrerie singulière, l'abbé de Gemblours, chef de la plus ancienne abbaye du Brabant, quelquefois fils d'un simple laboureur, siégeait dans les États du Brabant, non pas comme prélat, mais comme *premier noble;* il présidait en cette qualité l'ordre de la noblesse, et précédait les ducs et les princes ; les premiers ordres des États brabançons avaient ainsi des prélats pour présidens.

Le Brabant était la province la plus puissante de la Belgique ; ses États s'assemblaient tous les ans vers les mois de mars et d'octobre, et prenaient leurs résolutions à l'unanimité des suffrages des trois ordres. Chaque ordre votait à part, et dans chacun on déci-

dait à la pluralité des voix. Les prélats et les nobles ajoutaient toujours à leurs votes, surtout en matière de subsides : *A condition que le tiers-État suive et autrement pas*. Depuis longtems il n'y avait plus que les villes de Bruxelles, d'Anvers et de Louvain qui avaient droit d'envoyer aux assemblées des députés du tiers-État pour tout le duché du Brabant.

Chaque ville et village des Pays-Bas autrichiens avait un corps de magistrats qui étaient les juges du district; il y avait en outre un officier de justice et de police, nommé Drossard, Mayeur, Aptman, Bailli et Ecoutette.

Quoique chaque province eût ses priviléges particuliers, il y en avait qui étaient communs à toutes les provinces : ces priviléges portaient que les Belges ne pouvaient être chargés d'impôts sans le consentement des États des provinces, qu'ils ne pouvaient être jugés que par des juges compétens, établis d'ancienneté pour l'administration de la justice, et que personne ne pouvait être évoqué en justice hors du pays, notamment à la cour de Rome.

Les cinquante-neuf priviléges particuliers du Bra- 425.
bant, et du Limbourg qui y était réuni, étaient contenus dans une chartre nommée la *joyeuse entrée,* parce que les souverains juraient de les observer lorsqu'ils faisaient leur entrée solennelle à Bruxelles pour y être inaugurés. Voici la substance des principaux priviléges de cette chartre brabançonne :

Sa Majesté ne gouvernera pas ses sujets par force ni par volonté, ni autrement que par droit et sentence, et devant les juges ordinaires.

S. M. composera son conseil de Brabant de sept membres, dont cinq doivent être Brabançons; les deux autres sont au choix de S. M.

Ce conseil était chargé de toutes les affaires du Brabant et du Limbourg.

S. M. ne fera battre monnaie que de l'avis des États, et ne fera grâce d'homicide à personne, à moins que le coupable n'ait auparavant satisfait les parens du défunt.

Il y avait liberté de chasse avec des chiens et des oiseaux de proie, sans armes à feu, dans tout le Brabant, excepté dans quelques lieux déterminés.

Aucune abbaye, prélature ou dignité ecclésiastique ne pouvait être donnée en commande, et le souverain devait faire des efforts pour obtenir à Rome une réduction des annates.

Le prince était obligé de confirmer aux prélats, aux nobles, aux villes et à tous ses sujets tous les droits, franchises, priviléges, chartres, coutumes, usages, etc., accordés par les ducs de Brabant, et nommément les additions faites à la *joyeuse entrée.*

Mais voici le privilége cinquante-neuvième qui est le plus extraordinaire : « S'il arrivait que Sa Majesté « cessât d'observer les priviléges en tout ou en partie, « elle consent qu'en ce cas ses sujets cessent de lui « faire service jusqu'à ce que les contraventions aient « été réparées. »

Par ce privilége, les États du duché de Brabant pouvaient refuser au souverain, en cas de violation de la chartre, les *subsides et les services extraordinaires,* mais non pas les fonctions et les impôts *ordi-*

naires; sans cela, l'État aurait-il pu être gouverné? (V. N° 463.)

Les États du Brabant donnèrent cette explication, le 28 juin 1549, à l'empereur Charles-Quint, à l'occasion de l'inauguration de son fils Philippe II, comme duc de Brabant.

L'empereur ayant fait observer aux États que l'article cinquante-neuf était exorbitant, dangereux et indécent, parce que des mal intentionnés, disait-il, pourraient en faire un prétexte de révolte, dans le cas d'infraction aux priviléges, les États déclarèrent : « Que leur intention n'était pas de donner par là, ni « en aucune autre manière, sujet ou occasion à qui « que ce pût être, à faire aucun désordre, et parti- « culièrement à se permettre aucun acte de désobéis- « sance envers leur prince; qu'en conséquence, s'il « arrivait que le prince.... contrevînt à quelques « points aux articles de la *joyeuse entrée,* ceux des « trois États susdits ou des villes du pays de Brabant « pourraient en faire la remontrance au prince; et que « si cependant, après les remontrances, les empêche- « mens, contraventions ou infractions n'étaient pas « levés, lesdits États, ou aucun de leurs membres « ne serait tenu de faire aucun service qu'on lui *de-* « *manderait,* selon la teneur dudit article (*m*). »

Les États du Brabant ajoutèrent encore à l'article cinquante-neuf cette restriction, relative aux privi-

---

(*m*) Déclaration et ordonnance ampliative de celle du 30 septembre, etc., de l'empereur Joseph II, en date du 19 octobre 1789. (V. vol. III, N° 463 de cette Histoire.)

léges, droits, etc., à observer par le souverain : *Pour autant qu'ils sont en observance et observables* (*n*).

Parmi les additions faites à la *joyeuse entrée*, un article portait que le souverain garantissait ses sujets contre tout exercice indû de la juridiction ecclésiastique ; et un autre statuait que les *mains-mortes* ne pourraient acquérir des biens immeubles dans le Brabant et dans le Limbourg sans le consentement du souverain et des magistrats des chefs-villes sous lesquelles ces biens étaient situés.

Tout autre culte que celui de la religion catholique romaine était rigoureusement proscrit en Belgique, et les acatholiques ne pouvaient parvenir à aucun emploi ou dignité.

426. Dans toutes les provinces de la Belgique, le souverain recevait, lors de son inauguration, le serment des peuples représentés par les États, et il prêtait à son tour un serment par lequel il s'engageait en général à gouverner les provinces en *bon et léal seigneur,* et à maintenir leurs priviléges, leurs coutumes, leurs usages, etc. Ce n'était qu'en Brabant que le serment du prince portait sur des priviléges exprimés en détail dans la *joyeuse entrée.*

Le clergé et la noblesse jouissaient en Belgique de nombreux priviléges et de beaucoup d'immunités, y étaient très-puissans, exerçaient une influence extraordinaire sur le peuple fort peu éclairé, et pos-

---

(*n*) Déclaration et ordonnance ampliative de celle du 30 septembre, etc., de l'empereur Joseph II, en date du 19 octobre 1789. (V. vol. III, N° 463 de cette histoire).

sédaient plus des deux tiers des biens-fonds des provinces ; ils ne payaient pas de contributions, lesquelles tombaient ainsi sur la classe la moins aisée de la société. Les ecclésiastiques ne pouvaient pas être traduits devant les tribunaux civils, etc.

L'empereur Joseph voulait, par ses réformes, que la noblesse, le clergé séculier et régulier, et surtout les riches abbayes, payassent leur quote-part des impositions comme les autres citoyens.

Les monastères d'hommes et de femmes étaient extraordinairement multipliés dans les Pays-Bas autrichiens, et l'on y comptait en outre soixante-une riches abbayes de religieux, et cinquante-sept de filles (*o*).

Nous verrons bientôt toutes ces forces se réunir contre l'empereur Joseph II et exciter, par le peuple trompé et égaré, la révolution du Brabant en 1789, qui a été le type de la malheureuse révolution belge en 1830.

(*o*) Dans la principauté de Liége, le clergé et la noblesse jouissaient à cette époque également de beaucoup de privilèges et d'immunités, et possédaient au-delà des deux tiers des biens-fonds.

L'on comptait alors dans le diocèse de Liége, qui s'étendait plus loin que la principauté :

Abbayes d'hommes	19
— de filles	21
Couvens d'hommes	109
— de femmes . . , ...	86
TOTAL des communautés religieuses. .	235

(*Tableau ecclésiastique de la ville et du diocèse de Liége* pour l'an 1788. Liége, chez Demany).

§ XX.

Inauguration de l'empereur Joseph II dans les Pays-Bas autrichiens. Il y commence ses réformes. Édits relatifs à la tolérance civile, aux enterremens, aux mariages mixtes, aux ordres religieux et aux dispenses d'empêchemens de mariages. Ordonnances pour la célébration des mariages mixtes, la suppression de plusieurs couvens, et l'appel au Pape. Édits relatifs aux mandemens épiscopaux, aux différens concernant les mariages, aux établissemens ecclésiastiques, aux chanoinesses, aux processions, aux pélerinages et aux kermesses.

427. L'empereur Joseph II se rendit dans les Pays-Bas pour y visiter ses diverses provinces, et pour en connaître par lui-même l'esprit public, les ressources, les usages et les abus.

L'antique et imposante cérémonie de l'inauguration de l'empereur fut célébrée, le 17 juillet 1781, à Bruxelles, par le prince Albert, duc de Saxe-Tesschen, qui avait épousé l'archiduchesse Marie-Christine, sœur de Joseph II, et était gouverneur-général des Pays-Bas autrichiens.

La même cérémonie eut ensuite lieu dans toutes les autres provinces avec les solennités accoutumées; l'empereur reçut et prêta partout les mêmes sermens, relatifs au maintien des constitutions, des priviléges, etc., que ses prédécesseurs avaient reçus et

prêtés. Mais il s'occupa bientôt ensuite de l'œuvre de la réforme.

Il y avait sans doute des grands abus à corriger, des améliorations à introduire, des sciences à encourager et à perfectionner, de nouvelles branches d'instruction à adopter, mais il fallait y procéder d'une manière constitutionnelle, et se concerter, conformément aux chartres, avec les États avant de mettre la main à l'œuvre. Mais Joseph II, qui savait bien que les deux premiers ordres des États intéressés à maintenir les abus se seraient opposés à ses projets, résolut de les exécuter par son autorité souveraine.

Par ordre de l'empereur, le duc Albert de Saxe-Tesschen et Marie-Christine adressèrent, dès le 12 novembre 1781, aux magistrats, aux tribunaux et à l'université de Louvain, une dépêche par laquelle ils les informaient : « Que quoique l'empereur fût dans « la ferme intention de protéger et de soutenir inva- « riablement la religion catholique, Sa Majesté avait « jugé néanmoins qu'il était de sa charité d'étendre « les effets de la *tolérance civile,* qui, sans examiner « la croyance, ne considère dans l'homme que la qua- « lité de citoyen. »

Les principaux points de cette dépêche portaient que la religion catholique romaine restait dominante, mais aussi que les protestans et les réformés pouvaient bâtir des temples dans les provinces belgiques. Ces édifices ne devaient pourtant pas avoir l'extérieur d'une église, ni cloche ni sonnerie. Les réformés et les protestans étaient admis aux droits de la bourgeoisie,

aux métiers, aux grades académiques et aux emplois civils.

Les évêques et les États des provinces adressèrent à l'empereur de vives réclamations contre cette ordonnance, et l'université de Louvain disait dans la sienne, entre autres choses : « Que la tolérance serait « le germe des dissensions, des haines et de la fureur « interminable des disputes, parce que la religion « catholique regarde tous les hérétiques, sans dis- « tinction, comme des victimes dévouées à toute « l'horreur d'un supplice éternel. C'est, ajouta-t-elle, « ce qu'elle propose à ses enfans comme un dogme et « comme un article essentiel et invariable de leur « croyance. »

Une nouvelle dépêche, adressée le 15 décembre de cette même année aux autorités municipales et judiciaires, portait que les enterremens catholiques pouvaient se faire publiquement, mais dans des cimetières placés hors des villes; que dans les mariages mixtes, les fils suivraient la religion du père, et les filles celle de la mère, si le père était protestant; mais que tous les enfans devaient être élevés dans le culte catholique, si le père le professait.

Cette disposition, pour la religion des enfans sortis des mariages mixtes, existait déjà dans les autres États de l'empereur et y subsiste encore.

Ces réformes qui excitaient les applaudissemens des uns et le mécontentement du plus grand nombre des Belges, n'eurent qu'une faible exécution.

D'autres dépêches, en date du 28 novembre 1781, furent adressées aux évêques : on leur déclarait que

les couvens étaient déchargés de la dépendance de leurs supérieurs ecclésiastiques étrangers, et étaient immédiatement soumis à la juridiction épiscopale.

D'autres ordonnances, datées du 5 décembre suivant, défendaient aux évêques de demander à Rome les dispenses des empêchemens dirimans de mariage, et leur ordonnaient de donner ces dispenses eux-mêmes.

Cette même injonction avait déjà été faite aux évêques des États allemands de l'empereur ; mais le pape, pour se maintenir dans l'usage d'accorder ces dispenses, autorisa ces prélats à les accorder *en son nom*.

Le cardinal de Franckenberg, archevêque de Malines, répondit à Leurs Altesses les gouverneurs-généraux, qu'il ne pouvait se conformer sur ces points à la volonté de Sa Majesté l'empereur.

De nouvelles dépêches du 21 mai 1782 intimèrent aux évêques que l'intention de Sa Majesté l'empereur était que les curés célébrassent les *mariages mixtes*, et en promulguassent les *bans*, comme cela se pratiquait déjà et se pratique encore dans les États de la maison d'Autriche en Allemagne.

L'archevêque de Malines adressa, le 31 août de cette année, en son nom et en celui de ses suffragans, des réclamations contre ces dépêches ; mais l'empereur n'y fit pas attention, et continua le développement de son plan.

Le 17 mars 1783, un édit impérial ordonnait la suppression de plusieurs couvens. Sur la requête des États de la province, le conseil du Brabant protesta

contre cette mesure comme contraire à la *joyeuse entrée*.

Mais Joseph II, poursuivant ses réformes, abolit de 1784-1785, l'*appel au pape,* soumit les mandemens épiscopaux à l'approbation du gouvernement impérial, ôta aux évêques la connaissance des différens relatifs aux mariages, et établit un *comité ecclésiastique*.

En 1786 il réforma tous les établissemens qui tenaient à l'ordre ecclésiastique, et réduisit les *chanoinesses,* fort nombreuses en Belgique, à peu près à l'obligation d'entendre tous les jours la messe, et d'assister les dimanches et les fêtes à l'office de leur paroisse.

Toutes ces mesures tendaient à établir un système de *réforme générale* dans les affaires ecclésiastiques; pour parvenir à une réforme de détails, l'empereur fixa l'époque de la profession religieuse à vingt-cinq ans, il ordonna le dénombrement des biens ecclésiastiques et une nouvelle division des paroisses, et établit une nouvelle manière de conférer les cures et une autre forme de concours.

Il supprima ensuite les processions hors des églises, les confréries, les pélerinages et les kermesses ou fêtes des communes.



§ XXI.

Création d'un séminaire général et d'un séminaire filial en Belgique. Édit de l'empereur. Enseignement à cette époque dans ce pays. Représentations des évêques contre le nouvel établissement de Louvain. Ils y envoient leurs séminaristes. Révolte des élèves. Leurs griefs. Lettre de l'archevêque de Malines aux séminaristes. Alternative qu'on leur propose. Punition des plus mutins. Désertion des élèves.

Par son édit du 16 octobre 1786, l'empereur 428.
Joseph II créa un séminaire général à Louvain, et un séminaire filial à Luxembourg, comme il en existait déjà à Vienne et à Pavie. Tous les élèves du clergé séculier et régulier des Pays-Bas autrichiens devaient se rendre dans l'un ou dans l'autre de ces deux établissemens, pour y étudier les mêmes sciences théologiques, et y être élevés d'après un plan uniforme d'instruction éclairée. Les cours de leurs études étaient d'abord fixés à cinq ans, mais ils furent ensuite réduits à quatre ans. Les bourses fondées pour l'étude de la théologie furent affectées au séminaire général et au séminaire filial.

« Le bonheur de nos sujets, disait l'empereur dans « son édit, dont nous sommes sans cesse occupé, « exige que nous prenions des mesures pour re- « médier à cette corruption de mœurs qui fait suc- « cessivement de nouveaux progrès, et dont un des « principaux effets, aussi funeste à la religion qu'à « l'État, est de substituer l'amour désordonné de

« soi-même et de ses convenances particulières à la « charité chrétienne, dont la pratique est cependant « un des premiers préceptes de notre sainte religion, « et la vraie source du bien de la société en général, « et de chaque individu en particulier.

« Les efforts du clergé de nos provinces belgiques, « notamment de celui chargé de la cure d'âmes, « déjà impuissans pour arrêter le débordement, de-« viendront par la suite encore plus infructueux, « et par l'accroissement naturel du mal, et par la « difficulté de préserver la jeunesse qui se destine à « l'état ecclésiastique, d'une contagion qui à la fin « deviendrait générale.

« Nous devons donc commencer par former pour « le clergé une *pépinière d'élèves,* qu'une éducation « suivie dès le premier âge des passions, préserve de « toute corruption..., à qui une instruction solide « et éclairée donne les mêmes principes, les mêmes « maximes, la même méthode et la même ardeur « pour conduire et ramener à l'amour de notre sainte « religion, les ouailles qui leur seront en après con-« fiés, et qui enfin ajoutent à l'étude de la théologie « les connaissances d'autres sciences utiles, etc.

« Article 1er. Les écoliers en théologie du clergé « séculier de nos provinces belgiques, ainsi que ceux « qui se destineront à entrer ci-après dans un ordre « religieux, seront réunis, à dater du mois de no-« vembre 1786, dans le séminaire général que nous « avons fait établir dans la ville de Louvain, ou dans « le séminaire filial à Luxembourg, pour y être « élevés dans une parfaite uniformité d'instruction

« et de morale, et faire leurs cours de théologie res-
« pectivement dans les écoles publiques de l'uiver-
« sité, ou en fréquentant les leçons des professeurs
« royaux à Luxembourg. On ne pourra dorénavant
« admettre aux ordres majeurs aucun de nos sujets,
« à moins qu'il n'ait achevé son cours de cinq années
« auxdits séminaires. En conséquence, les séminaires
« épiscopaux seront supprimés et convertis en pres-
« bytères, etc. (*p*). »

Voici comment on avait représenté à l'empereur l'état de l'instruction ecclésiastique en Belgique : la polémique était le plus cultivée, mais les langues hébraïque et grecque dans lesquelles les livres saints ont été écrits, n'y étaient guère étudiées ; l'histoire ecclésiastique, la pastorale, la parénétique, l'homélitique, etc., y étaient à peine connues ; l'exégèse languissait ; l'explication des dogmes et de la morale variait d'après les différens systèmes des divers ordres religieux, des séminaires et de l'université de Louvain. La *suprématie du pape sur toute chose,* et l'ultramontanisme le plus absolu étaient mêlés à tout l'enseignement. La philosophie, la physique, etc., étaient stationnaires. L'université de Louvain enseignait encore lors de sa suppression par la république française, en 1797, que le soleil tournait autour de la terre, qu'il n'y avait que quatre élémens simples, etc.

(*p*) *Essai sur l'administration de S. E. le comte de Murray, gouverneur-général par intérim dans les Pays-Bas autrichiens,* 1791, in-8° ; pièces justificatives, N° 1.

Le ministre de l'empereur écrivit, de la part de Leurs Altesses les gouverneurs-généraux, à l'archevêque de Malines, entre autres choses : « que le clergé en général avait un besoin reconnu de réforme tant du côté des mœurs et de la discipline que du côté de l'instruction. »

« Ces expressions choquèrent vivement tout le « clergé, dit M. Dewez ; et l'on ne peut disconvenir « en effet qu'elles ne fussent injurieuses, et même « calomnieuses ; car, il faut le dire à l'honneur du « clergé belgique, il était irréprochable du côté des « mœurs et de la discipline. L'instruction (on doit « l'avouer) était peut-être trop circonscrite : la « scholastique en faisait, dans la plupart des sémi- « naires et des abbayes, le principal, pour ne pas « dire l'unique objet : la morale était peut-être « trop négligée, et les élèves qui en sortaient, « étaient en général plus façonnés aux subtilités de « l'école qu'exercés au ministère de la chaire, et « conséquemment plus habiles à soutenir une thèse « qu'à faire un bon sermon. Le but de l'empereur « était d'étendre les études théologiques aux sciences « propres à former un bon curé, dont le ministère « consiste bien plus dans une pratique éclairée, que « dans une théorie sèche, et il pensait que ces études « pouvaient se faire avec plus de fruit et plus d'é- « tendue dans les universités, que dans les écoles « particulières (*q*). »

(*q*) *Histoire générale de la Belgique,* t. VI, chap. 34. Bruxelles, 1806.

L'empereur sachant combien l'instruction éclairée des ministres de la religion, leur manière uniforme de penser et d'agir, influent sur la tranquillité et le bonheur des peuples, publia différentes ordonnances pour parvenir à une réforme de l'enseignement; mais les Belges n'y étaient pas préparés, et les obstacles à vaincre étaient dans ces circonstances presqu'insurmontables. Ce n'est qu'à pas lents qu'un législateur doit marcher, même pour corriger des abus nuisibles, à moins qu'il ne veuille et puisse faire exécuter ses ordres par la force.

Les séminaires épiscopaux furent donc supprimés; mais les élèves du séminaire général et du séminaire filial, après y avoir fini leurs cours théologiques, devaient se retirer dans les anciens séminaires, convertis en presbytères, pour y apprendre et pratiquer sous les yeux des évêques tout ce qu'il était nécessaire de savoir pour desservir les cures, etc.

Ce plan subsiste encore de nos jours, à quelque différence près, dans tous les États d'Allemagne, où les élèves qui se destinent au ministère sacré doivent avoir achevé leurs études philosophiques et théologiques dans une université de l'État avant de pouvoir être reçus dans les séminaires épiscopaux.

A Bonn, ces élèves sont séparés des étudians de l'université, et sont entretenus et instruits dans un pensionnat ecclésiastique, érigé à l'instar du collége philosophique de Louvain.

Les abbayes et les couvens de la Belgique ne pouvaient admettre à la prise d'habit de leurs ordres que les élèves des séminaires général et filial, agréés

et présentés par les évêques. Ces prélats ne devaient conférer les ordres qu'aux écoliers formés dans ces établissemens. Ces élèves portaient une soutane noire, et un manteau court avec collet et bordure violets.

Nous donnerons quelques détails sur ce séminaire général, parce qu'il est peu connu, et parce que son sort a une grande analogie avec celui d'un autre établissement philosophique, érigé dans le même local en 1825 et supprimé en 1830.

429. Le cardinal de Franckenberg, archevêque de Malines, fit des représentations respectueuses à Sa Majesté contre le séminaire de Louvain; et dans celle du 11 novembre 1786, il allégua pour principal motif de son opposition, que la nouvelle institution portait préjudice à la juridiction épiscopale, qui serait, disait-il, par cet établissement, privée du droit d'enseigner ou de faire enseigner la théologie aux jeunes lévites. Il pria l'empereur de permettre que les jeunes clercs pussent, comme par le passé, faire leurs études théologiques, soit dans les séminaires épiscopaux, soit dans les colléges de l'université de Louvain.

Enfin, sans contester à S. M. le droit d'établir un séminaire-général, comme il le fit plus tard, il ajoutait que si elle persistait dans ses résolutions, il espérait du moins qu'elle laisserait aux évêques la surveillance de la doctrine, des livres et des professeurs de l'établissement.

Les gouverneurs-généraux donnèrent l'assurance à l'archevêque que l'empereur laisserait la surveillance en question aux prélats; mais ils le pressèrent d'envoyer ses séminaristes à Louvain, en lui observant

que le nouvel institut tendait à parvenir à une réforme de l'instruction ecclésiastique, etc.

Les évêques, les abbés et les supérieurs des couvens envoyèrent leurs élèves au séminaire général, qui fut ouvert le 15 novembre 1786; mais on leur avait suggéré les moyens d'en finir vite avec le nouvel établissement (*r*). 430.

Les leçons avaient commencé le 1er décembre, et tout de suite le mécontentement, les murmures et les plaintes se manifestèrent hautement sous divers prétextes. Le 5 du même mois, un tumulte épouvantable éclata au réfectoire. Le directeur, n'ayant pu rétablir l'ordre, partit le lendemain pour Bruxelles, afin de faire au gouvernement le rapport de ces scènes scandaleuses.

Pendant l'absence du directeur, le désordre parvint à son comble : les séminaristes, oubliant le respect dû à leur état, se révoltèrent publiquement, et s'abandonnèrent aux plus violens excès : ils cassèrent les vitres, brisèrent les bancs, fracassèrent les meubles qu'ils jetèrent par les fenêtres, et chassèrent de l'établissement les professeurs et les supérieurs.

Un conseiller du gouvernement, ayant voulu y rétablir l'ordre, fut sifflé, baffoué et chassé à coups de pierres (*s*).

(*r*) L'évêque de Limerick en Irlande, dont des clercs étudiaient à Louvain, déclara qu'il n'admettrait aux ordres aucun élève qui aurait fréquenté les leçons du séminaire-général.

Les évêques de la Belgique tinrent la même conduite à l'égard des élèves du collége philosophique.

(*s*) Dewez : *Histoire générale de la Belgique, loc. cit.*

Le gouvernement envoya immédiatement le substitut du procureur-général avec un détachement de dragons à Louvain, pour y arrêter les progrès de la révolte des séminaristes (*t*).

Ces élèves s'étaient un peu calmés, grâce au courage et à la fermeté du recteur magnifique de l'université, mais ils présentèrent à l'envoyé du gouvernement une requête dans laquelle ils demandèrent indirectement, selon les instructions qu'ils avaient reçues, que les évêques fussent maîtres de l'enseignement, des professeurs, des auteurs à expliquer, de la discipline et de tout ce qui concernait le séminaire-général.

Ils regardaient l'étude des langues hébraïque et grecque comme inutile, et exigèrent en conséquence qu'on ne les obligeât pas à fréquenter ces cours; ils ne manquèrent pas de se plaindre qu'ils n'avaient pas à Louvain la bierre en aussi grande quantité que dans les séminaires, dans les abbayes et dans les couvens (*u*).

Le cardinal archevêque de Malines envoya pour la forme, M. Duvivier, son secrétaire, ancien jésuite,

(*t*) En 1825 on essaya de renouveler ces mêmes scènes au collége philosophique, avec le secours de jeunes gens turbulens qu'on y avait envoyés; mais l'inspecteur Roelants, le régent Michaëlis et les sous-régens Lamèche et Keunsle vinrent à bout par leur fermeté de faire rentrer les révoltés dans le devoir; on en chassa le lendemain environ soixante des plus mutins. On chercha à plusieurs autres reprises à y faire éclater des révoltes qui furent toujours maîtrisées, et les élèves les plus coupables furent mis à la porte.

(*u*) V. Dewez : *loco citato*.

avec une lettre dans laquelle il faisait de vifs reproches aux séminaristes; mais le prélat avait été forcé, assure-t-on, par Leurs Altesses les gouverneurs-généraux d'écrire cette lettre dans le cabinet du ministre.

La requête des élèves ne fut pas prise en considération : le gouvernement fit marcher sur Louvain le régiment de Murray, dont une partie cerna et occupa le 13 décembre de la même année le séminaire-général. Trois commissaires, qui étaient conseillers du Brabant, commencèrent une enquête sur la rébellion des séminaristes ; vingt-cinq des plus coupables furent condamnés à une détention dans les prisons de l'université ; quelque tems après ils furent rendus à la liberté.

Pour convaincre les élèves du bien qu'on se proposait, on leur distribua le plan de l'*institut des séminaires-généraux*, et on leur donna l'alternative de se soumettre au réglement ou de quitter l'établissement. La désertion commença tout de suite, et le 25 janvier 1787, il ne restait au séminaire qu'environ vingt élèves.



§ XXII.

L'ordre de la noblesse et le tiers-État se réunissent au haut clergé contre les réformes de l'empereur. Brochures publiées contre l'établissement de Louvain. Diffamation du séminaire. Le cardinal de Franckenberg est mandé à Vienne. Déclaration et promesses qu'il y fait. Surséance provisoire des édits de réforme. Fermeture du séminaire-général ordonnée par les États de Brabant. L'empereur exige que l'on rouvre cet établissement. De Franckenberg et ses suffragans refusent d'y renvoyer leurs séminaristes. Concessions faites au haut clergé. Renvoi du nonce Zondadari. Changemens au séminaire de Louvain, favorables au clergé. Opposition constante des évêques. Translation de trois facultés de l'université de Louvain à Bruxelles.

431. Dans le principe il n'y eut d'abord que le haut clergé qui réclama modestement contre les réformes des institutions ecclésiastiques et de l'enseignement; mais l'empereur Joseph ayant fait promulguer, en 1787, différens édits pour réformer l'ordre judiciaire et supprimer les députations des États provinciaux, etc., la noblesse et le tiers-État, qui voyaient leurs priviléges et leurs droits attaqués, réclamèrent aussi, et se réunirent au haut clergé contre les réformes (V. N° 437-438). Les prélats séculiers et réguliers profitèrent de cette fermentation, exagérèrent les griefs, et les identifièrent avec la *religion*. Ils étaient

alors sûrs d'être soutenus par les deux autres ordres des États.

Le parti qui avait révolutionné le séminaire-général, pour parvenir à son but, décria dans de nombreuses brochures, dans des pamphlets et par la voix de ses partisans, la doctrine, les ouvrages, les professeurs et les directeurs du nouvel établissement qu'il flétrit en masse du nom d'*hérétiques*.

L'un des griefs contre les professeurs était qu'ils attaquaient la doctrine *ultramontaine* qui était enseignée dans les nombreux établissemens du clergé séculier et régulier de la Belgique.

L'empereur manda le cardinal-archevêque de Franckenberg à Vienne, afin qu'il lui rendît compte de sa conduite, ainsi que des causes de la révolte des séminaristes.

Le prélat assura que c'étaient le professeur Leplat et les abbés Stœger et Dufour qui, par leur enseignement et leurs discours, avaient soulevé les élèves; il proposa pour calmer l'effervescence de changer le professeur Leplat, d'éloigner les abbés Stœger, Lajoie et Copinne, de confier aux évêques la surveillance de l'enseignement, et de ne faire enseigner que des auteurs à l'abri de toute critique, c'est-à-dire, des *ultramontains*.

De Franckenberg, ayant examiné, par ordre de l'empereur, le séminaire général de Vienne, où tout marchait en bon ordre et avec régularité, déclara qu'il trouvait cet établissement pour l'enseignement et la discipline sur le même pied que celui de Louvain; mais comme il ne renfermait qu'environ deux

cent quarante séminaristes, il fit observer que celui de Louvain devrait bien en contenir quinze cents, et que par là même il y aurait des inconvéniens à craindre; pour les prévenir, il proposa à S. M. de placer les séminaristes de la Belgique dans les différens colléges de Louvain, sous la direction de leurs évêques respectifs, avec obligation de fréquenter les leçons de l'université.

Avant son départ de Vienne, le cardinal-archevêque écrivit à l'empereur que « s'étant soigneuse- « ment instruit des ordonnances émanées en matière « ecclésiastique, il était convaincu qu'il était obligé « de se conformer à l'exécution de ses ordonnances, « et de faire tout ce qu'il pouvait afin que son clergé « et ses ouailles s'y conformassent de même avec res- « pect et soumission (*v*). »

432. L'archiduchesse Marie-Christine et le duc Albert de Saxe-Tesschen, gouverneurs-généraux des Pays-Bas autrichiens, ayant été forcés en 1787 de déclarer, pour conjurer l'explosion de la révolte à Bruxelles, qu'ils tenaient en *surséance absolue*, sous l'approbation de S. M., tous les édits de réforme publiés par ordre de l'empereur jusqu'au 1er avril 1787, les États du Brabant, sans attendre la confirmation impériale, remirent de leur propre autorité toutes les choses sur l'ancien pied, et firent fermer le séminaire-général de Louvain. Ils contrevenaient ainsi à la constitution du pays et aux droits souverains de l'empereur.

(*v*) V. Dewez : *Histoire générale de la Belgique*, t. VI, chap. 34.

L'empereur Joseph II ne confirma pas cette *surséance*, extorquée par la violence. Il était déterminé à supprimer les réformes qui heurtaient le plus les intérêts des Etats (V. N° 450-454); mais il ordonna cette même année que préalablement toutes les choses fussent remises sur le pied où elles se trouvaient avant le 1er avril 1787, exigea en particulier que le séminaire général et le séminaire filial fussent rouverts, que les évêques, les abbés, etc., y renvoyassent leurs élèves, et fermassent leurs séminaires diocésains.

Mais le cardinal-archevêque de Franckenberg s'y opposa vivement, ainsi que ses évêques suffragans; ils refusèrent tous, par ordre secret de Rome, d'envoyer leurs lévites à l'établissement de Louvain, et de fermer les séminaires de leurs diocèses.

Plus tard, une foule de séminaristes belges s'expatrièrent pour fréquenter les leçons de l'université de Douai en France (*w*). Le même cas s'est renouvelé depuis 1825-1830; alors aussi un grand nombre de jeunes Belges se rendirent en France pour fréquenter les écoles des jésuites à Saint-Acheul, etc., afin de se soustraire à l'obligation de faire leurs études dans les colléges et dans les universités des Pays-Bas, que le parti politique de cette époque poursuivait de toute son animosité, et flétrissait des noms les plus odieux.

L'empereur Joseph II, croyant contenter les évêques, leur accorda la faculté d'envoyer au séminaire-

---

(*w*) De Feller : *Journal historique et littéraire,* livraison du 15 février 1789.

général les présidens de leurs séminaires en qualité de sous-directeurs, pour y surveiller l'enseignement et la discipline; mais il ordonna en même tems aux prélats d'envoyer leurs séminaristes à Louvain, pour le 1er novembre 1787.

De Franckenberg adressa de nouvelles représentations à S. M. dans lesquelles il répétait que le séminaire-général de Louvain était contraire aux droits des évêques d'enseigner les sciences de la religion, et d'avoir des séminaires diocésains; il déclara qu'il ne pouvait concourir directement ou indirectement à l'établissement de l'État et à la suppression des séminaires épiscopaux.

Le cardinal avait changé d'avis; car l'année précédente il avait envoyé ses séminaristes à Louvain, et avait promis à Vienne de se soumettre aux ordonnances impériales en matière ecclésiastique. Les autres prélats et les abbés des Pays-Bas autrichiens avaient également fait entrer leurs élèves au séminaire-général.

Les évêques d'Anvers, de Gand, de Bruges et de Namur adressèrent au gouvernement des représentations conçues dans le même sens que celles de l'archevêque. Les États du Brabant et l'université de Louvain joignirent leurs remontrances à celles des prélats sur le même sujet.

435. L'empereur renvoya dans ces entrefaites le nonce Zondadari, prévenu d'intriguer en secret à Bruxelles, et d'exciter les évêques à la résistance; il attribuait toutes les représentations qu'il avait reçues du clergé à la faiblesse de l'archevêque, qui s'était laissé in-

fluencer, disait-il, par la cour de Rome et par son nonce, et tenait une conduite diamétralement opposée aux promesses formelles qu'il avait faites par écrit à l'empereur.

Comme les séminaristes n'arrivaient pas le 1er novembre à Louvain, la nouvelle ouverture du séminaire fut remise au 15 janvier 1788. Leurs Altesses les gouverneurs-généraux ordonnèrent d'une manière pressante aux évêques, aux abbés et aux supérieurs des couvens d'envoyer leurs élèves au jour fixé pour fréquenter les leçons de théologie au séminaire général. Les étudians des abbayes et des monastères étaient autorisés à choisir leur demeure dans les couvens de leurs ordres respectifs à Louvain, ou bien dans les colléges de cette ville que leurs supérieurs leur désigneraient, sous la surveillance d'un religieux nommé par leurs chefs.

Pour ôter aux prélats les autres motifs d'opposi- 431.
tion qu'ils avaient allégués, l'empereur rappela le directeur Stœger, et chargea les évêques de lui proposer des ecclésiastiques pour la place de directeur-général du séminaire. Il leur accorda de plus l'autorisation d'envoyer et de conserver dans cet établissement un prêtre à leur choix pour y surveiller l'enseignement et les auteurs qu'on y expliquait, ainsi que les élèves de leurs diocèses, qui étaient, par cette disposition, constamment soumis à la surveillance de l'envoyé épiscopal.

Le séminaire général de Louvain avait d'abord été organisé d'après le plan du séminaire de Vienne; mais par une nouvelle condescendance, Joseph II lui

substitua le plan du séminaire général de Pavie qui était basé sur le réglement du séminaire de Saint-Charles-Borromée.

L'empereur crut que tout sujet de mécontentement était enlevé à l'épiscopat belge; mais l'opposition continua, et devint plus forte en raison des concessions et des pas rétrogrades de l'autorité impériale qu'elle croyait avoir effrayée, et pouvoir bientôt menacer et attaquer ouvertement.

Comme le séminaire général restait désert, et que les leçons continuaient dans les séminaires épiscopaux, le grand-conseil de Malines défendit, le 22 janvier 1788, à l'archevêque de Franckenberg de faire enseigner la théologie, sous peine d'une forte amende; mais le prélat regarda cet ordre comme non avenu.

Joseph II avait en attendant donné une autre organisation à l'université de Louvain, et y envoya quelques nouveaux professeurs. Le recteur magnifique reçut, le 2 mars 1788, l'ordre d'enjoindre à tous les théologiens de fréquenter les leçons publiques de théologie au séminaire général, à dater du 10 de ce mois, sous peine d'être privés de leurs bourses et d'être renvoyés des colléges; mais les élèves désertèrent bientôt les classes de l'université. Le recteur et vingt-sept professeurs, qui faisaient partie de l'opposition des prélats belges, furent démis de leurs places.

Un peu plus tard, l'empereur transféra l'université à Bruxelles, et n'en laissa à Louvain que la faculté de théologie. Les cours théologiques furent ouverts au séminaire général, le 17 septembre 1788; mais

ils ne furent fréquentés que par vingt élèves environ.

Comme le nombreux parti qui préparait en silence la révolution brabançonne ne cessait d'accuser les professeurs et l'enseignement de l'établissement de Louvain d'*hétérodoxie*, l'empereur Joseph, sensible à cet affront sanglant, ne voulut pas laisser planer sur ses intentions une accusation aussi odieuse, et il ordonna au cardinal-archevêque de Malines d'examiner les professeurs et la doctrine du séminaire général. Il mit ainsi l'*orthodoxie* du séminaire en question (*x*).

§ XXIII.

Fermeture des séminaires de Malines et d'Anvers. Soulèvement du peuple. De Franckenberg est chargé d'examiner la doctrine et les professeurs du séminaire général. Questions que ce prélat propose. Dépêche de l'empereur au cardinal de Franckenberg. Ce prélat déclare les professeurs et la doctrine du séminaire général hétérodoxes. Fin de cet établissement.

Le gouvernement impérial avait plusieurs fois ordonné à l'archevêque de Malines de fermer son séminaire; mais les séminaristes y restèrent par ordre du prélat. Le 2 août 1788, les troupes de la garnison prirent les armes, et se rendirent à l'établissement épiscopal pour en faire sortir les élèves de vive force. 435.

(*x*) V. Dewez : *Histoire générale de la Belgique*, t. VI, chap. 36.

Le parti du cardinal avait organisé les moyens de résister à la force armée et de la chasser de la ville : le peuple, ameuté d'avance et excité par les prédications et par le confessionnal, forme des attroupemens séditieux ; le tocsin sonne : les paysans envoyés par leurs curés, accourent au son alarmant des cloches, se réunissent aux groupes, dépavent les rues et assaillissent les troupes à coups de pavés. Mais le commandant ordonne de faire sur cette foule rebelle une décharge de mousqueterie qui blesse plusieurs personnes, et disperse le rassemblement.

La populace continua l'émeute pendant toute la nuit, et cassa le lendemain les fenêtres du procureur-général ; mais des grenadiers et des dragons arrivèrent alors dans la ville, chargèrent les mutins et en blessèrent un grand nombre. Pendant ces tristes scènes, l'archevêque voyant que son parti succombait, fit évacuer le séminaire (*y*).

Les mêmes mesures de rigueur étaient prises à Anvers pour faire sortir les élèves du séminaire de cette ville ; mais le peuple, soudoyé par l'argent du parti et excité par les liqueurs qu'on lui fit distribuer, se mit en état de rébellion, le 4 août de la même année, et dépava toute la rue de l'évêché pour avoir des armes contre les troupes. Comme il ne répondait aux sommations pacifiques du commandant que par des sifflets, des huées et des coups de pierres, les sol-

---

(*y*) *Rapport du général d'Alton à S. M. l'empereur Joseph II.* (V. *Copie des lettres du général d'Alton à S. M. l'empereur Joseph II*, pag. 32-33, Bruxelles, 1790.)

dats firent sur cet attroupement deux décharges qui tuèrent neuf personnes et en blessèrent un plus grand nombre. Le lendemain le séminaire était évacué, et l'évêque Nelis eut la ville d'Anvers pour prison (z).

On arrêta quelques chefs des divers complots qui 436.
s'étaient tramés, mais les principaux échappèrent aux recherches de la police.

Le cardinal de Franckenberg s'était refusé d'examiner les professeurs et la doctrine du séminaire général de Louvain; mais il fut enfin sommé, vers le commencement de mars 1789, de faire cet examen, sous peine de voir saisir les biens de son archevêché.

Des dépêches menaçantes furent adressées par le gouvernement à ce prélat, aux évêques d'Anvers, de Gand, de Namur, de Bruges, d'Ypres et de Ruremonde, ainsi qu'aux abbés et aux visiteurs généraux des autres ordres religieux; elles enjoignirent à ces supérieurs d'envoyer les élèves de leurs diocèses et de leurs maisons au séminaire général, sous peine, pour les évêques, de confiscation de leurs biens, et de suppression de leurs maisons pour les abbés et les visiteurs généraux (a).

Après bien des excuses et des tergiversations, l'archevêque de Franckenberg se rendit enfin à Louvain pour faire l'examen qui lui était prescrit.

Le prélat commença le 10 mars de cette année

(z) *Rapport du général d'Alton à S. M. l'empereur Joseph II*, en date du 9 août 1788. (V. l'ouvrage tantôt cité, pag. 32-33.)

(a) De Feller : *Journal historique et littéraire*, livrais. du 15 mars 1789.

par l'examen des professeurs, auxquels il proposa les questions suivantes : « Les évêques ont-ils de droit « divin, en tous tems, le pouvoir d'enseigner par « eux-mêmes, ou par d'autres, non-seulement en ca- « téchisant et en prêchant, mais aussi en enseignant « la sacrée théologie à ceux qui aspirent à l'état ec- « clésiastique?

« Ce pouvoir peut-il être empêché ou restreint par « la puissance civile? »

Les professeurs ne jugèrent pas à propos de répondre à des thèses qui mettaient la légalité de l'établissement de Louvain en question (*b*).

Le lendemain, le comte de Trauttmansdorff, ministre plénipotentiaire de l'empereur, adressa à S. E. le cardinal une dépêche dont voici un extrait :

« L'empereur et roi... ayant appris avec une sur- « prise extrême les deux questions que vous avez « proposées hier... je vous fais la présente pour vous « dire que ces questions ne faisant pas partie de l'en- « seignement, et ne pouvant et ne devant entrer dans « l'objet de votre mission, qui se borne à examiner « si la doctrine qu'on enseigne à Louvain est ortho- « doxe, j'ai interdit tant audit professeur qu'à la fa- « culté de répondre à ces deux questions, comme à « toute autre étrangère à l'objet susmentionné, pour « lequel seul vous avez été envoyé à Louvain, etc. (*c*). »

Le 13 mars le comte de Trauttmansdorff fit con-

(*b*) De Feller : *Journal historique et littéraire*, livrais. du 1er avril 1789, pag. 532 et suiv.

(*c*) De Feller : *loco citato*.

naître au cardinal l'avis de la faculté de théologie de Louvain sur les deux questions que le prélat avait proposées aux professeurs ; il portait en substance : « qu'il paraissait que les évêques avaient de droit « divin le pouvoir d'enseigner ou de faire enseigner « la théologie, etc. »

Mais on y ajouta que le souverain pouvait déroger à ce droit pour des raisons graves et justes, et obliger les évêques à faire instruire leurs élèves dans une université (*d*).

Cette réponse de la faculté fut suivie d'un échange de lettres et de dépêches entre le ministre plénipotentiaire et Mgr de Franckenberg ; mais le 30 mars 1789, le comte de Trauttmansdorff adressa une dépêche sérieuse au prélat, dans laquelle il disait entre autres choses :

« L'empereur et roi... sur le compte qui m'a été « rendu de la réponse que vous avez faite... je vous « fais la présente pour vous dire que je suis très-« scandalisé, comme tout le monde doit l'être, des « subterfuges dont vous usez depuis votre arrivée à « Louvain pour retarder et embarrasser la déclara-« tion que j'exige de votre ministère, à l'effet de « m'apaiser, ainsi que le public, sur la calomnie « qu'on a sourdement et vaguement répandue contre « la pureté et l'orthodoxie de l'enseignement de la « faculté de théologie ; calomnie dont je ne pourrais « que vous envisager comme le fauteur et vous traiter « en conséquence, si vous ne vous empressez de vous

---

(*d*) De Feller : *Ibid*.

« expliquer sans détour sur l'enseignement, etc. (*e*). »

L'archevêque de Malines proposa ensuite d'autres thèses aux professeurs de Louvain, lesquelles roulaient sur la *primauté* du pape et sur son étendue, sur la juridiction de l'Église, sur les pouvoirs des évêques, etc. (*f*).

Toutes les questions proposées par le cardinal-archevêque paraissent avoir été envoyées de Rome à S. E.; aussi la condamnation des professeurs et de l'enseignement du séminaire général parut à Malines chez Hanicq, revêtue de l'approbation du pape, en 1790, lorsque la révolution brabançonne sembla triompher de la force armée de l'empereur (*g*).

De Franckenberg finit par déclarer que les professeurs et la doctrine de l'établissement de Louvain étaient *hétérodoxes* (*h*).

Le séminaire général resta en conséquence désert. Le 4 août 1789, il fut rendu *facultatif*, et les séminaires des évêques furent rouverts. Enfin la révolution du Brabant éclata ouvertement vers la fin de l'année 1789, et l'empereur Joseph II supprima le séminaire général par son édit du 20 novembre de la même année.

Les évêques refusèrent longtems de recevoir dans leurs séminaires les élèves de l'établissement de Lou-

---

(*e*) De Feller : *Journal historique et littéraire*, livrais. du 15 avril 1789, pag. 611 et suiv.

(*f*) De Feller : livraison du 1er mai 1789, pag. 66 et suiv.

(*g*) De Feller : *Journal historique et littéraire*, livraison du 15 août 1790, pag. 592.

(*h*) V. Dewez : *Histoire générale de la Belgique*, t. VI, chap. 36.

vain, comme les prélats belges refusèrent en 1830 d'admettre les écoliers du *collége philosophique*.

Le parti qui révolutionna le Brabant avait depuis 1786-1789 décrié dans ses nombreuses brochures et dans ses journaux, en Belgique et dans les autres pays, le séminaire général qu'il qualifiait d'*école de corruption, d'erreurs et d'hérésies*. Les exagérations et les mensonges furent ainsi poussés à l'excès.

Depuis que le grand capitaine, dont le bras puissant avait maîtrisé les factions, fut relégué sur le rocher de Sainte-Hélène, le parti qui fut l'auteur de la révolution brabançonne reparut dans nos provinces à la création du royaume des Pays-Bas, et il fit entendre depuis 1817-1830, les mêmes cris contre les colléges et les athénées royaux, contre le collége philosophique et les universités de l'État; il se déchaîna contre la *loi fondamentale*, et recommença son opposition aux actes du nouveau gouvernement.

Voici comment l'abbé de Feller, chaud partisan de la révolution brabançonne, parle, dans son exaltation patriotique, du séminaire général au moment où il fut supprimé :

« On ignore encore, dit-il, ce que deviendra « l'énorme et inutile bâtiment, surnommé *Babylone*, « destiné à être le séminaire d'une corruption gé- « nérale. Comme par sa nature il ne paraît propre « à rien, et que l'exécration publique le dévoue « aux flammes, on croit que cette satisfaction sera « incessamment donnée au peuple, et qu'après la « calcination et la démolition, on érigera sur la place « qu'il occupait, une pyramide de trente pieds de

« haut, surmontée d'un ange dont le glaive flam-
« boyant portera ces paroles d'Isaïe : *Perdam Baby-
« lonis nomen; Je détruirai jusqu'au nom de Baby-
« lone*. Sur le piédestal on lira :

« *Eversa funditus schola*,
« *Quam propagandis erroribus*,
« *Seducendis sacerdotii candidatis*,
« *Abolendis christianorum ritibus*,
« *Tyranni erexerant*.
« *Anno MDCCXC* (1). »

Le même abbé de Feller donna au public un autre échantillon de son enthousiasme brabançon dans une caricature contre le séminaire général.

Il y représentait une *colonne* placée entre cet établissement et une église; cette colonne était surmontée d'une *croix* rayonnante de gloire; au-dessus on voyait ces mots : *In hoc signo vinces; Par ce signe vous vaincrez*.

Dans les spirales de la colonne, il y avait cette inscription : *Belgis Catholicis, Victoribus, Liberis; Aux Belges catholiques, vainqueurs et libres*.

Sur le piédestal on lisait : *Exactis Tyrannis, Aris Restitutis, Civibus Sospitatis; Pour avoir chassé les tyrans, rétabli les autels, et sauvé les citoyens*. Au pied de ce monument couchait le *lion belgique*, et d'un côté était assis le *génie* du Brabant qui brisait des fers et des chaînes

Dans d'épais nuages sillonnait la foudre qui frappait à droite le séminaire général, et à gauche des sol-

(1) *Journal historique et littéraire*, livrais. du 15 janv. 1790.

dats autrichiens portant des vases sacrés d'une église. Dans les sillons du feu électrique qui tombait sur l'établissement de Louvain, on lisait : *Perdam Babylonis nomen; Je détruirai jusqu'au nom de Babylone*. Dans les traits électriques qui renversaient les Autrichiens, il y avait ces mots : *Reddite quæ sunt Dei Deo; Rendez à Dieu ce qui est à Dieu* (j).

(k) *Journal historique et littéraire*, livrais. du 15 avril 1790.

Le fanatisme de ce ci-devant jésuite le poussait aux expressions les plus ignobles, aux exagérations les plus manifestes, et à des mensonges grossiers, témoin cette épitaphe de la grande Babylone :

« L'épitaphe de la grande Babylone, dit-il, a été affichée hier « au soir sur les portes mêmes de la prostituée. Elle est conçue « en ces termes :

« Error me genuit, dedit incrementa tyrannus,
« Surrexique potens impietatis opus.
« Exilium, terror, crebræque injuria cædis,
« Et fidei exitium nostra sagina fuit.
« Per coacervatos crevi domus ardua luctus,
« Disjunxi fratrum conjugiique fidem.
« Et formam et leges magnæ Babylonis habebam :
« Nulla fuit nostro secta repulsa sinu.
« Sacrilega Henrici soboles, furiosa Lutheri,
« Calvini astutum, janseniique genus.
« Et prava ex toto collecta inscitia mundo,
« Et quidquid monstri pseudo sophia parit.
« Amentes, servos, vaga quos agitabat egestas,
« Excepi; vitiis portus et ara fui.
« Æternum vulnus, gentisque novissimus horror,
« Ultrici tandem fulmine tacta cado.
« Cum sonitu pereo, vastas audite ruinas,
« Heu ! nostro quondam nomine freta cohors !
« Religio victrix, tantisque exercita fatis,
« Spargit perjuræ saxa profana scholæ. »

(*Journal historique et littéraire*, livrais. du 1er février 1790).

Ces particularités prouvent jusqu'à quel point d'excès le fanatisme du parti fut poussé. Est-il étonnant que nous ayons vu les

§ XXIV.

Abus dans l'administration des Pays-Bas. Système administratif de l'empereur Joseph II. Nouvelle administration judiciaire. Les Pays-Bas autrichiens sont divisés en neuf cercles. Nouvelle administration générale. Autre administration de la justice. Suppression des juridictions et des tribunaux seigneuriaux et ecclésiastiques. Abolition de la torture.

437. Une infinité d'abus s'étaient introduits avec le tems dans le gouvernement des Pays-Bas autrichiens, et particulièrement dans le département de la justice, comme il en arrive dans toutes les administrations qui restent stationnaires et ne suivent pas le progrès des lumières.

Les procès étaient chez nous interminables, et la vie des innocens traduits devant les tribunaux était mal assurée par les formes judiciaires; la torture, sortie du moyen-âge, était regardée comme le moyen le plus sûr pour parvenir à la découverte de la vérité. La manière d'exercer la justice variait dans chaque province, et le clergé et la noblesse y avaient leurs juridictions et leurs tribunaux particuliers. L'arbitraire des commissaires et des fiscaux était effrayant; et, le croirait-on? une requête pour être admise avait besoin de trente-trois visa!

---

mêmes excès se reproduire, dans des circonstances analogues, quelque tems avant l'explosion de la révolution belge de 1830, et ensuite quelques mois après?

L'empereur Joseph II visita en 1781 ses États des Pays-Bas : en parcourant les diverses provinces, il y fut frappé du grand nombre d'abus qui y existaient, et une infinité de réclamations lui furent adressées pour porter remède aux maux des peuples.

Ce prince philosophe avait beaucoup étudié l'art difficile de gouverner les États, et s'était créé un système nouveau pour l'administration de ses vastes domaines.

Pour remédier à la confusion des lois, des coutumes et des droits divers qui existaient dans les différentes provinces des Pays-Bas, il avait conçu un *système d'uniformité,* qui, en rapprochant les différens ressorts de l'administration générale à un *centre commun,* donnait plus d'unité, plus de force et plus de facilité à l'administration générale, et coupait court aux nombreux abus dont le peuple se plaignait.

Ce système de Joseph II a obtenu l'approbation de tous les gouvernemens qui se sont formés en Europe depuis 1790, et est actuellement en vigueur, à quelques exceptions près, dans tous les États européens. L'empereur l'avait d'abord introduit dans ses possessions d'Allemagne et d'Italie, et cherchait à l'établir dans les Pays-Bas autrichiens.

Il y fit en conséquence publier un diplôme du 1er janvier 1787, et un édit du 12 mars suivant, qui devaient désormais être la règle universelle pour l'administration de ces provinces.

Ce diplôme changea l'administration générale de 438.
la Belgique, et y établit, au lieu des *trois conseils collatéraux et de la secrétairerie* de l'État, un seul conseil

sous le nom de *conseil du gouvernement*, dont le ministre plénipotentiaire de l'empereur était de droit le chef et le président (V. N° 424).

Les Pays-Bas autrichiens furent divisés en *neuf cercles*, et neuf *intendans* furent nommés pour les gouverner. Les cercles étaient subdivisés en *districts*, qui devaient être administrés par des commissaires de l'intendance.

Les colléges des députés des États de toutes les provinces belgiques furent supprimés et remplacés par cinq députés, savoir: un de chaque province de Brabant, de Flandre et de Hainaut, un des deux provinces de Limbourg et de Luxembourg, et un du Tournaisis et de Namur. Les États de Gueldre et de Malines devaient remettre le soin de leurs affaires au député du Brabant. Ces députés étaient choisis par les États, et, après l'agrément du gouvernement, ils étaient agrégés au *conseil du gouvernement*, auprès duquel ils devaient diriger les affaires de leurs provinces.

Cinq secrétaires, à la nomination des États, étaient également adjoints au même conseil. Les États des provinces exerçaient ainsi par leurs députés leurs droits dans le conseil du gouvernement.

Cette nouvelle administration devait être introduite le 1er novembre 1787. Les charges de grand-bailli, de châtelain, de chef-mayer, etc., furent supprimées (*k*).

(*k*) V. ce diplôme et l'édit dans l'*Essai sur l'administration de S. E. le comte de Murray*, pièces justificatives, Nos II et VI, 1791.

Un second diplôme impérial, portant la même date que le précédent, remplaça les conseils de justice, ou tribunaux des provinces, par un *conseil souverain de justice* qui, comme centre unique du pouvoir judiciaire, devait exercer l'autorité suprême sur la justice criminelle et civile, et juger en dernier ressort ou en troisième instance.

Deux conseils d'appel ou en deuxième instance furent établis, l'un à Luxembourg pour les affaires de cette province, et l'autre à Bruxelles pour les affaires civiles et criminelles de toutes les autres provinces.

La justice était rendue en première instance par des tribunaux stables, établis dans les principales villes; des cours de justice furent aussi instituées dans les petites villes et dans les bourgs.

Toutes les justices seigneuriales, tous les cours particuliers, tous les tribunaux ecclésiastiques et ceux de l'université de Louvain, furent supprimés (*l*).

Deux édits réglèrent la forme de cette nouvelle administration, les attributions et la composition des nouveaux tribunaux. Les ecclésiastiques séculiers et réguliers devinrent justiciables des tribunaux établis, et la torture fut abolie.

(*l*) Ce diplôme se trouve dans l'ouvrage que nous venons de citer, *ibid*, N° III.

§ XXV.

Réclamations des États du Brabant. Ils refusent les subsides à l'empereur. Mémoire révolutionnaire de l'avocat Vandernoot. Menaces des États du Brabant aux gouverneurs-généraux. Le clergé et la noblesse soulèvent le peuple. Concessions arrachées à Leurs Altesses les gouverneurs-généraux.

439. Le haut clergé et la noblesse s'étaient déjà récriés plusieurs fois contre toutes les réformes de l'empereur qu'ils disaient être contraires aux constitutions, aux priviléges, aux droits et aux coutumes du pays, et les États des différentes provinces avaient adressé à Leurs Altesses les gouverneurs-généraux des réclamations réitérées. Le 29 janvier 1787, les États du Brabant prièrent l'archiduchesse Marie-Christine et le duc de Saxe-Tesschen d'engager Sa Majesté à ne faire à l'avenir des changemens qu'avec le consentement formel des États de la province; mais l'empereur Joseph ne donna pas de suite à ces réclamations, et invoqua ses droits de souverain (V. N° 482).

Les mêmes États du Brabant adressèrent aux gouverneurs-généraux de nouvelles représentations contre les nouvelles administrations des provinces et contre tous les effets qui en résulteraient, finirent par déclarer formellement qu'elles étaient contraires à la *joyeuse entrée*, et attaquèrent particulièrement la suppression du conseil de Brabant que l'empereur venait d'ordonner.

Les États du Brabant se mirent enfin en opposition

formelle avec leur souverain, et déclarèrent, le 19 avril 1787, qu'ils ne lui paieraient pas les subsides ordinaires jusqu'à ce que les infractions faites à leur chartre fussent redressées.

Voilà le premier abus de pouvoir de la part des États du Brabant; car si la joyeuse entrée leur permettait de refuser au souverain les impôts *extraordinaires*, elle ne les autorisait pas à suspendre les contributions ordinaires, sans lesquelles le pays ne pouvait être gouverné (V. N° 463).

L'avocat Vandernoot profita de ces circonstances 440.
tumultueuses pour adresser aux États du Brabant un *Mémoire* révolutionnaire *sur les droits du peuple brabançon, et sur les atteintes y portées au nom de l'empereur.*

Dans ce long et verbeux Mémoire, fort mal écrit, l'avocat brabançon traita l'empereur, son souverain, de *faiseur de diplômes*, et il avança qu'il faudrait l'envoyer à l'école : *Que peut-on, que doit-on attendre*, ajouta-t-il, *de celui qui contrevient à sa parole donnée, à son contrat, à son serment?*

Voici comment ce grand patriote excitait les Brabançons à la révolte, dans laquelle il croyait faire fortune :

« Vous, Brabançons, leur dit-il, qui, à la gloire « des Pays-Bas, avez le bonheur de vivre sous votre « constitution brabançonne, vous la perdriez? Vous, « dont les fastes, les annales vantent la bravoure, « l'attachement pour votre prince et l'amour pour « votre pays, vous flétririez l'éclat de la gloire que vos « ancêtres ont si vaillamment acquise? Tremblez! « leurs mânes vous le reprocheraient, et la postérité

« brabançonne rougirait jusqu'à la consommation « des siècles d'être descendue de vous. »

Pour parvenir à l'insurrection, il désigna dans son Mémoire pour premières victimes les nouveaux officiers civils et les autres personnes attachées au gounement impérial; il les flétrit du nom de *traîtres à la patrie*. Ce mot d'ordre circula bientôt dans toutes les provinces, où l'on ne tarda pas à piller, à emprisonner et à assassiner les employés désignés par le grand agitateur.

C'est ainsi que *l'illustre* (*m*) de Potter signalait en 1828 et 1829 les ministériels à l'animadversion et à la vindicte publiques pour exciter les populations à la révolte.

Les États du Brabant, dans leur séance du 26 avril de cette année, trouvèrent le prolixe Mémoire de Vandernoot conforme à leurs projets, lui firent connaître leur vive satisfaction, et se confirmèrent par ses hardies observations dans leur plan de résistance.

Devenus plus entreprenans, ces États descendirent jusqu'aux menaces dans leurs représentations du 5 mai suivant, adressées à Leurs Altesses les gouverneurs-généraux : « Si malheureusement, disaient-« ils, l'autorité de Vos Altesses royales n'y pourvoit, « notre devoir indispensable, la foi de nos sermens, « nous forceraient à prendre, contre les enfreintes « du pacte inaugural, les mesures légales que la « constitution avoue, et que le serment du monar-« que nous garantit. »

(*m*) C'est le mot dont se servait l'opposition en Belgique.

Le haut clergé et la noblesse, pour se maintenir par la force dans la possession de leurs priviléges et de leurs immunités, soulevèrent en attendant, par des moyens secrets, la populace des villes et le peuple des campagnes, et bientôt cette masse séduite répandit la fermentation, les menaces et la terreur dans la ville de Bruxelles.

Le duc Albert et l'archiduchesse Marie-Christine en furent effrayés, et pour conjurer l'orage prêt à éclater, ils résolurent par dépêche du 7 du même mois, de tenir en surséance la *nouvelle administration,* et de permettre au *conseil du Brabant,* aux magistrats et aux employés démissionnés de continuer l'exercice de leurs anciennes fonctions.

Ils déclarèrent également que les pouvoirs des intendans des cercles étaient restreints à une certaine administration qu'ils déterminaient.

Cette première concession dont le parti brabançon tira tout l'avantage possible, sans attendre la confirmation du souverain, fut suivie d'autres concessions plus grandes encore, comme nous le verrons bientôt (*n*).

(*n*) V. Dewez : *Histoire générale de la Belgique,* t. VI, chap. 55.

§ XXVI.

Le conseil du Brabant casse les tribunaux de première instance. Rétablissement de l'ancienne administration des États du Brabant. Nouvelles demandes des États brabançons. Le parti soulève partout le peuple. Calomnies, pamphlets, chansons, etc., de cette époque contre le gouvernement impérial. Leurs Altesses sont forcées de déclarer tous les édits de réforme en surséance absolue, et d'éloigner de leurs personnes les officiers attachés au gouvernement. Triomphe du parti brabançon à Bruxelles.

441. Les États du Brabant, enhardis par la frayeur de Leurs Altesses et par le succès des démonstrations du peuple soulevé, représentèrent le 8 mai au conseil du Brabant que, *sous prétexte de deux certaines constitutions impériales du* 1er *janvier* 1787 (V. N° 438), on avait érigé, au mépris de la *joyeuse entrée, par une pure intrusion,* des tribunaux de première instance contre les droits des seigneurs, des ecclésiastiques, des villes, etc.

Le conseil du Brabant, devenu aussi hostile à l'empereur, approuva la marche des États, et déclara les tribunaux de première instance contraires aux lois fondamentales du pays et tous leurs actes sans effet quelconque. C'est ainsi que ce conseil se mit au-dessus du souverain.

Les États de toutes les autres provinces prirent la même attitude menaçante que ceux du Brabant, se

concertèrent et tinrent la même marche auprès des gouverneurs-généraux.

Toutes les personnes dépossédées de quelque droit, et tous les employés démissionnés, s'adressèrent aux États pour être réintégrés dans leurs droits et dans leurs places.

Leurs Altesses, intimidées par toutes ces adresses et par l'agitation toujours croissante du peuple, accordèrent à tous les États des autres provinces la même *surséance* relative à la nouvelle administration de la justice, de sorte que l'ancien ordre d'exercer la justice fut partout rétabli.

Les États du Brabant, devenus plus entreprenans 442.
par les concessions des gouverneurs, demandèrent à Leurs Altesses royales, le 15 mai de cette année, le maintien de toutes les abbayes, des couvens, des chapitres, des confréries, etc.; et pour obtenir leur consentement en cas de besoin par la force ouverte, ils encourageaient plus que jamais la fermentation du peuple, toujours victime de l'ambition et des intrigues des grands.

Les gouverneurs-généraux répondirent aux États, le 28 du même mois, qu'ils avaient adressé à S. M. l'empereur leur requête du 15 mai, et tâchèrent de les rassurer sur les bonnes intentions de leur souverain.

Le peuple était fort indifférent sur la forme du gouvernement et de l'administration du pays; il n'en comprenait ni les avantages ni les désavantages. Les deux castes qui dominaient en Belgique, pour vaincre son apathie et l'exciter à la révolte pour des choses dont il

ne se souciait guère, inventèrent force mensonges et calomnies contre le gouvernement, afin de prendre la nation par son faible et de pervertir l'esprit public.

Elles répandirent donc dans toutes les provinces le bruit alarmant que l'empereur Joseph allait introduire la *conscription militaire,* et mettre une taxe de *quarante pour cent* sur le commerce, l'industrie, les biens-fonds et les rentes. Leurs agens accréditèrent en outre le bruit sinistre que les peuples des Pays-Bas autrichiens ne seraient plus désormais gouvernés par leurs constitutions et par leurs lois, mais par la volonté arbitraire des intendans des cercles.

Ces intrigues mensongères, habilement ourdies dans toutes les provinces, jetèrent le peuple, aveuglément irrité, dans les alarmes les plus vives et dans une fermentation extrême; il poursuivait particulièrement de son animosité les intendans des cercles et les autres fonctionnaires du gouvernement.

Les agitateurs répandirent ensuite avec profusion les pamphlets les plus grossiers, les chansons les plus injurieuses et les plus indécentes.

Le gouvernement de l'empereur démentit toutes les calomnies répandues dans le public par une déclaration rassurante datée du 24 mai; mais le mal était fait: l'agitation augmenta dans les provinces et surtout dans la capitale de la Belgique. A force de concessions et de tergiversations de la part des gouverneurs, le parti devint plus hardi, parla *au nom de la nation,* et l'insurrection, préparée adroitement, devint plus audacieuse et plus menaçante.

Comme Leurs Altesses ne se croyaient plus en sû- 443.
reté à Bruxelles, le parti, pour atteindre à son but, saisit les circonstances du moment pour les effrayer davantage. Les États du Brabant leur firent croire que pour conjurer l'orage prêt à éclater partout, il fallait des concessions plus grandes encore ; ils demandèrent en conséquence, dans une représentation du 30 mai, qu'elles déclarassent : « qu'elles tiennent « en surséance absolue, sans limitation ni exception « quelconque, toutes les dispositions contraires, di- « rectement ou indirectement, à la *joyeuse entrée*, « usages et autres droits quelconques, publics ou « particuliers; que de plus les infractions y faites « seront aussi, disaient-ils, sans limitation ni ex- « ception quelconque, incessamment redressées et « remises dans le même état qu'elles ont été depuis « *deux cents ans*, et qu'elles se confient pleinement « que S. M. confirmera sans réserve leur déclara- « tion (*o*). »

Les gouverneurs-généraux, se voyant débordés de tous côtés, et n'ayant pas assez de forces militaires pour en imposer aux masses soulevées, firent de nécessité vertu, et accordèrent aux États, par dépêche du 30 mai, tout ce qu'ils avaient demandé; mais *sous la ratification de S. M. l'empereur*.

Voilà donc toutes les réformes, même les plus sages, introduites par l'illustre Marie-Thérèse, par

---

(*o*) Voyez cette représentation des États, et la dépêche de Leurs Altesses qui leur accorde leur demande, dans l'*Essai sur l'administration de S. E. le comte de Murray*, pièces justificatives, N° V.

son père Charles VI, et par d'autres souverains, depuis 1587 jusqu'à l'année 1787, cassées et abolies, et la Belgique remorquée en arrière de deux siècles! Que pouvait-on attendre des hommes qui s'obstinaient à fermer les yeux aux lumières que quarante lustres avaient répandues sur les abus et sur les défauts des institutions des Pays-Bas autrichiens?

Cette fatale concession, extorquée par la violence à la faiblesse, mit bientôt la Belgique dans un chaos de législation. C'est à cet acte, suivi d'autres semblables, que le gouvernement impérial dut sa chute deux ans plus tard.

Les États du Brabant ayant terrorisé Leurs Altesses royales par les démonstrations violentes du peuple ameuté dans toutes les provinces, devinrent toujours plus entreprenans, et demandèrent que l'archiduchesse Marie-Christine et le duc Albert de Saxe Tesschen *éloignassent de leur conseil les personnes suspectes,* c'est-à-dire dévouées au gouvernement impérial, *sur lesquelles,* disaient-ils, *tombait l'indignation publique.* Les princes furent encore obligés d'acquiescer à cette nouvelle exigence.

444. Le triomphe obtenu sur le gouvernement impérial fut annoncé, le 31 mai 1787, par des salves d'artillerie et au son de toutes les cloches à la ville de Bruxelles ; le peuple ébahi manisfesta pendant le jour et toute la nuit une joie frénétique dont il ne pouvait se rendre raison.

Mais à cette joie populaire se mêlèrent des cris affreux et des menaces de vengeance et de mort contre les officiers du gouvernement déclarés suspects, et que

le parti avait secrètement désignés à la haine des agitateurs.

Vers le soir, la musique de l'opéra, les corporations et environ six cents jeunes Brabançons, chamarrés de rubans, se rendirent au palais de Leurs Altesses royales, et traînèrent leur voiture au spectacle au bruit étourdissant des acclamations du peuple. Ce triomphe se termina par des jeux et des danses, et par l'illumination de la ville (*p*).

(*p*) V. Dewez : *Histoire générale de la Belgique*, t. VI, chap. 35.



§ XXVII.

Scènes tumultueuses à Namur et dans les autres principales villes de la Belgique. Emblèmes séditieux. Cocardes nationales. Organisation de l'insurrection par les prélats et les nobles. Noms de royalistes et de patriotes. Pillages. Lettre du prince de Kaunitz. L'empereur Joseph II mande à Vienne une députation des États de toutes les provinces. Rappel des gouverneurs-généraux. Départ du comte de Belgiojoso. Le comte de Murray, gouverneur-général. Réception de la députation à Vienne. Réponse et ordres de l'empereur. Le parti entretient l'agitation dans le peuple. Conditions préalables de Joseph II pour entrer en conférence avec les États. Elles sont refusées par les États. Premiers troubles insurrectionnels à Bruxelles. Ils sont apaisés pour le moment. Les États du Brabant accordent les subsides arriérés. Déclaration rassurante de l'empereur relative au maintien de la constitution et à l'abolition des principaux édits de réforme. Réjouissances publiques à Bruxelles.

445. Des dépêches concernant la surséance absolue furent adressées aux États des autres provinces, où elles excitèrent la même joie délirante qu'à Bruxelles.

Comme ces lettres des gouverneurs-généraux tardèrent d'arriver à Namur, le peuple, secrètement soulevé, y excita un tumulte épouvantable. Des campagnards, appelés par les agitateurs, se joignirent à

la populace. Des torches étaient préparées pour brûler l'hôtel du gouverneur-impérial, et l'on n'attendait que le signal pour démolir la maison du commissaire de l'intendance ; les insurgés criaient de tous côtés que ce fonctionnaire était traître à la patrie.

La dépêche arriva enfin, et fut reçue au bruit des fanfares et aux acclamations du peuple, qui, sans connaître le motif de sa joie, s'écria par toute la ville : *Vive les États ! A bas les intendans !*

Dans ces scènes tumultueuses, on portait dans les rues de Namur des emblèmes grossièrement allégoriques : sur les uns était représenté un enfant garrotté sur un banc pour y recevoir la bastonnade ; sur d'autres on voyait des hommes enchaînés à des brouettes, traînant des boulets à leurs pieds, etc. Ces allégories insurrectionnelles contribuèrent à exciter davantage l'esprit du peuple et des campagnards contre le gouvernement autrichien.

De pareilles scènes grotesques et révolutionnaires eurent aussi lieu dans les autres principales villes de la Belgique, pour préparer les populations au renversement de l'autorité impériale.

Sur ces entrefaites, les États des diverses provinces adressèrent à l'empereur Joseph II et aux gouverneurs-généraux les protestations les plus solennelles de leur fidélité et de leur dévouement, mais qu'ils démentirent par leurs démarches publiques; le peuple, qui était à leurs ordres, trahissait ses instructions secrètes par les démonstrations les plus injurieuses et les plus hostiles au souverain.

Les États firent alors partout rétablir les couvens

supprimés, les processions publiques qui étaient défendues, etc., et le séminaire général de Louvain fut fermé par les ordres des États du Brabant (V. N° 431 et suiv.).

446. Le parti qui disposait déjà de l'esprit public, profita de ses faciles victoires pour soulever davantage la populace des villes et le peuple des campagnes : il augmenta leur fanatisme et inventa les *cocardes nationales* que les hommes et les femmes portèrent publiquement dans toutes les provinces, afin d'avoir dans des circonstances favorables un signe de ralliement.

L'insurrection s'organisa insensiblement : les prélats et les nobles enrôlèrent des volontaires, et leur donnèrent des uniformes et des drapeaux. Un acharnement remarquable se manifesta alors contre toutes les personnes soupçonnées d'être dévouées au gouvernement autrichien. On leur donna le nom de *royalistes* ou d'*intendans*, et ce mot devint un titre de proscription aux yeux des mécontens. Les hommes dévoués au parti révolutionnaire, se donnèrent le nom de *patriotes*, titre honorable lorsqu'il est pris dans son vrai sens.

Les employés des intendances et les juges des nouveaux tribunaux, pour se soustraire à la fureur aveugle du peuple, prirent la fuite ou se cachèrent chez leurs amis; mais leurs maisons furent livrées au pillage dans les principales villes des provinces belgiques, excepté dans le duché du Luxembourg, qui resta fidèle à son souverain. Les fonctionnaires du gouvernement qu'on découvrit, ne furent pas

seulement publiquement insultés, mais rudement frappés et menaçés de mort (q).

447. L'empereur Joseph II se trouvait à Cherson, en Crimée, pour y assister au couronnement de Catherine II, impératrice de toutes les Russies, lorsqu'il reçut les premières nouvelles de l'insurrection brabançonne.

Leurs Altesses royales le duc Albert et l'archiduchesse Marie-Christine s'étaient empressés d'expédier à Vienne des courriers avec des rapports circonstanciés de toutes les scènes séditieuses qui venaient de se passer dans nos provinces.

Le prince de Kaunitz, premier ministre de l'empereur, écrivit aux États des provinces belgiques que Sa Majesté ne voulait que le bien de ses peuples, et se concerterait par là même volontiers avec les États pour introduire des améliorations dans la législature, et qu'en conséquence rien ne serait changé dans le pays que du consentement des États.

Mais ces dépêches étaient loin de rassurer les États sur leurs entreprises hardies : ils s'imaginèrent que l'empereur Joseph II substituerait des négociations politiques aux édits de réforme pour arriver à un arrangement avec eux qui les empêcherait de poursuivre et d'atteindre leur but.

448. Le 29 juin 1787, l'empereur Joseph manda à Vienne une députation des trois ordres de toutes les provinces belgiques, afin qu'elle lui exposât ses plaintes et ses griefs ; il demandait que les députés

(q) Dewez : *loco citato*.

du tiers-État y fussent en plus grand nombre que ceux des ordres du clergé et de la noblesse.

L'empereur rappela en même tems à Vienne le duc Albert et l'archiduchesse Marie-Christine, gouverneurs-généraux des Pays-Bas autrichiens, ainsi que le comte Barbiano de Belgiojoso, son ministre plénipotentiaire. Le comte de Murray fut nommé *ad interim* gouverneur-général de la Belgique.

L'ordre de l'empereur jeta la consternation dans les États des provinces; ils délibérèrent longtems; enfin ils se décidèrent et envoyèrent en Autriche une députation de vingt-neuf membres, qui arriva à Vienne le 12 août 1787.

L'empereur la reçut en audience solennelle le 15 du même mois; l'orateur de la députation ayant prononcé son discours, le monarque répondit :

« Le juste mécontentement que je ressens de tout « ce qui vient de se passer dans mes provinces bel- « giques, ne peut s'affaiblir par un vain étalage de « paroles; il me faut des faits suivis pour me prouver « la réalité des sentimens de fidélité et d'attachement « dont vous me donnez ici l'assurance de la part de « vos commettans.

« J'ai chargé le prince de Kaunitz de vous commu- « niquer par écrit les ordres que j'ai fait passer à « mon gouvernement, et dont l'exécution doit avoir « lieu préalablement avant d'entrer en délibération « quelconque.

« ... Que je ne veux point renverser vos constitu- « tions, vous vous en persuaderez à l'évidence, en « vous rappelant que c'est dans le moment où vous

« aviez tout osé, et mérité mon indignation, qu'avec « tous mes moyens de puissance, je vous ai néan- « moins réitéré l'assurance de les conserver (*r*). »

L'empereur avait de tems à autre lancé quelques regards d'indignation contre la députation; mais enfin il demanda les noms de ces messieurs, et adressa ensuite des paroles pleines de bienveillance aux députés qu'il connaissait : « Actuellement, dit-il, « la cérémonie est faite; vous n'êtes plus députés, « nous sommes citoyens; vous voudrez bien me re- « garder comme tel. Je serai bien aise de m'instruire, « et vous ne serez pas fâchés de m'entendre. Lorsqu'on « m'a parlé, on ne m'a jamais trouvé déraisonnable. « Venez me voir le jour et en tel nombre que vous « désirez, vers onze heures. Ce que vous direz ne « sera pas tiré à conséquence, comme non plus ce « que je vous dirai. »

L'empereur salua ensuite la députation d'un air riant et gracieux.

Les députés ayant reçu communication des dépêches dont S. M. leur avait parlé, furent abattus, parce qu'ils n'y trouvèrent pas la ratification de la *surséance absolue,* accordée provisoirement par L. A. R. les gouverneurs-généraux (V. N° 443); ils s'adressèrent au prince de Kaunitz pour en obtenir des explications favorables à leurs désirs; mais le premier ministre de l'empereur leur répondit que S. M. ne trouvait pas à propos de faire le moindre change-

---

(*r*) *Essai sur l'administration de S. E. le comte de Murray*, pièces justificatives, N° XIV.

ment aux ordres qu'elle avait fait expédier dans les provinces belgiques.

Le 17 août, une députation choisie dans le seiu des envoyés belges se rendit à l'audience de l'empereur Joseph II, qui la reçut avec bonté et sans aucun cérémonial : elle suplia S. M., entre autres choses, de se rendre en Belgique pour y examiner par elle-même l'état d'agitation et de fermentation qui y régnait : *Je ne porte,* répondit l'empereur, *que la cocarde noire*. Le monarque rassura ensuite les députés sur les craintes qu'ils lui avaient manifestées, en leur disant qu'il n'avait jamais eu l'intention d'employer ses forces militaires contre les Belges, ses sujets ; et après une audience de trois heures, il finit par leur annoncer que leur mission était terminée.

La députation obtint son audience de congé le 18 du même mois ; dans cette dernière entrevue, l'empereur tranquillisa les envoyés belges sur les calomnies inventées et répandues en Belgique par le parti révolutionnaire; il leur certifia positivement qu'il n'avait jamais pensé à introduire dans les Pays-Bas autrichiens la conscription militaire, l'impôt de quarante pour cent, etc. (V. N° 442); enfin il ajouta que si les États se conformaient aux ordres qu'il venait d'envoyer dans les provinces belgiques, il s'y rendrait en personne pour se concerter avec les États sur tout ce qui pourrait faire le bonheur de ces pays.

449. Pendant ces intervalles, les deux premiers ordres de l'État, le haut clergé et la noblesse, qui savaient bien que leurs violences et leurs émeutes avaient trahi leurs projets de révolution, avaient semé les

germes d'une défiance entière et répandu les bruits les plus alarmans, pour entretenir la fermentation, l'exaspération et le fanatisme dans les basses classes de la société, afin d'arriver à un bouleversement de l'État.

450. Le comte de Murray, gouverneur-général, communiqua aux États du Brabant la dépêche de l'empereur, que le prince de Kaunitz venait de lui adresser sous la date du 16 août 1787, et dont S. M. avait fait mention aux députés. Ces ordres portaient en substance qu'avant de traiter avec les États S. M. exigeait préalablement qu'ils se soumissent à son autorité, et rétablissent toutes les choses sur le pied où elles étaient avant le 1er avril de cette année (1787). L'empereur demandait en particulier :

1° Que les États rétablissent le séminaire général et l'université de Louvain sur le pied qu'il les avait mis, et réintégrassent tous les employés de ces établissemens dans leurs fonctions. Le séminaire filial devait également être remis sur l'ancien pied ;

2° Les États devaient payer au gouvernement les subsides arriérés ;

3° Les compagnies bourgeoises, leurs exercices militaires, les cocardes, les uniformes et les autres signes de rébellion devaient disparaître ;

4° Les couvens supprimés avant le 1er avril restaient abolis ;

5° Tous les employés du gouvernement, démis de leurs places par les États, devaient être réintégrés dans leurs fonctions, excepté pourtant les intendans et les juges des nouveaux tribunaux de justice ;

6° Les États devaient remettre tout ce qui concer-

nait les chanoinesses, les confréries, et tout ce qui avait trait au clergé, etc., dans l'état où il se trouvait avant le 1er avril.

« Ma dignité, disait l'empereur, rend tous ces éta-
« blissemens préalables absolument indispensables.
« Dès que vous m'aurez informé, ajoutait-il, que
« tous les préalables susdits se trouvent exécutés...
« je tâcherai de me concerter avec les assemblées des
« États sur ce que je pourrai faire de mieux possible
« dans les différentes branches de l'administration
« sans être contraire à la constitution fondamentale
« de mes provinces belgiques (s). »

451. Les États du Brabant, opiniâtrement déterminés à la résistance, prétendirent que toutes ces conditions préalables étaient contraires à la constitution, et refusèrent d'exécuter les ordres de l'empereur, en s'appuyant sur la *joyeuse entrée;* mais cette chartre brabançonne ne permettait pas aux États le refus des subsides ordinaires (V. N° 463), ni les cocardes patriotiques, ni les armemens, ni les révoltes contre leur souverain.

452. Le gouverneur-général, comte de Murray, avait en attendant ordonné, au nom de l'empereur Joseph II, de faire disparaître les uniformes, les cocardes et les autres signes de ralliement des insurgés. Un très-grand nombre de personnes se chamarraient des couleurs brabançonnes, et les magistrats les portaient pour ne pas être exposés à la fureur popu-

(s) V. cette dépêche dans l'ouvrage tantôt cité, pièces justificatives, N° XV.

laire; mais le conseil du Brabant ne se pressa pas de faire exécuter l'ordre du gouverneur.

Enfin, le 19 septembre 1787, les magistrats de Bruxelles intimèrent l'ordre de déposer ces signes patriotiques aux volontaires, qui s'étaient assemblés sur la place publique. Mais ces soldats des États, excités sous main à la résistance, refusèrent de se conformer à cette sommation; le lendemain ils bravèrent même le gouverneur-général en accompagnant, avec leurs uniformes et leurs cocardes, une députation jusqu'à l'hôtel du comte.

Le gouverneur, indigné de cette bravade révolutionnaire, résolut de faire disparaître ces signes de rébellion par la force des armes : dans ce but, le régiment du prince de Ligne se range en ordre de bataille sur la place, et les dragons arrivent à Bruxelles.

En un instant, toute la ville est en agitation, et un tumulte affreux s'y fait entendre; des rassemblemens se forment sur les places et dans les rues, et grossissent à chaque moment comme des flots poussés par la tempête. Enfin, le bruit assourdissant de toutes les cloches qu'on tinte à coups pressés et redoublés, jette l'alarme dans la cité. Des cris sinistres et menaçans s'élèvent de toutes parts, et de tous côtés on court aux armes : on dépave les rues, on porte les pierres dans les maisons; les volontaires apparaissent avec leurs uniformes et leurs cocardes, et se rangent en ordre de bataille pour combattre les troupes de l'empereur.

Le gouverneur-général, voyant cette attitude hostile et menaçante des bourgeois et des soldats des

États, fait avancer sur la Place royale un escadron de dragons et un bataillon du prince de Ligne, avec quatre pièces d'artillerie chargées à mitraille; les canonniers sont à leur poste et montrent leurs mèches allumées. D'autres escadrons de cavalerie sillonnent les rues, arrêtent les volontaires et les forcent à ôter leurs cocardes brabançonnes.

453. Au milieu de ce désordre et de ce tumulte, le comte de Murray tient conseil avec ses officiers supérieurs, et l'on est sur le point d'ordonner des charges contre les insurgés, lorsque les membres des États accourent précipitamment auprès du gouverneur, le supplient de ne pas charger le peuple, et de faire relâcher les volontaires que ses troupes ont arrêtés, pour rétablir l'ordre et la tranquillité dans la ville. Le comte se détermine à suspendre ses attaques, et cède enfin aux supplications réitérées des États.

Dans ces entrefaites, les bourgeois lancèrent une grêle de pavés sur les dragons qui parcouraient les rues, en tuèrent quelques-uns et en blessèrent un plus grand nombre; de l'autre côté, quelques volontaires restèrent sous les coups de sabre de la cavalerie autrichienne, et quelques autres reçurent des blessures.

Enfin pour rétablir l'ordre public, le gouverneur-général convint avec les États que les troupes impériales rentreraient dans leurs quartiers, que les volontaires feraient les patrouilles pendant la nuit pour maintenir la tranquillité; mais qu'ils ôteraient leurs uniformes et leurs cocardes. Cet arrangement fut exécuté (*t*).

(*t*) V. Dewez : *Hist. gén. de la Belgique*, t. VI, chap. 35.

Les États du Brabant, pour donner une satisfaction quelconque à leur souverain, accordèrent les subsides arriérés; mais ils firent les plus vives instances auprès du comte de Murray, afin qu'il leur fit connaître les intentions de l'empereur lorsqu'il aurait été satisfait de l'exécution des points préalables (V. N° 450). 454.

Le gouverneur, pour rassurer les esprits, toujours entretenus dans l'irritation et dans l'effervescence, déclara, le 21 septembre de cette année, au nom et par ordre de l'empereur :

« 1° Que les constitutions, lois fondamentales, « priviléges et franchises, enfin la *joyeuse entrée*, « sont et seront maintenus et resteront intacts, en « conformité de l'acte de l'inauguration de Sa Majesté, « tant pour le clergé que pour l'ordre civil;

« 2° Que les nouveaux tribunaux de justice, les « intendances et les commissaires de ces mêmes in- « tendances, ne sont plus tenus en suspens, mais sont « et continueront d'être supprimés, les bontés pa- « ternelles de S. M. et sa justice l'ayant engagé à se « départir entièrement à l'égard de ces objets, ainsi « qu'à l'égard de ce qui avait été réglé par les deux di- « plômes en date du 1er janvier dernier (1787), pour « les administrations, pour les États des provinces et « pour la députation ou comité intermédiaire desdits « États;

« 3° Les tribunaux, les juridictions tant supé- » rieures que subalternes des villes et du plat-pays, « enfin l'ordre et l'organisation de la justice, les États « et leur députation, ainsi que les diverses adminis-

« trations des villes et du plat-pays subsisteront à « l'avenir sur l'ancien pied, si bien qu'il ne sera plus « question de la nouvelle forme qu'il s'agissait d'intro- « duire dans ces différentes branches de l'administra- « tion publique, à l'égard desquelles les deux diplô- « mes du 1er janvier 1787 viennent entièrement à « cesser : en conséquence, les charges de grands- « baillis et gouverneurs civils continueront à exister, « et le maintien des États dans leur intégrité com- « prend celui des abbayes dont les abbés sont mem- « bres desdits États, et elles seront pourvues d'abbés « selon la *joyeuse entrée* et les constitutions;

« 4° A l'égard du redressement des objets contraires « ou infractions à la *joyeuse entrée*, il en sera traité « avec les États, ainsi qu'ils l'on demandé. On recevra « en conséquence ce qu'ils proposeront à cet effet, « et S. M. y disposera d'après l'équité et la justice, et « selon les lois fondamentales de la province (*u*). »

L'on voit que cet édit de l'empereur Joseph supprimait presque toutes les réformes, et rétablissait, pour ainsi dire, toutes les choses sur l'ancien pied. Aussi cette nouvelle fut annoncée aux habitans de Bruxelles au son de toutes les cloches, et leur causa une joie extraordinaire; le soir toute la ville fut illuminée.

(*u*) Dewez : *loco citato*.

§ XXVIII.

Mauvaise foi des États du Brabant. Ils formulent de nouvelles demandes. Arrivée des comtes de Trauttmansdorff et d'Alton. Le conseil du Brabant est forcé de signer et de publier un décret de l'empereur relatif aux dernières concessions. Protestation qu'on y ajoute. Rassemblemens séditieux à Bruxelles, à Malines et à Anvers repoussés par la force armée. Abolition d'une cérémonie religieuse à Bruges. Le parti des États pervertit de plus en plus l'esprit public. Arrestations. Vandernoot échappe aux recherches de la police. Il fixe sa demeure à Bréda. Progrès du mécontentement.

Après de si grandes concessions accordées par 455.
l'empereur, on aurait cru que les États du Brabant se seraient empressés d'exécuter les conditions préalables (N° 450), et qu'ils seraient rentrés dans l'ordre légal.

Suivant la volonté expresse du souverain, les concessions dont il s'agissait ne devaient avoir leur effet que dans le cas où les points préalablement exigés auraient été franchement exécutés. Les États du Brabant invoquèrent, au contraire, la première et la deuxième de ces concessions pour se dispenser de mettre à exécution les conditions exigées avant que les concessions pussent avoir leurs effets. Ils prouvèrent, par cette conduite peu loyale, leur mauvaise foi et leur envie de dominer l'autorité du souverain.

Ils demandèrent donc le rétablissement de l'université de Louvain dans tous ses anciens droits, priviléges et immunités, la suppression du séminaire général, la réintégration des évêques dans la juridiction des causes matrimoniales (V. N° 427), le rétablissement des couvens supprimés, le maintien des confréries, etc., etc.

Les États de Flandre imitèrent ceux du Brabant, et formulèrent à peu près les mêmes demandes, en s'appuyant également sur les deux premières concessions annoncées par le gouverneur-général (*v*).

456. Dans ces entrefaites, le comte de Trauttmansdorff se rendit en Belgique, et y remplaça, le 25 octobre 1787, le comte de Belgiojoso comme ministre plénipotentiaire de l'empereur Joseph II. Le comte d'Alton arriva le 10 décembre suivant à Bruxelles, et y prit le commandement en chef des troupes impériales.

Le comte de Trauttmansdorff exigea des États que tous les édits, ordonnances, etc., donnés avant le premier avril de cette année, fussent exécutés comme points préalables, excepté pourtant les disposions relatives aux intendances et aux nouveaux tribunaux, sans égard pour la dérogation y faite par les dernières concessions du 21 septembre de cette année, (V. N° 454), attendu que l'effet de ces concessions ne devait sortir que lorsque les conditions préalables auraient été remplies (N° 454).

(*v*) Dewez : *Histoire générale de la Belgique*, t. VI, chap. 35.

Le nouveau ministre avait fait connaître aux États cette intention formelle de l'empereur en leur adressant un décret interprétatif des concessions, sous la date du 17 décembre 1787.

Comme le conseil du Brabant n'avait point fait publier le décret du 17 décembre, Trauttmansdorff lui ordonna, le 22 janvier 1788, de rendre ce décret public dans les vingt-quatre heures, et il lui défendit de lever la séance avant que la publication en fût faite; il signifia même par lettre au chancelier, que si l'ordre de publier ce décret n'était pas signé dans les deux heures, qu'il emploierait la force armée pour y contraindre les magistrats.

Le comte d'Alton, prévoyant des mouvemens séditieux de la part du peuple, qui était toujours tenu dans un état de fermentation, environna de troupes l'hôtel du conseil de Brabant : bientôt des masses du peuple se portent dans ces environs; un grand nombre de prêtres se trouvent dans ces groupes. Des patrouilles dispersent ces rassemblemens; mais ils se reforment sur la grande place, devant l'hôtel-de-ville, au nombre d'environ trois mille individus; cette foule prend alors une attitude menaçante, dépave les rues, pousse des cris séditieux, et fait de grands monceaux de pierres pour s'en faire des armes.

Une patrouille est envoyée sur la grande Place; mais elle est tout de suite pressée et serrée de toutes parts par cette masse du peuple en fureur, et assaillie à coups de pavés. Le commandant, voyant que sa vie et celle de sa troupe sont en grand danger, ordonne une décharge de mousqueterie; quelques personnes

du peuple en sont blessées, et les rassemblemens évacuent la place (*w*).

En attendant, le conseil du Brabant ne signa qu'à onze heures du soir le décret qui lui avait été envoyé, afin qu'il ne pût être promulgué; mais pour détruire l'effet de sa signature, il y ajouta la protestation suivante :

« Le conseil n'entend pas, dirent ces magistrats, « par la publication de cette ordonnance, attribuer « aux édits y mentionnés aucune force plus grande « que celle qu'ils ont dû avoir aux termes de la « constitution, avant le 1er avril 1787; que toutes les « clauses de réserve apposées aux résolutions concer- « nant les mêmes édits, conserveront leur pleine force, « et que le conseil n'entend préjudicier en aucune « manière à la constitution du pays, ni aux réclama- « tions des États, tant à celles qu'ils ont faites, qu'à « celles qu'ils pourraient renouveler sur l'entière con- « servation de tous les points de la *joyeuse entrée.* »

Le gouvernement autrichien dans les Pays-Bas ne put faire rétablir le séminaire général; les États du Brabant, et surtout les prélats, s'y opposèrent de toutes leurs forces, malgré les grandes concessions que l'empereur leur avait faites relativement à cet établissement (V. No. 432-434). Les évêques tenaient au contraire leurs séminaires particuliers ouverts, malgré la défense du souverain, et refusaient d'envoyer leurs élèves à Louvain.

(*w*) *Lettre du général d'Alton à l'empereur Joseph II*, pag 2-4. Bruxelles 1790. V. Dewez : *Histoire générale de la Belgique*, t. VI, chap. 35.

Le gouvernement, voyant que les édits de l'empereur étaient méprisés et bravés par le haut clergé, se servit, le 2 août 1788, de la force militaire pour fermer le séminaire de Malines : mais la populace de la ville et les campagnards, soulevés par le confessionnal et par le parti du cardinal de Franckenberg, archevêque de Malines, accoururent au son du tocsin qui se faisait entendre dans les tours de toutes les églises, pour défendre le séminaire; ils assaillirent les soldats autrichiens à coups de pavés, et cherchèrent à les chasser de la ville; mais les militaires firent feu sur les révoltés, en blessèrent plusieurs, et disperrèrent les autres vers onze heures du soir. De Franckenberg, voyant que son parti avait succombé, fit évacuer le séminaire (V. N°. 435). Mais le lendemain, la populace revint à la charge : elle brisait les fenêtres du procureur-général Stassart, lorsqu'un peloton de cavalerie entra à Malines, chargea les séditieux, et leur distribua des coups de sabre; plusieurs individus furent blessés dans cette mêlée (*x*).

Mgr Nelis, évêque d'Anvers, s'étant aussi formellement refusé de renvoyer ses séminaristes à l'établissement général de l'État, à Louvain, le gouvernement employa de nouveau, le 4 du même mois, la force armée pour faire évacuer le séminaire diocésain d'Anvers; mais le bas peuple de cette ville, excité par l'argent qu'on lui avait distribué et échauffé par la bois-

---

(*x*) *Lettre du général d'Alton du 4 août 1788, à S. M. l'empereur Joseph II.* V. l'ouvrage tantôt cité page 32 et suiv.

V. Dewez : *Histoire générale de la Belgique*, t. VI, chap. 36.

son, fit des rassemblemens séditieux à l'approche des troupes; enhardi enfin par plusieurs moines qui se trouvaient dans cette cohue, et par l'évêque Nelis, qui se montra plusieurs fois aux fenêtres de son palais, il dépava la rue de l'évêché, accueillit les sommations pacifiques du commandant des troupes par des huées et des sifflets, et lança une grêle de pavés aux militaires dont plusieurs reçurent de fortes contusions. Le commandant ordonna alors deux décharges sur les révoltés dont neuf tombèrent morts, et environ trente autres reçurent des blessures. L'ordre public fut immédiatement rétabli, le séminaire fut fermé et l'évêque Nelis eut la ville d'Anvers pour prison (V. N° 435) (*y*).

Il existait alors à Bruges une cérémonie religieuse que le général d'Alton crut peu en harmonie avec l'honneur de l'état militaire : l'évêque, lors de la procession de la Fête-Dieu, se plaçait au milieu d'un bataillon de soldats, accompagnait ainsi la procession, et y donnait la bénédiction au peuple, en foulant sous ses pieds les drapeaux militaires, qui à cet effet étaient couchés à terre. Le comte d'Alton défendit en 1788 à ses troupes de se conformer à cet usage (*z*).

457. Les derniers actes du gouvernement servirent de prétexte aux chefs du parti insurrectionnel pour ai-

---

(*y*) *Relation du général d'Alton*, en date du 9 août 1788, à S. M. l'empereur Joseph II :

Dewez : *loco citato*.

(*z*) *Lettre du général d'Alton*, sous la date du 27 mai 1788, à S. M. l'empereur Joseph II.

grir et pervertir toujours davantage l'esprit public, et pour rendre plus odieuse l'autorité souveraine. Aussi des complots se tramèrent-ils à Bruxelles, à Louvain, à Malines, à Anvers, etc., dans le but de renverser le gouvernement. La police fit arrêter plusieurs personnes que la notoriété publique désignait comme chefs de ces associations secrètes; mais les plus coupables parmi les conspirateurs, entre autres l'avocat Vandernoot, échappèrent.

Ce grand agitateur se réfugia d'abord à Londres, passa ensuite à La Haye et à Berlin pour y sonder les dispositions de ces trois cours relativement à la patrioterie brabançonne, et fixa enfin sa demeure à Bréda, pour y organiser avec d'autres mécontens la révolte dans sa patrie.

L'insurrection était déjà dans tous les esprits, elle s'étendait secrètement sur toute la Belgique; il ne manquait aux chefs que les moyens de la faire éclater. Le gouvernement autrichien en avait méprisé les premiers symptômes, et en 1788, il n'était déjà plus dans son pouvoir d'en arrêter les progrès. Le gouvernement qui néglige de réprimer les premiers mouvemens d'une révolte, en sera tôt ou tard la victime.



§ XXIX.

Marche vacillante du gouvernement. Il rend la liberté aux prisonniers d'État. Les États du Brabant et du Hainaut refusent les subsides. Dépêche rigoureuse de l'empereur qui déclare le pacte inaugural rompu. Les États du Hainaut sont supprimés. L'empereur propose aux États du Brabant l'abolition du tiers-État et la perpétuité des subsides. Rejet de ces propositions. Édit qui déclare ces États déchus de tous leurs priviléges et qui les casse. Imprudence de ce coup d'État.

458. En attendant, le gouvernement de Bruxelles n'avait pas de plan fixe; il agissait d'après les circonstances qui changeaient souvent, et employa tantôt une rigueur excessive, et tantôt une indulgence pusillanime.

Le parti révolutionnaire dirigeait au contraire ses complots et ses actes d'après un système bien arrêté qu'il poursuivait minutieusement en détail; il se proposait d'obtenir par l'émeute tout ce qu'il demandait, afin de dominer le gouvernement impérial, ou bien de le chasser de nos provinces. Ses chefs savaient habilement profiter de toutes les fautes et faiblesses du gouvernement pour l'embarrasser et l'entraver dans sa marche.

Le comte de Trauttmansdorff relâcha bientôt tous les prisonniers qu'il avait naguère fait arrêter pour cause de complot contre l'État, et qui étaient détenus dans la citadelle d'Anvers. Par cette indulgence,

il crut ramener les esprits égarés ; mais il ne fit que décéler sa marche incertaine, sa crainte et son manque de courage. Aussi le comte d'Alton rapporta à Joseph II comme un acte de grande légèreté, cette espèce d'amnistie du ministre plénipotentiaire

Le 21 novembre 1788, les États du Brabant furent 459.
convoqués pour accorder au gouvernement les subsides ordinaires : mais enfin, pour mieux tromper l'empereur, les ordres du clergé et de la noblesse accordèrent les impôts ; et comme le consentement du tiers-État était absolument nécessaire, ils excitèrent secrètement des députés du peuple à y refuser leur assentiment : ce qui eut lieu effectivement, car les subsides furent rejetés.

Les États du Hainaut, imitant ceux du Brabant, suivirent à peu près la même marche, et refusèrent à l'unanimité de voter les impositions.

Le parti voulait ainsi paralyser l'action du pouvoir afin de le dominer plus facilement.

L'empereur Joseph II fut indigné de ce refus obstiné ; il résolut de sévir, et adressa au comte de Trauttmansdorff une dépêche très-rigoureuse sous la date du 7 janvier 1789, qui fut communiquée aux États du Brabant, le 10 du même mois. S. M. y interdit au gouvernement-général des Pays-Bas « de « convoquer en assemblée générale tant les États du « Hainaut que ceux du Brabant, et de faire la moin-« dre tentative ultérieure pour obtenir le consente-« ment refusé : il ordonne de rétracter l'oubli général « et d'agir le plus vigoureusement à charge de tous « ceux qui peuvent avoir manqué, tant par les faits

« que par les paroles, et que ces actions soient ins-« truites et exécutées par la justice militaire. Il in-« terdit de nommer ou abbés ou abbesses en Brabant « et en Hainaut, et de conférer la moindre grâce à « quelque habitant de ces deux provinces. Et comme « la nation de Brabant, dit-il, et les États de Hai-« naut, par leur refus, ont rompu tous les liens « par lesquels Sa Majesté a été tenue vis-à-vis d'eux, « S. M. se tient déchargée de toute obligation vis-à-vis « du pacte inaugural (*a*). »

Dans leur assemblée du 26 du même mois, les États du Brabant dressèrent une très-humble requête dans laquelle ils donnèrent à leur souverain toutes les assurances possibles d'une entière soumission à ses ordres. L'empereur, qui ne voulait sévir que dans le cas où les États persisteraient dans leur détermination de résistance, suspendit alors, par une nouvelle dépêche du 15 février suivant, les effets de celle du 7 janvier précédent.

460. Mais les États du Hainaut, qui n'avaient fait aucune démarche pour apaiser la colère de l'empereur, furent traités avec rigueur : d'après la dépêche du 7 janvier, ils furent supprimés et leurs priviléges abolis par une ordonnance du 30 janvier ; le lendemain deux commissaires du gouvernement annoncèrent à leur assemblée, réunie à Mons, que Sa Majesté gouvernerait dorénavant le Hainaut *en conquérant*. Plusieurs personnes suspectes reçurent les arrêts chez elles et furent gardées à vue par des soldats ;

(*a*) Dewez : *Histoire générale de la Belgique,* t. VI, chap. 36.

non seulement à Mons, mais aussi dans les autres principales villes de la Belgique.

L'empereur Joseph, content de la soumission des États du Brabant, et voulant lever l'obstacle opposé par le tiers-État au vote des impôts, fit annoncer, par une dépêche du 15 février, à ces États assemblés à Bruxelles le 2 mars 1789, qu'il les autorisait à voter les *subsides* échus, en suppliant en sa qualité de souverain au consentement du tiers-État. Il leur fit observer que leur constitution renfermait des articles obscurs, captieux et inexécutables; il faisait allusion à la faculté accordée par cette chartre au tiers-État, en vertu de laquelle il pouvait s'opposer tout seul aux résolutions des deux premiers ordres des États, et entraver la marche du gouvernement; il les informa en conséquence que son intention était de réformer en quelques points la constitution du Brabant. Il leur fit présenter en même temps un édit impérial qui abolit la représentation du tiers-État, et le soumit, d'après la constitution, à la sanction du conseil de Brabant. Mais cette cour se refusa à l'homologation de l'édit. 461.

Le 18 juin de la même année, le comte de Trauttmansdorff convoqua les États et le conseil de Brabant pour délibérer sur un nouvel édit; l'hôtel des États était entouré de troupes nombreuses pour empêcher les mouvemens séditieux du peuple.

Le gouvernement de Bruxelles demanda au nom de l'empereur:

1° L'abolition du tiers-État;

2° Le vote des subsides à perpétuité;

3° La suppression de l'homologation du conseil du Brabant pour les lois nouvelles;

4° L'établissement d'un nouvel ordre judiciaire.

L'assemblée fut fort agitée, et les députés du tiers-État des villes de Bruxelles, d'Anvers et de Louvain s'y trouvaient. Les États et le conseil du Brabant refusèrent constamment de donner leur consentement aux quatre points soumis à leur délibération : ils répondirent au ministre plénipotentiaire qui les menaçait de les supprimer, que S. M. l'empereur pouvait les casser, mais non pas les forcer à consentir aux points qui étaient contraires à la chartre brabançonne. Le même jour, ces deux corps furent cassés. On ferma leurs bureaux, et les scellés furent apposés sur leurs archives. Au sortir de la séance, on arrêta les cinq abbés mitrés de Saint-Bernard, de Saint-Michel, de Villers, de Vlierbeeck et Hermans, abbé de Tongerloo.

Le comte de Trauttmansdorff fit publier le même jour, 18 juin, les dispositions suivantes d'un diplôme impérial, en exécution de la dépêche du 7 janvier précédent; ces dispositions portaient:

« Qu'à compter de ce jour, toutes les concessions « faites, accordées et confirmées à la province de « Brabant, ainsi que les priviléges de cette province, « et le contenu entier de la *joyeuse entrée*, sont révo- « qués, cassés et annulés.

« Que le comité intermédiaire des États de Bra- « bant, connu sous le nom de *députation des États*, « ainsi que tous les receveurs et employés desdits « États, sont supprimés.

« Que le conseil du Brabant est également cassé et « annulé, et que le grand-conseil de Malines est « établi pour exercer la juridiction à l'égard de la « province de Brabant (*c*). »

Le 18 juin 1789 fait ainsi époque dans les annales de la Belgique.

Philippe-le-Bon, l'archiduc Maximilien et Charles-Quint avaient ôté les priviléges à des villes révoltées contre leur autorité, mais lorsqu'ils les avaient vaincues par la force des armes; les circonstances étaient différentes: l'empereur Joseph II ne pouvait faire ces grands changemens à la constitution que du consentement libre des États, et il les priva de leurs priviléges et de leur chartre parce qu'ils lui refusaient cet assentiment.

Le parti pris par Joseph II était un coup d'état, qui devint fatal à son autorité dans les Pays-Bas: appuyé d'une armée de cinquante mille hommes, il aurait pu soumettre les Brabançons; mais dans les circonstances du moment où le pays était presque dégarni de troupes, c'était une mesure très-impolitique et fort imprudente. La Belgique, accoutumée et attachée à ses priviléges, était dans une fermentation extrême d'un bout à l'autre, et l'empereur crut l'intimider par ces coups d'une rigueur excessive. Le contraire devait naturellement arriver, d'autant plus qu'il n'y avait pas de troupes suffisantes pour imposer aux peuples qui étaient depuis longtems préparés à l'insurrection par les chefs de la révolte,

(*b*) Dewez : *Histoire générale de la Belgique, loco citato.*

et qui pouvaient, au premier signal, se soulever dans toutes les provinces pour combattre une faible armée autrichienne d'environ quinze mille hommes.

§ XXX.

Mouvemens des chefs de la révolution. Libelles et bruits alarmans. Le parti insurrectionnel fait expatrier beaucoup d'hommes pour en former des régimens sur les frontières. Collectes pour leur armement. Décret impérial contre ces collectes. Édit sévère contre les émigrans et contre les collectes.

462. Après ce grand événement, les esprits étaient dans la plus violente fermentation; les chefs de la révolution, ayant perdu tout espoir de conserver la domination dans le pays, résolurent de renverser le gouvernement par la force des armes. En conséquence, ils excitèrent le peuple ouvertement à la révolte par des pamphlets, des affiches et des libelles séditieux, et les provinces belgiques furent inondées de ces écrits incendiaires.

Les agitateurs répandirent en même tems les bruits les plus sinistres et les plus alarmans pour semer dans toutes les classes de la société le trouble et la consternation.

Des prélats, des abbés mitrés et des nobles engagèrent à force d'or et au nom de la *religion* un grand nombre d'hommes à se retirer sur les frontières des Provinces-Unies, afin de s'y exercer aux armes et de revenir bientôt combattre les troupes de leur sou-

verain. Des centaines de chapeliers, de cordonniers, de tailleurs et d'autres ouvriers partirent de Louvain, de Bruxelles, de Malines, d'Anvers, de Gand, de Namur, etc., pour se rendre à Bréda. Afin de tromper le public, et d'engager un plus grand nombre d'hommes à se rendre en Hollande, les chefs du parti répandirent partout le bruit qu'une armée batave était prête à se joindre aux Brabançons émigrés pour délivrer le pays de la tyrannie de l'Autriche. En même tems, des gens paisibles quittèrent leurs foyers pour se soustraire aux malheurs dont leur patrie était menacée.

Dans ces entrefaites, les agitateurs tâchèrent de procurer des uniformes, des armes et des munitions aux *patriotes, défenseurs de la religion* (c'est ainsi qu'ils les nommaient), et dans cette intention firent de nombreuses collectes d'argent auxquelles contribuèrent puissamment les évêques, les abbés mitrés, les nobles et les couvens.

Dans le but de démentir les bruits alarmans et mensongers répandus de tous côtés, et faire cesser les collectes, le gouvernement publia, le 1er septembre 1789, un décret impérial dans lequel il déclarait :

« Que tous ces bruits d'armées et d'invasions étran-
« gères sont absolument faux, chimériques et des-
« titués de toute ombre et apparence de réalité, et
« ordonne à tous les officiers de justice et de police
« de faire saisir et appréhender tous ceux qui pour-
« raient se présenter pour exiger ou extorquer des
« secours quelconques pour les prétendus *patriotes*
« *et défenseurs de la religion*, et de les poursuivre

« comme des larrons et concussionnaires dans toute « la rigueur des lois. »

Comme ce décret ne fit pas cesser les bruits sinistres, les émigrations et les collectes, le gouvernement de Bruxelles publia, le 30 du même mois, au nom de l'empereur, un édit sévère dans lequel il tâchait de rassurer de nouveau les habitans sur les bruits alarmans, et prononçait des peines très-sévères contre les émigrans. L'édit défendait :

« Sous peine de mort et de confiscation de biens, « à toutes personnes de quelque rang, état ou con- « dition qu'elles puissent être, ecclésiastiques ou « laïques, d'engager, induire ou exciter, par pro- « messe, menace ou autre manière quelconque, qui « que ce soit à quitter le pays pour aller joindre les « bandes du complot prétendu *patriotique braban- « çon,* qui se tiennent hors des frontières, et surtout « de donner, fournir ou procurer à cet effet, aucun « secours, soit en argent, denrées, vivres, armes ou « munitions quelconques ; et il promet une récom- « pense de dix mille florins à celui ou ceux qui dé- « nonceront les contrevenans, avec des preuves suffi- « santes. »

L'empereur prononce ensuite la peine de bannissement perpétuel et de confiscation de biens contre tous ceux qui s'expatrieraient (*d*).

Ces peines d'une sévérité extrême, portées par le

(*c*) De Feller : *Journal historique et littéraire,* livrais. du 15 octobre 1789.

V. Dewez : *Hist. génér.* t. VI, chap. 36.

gouvernement contre les émigrans, après tant d'actes de faiblesse et de pusillanimité de sa part, n'arrêtèrent pas l'élan que le haut clergé et la noblesse avaient imprimé à l'émigration. Les mécontens portèrent le nombre des Brabançons expatriés à trente mille hommes : par ce grand nombre ils croyaient inspirer la confiance au public; mais quand ces émigrés rentrèrent en Belgique, les armes à la main, ils n'étaient qu'environ quatre mille combattans (V. N° 472).

§ XXXI.

Apologie des réformes de l'empereur Joseph II, et censure de la constitution brabançonne.

L'empereur Joseph, pour rassurer les habitans de 463.
ses Pays-Bas sur ses intentions, et exposer les motifs qui l'avaient engagé à faire de nombreuses réformes, fit publier une *Déclaration et ordonnance ampliative de celle du 30 septembre sur les émigrations et les attroupemens;* elle était datée du 19 octobre 1789.

Comme cette déclaration est un monument historique, qui contient l'apologie des édits de réforme de Joseph II, et la critique de la constitution brabançonne, nous la donnons ici à nos lecteurs qui la jugeront, sans doute, avec impartialité :

« Depuis longtems, dit l'empereur, des esprits « turbulens cherchent à induire nos sujets en erreur « sur nos intentions, sur nos desseins et sur les der- « nières mesures auxquelles nous nous sommes por-

« tés avec répugnance, forcés, comme nous l'avons « été, par la conduite des représentans du peuple « brabançon envers nous.

« Sur les plaintes qui nous avaient été portées de « toutes parts, pendant notre séjour aux Pays-Bas, « en 1781, nous avions résolu, après de profondes « méditations, d'en tarir les sources, en 1787, par « différentes dispositions, dont aucune n'avait, ni « directement ni indirectement, pour objet d'attenter « à la liberté ni à la propriété d'aucun de nos sujets; « persuadés qu'aucune stipulation des priviléges ac- « cordés et jurés même à la nation par nous et nos « prédécesseurs, ne pouvait nous lier à maintenir « sous la dénomination vague et générale d'usages « anciens, confirmés par ces priviléges, des abus « manifestement contraires à la félicité publique et « à l'ordre présent des choses; nous ne voulions qu'a- « bréger la marche trop longue et trop frayeuse des « formes judiciaires; épurer un antique système de « législation pour le plus grand bonheur de toutes « les classes de propriétaires; établir une police plus « active pour protéger les citoyens contre les abus « d'autorité et de pouvoirs quelconques, soit de nos « officiers ou de ceux de nos vassaux, qui pèse im- » médiatement sur le peuple; diriger l'emploi des « fondations ecclésiastiques et séculières vers le sou- « lagement réel de l'humanité souffrante; assurer « un meilleur sort à la classe intéressante du clergé « qui se dévoue avec activité, aux fonctions pénibles « de cure d'âmes, si importantes sous tous les rap- « ports; améliorer enfin l'éducation nationale, par

« le moyen d'un nouveau système et d'une nouvelle « méthode générale pour les études et les écoles pu- « bliques des villes et des campagnes.

« Tel était l'esprit et l'unique objet des dispositions « et des institutions que nous avait dictées notre sol- « licitude non interrompue pour le bonheur de nos « peuples. Cependant elles ont non-seulement pro- « voqué des plaintes et des clameurs générales, dic- « tées par l'intérêt privé de ceux qui tiraient parti « des abus, mais elles ont excité par leur instigation, « appuyée de mille prétextes faux et calomnieux, une « insurrection qui aurait amené la ruine du pays, si « notre cœur paternel n'avait compati au délire dans « lequel on avait entraîné le peuple.

« C'est ce qui nous engagea alors à retirer ceux « de nos édits qui n'avaient pas encore la sanction « ordinaire.

« Nous devions nous attendre qu'après cela tout « rentrerait dans l'ordre, et que les factieux qui « avaient suscité cette insurrection, ne trouveraient « plus accès auprès d'un peuple à qui nous venions « de prouver d'une manière si éclatante, notre amour « et notre clémence.

« Cependant nous avons eu la douleur de voir « que dans notre province de Brabant particulière- « ment, ils n'ont pas discontinué, depuis lors, leurs « manœuvres perfides et criminelles, en calomniant « en toutes choses nos intentions, et en entretenant « nos sujets dans l'inquiétude et dans la défiance, « employant à cette fin jusque *dans les chaires de* « *vérité et dans le tribunal de la confession,* le nom

« de la *religion,* à laquelle ils nous accusaient, par « les plus affreux mensonges, de vouloir porter at« teinte, tandis que tous nos vœux ne tendent qu'à « la faire observer dans toute sa pureté, et à la faire « servir efficacement au bonheur de nos peuples.

« Enfin les mêmes factieux, voyant notre fermeté à « maintenir l'exécution des lois émanées par nous « et par nos prédécesseurs pour le plus grand bien « de la généralité, attachés au dessein de nous forcer « à céder à tout ce que leur dictait leur passion et « leur intérêt privé, ils ont poussé l'audace jusqu'à « cabaler pour nous faire refuser les subsides *ordi-« naires,* quoique ces subsides, distinés aux dépenses « constantes et indispensables de l'administration pu« blique, soient par leur nature de stricte obligation, « et que le consentement qu'il était d'usage d'en de« mander annuellement aux États, n'avait et ne pou« vait avoir d'autre objet que la détermination de la « quotité variable suivant l'état des moissons et d'au« tres circonstances relatives aux facultés des contri« buables, et que, dès lors, ce même consentement, « dans l'état ordinaire des choses et des besoins pu« blics, ne devait être considéré que comme une « pure formalité, d'autant plus que ces subsides rem« placent les anciens services féodaux et personnels, « que les souverains étaient en droit de commander, « sans aucun rapport avec les services extraordinaires « que le prince pouvait être dans le cas de demander, « et sur lesquels seuls porte l'article 59 de la *joyeuse « entrée.*

« Ne pouvant nous dissimuler que la composition

« bizarre des États, et particulièrement celle du « tiers-ordre, ne prêtait que trop au succès de pa- « reilles intrigues criminelles, nous avons cru de- « voir porter, par une composition mieux organi- « sée, un remède prompt et efficace aux maux sans « nombre qui en pouvaient résulter.

« A l'occasion du réglement que nous adressâmes « à ce sujet au conseil supérieur de la province, nous « rencontrâmes, de la part de ce tribunal, le pré- « texte dont il abusait sans cesse, de ne pouvoir « procéder à la publication, ledit réglement étant, « selon lui, contraire aux anciens usages : ce qui « était d'autant plus faux que la nouvelle organisa- « tion se rapprochait davantage de la composition « primitive des États.

« Cette conduite, qui ne tendait pas à moins qu'à « rendre nul entre nos mains le pouvoir législatif, « lequel forme une des prérogatives essentielles de « notre souveraineté, n'étant qu'une continuation de « la désobéissance et de la déloyauté dont la plupart « des membres de ce conseil s'étaient rendus coupa- « bles envers nous, sous le vain prétexte d'un serment « prêté sur l'observation de la *joyeuse entrée,* nous « nous sommes vus réduits avec regret, à la nécessité « de supprimer le conseil de Brabant, et de révoquer « la *joyeuse entrée,* qui ne devenait plus, par des « fausses interprétations, qu'un privilége de troubler « l'ordre public.

« Mais avant de nous porter à cette extrémité, « nous nous sommes adressés aux États, et nous re- « posant sur la sincérité de leurs assurances formelles

« d'une parfaite soumission, exprimées dans leur re-
« quête du 26 janvier de la présente année, nous
« leur avons proposé quatre points conciliatoires,
« justes et raisonnables, qui, sans déroger à l'esprit
« et à l'essence de leurs priviléges, nous dégageaient
« des entraves qu'on opposait sans cesse à l'exercice
« de nos pouvoirs les plus légitimes.

« Mais les États s'étant refusé à toute modification
« proposée de notre part, même sans nous présenter
« aucune ouverture qui eût pu nous induire à sus-
« pendre les résolutions éventuelles que nous leur
« avions annoncées, le bien public, qui fait notre
« première loi, nous a décidé à les mettre en exécu-
« tion par notre édit du 18 juin dernier.

« Ce qui prouve que par les dispositions de cet édit,
« nous n'avons eu d'autres vues que d'écarter ce qui
« pouvait nous empêcher de faire le bien, en assu-
« rant le bonheur et le repos de nos sujets, c'est
« qu'en y révoquant la *joyeuse entrée,* nous en avons
« solennellement confirmé et renouvelé les véritables
« articles constitutionnels, savoir la propriété indivi-
« duelle et la liberté civile des citoyens ; ce que nous
« réitérons encore ici, sous le serment solennel prêté
« à notre inauguration.

« Ces assurances, qui auraient dû raffermir la
« tranquillité et la confiance publique, ont, au con-
« traire, animé de plus en plus l'emportement des
« factieux ; ne connaissant plus de frein, il s'en est
« trouvé dont le délire a été jusqu'à avancer, dans
« différens libelles séditieux, le système absurde,
« que par une suite de l'article 59 de la *joyeuse entrée,*

nous serions déchus de la souveraineté du Brabant.

« Ce paradoxe, tout révoltant qu'il est, pouvant « rencontrer des sectateurs parmi les personnes qui « ignorent les principes du droit public constitu- « tionnel de la province, il importe à la chose pu- « blique que nous détrompions ceux qui se seraient « laissés séduire par l'interprétation fausse et insi- « dieuse, que les factieux donnent malicieusement « à cet article des priviléges, afin d'exciter le peuple « à la désobéissance et à la révolte contre notre au- « torité légitime, par le plus affreux des complots.

« A cette fin, il est plus que tems que nous fassions « connaître au public séduit un titre irréfragable qui « détermine le vrai sens dudit article 59. C'est la « déclaration que les États de Brabant donnèrent, le « 28 juin 1549, en explication des différens change- « mens qui furent faits aux anciennes *joyeuses entrées*, « de commun accord entre l'empereur Charles-Quint « et lesdits États, lors de l'inauguration du prince « royal d'Espagne, depuis roi Philippe second.

« On voit d'abord, par l'extrait de cette déclaration « qui sera imprimée à la suite des présentes, qu'à « la confirmation pure et simple des anciens usages « qui se trouvaient dans les *joyeuses entrées* précé- « dentes, il a été ajouté dans celle de 1549, ces termes « remarquables : *pour autant qu'ils sont en obser- « vance et qu'ils sont observables*, termes qui n'au- « raient aucune signification ni effet, s'ils ne recon- « naissaient au souverain législateur le pouvoir de « corriger et de réformer, comme le tems, les cir- « constances et le bien général l'exigent, les usages

« qu'il pourrait juger préjudiciables à la chose pu-
« blique, et par conséquent n'être plus observables.

« On y voit de plus, que l'empereur Charles-« Quint, ayant fait observer aux États *que l'article* 64 « *des anciennes joyeuses entrées* (qui dans la nôtre est « le 59me), *était exorbitant et indécent, pour autant « qu'il portait qu'au cas que le prince vînt à enfrein-« dre la joyeuse entrée, en tout ou en partie, de quelque « manière que ce pût être, ceux du pays ne seraient « tenus à aucune obéissance ;* lesquelles expressions « pourraient être prises dans un mauvais sens, et « que des malintentionnés pourraient en tirer un « prétexte de mutinerie et de sédution : que sur cela « ceux desdits États ont dit et déclaré, que leur in-« tention n'était pas de donner par là, ni en aucune « autre manière, sujet ou occasion à qui que ce pût « être, à faire aucun désordre, et particulièrement à se « permettre aucun acte de désobéissance envers leur « prince ; qu'en conséquence, s'il arrivait que le « prince (soit par inadvertance, soit autrement), con-« trevînt à quelques points ou articles de la *joyeuse « entrée*, en ce cas, ceux des trois États susdits ou « des villes du pays de Brabant pourraient en faire « la remontrance au prince, et que, si cependant « après ces remontrances, les empêchemens, contra-« ventions ou infractions n'étaient pas levés, lesdits « États ou aucun de leurs membres ne seraient te-« nus de faire aucun service *qu'on leur demanderait* « selon la teneur dudit article, jusqu'au tems que « l'infraction, ou ce dont on se serait plaint, ne fût « redressé ou réparé.

« Il résulte évidemment de cette déclaration, qu'il « est dans la faculté du prince de révoquer toutes ou « quelconques des concessions de la *joyeuse entrée*, « sans parjure, et que tout ce que la nation ou ses « représentans pourraient acquérir de droit par là, « se bornerait à refuser au prince les *secours extra-* « *ordinaires qu'il pourrait vouloir leur demander* « *pour son service ;* mais que jamais, ni dans aucun « cas, il ne pourrait en résulter aucune altération aux « droits sacrés de sa souveraineté héréditaire, ni « aucune cessation des subventions ordinaires consa- « crées au service public de l'État, et sans lequel « l'État ne pourrait subsister; qu'en conséquence « tous ceux qui, sous prétexte quelconque d'infraction « à la *joyeuse entrée*, oseraient se porter à quelque « acte de rébellion, se rendraient, d'après les termes « de la déclaration interprétative de l'article 59 de « la *joyeuse entrée*, formellement coupables du crime « de haute trahison et de lèse-majesté au premier » chef.

« C'est cependant là ce que les perturbateurs du « repos public sont parvenus à déguiser à nos fidèles « sujets, dont plusieurs se sont laissés induire à en- « trer dans des complots criminels, au point d'oser « projeter des armemens contre nous, et de concerter « un plan formel de révolte, que les chefs de cette « trame exécrable s'efforcent, même par des intrigues « sourdes, heureusement sans succès, à faire appuyer « par des puissances étrangères, ne se faisant point « de scrupule d'exposer ainsi leur patrie aux fléaux « d'une guerre cruelle. A quoi voulant obvier, dès le

« principe, par tous les moyens ordinaires et extraor-
« dinaires, qui sont dans notre pouvoir, pour calmer
« l'inquiétude publique, et prévenir les calamités et
« les malheurs qu'entraîneraient ces horribles projets,
« s'ils pouvaient jamais être mis en exécutions ; à ces
« causes, etc. (*e*). »

(*d*) *Déclaration et ordonnance ampliative de celle du 30 septembre sur les émigrations et les attroupemens,* en date du 19 octobre 1789.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

TABLE

DES PARAGRAPHES

CONTENUS DANS LE VOLUME DEUXIÈME.

Les chiffres arabes indiquent les numéros de la marge, et la lettre (*n*) désigne une note du paragraphe.

SECTION DEUXIÈME.

§ XXXVII.

§ XXXVIII.

§ XLI.

§ XLII.

§ XLIII.

§ XLVI.

§ XLVII.

§ XLVIII.

§ XLIX.

§ L.

§ LI.

§ LII.

§ LIII.

§ LIV.

SECTION TROISIÈME.

HISTOIRE DES DEUX GRANDES DIVISIONS DES DIX-SEPT PROVINCES DES PAYS-BAS, DEPUIS LEUR SÉPARATION, EN 1648, JUSQU'A LEUR RÉUNION EN ROYAUME DES PAYS-BAS, EN 1815.

§ IV.

§ V.

§ VI.

§ VII.

§ VIII.

§ IX.

§ X.

§ XI.

§ XII.

§ XIII.

§ XVII.

§ XVIII.

§ XIX.

§ XXIII.

§ XXIV.

§ XXV.

§ XXVI.

FIN DE LA TABLE DU DEUXIÈME VOLUME.



